

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir

Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur

Automne 2025



Québec 





Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir

Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur

La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Vous pouvez obtenir cette autorisation en formulant une demande au Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : conseil@cse.gouv.qc.ca.

Vous pouvez consulter le rapport à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie électronique, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation à : conseil@cse.gouv.qc.ca

Le [Conseil supérieur de l'éducation](#) a confié la production de cet avis à la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial (CERC), dont la liste des membres figure à la fin du document. Les consultations proposées ou menées en vue de l'élaboration de cet ouvrage ont respecté les balises de l'article 2.5 de l'Énoncé de politique des trois conseils fédéraux, c'est-à-dire qu'elles ont servi exclusivement à des fins d'évaluation, de gestion ou d'amélioration et ne constituent pas de la recherche.

Coordination, rédaction et recherche

Katie Bérubé, coordonnatrice

Recherche et collaboration à la rédaction

Simon-Louis Lajeunesse, agent de recherche

Contribution à la recherche et à la rédaction

Hermann Enomana, agent de recherche

Sophie Gosselin, agente de recherche et de transfert

Marianne St-Onge, consultante, EFE - Groupe de recherche et consultance

Contribution à la recherche

Niambi Batiotila, agent de recherche

Maude Déry, agente de recherche

Emy Fecteau, agente de recherche étudiante

Révision linguistique

Des mots et des lettres

Avis adopté à la 711^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 11 avril 2025.

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2025). *Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir*, Québec, Le Conseil, 208 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-01395-7 (version imprimée)

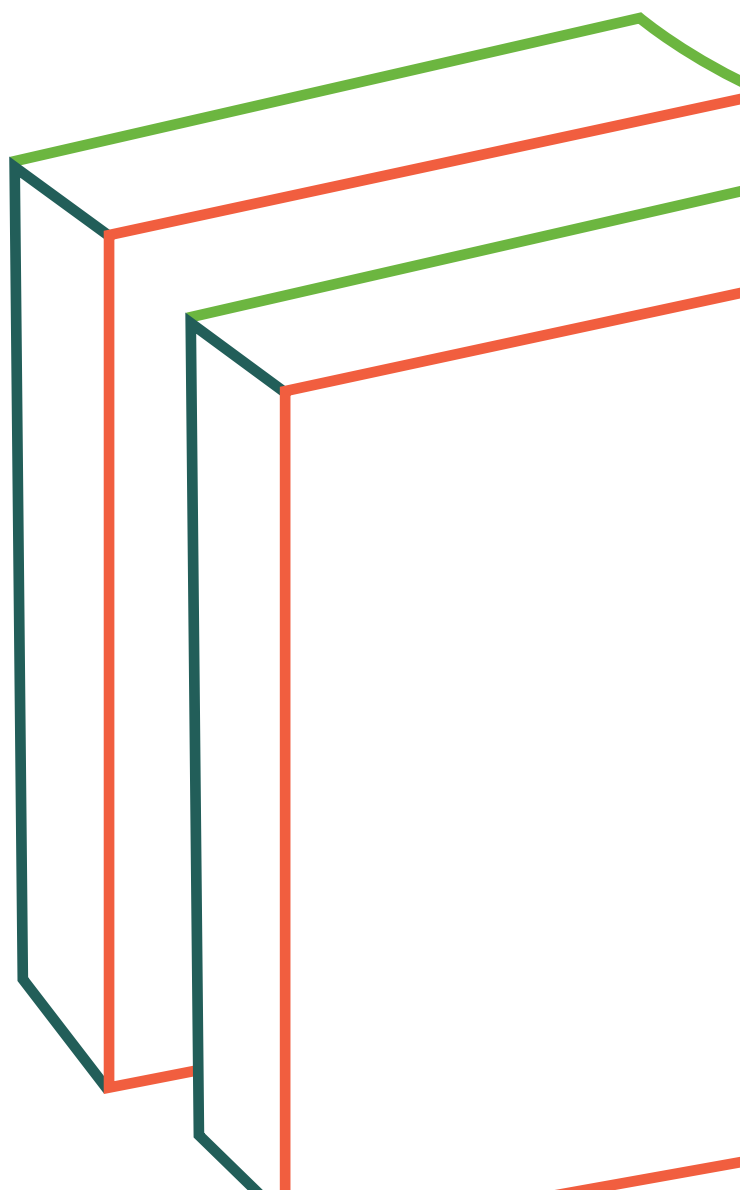
978-2-555-01396-4 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2025**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épïcène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document a été imprimé sur du papier 100 % postconsommation, traité sans chlore, certifié ÉcoLogo.



Avis au lecteur

Le document intitulé *Recherche et formation au collégial : une synergie à promouvoir* a été adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 11 avril 2025. Des changements observés depuis cette date n'ont donc pu être pris en compte. Ces changements concernent notamment :

- le montant de l'allocation accordée à chaque cégep par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour appuyer le développement de la recherche;
- le retrait de la contribution du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie au financement de base des centres collégiaux de transfert de technologie;
- le retrait, à partir de l'année scolaire 2025-2026, de deux programmes d'aide à la recherche au collégial soutenus par le MES, soit le Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial et la Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial;
- le calendrier d'ouverture des concours pour le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage et le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques.



CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* (LQ, 2023, chapitre 32), la transformation du Conseil supérieur de l'éducation en Conseil de l'enseignement supérieur (CES) est en cours de préparation.

Devant remplir un mandat centré dorénavant sur l'enseignement supérieur, le Conseil de l'enseignement supérieur répondra à toute demande qui lui sera confiée avec les mêmes rigueur, impartialité et ouverture que celles dont il a fait preuve depuis 60 ans. Une nouvelle table comprenant douze membres bénévoles sera nommée à l'automne 2025 afin de contribuer aux travaux du CES, qui reposeront sur un juste équilibre entre l'analyse de la littérature scientifique, la participation à des consultations de même que la désignation de membres conjuguant savoirs savants et savoirs d'expérience et prenant part à des délibérations démocratiques.





CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) est un organisme gouvernemental autonome. La table du Conseil est composée de 15 membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, il a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil compte cinq commissions correspondant à un ordre ou à un secteur d'enseignement : éducation préscolaire et enseignement primaire; enseignement secondaire; enseignement et recherche au collégial; enseignement et recherche universitaires; éducation des adultes et formation continue. De plus, il existe un comité dont le mandat est d'élaborer un rapport systémique sur l'état et les besoins de l'éducation, rapport adopté par le Conseil et déposé tous les deux ans à l'Assemblée nationale.

À cela s'ajoutent deux comités consultatifs, soit le Comité interordres de la relève étudiante et le Comité sur l'éducation autochtone, qui viennent enrichir la pensée et les réflexions du Conseil dans ses activités et la production de ses publications en impliquant respectivement la relève étudiante pour l'un ainsi que les Premières Nations et les Inuit pour l'autre.

La réflexion du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, des résultats de recherche et des consultations menées auprès d'experts et d'acteurs de l'éducation. Au total, ce sont 84 membres qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.

À cela s'ajoute une équipe permanente composée d'une vingtaine de personnes qui veillent à la réalisation et à la diffusion des travaux.



Table des matières

Avis au lecteur	VII
Conseil de l'enseignement supérieur	IX
Conseil supérieur de l'éducation	XI
Liste des sigles et des acronymes	XVI
Introduction	2
1 La définition du thème à l'étude	7
1.1 Ce qu'on entend par l'articulation entre la recherche et la formation	7
1.2 Définir recherche et formation	12
1.2.1 La notion de recherche	12
1.2.2 La notion de formation	21
1.3 Les positions du Conseil sur les acquis de la recherche collégiale en appui au propos de cet avis	22
2 La gouvernance et l'organisation de la recherche au collégial	24
2.1 Orientation 1 : Soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche au collégial	26
2.1.1 Palier gouvernemental et ministériel	26
2.1.2 Palier institutionnel	39
2.1.3 Organismes du réseau collégial et lieux de concertation fédératifs et associatifs	47
2.1.4 Écosystème de la recherche au collégial	51
Recommandations 1 à 5	53
3 La structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation au collégial	56
3.1 Orientation 2 : Tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte	57
3.1.1 La participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT	58
3.1.2 Les liens à exploiter entre les secteurs d'activité des CCTT et les programmes d'études	67
3.1.3 Les mécanismes d'élaboration et de révision des programmes d'études : pour des programmes à la fine pointe des avancées scientifiques et technologiques	71
3.1.4 La diffusion et le transfert de la recherche collégiale : une condition pour une meilleure articulation	72
3.1.5 Une synergie à entretenir et à renforcer chez les actrices et les acteurs de la recherche et de la formation	82
Recommandations 6 à 9	86

4	L'initiation à la recherche et le développement d'une culture scientifique chez la population étudiante	88
4.1	Orientation 3 : Promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études collégiales dans le souci d'un continuum de formation	94
4.1.1	L'initiation à la recherche et la culture scientifique dans les programmes d'études au collégial	95
4.1.2	Le continuum de formation à la recherche	103
4.1.3	Les contextes et les situations d'apprentissage	111
4.1.4	Des initiatives recherche-études pour bonifier la formation à la recherche	113
	Recommandations 10 à 12	118
4.2	Orientation 4 : Bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et soutenir la participation étudiante à la recherche	120
4.2.1	L'étendue de la participation étudiante à la recherche	121
4.2.2	Le point de vue étudiant sur l'engagement en recherche au collégial	122
4.2.3	Des incitatifs financiers pour l'engagement étudiant en recherche	126
4.2.4	Des initiatives pour encourager et valoriser la participation étudiante à la recherche	129
4.2.5	Des conditions pour stimuler la participation étudiante à la recherche dans une perspective de réussite éducative	132
	Recommandations 13 à 17	136
5	Le potentiel de recherche des collèges	139
5.1	Orientation 5 : Optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges	143
5.1.1	Le bassin potentiel en recherche chez le personnel enseignant	144
5.1.2	La recherche et le développement professionnel	147
5.1.3	La place de la recherche dans la tâche enseignante	148
5.1.4	Des défis spécifiques aux nouveaux membres du personnel enseignant	150
5.1.5	Le financement pour la pratique de la recherche	151
5.1.6	Les programmes destinés aux chercheuses et aux chercheurs de collèges	153
5.1.7	L'accès à la littérature scientifique	160
	Recommandations 18 à 22	165
	Conclusion	167
	Sommaire des recommandations	170
Annexe 1	Événements couverts aux fins des travaux préparatoires à l'élaboration de cet avis	175
Annexe 2	Liste des 59 CCTT selon le domaine d'activité	180
	Remerciements	183
	Bibliographie	185
	Membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial	207
	Membres du Conseil supérieur de l'éducation	208

Liste des tableaux

Tableau 1	Quelques étapes charnières du développement de la recherche au collégial	4
Tableau 2	Évolution de la participation des étudiantes et des étudiants dans les CCTT, de 2010-2011 à 2022-2023	62
Tableau 3	Participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT, selon leur domaine d'activité et leur statut, en 2022-2023	63
Tableau 4	Demandes financées selon les programmes d'aide à la recherche du MES, de 2019 à 2023	156

Liste des figures

Figure 1	Quelques exemples d'organisation de la recherche au sein des établissements d'enseignement collégial	45
Figure 2	Cartographie de l'écosystème de la recherche au collégial	52
Figure 3	Étapes du processus de transfert de connaissances	74

Liste des graphiques

Graphique 1	Personnel enseignant libéré pour participer aux activités d'un CCTT, de 2010-2011 à 2022-2023	60
Graphique 2	Répartition du personnel enseignant des collèges selon le niveau d'études, septembre 2024	145

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACPQ	Association des collèges privés du Québec
ADESAQ	Association des doyennes et des doyens des études supérieures au Québec
AQPC	Association québécoise de pédagogie collégiale
ARC	Association pour la recherche au collégial
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BIR	Bourse d'initiation à la recherche
BIRC	Bourse d'initiation à la recherche pour la relève au collégial
BIRSC	Bourse d'initiation à la recherche en santé – collégial
BSRC	Bourse pour stage de recherche au niveau collégial
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie
CCTT-IT	CCTT en innovation technologique
CCTT-PSN	CCTT en pratiques sociales novatrices
CDC	Centre de documentation collégiale
CEQES	Cadre européen des qualifications en enseignement supérieur
CEPROCQ	Centre d'études des procédés chimiques du Québec
CER	Comité d'éthique de la recherche
CES	Conseil de l'enseignement supérieur
CIRADD	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CTREQ	Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec
DEC	Diplôme d'études collégiales
ECAT	Subvention d'établissement de centres d'accès à la technologie
ETC	Équivalent temps complet
FCAR	Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FISCC	Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés
FRQ	Fonds de recherche du Québec
FRQNT	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
FRQS	Fonds de recherche du Québec – Santé
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture

IP	Innovation pédagogique
IRIPII	Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
ITEGA	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIRA	Outils et instruments de recherche appliquée
ORES	Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur
PADRRRC	Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial
PAREA	Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage
PART	Programme d'aide à la recherche et au transfert
PART-IS	Programme d'aide à la recherche et au transfert en innovation sociale
PART-IT	Programme d'aide à la recherche et au transfert en innovation technologique
PFEQ	Programme de formation de l'école québécoise
PREP	Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques
R-D	Recherche et développement
RDA	Recherche et développement appliquée
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SQRI²	Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027
SSHAL	Sciences sociales et humaines, arts et lettres
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION

Par cet avis, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) formule, à l'intention de la ministre de l'Enseignement supérieur, du milieu collégial ainsi que des autres actrices et acteurs concernés par la recherche au collégial, des orientations et des recommandations visant à promouvoir et à optimiser l'articulation entre la recherche et la formation à cet ordre d'enseignement.

Contexte de l'élaboration du présent avis

Le Conseil s'intéresse à l'articulation entre la recherche et la formation en considérant la façon dont ces deux volets de la mission des collèges se nourrissent et s'enrichissent mutuellement.

Si la recherche au collégial a été décrite et étudiée dans plusieurs travaux et ouvrages, le regard sur la mise à profit mutuelle des activités de recherche et de formation demeure moins étayé. Aux yeux du Conseil, la recherche tend à se situer comme une activité en marge de la mission de formation des établissements d'enseignement, bien que des initiatives du milieu collégial témoignent d'une préoccupation accrue à cet égard. Quelles avenues permettraient une articulation optimale des activités de recherche et de formation des collèges? Quelles sont les conditions à mettre en place pour maximiser cette synergie entre la recherche et la formation au collégial dans la perspective d'une vision intégrée de ces deux volets de la mission des collèges et au bénéfice de la qualité de la formation et de la réussite de la population étudiante? Telles sont les principales questions qui ont guidé le Conseil dans l'élaboration de cet avis.

Le Conseil observe que les travaux ayant traité de la synergie entre la recherche et la formation au collégial font référence principalement à des aspects particuliers étudiés isolément, par exemple le lien entre les activités des centres collégiaux de transfert de technologie et la formation, les retombées de la recherche sur la formation et l'enseignement ou l'engagement étudiant dans les activités de recherche. Par cet avis, le Conseil adopte un regard global de façon à mettre en commun différentes perspectives pour obtenir une vue d'ensemble des moyens à déployer sur le plan systémique et tendre vers cette articulation entre la recherche et la formation. Les orientations et les recommandations définies au fil de cet avis esquissent des pistes de divers ordres visant à favoriser ce rapprochement.

Le Conseil perçoit aussi un contexte favorable à cette réflexion en raison des initiatives récentes émanant à la fois du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ainsi que du milieu de l'enseignement collégial et qui témoignent d'une volonté

partagée d'accélérer les avancées de la recherche collégiale pour les années à venir et d'en structurer le développement. Le Chantier sur la recherche au collégial, organisé conjointement par le MES et le MEIE à l'automne 2023, constitue une activité phare en ce sens dont les suites demeurent attendues dans le milieu collégial. **Par cet avis, le Conseil entend apporter une contribution particulière et complémentaire à ces différents travaux en approfondissant l'étude de la recherche collégiale sous l'angle spécifique de l'articulation entre la recherche et la formation, et en mettant ainsi l'accent sur les fins éducatives de la recherche au collégial.**

Une réflexion qui repose sur l'évolution de la recherche collégiale

Les collèges du Québec appartiennent à l'enseignement supérieur et la recherche au collégial s'inscrit dans la mission reconnue de ce niveau d'éducation. En effet, l'enseignement supérieur se distingue de la formation obligatoire non seulement par l'âge et le niveau de scolarité des étudiantes et des étudiants, mais aussi par la production et la valorisation de nouveaux savoirs dans les différentes sphères de la société (UNESCO, 2005, p. 98). Dans les collèges, la recherche s'est imposée progressivement dès leur création comme une fonction incontournable, parallèlement à leur mission éducative, sous l'impulsion d'initiatives d'établissements et d'organismes du réseau, pour ensuite être reconnue officiellement par les politiques gouvernementales en matière de recherche, les programmes de financement ministériels et d'organismes subventionnaires ainsi que, dans une certaine mesure, les cadres administratifs, financiers et législatifs.

Elle s'est d'abord manifestée comme un corollaire de la pédagogie spécifique à cet ordre d'enseignement nouvellement créé à la suite de la publication du rapport Parent. En 1972, le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) du ministère de l'Éducation (MEQ) « apporte un soutien structuré à la recherche pédagogique au collégial » (CSE, 2006, p. 7). Les relations étroites entretenues par les collèges avec les milieux régionaux les ont aussi conduits à développer des services à la collectivité, par exemple par la recherche de solutions à des problèmes industriels (CSE, 1979). Au tournant des années 1980, la recherche au collégial bénéficie d'un point d'ancrage dans les politiques gouvernementales. La « volonté de voir les collèges devenir des acteurs en recherche » est affirmée pour la première fois en 1980 dans un texte officiel, à l'occasion de la publication de la première politique scientifique du Québec, *Un projet collectif* (Piché, 2016, p. 119). Dans la foulée, la décision du gouvernement du Québec d'offrir aux chercheuses et aux chercheurs du collégial l'accès au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) ouvre de nouvelles perspectives au collégial dans le champ de la recherche fondamentale (Gingras, 1993, 1994). L'idée de créer des

centres spécialisés dans certains secteurs clés de la technologie québécoise et de permettre à la ou au ministre de l'Éducation d'en autoriser la création prend forme aussi à ce moment. En 1983-1984 apparaissent six premiers centres spécialisés, aujourd'hui désignés par l'appellation « centres collégiaux de transfert de technologie » (CCTT) (CSE, 2019, p. 16). Sur la même lancée, le ministère de l'Éducation crée, en 1987, le Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART). Les activités de recherche appliquée et pédagogique sont reconnues officiellement comme faisant partie de la mission des collèges en 1993 par la modification de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29). Depuis, la structuration de la recherche se poursuit dans les collèges et son développement bénéficie, de la part du MES, d'un appui financier spécifique et récurrent qui découle de la révision, en 2019, du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [MEES], 2019a).

TABLEAU 1

Quelques étapes charnières du développement de la recherche au collégial¹

1967	Création des collèges et débuts de la recherche pédagogique
1972	Implantation par le MEQ du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)
1980	Reconnaissance de la recherche au collégial dans la première politique scientifique du Québec
1982	Ouverture du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) pour les chercheuses et les chercheurs du collégial : nouvelles perspectives pour la recherche fondamentale
1983-1984	Reconnaissance par le MEQ des six premiers centres spécialisés, aujourd'hui désignés par l'appellation « centres collégiaux de transfert de technologie » (CCTT)
1987	Lancement par le MEQ du Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)
1993	Modification de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> pour y inscrire la mission de recherche des collèges au regard des activités recherche appliquée et pédagogique
2019	Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public pour y inclure un volet consacré au financement du développement de la recherche

¹ Ce tableau illustre quelques étapes charnières du développement de la recherche au collégial sans prétendre à l'exhaustivité quant à un portrait historique de celle-ci. La lectrice ou le lecteur qui désire en savoir davantage sur l'évolution de la recherche au collégial est invité à consulter l'avis du Conseil intitulé *Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives*, dans lequel cette question est approfondie dans son volet historique (CSE, 2019).

Ces quelques étapes charnières de l'évolution de la recherche au collégial témoignent de ses manifestations dès la création des collèges de même que de sa reconnaissance et de sa structuration progressives au fil du temps par des encadrements. Les collèges québécois sont partie prenante de la mission de recherche dévolue à l'enseignement supérieur et montrent une volonté de poursuivre son développement en se structurant et en intensifiant leurs activités à cet égard.

Démarche du Conseil

En plus de prendre en compte l'évolution de la recherche collégiale et ses travaux antérieurs sur le sujet², le Conseil propose, par cet avis, d'actualiser la réflexion sous l'angle de l'articulation entre la recherche et la formation, et cela, à la lumière des réalités et des enjeux actuels.

Pour ce faire, il a opté pour une démarche exploratoire en vue de déceler des avenues porteuses et de maximiser la synergie entre la recherche et la formation au collégial. Cette démarche combine des analyses documentaires et statistiques, des consultations d'organisations de même que d'actrices et d'acteurs concernés par le thème à l'étude, avec un accent particulier mis sur les étudiantes et les étudiants³, une veille exploratoire de pratiques en vigueur dans les collèges ainsi qu'un repérage systématique pour certaines d'entre elles. La procédure du Conseil a été enrichie de présentations et de discussions issues de plusieurs événements qui ont animé le milieu de l'enseignement et de la recherche au collégial, et qui, par leur pertinence relativement au thème à l'étude, ont permis de recueillir les points de vue de plusieurs catégories de personnel des collèges et d'étudier les enjeux prédominants⁴. En outre, dans la foulée de sa participation au Chantier sur la recherche au collégial, le Conseil a obtenu l'accès à huit mémoires déposés par des groupes, des personnes et des organismes intéressés par la recherche collégiale, et en a dégagé les éléments pertinents pour nourrir sa réflexion sur son thème de travail. Enfin, il a analysé des données statistiques pour étayer et appuyer certains aspects spécifiques de ses travaux sans toutefois s'astreindre à dresser un portrait quantitatif exhaustif de la recherche collégiale, qui serait demeuré parcellaire en raison de l'absence de données systémiques complètes.

2 Le Conseil a formulé des constats et a pris position sur la recherche collégiale à plusieurs occasions dans ses publications depuis 1979, comme en témoigne le [mémoire](#) (CSE, 2023a) qu'il a déposé dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial, organisé conjointement par le MES et le MEIE en 2023.

3 La liste des groupes, des personnes et des organismes consultés ou entendus au cours des travaux est présentée au terme de cet avis, dans la section portant sur les remerciements.

4 La liste des principaux événements couverts aux fins de l'élaboration de cet avis est jointe à l'[Annexe 1](#).

Présentation de l'avis

Cet avis présente d'abord une définition du thème de l'articulation entre la recherche et la formation de même que des concepts qui lui sont associés.

La réflexion et les positions du Conseil sur les points de jonction entre la recherche et la formation sont ensuite étayés autour de quatre axes thématiques : 1) la gouvernance et l'organisation de la recherche au collégial; 2) la structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation au collégial; 3) l'initiation à la recherche et le développement d'une culture scientifique chez la population étudiante ainsi que 4) le potentiel de recherche des collèges⁵.

Pour chaque axe thématique, des orientations sont définies et explicitées par des constats ainsi que des enjeux et conduisent à des recommandations. Ces dernières, selon le cas, s'adressent à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la communauté collégiale ou à d'autres actrices et acteurs concernés par la recherche au collégial.

Ainsi, cinq orientations sont énoncées, au fil de cet avis, pour mobiliser les actrices et les acteurs concernés autour de l'articulation entre la recherche et la formation au collégial :

1. Soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche au collégial;
2. Tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte;
3. Promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études dans le souci d'un continuum de formation;
4. Bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et soutenir la participation étudiante à la recherche;
5. Optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges.

Le Conseil formule un total de 22 recommandations qui leur sont associées.

⁵ Le Conseil a choisi de traiter du financement de la recherche collégiale de façon transversale en s'attardant à certains aspects de celui-ci selon leur pertinence au regard des objets étudiés.

1

La définition du thème à l'étude

Dans cette partie, le Conseil précise le thème de l'articulation entre la recherche et la formation au collégial, ses principaux concepts ainsi que les dimensions d'analyse qui ont guidé sa réflexion.

1.1 Ce qu'on entend par l'articulation entre la recherche et la formation

Les résultats d'une revue de littérature menée en 2016 sur l'articulation entre la recherche et l'éducation à l'enseignement supérieur⁶ montrent une image complexe et multidimensionnelle de cette relation (Elken et Wollscheid, 2016). Elle peut se situer sur différents plans (par exemple, individuel, curriculaire, institutionnel ou national) et prendre diverses formes de même que varier selon les disciplines et les niveaux des programmes d'études.

La relation entre la recherche et la formation peut donc être étudiée en fonction de divers angles d'analyse, par exemple selon que l'accent est mis sur le personnel enseignant ou encore sur l'étudiante ou l'étudiant. Dans le premier cas, les modèles d'articulation mis en lumière par la littérature renvoient à une « relation recherche-enseignement » qui porte sur le lien entre la pratique de la recherche et son utilisation dans les activités d'enseignement ainsi que sur les facteurs pouvant agir sur la force

6 Cette étude, réalisée par le Nordic Institute for Studies of Innovation, Research and Education, a été financée par la Norwegian Agency for Quality Assurance in Education et visait à servir de base pour la définition d'indicateurs permettant d'évaluer la relation entre la recherche et la formation au premier cycle universitaire. Ces travaux prennent appui sur une revue de littérature qui témoigne d'une concentration des écrits sur le sujet en provenance des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie. L'expression de langue anglaise utilisée relativement à ce thème est *relationship between research and education*. Les éléments de définition contenus dans cette section sont majoritairement tirés de cette étude.

de ce lien, par exemple la discipline enseignée. La perspective du point de vue de l'apprenante ou de l'apprenant, nommée « relation recherche-apprentissage », s'appuie, quant à elle, sur la notion d'apprentissage fondé sur l'investigation, qui met de l'avant le caractère bénéfique des formes d'apprentissage actif tout en soulignant la nécessité d'une diversité d'approches. Cette relation renvoie à différentes pratiques, par exemple la participation des étudiantes et des étudiants à la recherche menée par le corps professoral, la réalisation de leurs propres recherches empiriques ou encore la production de revues de littérature ou la présentation de résultats de recherche dans des symposiums.

Un autre type de relation mis en lumière dans les écrits se rapporte à l'élaboration de programmes d'études basés sur la recherche. Bien que les programmes n'aillent pas jusqu'à déterminer les activités d'apprentissage qui se dérouleront en classe, ils fournissent des indications sur les objectifs d'apprentissage de même que sur la cohérence des différents éléments à couvrir. Selon des études sur le sujet, un modèle de curriculum reposant sur la recherche devrait prendre en compte la complexité du processus d'enseignement et d'apprentissage dans un contexte d'apprentissage basé sur l'investigation. Un appel au développement d'une culture de la recherche dans les programmes d'études est également souligné. Les décisions relatives aux programmes ne se limitent pas à la pédagogie, mais elles relèvent aussi de stratégies d'établissement permettant de déterminer de quelle façon l'enseignement, l'apprentissage et la recherche seront intégrés. Ces choix relatifs aux programmes d'études gagneraient donc à être soigneusement planifiés. Par ailleurs, il est évoqué que le programme lui-même doit s'appuyer sur des connaissances issues de la recherche (Elken et Wollscheid, 2016).

Enfin, un certain nombre de recherches soulignent l'importance d'examiner comment les politiques et les encadrements institutionnels, nationaux ou internationaux peuvent favoriser les liens entre la recherche et la formation. Il est établi que la force de ces liens peut dépendre des priorités institutionnelles de même que des politiques nationales ou internationales et, en conséquence, être facilitée par des conditions externes et de nature systémique (Elken et Wollscheid, 2016).

Quel que soit l'angle utilisé pour analyser la relation entre la recherche et la formation, cette relation peut être soumise à des variations selon les disciplines, les établissements et les pays. Ainsi, la prise en compte d'éléments de contexte est soulignée comme essentielle, et les facteurs culturels et systémiques peuvent s'avérer aussi importants que des facteurs disciplinaires (Elken et Wollscheid, 2016). Comme l'a déjà relevé le Conseil, **différents univers culturels peuvent influencer la mise en œuvre des pratiques d'articulation** (CSE, 1998) tels que les cultures propres aux

disciplines, aux départements, aux équipes-programmes et aux établissements de même que les éléments d'organisation de la tâche enseignante, le degré de participation des étudiantes et des étudiants à la recherche ainsi que l'intégration de cette dernière dans les activités d'enseignement.

Par ailleurs, au sein des pays européens, l'articulation entre la recherche et la formation⁷ est identifiée comme l'une des tendances phares à considérer au regard des changements et des défis connus ces dernières années par les établissements d'enseignement supérieur (Gaebel et Zhang, 2024). Dans le cadre d'un sondage mené auprès de ceux-ci, l'Association des universités européennes s'est notamment intéressée à la perception de leur mission première, à savoir la recherche ou la formation. Les résultats de cette enquête montrent que la majorité des établissements d'enseignement supérieur accordent une importance égale à la recherche et à la formation et que, lorsqu'une mission est perçue comme un peu plus importante, c'est en faveur de la formation plutôt que de la recherche. Les réponses varient toutefois selon le profil des établissements européens, puisque les universités des sciences appliquées et les universités spécialisées ont tendance à percevoir la mission de formation de façon plus importante que la moyenne. Ce sondage porte aussi sur le lien entre la recherche et la formation sous l'angle de l'offre de formation. À ce sujet, les établissements déclarent en majorité qu'une expérience en recherche est présente dans la plupart des programmes de maîtrise mais aussi, dans une proportion moindre, au baccalauréat. Ils font également état de la mise en place de politiques ou de mesures permettant d'assurer une actualisation des programmes d'études et des cours en fonction des résultats récents de la recherche, d'abord à l'échelle de l'établissement et ensuite, dans une moindre mesure, à celle de la faculté. Enfin, un financement des initiatives visant ce rapprochement entre la recherche et la formation serait disponible principalement sur le plan institutionnel, et cela, dans une majorité des établissements d'enseignement supérieur sondés (Gaebel et Zhang, 2024).

7 L'expression en anglais utilisée dans le document de l'Association des universités européennes est *interconnecting education and research*.

Articulation entre la recherche et la formation dans le contexte collégial québécois

Les études repérées qui traitent du phénomène de l'articulation entre la recherche et la formation à l'enseignement supérieur portent, dans la majorité des cas, sur les établissements d'enseignement universitaire qui possèdent une longue tradition de recherche affirmée dans leur mission ainsi que dans la tâche de leur corps professoral, lequel est soumis à des exigences en la matière. La recherche effectuée dans les collèges québécois demeure, quant à elle, un domaine plus récent et en constante mutation. Bien que les activités de recherche cohabitent avec les activités de formation depuis plusieurs décennies, l'arrimage entre les deux demeure un défi dans l'objectif « d'instaurer une véritable culture de la recherche collégiale » (Piché, 2016, p. 206).

La synergie entre la recherche et la formation au collégial a été examinée à quelques occasions. Elle a, entre autres, été abordée sous l'angle de l'harmonisation de la recherche aux autres activités des collèges dans le cadre d'un colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC) en 1992. Dans les actes de ce colloque, il est avancé que la recherche s'intègre à la mission éducative des collèges, mais qu'elle constitue une activité complémentaire ou un supplément lorsqu'elle est observée par la loupe de la tâche d'enseignement (Moffet, 1992). Pour favoriser une meilleure harmonisation de la recherche aux autres activités des collèges, il est suggéré de la considérer comme une activité à part entière plutôt que complémentaire ou parallèle et des pistes sont avancées pour lui faire une place réelle dans les collèges, par exemple en créant des postes et des équipes de recherche (Moffet, 1992). En ce qui concerne les activités des CCTT, bien que leur impact économique ait été évalué au fil des années, leurs répercussions sur la formation collégiale demeuraient jusqu'à récemment peu étudiées (Duhaime, 2019; Kingsbury et Bourgeois, 2011; Marois et Beaumont, 2009). L'une des études phares à ce sujet présente une analyse du « tandem que forment les CCTT et les collèges auxquels ils sont affiliés » pour dégager des pistes visant à optimiser et à mettre en valeur les retombées des activités des CCTT sur la formation collégiale (Kingsbury et Bourgeois, 2011, p. vi). Les retombées sur la formation collégiale y sont définies comme des « [e]ffets positifs, structurants, durables, prévus ou imprévus, résultant directement ou indirectement de la production de nouvelles connaissances, de l'innovation scientifique ou technologique ou du transfert technologique par le CCTT, sur le collège, les cours, les programmes d'études (incluant les AEC), les professeurs, les étudiants, les diplômés et le CCTT (à titre de composante du collège) » (Kingsbury et Bourgeois, 2011, p. 87). Enfin, d'autres travaux ont porté sur des aspects spécifiques de cette interaction entre la recherche et la formation en ce qui concerne, par exemple, la formation étudiante en recherche et l'engagement étudiant dans ce type d'activités (Comité intersectoriel étudiant, 2019; Duhaime, 2019; Veilleux, 2020).

Angle d'analyse privilégié par le Conseil

La situation singulière des collèges québécois par rapport aux autres établissements d'enseignement supérieur au pays ou ailleurs dans le monde a trait notamment au contexte de leur création et à leur historique, à leur apport original et distinctif à l'enseignement supérieur et au domaine de la recherche de même qu'à leur évolution au fil du temps. Les collèges pratiquent la recherche selon un modèle d'organisation de l'enseignement et de la recherche propre à leur réseau au sein de l'écosystème de l'enseignement supérieur. Par exemple, la priorité accordée à l'enseignement et à la formation ainsi que la place de la recherche dans la tâche enseignante les distinguent et, en contrepartie, soulèvent des défis particuliers.

Pour cet avis, le Conseil a privilégié la notion d'articulation à celle de retombées afin d'examiner la synergie entre les deux éléments de la mission des collèges, soit la recherche et la formation, plutôt que de considérer qu'une seule influence l'autre. Bien qu'il soit plus commun de penser que la recherche peut influencer la formation, il est pertinent de considérer l'inverse, à savoir comment la formation peut conduire à des bénéfices pour la recherche (Elken et Wollscheid, 2016), par exemple en suscitant chez la population étudiante de l'intérêt pour une éventuelle carrière dans ce domaine.

Cette dynamique de réciprocité recherche-formation au collégial revêt plusieurs facettes, ce qui a amené le Conseil à cibler des dimensions d'analyse selon les enjeux jugés prédominants. Le Conseil propose donc, dans le présent avis, une approche englobante qui aborde différentes dimensions à plusieurs niveaux de responsabilité et d'intervention qui, mises ensemble, sont susceptibles d'exercer une influence sur cette articulation entre la recherche et la formation. En s'inspirant des différents modèles de relation entre la recherche et la formation, le Conseil en est venu, au fil de sa démarche, à considérer quatre principaux angles d'analyse pour structurer sa réflexion et proposer des pistes vers une plus grande articulation entre la recherche et la formation au collégial :

- La gouvernance et l'organisation de la recherche au collégial;
- La structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation au collégial;
- L'initiation à la recherche et le développement d'une culture scientifique chez la population étudiante;
- Le potentiel de recherche des collèges.

Ces axes thématiques structurent le propos de cet avis. Cependant, avant de s'y consacrer, le Conseil présente les éléments de définition des deux principaux concepts du thème à l'étude.

1.2 Définir *recherche* et *formation*

Les définitions de la *recherche* et de la *formation* revêtent une importance capitale lorsqu'on s'intéresse à leur articulation (Elken et Wollscheid, 2016). Le Conseil expose celles retenues pour ses travaux dans le contexte de l'enseignement collégial au Québec.

1.2.1 La notion de recherche

Les éléments de définition présentés dans cette section visent à assurer une compréhension commune des activités de recherche auxquelles fait référence cet avis dans la perspective d'une meilleure articulation avec la formation.

Dans un rapport publié en 2006, le Conseil définit la recherche de manière générale comme « un processus systématique d'avancement des connaissances fondé sur la méthode scientifique » (CSE, 2006, p. 7). Il propose cette définition en se référant au *Dictionnaire actuel de l'éducation*, dont la plus récente édition (2005) comporte la définition suivante :

« Domaine ou ensemble d'activités méthodiques, objectives, rigoureuses et vérifiables dont le but est de découvrir la logique, la dynamique ou la cohérence dans un ensemble apparemment aléatoire ou chaotique de données, en vue d'apporter une réponse inédite et explicite à un problème bien circonscrit ou de contribuer au développement d'un domaine de connaissances » (Legendre, 2005, p. 1135).

Le Manuel de Frascati 2015⁸ de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) présente, pour sa part, une définition qui conjugue recherche et développement expérimental (R-D) :

« La recherche et le développement expérimental (R-D) englobent les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances – y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société – et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles » (OCDE, 2016b, p. 47).

8 Ce document « fait figure de référence mondiale en matière de recueil et de communication de statistiques comparables à l'échelle internationale sur les ressources financières et humaines de la recherche et du développement expérimental » (OCDE, 2016b, p. 20) et il « fournit les définitions de la recherche et du développement expérimental (R-D) » (OCDE, 2016b, p. 46). Cette référence publiée en 2016 constitue la septième édition de ce manuel.

Cette notion de recherche et de développement expérimental comprend trois types d'activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental (OCDE, 2016b).

Pour l'UNESCO, l'expression « recherche et développement » englobe la recherche scientifique et le développement expérimental. Plus spécifiquement, la recherche scientifique :

« désigne les processus d'étude, d'expérimentation, de conceptualisation, de vérification et de validation qu'implique la genèse du savoir scientifique [...] et englobe donc, à la fois la recherche fondamentale et la recherche appliquée » (UNESCO, 2018, p. 131).

Dans le contexte de l'enseignement collégial, la notion de recherche à laquelle cet avis fait référence renvoie à toute activité de recherche conduite dans les collèges et qui s'exprime selon une pluralité de méthodes et dans différents domaines. La recherche au collégial peut être définie de diverses façons, par exemple selon ses champs d'application, le cadre dans lequel elle est pratiquée, ses modes de financement ou ses encadrements. Les principaux champs de recherche au collégial regroupent la *recherche appliquée* et la *recherche fondamentale* de même que la *recherche en éducation*, particulièrement la *recherche en pédagogie*. Bien que cette dernière renvoie à un domaine de recherche spécifique plutôt qu'à un champ de recherche au sens large, le Conseil lui a accordé une importance particulière dans ses travaux, puisqu'elle constitue un créneau important de la recherche occupé par les collèges. Il reconnaît que la recherche en éducation, concentrée particulièrement dans le domaine de la pédagogie, est présente depuis leur création (CSE, 2006). D'ailleurs, la recherche en pédagogie, communément appelée « recherche pédagogique », apparaît nommément dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*⁹. Toutefois, la recherche en éducation menée par les collèges ne se limite pas à la recherche pédagogique et peut, selon les projets, embrasser des problématiques éducatives liées à d'autres dimensions.

Ainsi, la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* reconnaît officiellement la recherche pédagogique et la recherche appliquée, tandis que la recherche fondamentale se trouve plutôt en filigrane du deuxième alinéa de son article 6.0.1, qui fait référence au soutien que les collèges

9 « Un collège peut en outre :

- a. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
- b. effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche » (RLRQ, chapitre C-29, a. 6.0.1).

peuvent apporter aux membres de leur personnel qui participent à des programmes subventionnés de recherche (Québec, 2024d), bien que ces programmes ne concernent pas exclusivement la recherche fondamentale. L'encadré ci-dessous présente les éléments de définition des champs de la recherche au collégial retenus par le Conseil.

Définitions des principaux champs de la recherche au collégial

La **recherche fondamentale** peut se résumer comme un « mode privilégié de production de connaissances nouvelles » (CSE, 2008, p. 57). Elle « consiste en des travaux de recherche expérimentaux ou théoriques entrepris en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière » (OCDE, 2016b, p. 53).

La **recherche appliquée** « consiste en des travaux de recherche originaux entrepris en vue d'acquérir de nouvelles connaissances et dirigés principalement vers un but ou un objectif pratique déterminé » (OCDE, 2016b, p. 54). Elle a pour objectif de résoudre un problème (Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec [CTREQ], 2017; Réseau des CCTT – Synchronex, 2022). Pour la majorité des autrices et des auteurs, la recherche appliquée trouve un débouché à brève échéance pour un problème ciblé, et demeure d'usage concret et pratique. Toutefois, selon Legendre (2005), la frontière entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale ne serait pas si évidente :

« La science appliquée se développe en général comme un prolongement de la science fondamentale et bénéficie alors de son apport théorique. Mais la science appliquée précède souvent la connaissance scientifique. En ce sens, c'est elle qui apporte à la recherche fondamentale des éléments. » (Legendre, 2005, p. 1145).

La **recherche pédagogique** est considérée comme une composante de la recherche en éducation (CSE, 2006; Legendre, 2005) et peut aussi être désignée par l'appellation « recherche sur l'enseignement et l'apprentissage » (Barbeau, 2000). D'ailleurs, le PAREA finance des projets de recherche dans trois champs d'application : l'enseignement, l'apprentissage et l'environnement éducatif (MES, 2024d). Il est aussi possible d'observer une forte association entre la recherche pédagogique et la recherche appliquée (De Lorimier, 1988). Pour Legrand, il existe « deux catégories classiques de recherche en éducation : la recherche de connaissances sur le système éducatif

et la recherche de nature innovative visant de nouveaux comportements, de nouveaux contenus d'enseignement ou de nouvelles structures » (Legrand, 1997, p. 39). Ainsi, la recherche pédagogique peut également se rapprocher de la recherche fondamentale :

« La recherche pédagogique comme recherche expérimentale de connaissances présente donc des caractéristiques communes [avec la recherche en éducation], qu'il s'agisse de recherches issues des disciplines appartenant aux sciences humaines ou qu'il s'agisse d'études portant sur l'acte pédagogique lui-même dans la salle de classe » (Legrand, 1997, p. 42).

En outre, la recherche menée dans les collèges peut être présentée en fonction du cadre dans lequel elle est exercée. Souvent associée d'emblée aux activités menées dans les CCTT, la recherche au collégial se déploie plus largement au sein d'autres unités de recherche ainsi qu'à travers des projets de recherche autonomes ou menés en collaboration. Le réseau collégial compte actuellement 59 CCTT, dont 48 se consacrent au transfert technologique (CCTT-IT) et 11 interviennent dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)¹⁰. De plus, près de « 50 unités, centres, regroupements et collectifs de recherche collégiale », autres que les CCTT, auraient été répertoriés au sein du réseau collégial¹¹ (MES, 2023c, p. 9). La recherche menée de façon autonome par le personnel enseignant des collèges est le fruit d'initiatives individuelles dans des domaines d'intérêt spécifiques, qu'ils constituent ou non un champ d'expertise pour leur établissement d'attache. Certaines enseignantes et certains enseignants de collèges pratiquent aussi la recherche dans des centres universitaires à titre de membres associés. Enfin, la recherche peut aussi être conduite en partenariat, par exemple dans le cadre d'une collaboration interordres¹².

Les éléments de définition avancés sur la notion de recherche au collégial visent à assurer une compréhension commune des aspects qu'elle englobe en vue d'examiner son articulation avec la formation. Toutefois, les déclinaisons multiples de la recherche collégiale en fonction de ces facteurs de même que son caractère évolutif font qu'il peut s'avérer périlleux de tracer une ligne

10 La liste des 59 CCTT selon le domaine d'activité figure à l'Annexe 2.

11 Il s'agit d'une estimation présentée par le MES dans son plan stratégique de même que par la majorité des actrices et des acteurs du réseau collégial dans un mémoire déposé lors du Chantier sur la recherche au collégial. Toutefois, aucune liste officielle détaillant ces autres unités de recherche n'a été établie à ce jour.

12 Le Conseil ne s'attarde pas aux pratiques de la recherche interordres, qui ont fait l'objet d'un examen particulier dans un chapitre intitulé « La collaboration en recherche entre les universités et les collèges » de l'avis *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société* (CSE, 2023b).

claire pour la circonscrire et de lui associer un cadre d'organisation et de fonctionnement définitif. En effet, il est difficile d'associer un champ de recherche au collégial à un cadre d'exercice particulier. Par exemple, la recherche collégiale réalisée hors des CCTT peut faire référence à la recherche pédagogique, mais ne se limite pas à celle-ci et englobe des activités de recherche fondamentale dans des disciplines spécifiques, voire des activités de recherche appliquée. Compte tenu de la marge d'autonomie requise de la part des collèges pour qu'ils mènent leurs activités de recherche et dans le but d'encourager la diversité de la recherche collégiale et des initiatives qui prennent forme dans les divers milieux ainsi que son évolution future, **le Conseil invite, dans cet avis, à demeurer ouvert aux multiples visages qu'elle peut emprunter et à la considérer dans son ensemble plutôt que de chercher à la définir de façon hermétique.** En effet, l'objectif du présent avis est de déterminer comment la mission éducative et la mission de recherche peuvent s'enrichir mutuellement au collégial, au bénéfice de la population étudiante, et ce, en considérant toutes les formes de recherche présentes à cet ordre d'enseignement et exercées dans différents cadres.

Ainsi, la recherche-crédation constitue une autre manifestation de la recherche au collégial qui demeure méconnue et peu abordée dans le cadre des réflexions structurantes sur celle-ci. Des travaux exploratoires menés à ce sujet dans le contexte de la préparation de cet avis ont montré qu'il s'agit d'une réalité complexe et peu étudiée à ce jour dans le réseau collégial. À titre d'illustration, le Conseil souligne les activités de recherche-crédation menées à l'École nationale de cirque depuis plusieurs décennies ainsi que la reconnaissance à titre de CCTT, en 2018, du Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque, devenu le Centre de recherche sur le potentiel humain en 2024 (École nationale de cirque, 2025). Le Conseil ne s'est pas livré à un examen approfondi de cet objet particulier lors des travaux d'élaboration du présent avis. Toutefois, la recherche-crédation demeure intégrée à ses réflexions, en ce sens que les pistes dégagées à terme pour favoriser l'articulation entre la recherche et la formation pourraient s'appliquer autant à la recherche-crédation qu'à la recherche effectuée dans d'autres domaines. **Le Conseil invite les différentes parties prenantes associées à la recherche collégiale à porter attention à ce champ de recherche en émergence dans les collèges et à l'intégrer aux réflexions à venir sur l'optimisation de la recherche au collégial.**

Définitions de la recherche-crédation

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), dans le cadre de son programme d'appui à la recherche-crédation, propose la définition suivante : « Par recherche-crédation, le Fonds [FRQSC] désigne toutes les démarches et approches de recherche favorisant la création qui visent à produire de nouveaux savoirs esthétiques, théoriques, méthodologiques, épistémologiques ou techniques » (Fonds de recherche du Québec [FRQ], 2023a).

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) présente la définition suivante pour la recherche-crédation en contexte universitaire : « Approche de recherche combinant des pratiques de création et de recherche universitaires et favorisant la production de connaissances et l'innovation grâce à l'expression artistique, à l'analyse scientifique et à l'expérimentation » (CRSH, 2025a).

Pour le CRSH, les domaines pouvant être liés à la recherche-crédation sont notamment l'architecture, le design, la création littéraire, les arts visuels (peinture, dessin, sculpture, céramique, textiles, etc.), les arts du spectacle (danse, musique, théâtre, etc.), le cinéma, la vidéo, les arts interdisciplinaires, les arts médiatiques et électroniques ainsi que les nouvelles pratiques artistiques (CRSH, 2025a).

Selon ces deux organismes subventionnaires, la problématisation de l'activité de création de même que la production de nouveaux savoirs apparaissent comme deux éléments essentiels permettant de distinguer la recherche-crédation des activités de création (CRSH, 2025a; FRQ, 2023a).

Recherche et innovation

D'autres concepts sont souvent associés à celui de la recherche, particulièrement la notion d'innovation. Par exemple, la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (SQRI²) définit un plan d'action pour le Québec en matière de recherche et d'innovation. En outre, certains collèges ajoutent le volet « innovation » au nom de leur bureau ou de leur service de la recherche de même qu'à leur politique institutionnelle en la matière. Ainsi, le Conseil ne peut faire abstraction de la notion d'innovation, étroitement liée aujourd'hui aux activités de recherche des établissements d'enseignement supérieur. Les éléments de définition qui suivent visent à situer les notions de recherche et d'innovation pour assurer une compréhension commune. Dans cet avis, le propos demeure

toutefois centré sur la notion de recherche. Le Conseil y fait référence à l'innovation principalement dans la perspective de la formation étudiante, notamment en lien avec le développement d'une culture de l'innovation.

Divers groupes, personnes ou organisations se réfèrent au Manuel d'Oslo de l'OCDE pour définir l'innovation :

« Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures » (OCDE, 2005, p. 54).

Le Conseil de l'innovation du Québec a adopté une définition similaire :

« Création et introduction de biens, de services, de procédés nouveaux ou sensiblement améliorés sur un marché et dans diverses communautés d'utilisateurs. Par exemple, il peut s'agir de la mise en œuvre de méthodes nouvelles ou sensiblement améliorées telles une méthode de production ou de distribution, une méthode de commercialisation ou une méthode organisationnelle » (Conseil de l'innovation du Québec, 2024, p. viii).

Comme pour la notion de recherche, l'innovation comprend plusieurs déclinaisons. Le Manuel d'Oslo présente quatre catégories, soit les innovations de produit, de procédé, de commercialisation et d'organisation (OCDE, 2005). À ces catégories, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ajoutait la notion d'innovation sociale :

« L'innovation consiste en des façons nouvelles ou meilleures de faire des choses ayant de la valeur. [...] L'innovation existe sous plusieurs formes, dont l'innovation de procédés, l'innovation de produits et l'innovation sociale et organisationnelle » (MESI, 2017, p. 12).

Gaudreault et Bister (2018), pour leur part, se réfèrent aux écrits de l'ancien Conseil de la science et de la technologie, qui proposait quatre types d'innovation : de service, organisationnelle, sociale et technologique.

L'innovation commence par une nouvelle idée, mais elle se distingue de la simple invention par la mise en œuvre de cette idée (Banque de développement du Canada, 2022) : « Il y a innovation lorsque le nouvel élément commence à être utilisé, et non au moment de sa conception » (Gaudreault et Bister, 2018, p. 9). Pour le Conseil, « [c]ontrairement à l'invention et à la découverte, qui peuvent parfois être fortuites ou accidentelles, l'innovation s'inscrit toujours dans un processus qui est contextualisé ou qui vise une fin » (CSE, 2006, p. 25). L'innovation s'opérationnalise donc dans des actions ou des procédures et se traduit par des actions concrètes dans des contextes donnés.

En somme, l'innovation consiste en un changement qui conduit à des améliorations et « vise la conversion des nouvelles connaissances en bénéfices économiques et sociaux » (Gaudreault et Bister, 2018, p. 9). Elle se décline en des catégories de même qu'en des secteurs d'activité tels que l'éducation, la santé ou la finance (Gaudreault et Bister, 2018). Selon Dubé, la recherche est souvent confondue avec l'innovation, alors qu'elle serait, en fait, « un maillon de la chaîne pouvant mener à l'innovation » (Dubé, 2012, p. 1). Cependant, tout type de recherche ne vise pas nécessairement l'innovation. La recherche peut donc fournir les bases théoriques et les connaissances nécessaires, tandis que l'innovation transforme ces connaissances en applications pratiques et en solutions concrètes.

Ainsi, l'innovation fait partie du continuum de la recherche et de l'innovation, lequel est défini par le MES comme un « [p]rocessus continu qui s'étend de la découverte de connaissances fondamentales à leur application pratique par des milieux preneurs, stimulant par le fait même le progrès scientifique, technologique et socioéconomique » (MES, 2023b, p. 37). Les activités de recherche de toute nature menées dans les collèges peuvent, dans certains cas, conduire à l'innovation, qu'elle soit technologique, sociale, organisationnelle ou axée sur l'éducation, par exemple l'innovation pédagogique. L'encadré ci-dessous présente les éléments de définition des champs de l'innovation au collégial.

Définitions des principaux champs de l'innovation au collégial

« L'**innovation technologique** est un nouveau produit ou nouveau procédé, ainsi que les modifications technologiques importantes de produits et de procédés, améliorant les conditions de la production industrielle dans un domaine déterminé » (Gaudreault et Bister, 2018, p. 10).

L'**innovation sociale** renvoie à « une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien

défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus » (Réseau québécois en innovation sociale, s. d.)¹³.

L'**innovation organisationnelle** ou l'« **innovation d'organisation** est la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la firme » (OCDE, 2005, p. 60).

L'**innovation en éducation** est « un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves ou des étudiants » (CSE, 2006, p. 26). La dimension curriculaire concerne l'innovation réalisée à l'échelle des programmes, la dimension pédagogique renvoie à l'innovation apportée à l'échelle des cours ou de la classe et englobe celle qui est liée au processus d'apprentissage, tandis que la dimension organisationnelle a trait à l'innovation dans les structures, les rôles et les fonctions des personnes (CSE, 2006).

Enfin, l'**innovation pédagogique** (IP) « consiste en une démarche de coadaptation plus ou moins importante d'un objet pédagogique et d'un milieu éducatif plus ou moins circonscrits. Les démarches d'IP visent la résolution d'une situation perçue comme problématique ou pouvant être améliorée d'un point de vue éducatif, mais l'intention globale qui soutient la mise en œuvre des IP est avant tout rattachée à une volonté de (re) donner du sens à l'expérience d'enseignement-apprentissage » (Bélec, 2024, p. 91).

13 Pour cette définition, le Réseau québécois en innovation sociale s'est inspiré de celles de Camil Bouchard, du Centre de recherche sur les innovations sociales, du Stanford Center for Social Innovation et de l'organisme The Young Foundation. Plusieurs autrices et auteurs ainsi que d'autres organismes ont adopté cette définition.

1.2.2 La notion de formation

Dans cet avis, la notion de formation est privilégiée par rapport à celle d'enseignement, puisque l'intention du Conseil dans ses travaux ne consistait pas, au premier chef, à étudier cette question par la lorgnette du transfert des résultats de la recherche dans la pratique pédagogique¹⁴, mais plutôt à adopter une perspective plus large couvrant plusieurs dimensions de la formation. Ainsi, selon l'intention qui vise à examiner l'articulation entre la recherche et la formation, le concept de formation englobe un ensemble d'activités relatives :

- à l'enseignement;
- aux activités d'apprentissage;
- aux programmes d'études (finalités, buts, objectifs et standards);
- aux compétences développées par les étudiantes et les étudiants;
- à la réussite éducative;
- aux activités ne donnant pas droit à des crédits, qu'elles soient périscolaires ou parascolaires;
- aux partenariats avec des organismes externes (milieu du travail, milieu communautaire, universités, etc.) pour l'enrichissement des apprentissages.

De plus, le Conseil a choisi de circonscrire son analyse à la formation ordinaire pour se concentrer sur l'environnement éducatif relatif aux programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), autant pour la formation préuniversitaire que pour la formation technique¹⁵.

En somme, la synergie entre la recherche et la formation est examinée selon différents éléments de l'environnement éducatif et de l'enseignement ordinaire qui contribuent à la formation des étudiantes et des étudiants, et enrichissent leur expérience éducative.

14 Des organismes tels que le CTREQ et l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES), anciennement connu sous l'appellation « CAPRES », poursuivent, entre autres, cette mission. Le Conseil s'est d'ailleurs penché en 2006 sur cette question dans son rapport intitulé *Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite*. L'ORES a cessé ses activités le 1^{er} avril 2025 en raison de la non-reconduction de l'entente de service qui avait été conclue avec le ministère de l'Enseignement supérieur.

15 Ainsi, les programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) et offerts à la formation continue ne sont pas considérés dans cet avis. Ce choix vise à circonscrire le champ d'étude et s'inscrit en cohérence avec l'un des angles d'analyse du thème portant sur le continuum de formation à la recherche à travers les ordres d'enseignement.

1.3 Les positions du Conseil sur les acquis de la recherche collégiale en appui au propos de cet avis

Par le présent avis, le Conseil entend bâtir sur les acquis de la recherche collégiale afin de poursuivre son essor en l'examinant sous l'angle spécifique de son articulation avec la formation au collégial. Il propose d'emblée quatre énoncés généraux qui correspondent à des aspects qu'il considère comme des acquis de la recherche collégiale. Ces positions du Conseil appuient le propos d'ensemble de l'avis et en soutiennent les orientations de façon transversale.

1. Une mission de recherche des collèges québécois rendue possible par les compétences et l'intérêt de membres de leur personnel enseignant et professionnel, attestée par leur appartenance à l'enseignement supérieur et découlant de la nécessité pour le Québec d'accroître le nombre de membres de sa communauté scientifique active.

Les collèges du Québec appartiennent à l'enseignement supérieur et contribuent à la mission de recherche qui lui est dévolue. Cette mission est exercée selon un modèle d'organisation de l'enseignement et de la recherche propre au réseau collégial au sein de l'écosystème de l'enseignement supérieur, entre autres quant à la place de la recherche dans la mission des collèges et dans la tâche enseignante. Les membres du corps enseignant et professionnel des collèges, par leur compétence et leur appartenance à l'enseignement supérieur, détiennent une expertise indéniable en recherche et montrent de l'intérêt pour la concrétisation de cette mission des collèges.

2. Une compétence établie et une responsabilité incontournable des collèges en matière d'initiation de la population étudiante à la recherche, de développement d'une culture scientifique et de formation citoyenne, ce qui leur permet de prendre part à la recherche de solutions scientifiques et innovantes aux enjeux sociétaux contemporains.

Cette contribution des collèges à la formation à la recherche est de nature à stimuler l'intérêt pour celle-ci, à clarifier le projet d'études et professionnel ainsi que, dans certains cas, à susciter des vocations tout en préparant les étudiantes et les étudiants à participer au futur de la société québécoise. Elle est aussi susceptible de jouer un rôle dans la formation d'une relève apte à joindre la communauté scientifique du Québec et à assurer son rayonnement sur les plans national et international.

3. Une vision englobante de la recherche au collégial caractérisée par la valorisation de sa diversité, par une ouverture quant à l'évolution de ses manifestations de même que par des collaborations et des partenariats dans l'enseignement supérieur et divers milieux économiques, sociaux et culturels.

La recherche au collégial se manifeste selon une pluralité de pratiques et de méthodes; elle est pratiquée dans différents lieux et selon diverses modalités. Elle demeure à valoriser dans tous les secteurs disciplinaires présents dans les établissements collégiaux de façon à déconstruire une conception encore répandue selon laquelle la recherche se concentre dans les domaines des sciences naturelles et des technologies. La collaboration entre les actrices et acteurs de la recherche ainsi que l'action mutualisée s'avèrent nécessaires pour enrichir la pratique de cette dernière, optimiser la diffusion et le transfert de ses résultats, assurer le partage de ressources et d'expertise de même que bonifier les occasions de formation et de participation des étudiantes et des étudiants à la recherche.

4. Une fonction de recherche qui s'exerce selon un modèle distinctif au collégial basé notamment sur le volontariat pour le personnel enseignant.

Le Conseil réaffirme sa position pour une pratique volontaire de la recherche par le personnel enseignant des collèges qui, en contrepartie, doit être accompagnée de conditions facilitantes et d'une reconnaissance dans la charge de travail de celles et de ceux qui souhaitent l'exercer, de façon à exploiter pleinement le potentiel de recherche des collèges au bénéfice de la formation étudiante et de l'essor de la société québécoise.

La réflexion du Conseil sur l'articulation entre la recherche et la formation au collégial repose donc sur ces acquis qui ont guidé l'examen des quatre à l'étude et la formulation des orientations qu'ils comportent.

2

La gouvernance et l'organisation de la recherche au collégial

Bien qu'elle n'ait pas été inscrite officiellement dans la mission des collèges au moment de leur création, la recherche y figurait déjà en trame de fond, s'est imposée progressivement (Gingras, 1985, 1993; Lapostolle et Piché, 2017) et a en quelque sorte proliféré sous l'impulsion d'initiatives du milieu de l'enseignement collégial. Elle s'est affirmée de plus en plus au fil du temps et divers encadrements gouvernementaux en ont structuré le développement et les orientations de façon à formaliser sa pratique, signe d'une reconnaissance de la mission de recherche des collèges par le gouvernement. Son inscription dans la première politique scientifique du Québec au tournant des années 1980 confirme d'ailleurs la contribution souhaitée des collèges à l'effort scientifique du Québec (Piché, 2016). Suivront notamment, en 1983-1984, le soutien du ministère de l'Éducation à la mise sur pied des premiers centres spécialisés, aujourd'hui désignés par l'appellation « centres collégiaux de transfert de technologie » (CCTT), puis, en 1993, l'inscription officielle de la recherche appliquée et pédagogique dans la mission des collèges par son ajout dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Tout en reconnaissant le chemin parcouru, le Conseil recommandait, en 2006, de consolider la culture de la recherche au collégial (CSE, 2006) et, dans un récent mémoire, de poursuivre la définition de la gouvernance de celle-ci (CSE, 2023a).

Définition de la gouvernance de la recherche

Selon le cadre conceptuel de la recherche dans les collèges canadiens de Fisher (2010), la gouvernance de la recherche renvoie «à la structure du système de recherche, à sa mise sur pied et à son encadrement, à la composition et au rôle des comités consultatifs ainsi qu'à la mise en place de politiques adéquates» (Fisher, 2010, p. 29). Ultimement, la gouvernance de la recherche devrait contribuer au développement d'une culture de la recherche dans les collèges de sorte qu'elle soit considérée comme une partie intégrante de leur mission (Fisher, 2010).

Pour le Conseil, la gouvernance constitue le socle sur lequel reposent l'encadrement, l'organisation ainsi que la gestion de la recherche au collégial, et qui assure un bon déroulement des activités. **Une structure de gouvernance et d'organisation de la recherche collégiale solidement établie, cohérente et efficace apparaît comme un préalable essentiel pour en planifier un développement structuré et envisager des bénéfices pour la formation collégiale.** C'est pourquoi il apparaît impératif pour le Conseil d'aborder d'emblée la question de la gouvernance et de l'organisation de la recherche dans la présente réflexion sur l'articulation entre la recherche et la formation.

Le Conseil s'intéresse, dans cette partie, à ces principaux éléments de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au collégial : rôles des ministères concernés; politiques et orientations gouvernementales; encadrements de la recherche collégiale; structuration et orientations de la recherche sur le plan institutionnel (plans stratégiques, politiques, instances de gouvernance et de soutien à la recherche); rôles des organismes du réseau collégial; lieux de concertation fédératifs et associatifs.

Le Conseil formule donc une première orientation qui porte sur la gouvernance et la gestion de la recherche collégiale.

2.1 Orientation 1 : Soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche au collégial

La gouvernance de la recherche au collégial est assurée à divers paliers décisionnels et d'intervention selon les structures et les acteurs impliqués, qu'il s'agisse des gouvernements du Québec et du Canada ou des ministères concernés, des établissements d'enseignement collégial, de leurs instances de gouvernance, de leurs structures de gestion et de leurs politiques institutionnelles ou encore des instances ou des organismes du réseau collégial qui fédèrent les collèges ou en réseautent le personnel.

Cette orientation repose sur les constats du Conseil présentés ci-après au regard de ces éléments qui gouvernent la recherche collégiale.

2.1.1 Palier gouvernemental et ministériel

Les ministères concernés par la recherche au collégial ou à l'enseignement supérieur sont en l'occurrence le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Cette section jette d'abord un éclairage sur leurs responsabilités et leurs orientations respectives, puis le rôle du gouvernement canadien est abordé.

Le ministère de l'Enseignement supérieur

L'article 2 de la Loi sur le MES¹⁶ définit les responsabilités de la ou du ministre en matière d'enseignement et de recherche. Le deuxième alinéa de cet article concerne spécifiquement la recherche :

« 2. Le ministre a pour mission de soutenir le développement et promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences, à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude.

16 L'expression « Loi sur le MES » fait référence à la loi officiellement nommée *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1).

Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie, entre autres dans les milieux académiques, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Pour ce faire, il favorise la synergie des actions des différents acteurs concernés » (Québec, 2024b).

De plus, des modifications à l'article 3 de cette loi, dans la foulée de l'adoption du projet de loi n° 44¹⁷ et de son entrée en vigueur le 1^{er} juin 2024, ont entraîné le retrait officiel de responsabilités relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique nationale de la recherche et en ce qui concerne les Fonds de recherche du Québec et la Commission de l'éthique en science et en technologie, qui se trouvent dorénavant sous la gouverne du MEIE. Il est à noter que le projet de loi n° 44 vient confirmer, par des assises juridiques, les responsabilités en matière de recherche du MEIE, qui lui étaient transférées jusqu'ici par décret.

À l'enseignement collégial, ces responsabilités du MES se concrétisent principalement par un soutien financier au développement de la recherche et au fonctionnement des CCTT ainsi que par une aide financière aux projets de recherche menés par les collèges et leurs CCTT. Au cours des dernières années, le MES a aussi mis en place certaines mesures pour accroître les retombées de la recherche sur la formation et favoriser l'engagement étudiant en recherche.

Soutien financier du MES et aide à la recherche

Depuis 2019, l'appui du *Régime budgétaire et financier des cégeps* à la recherche est devenu officiel par l'ajout de la lettre « R », désignant la recherche et le développement régional, à l'acronyme utilisé pour les postes budgétaires, « FABRES ». Le nouveau volet (recherche et innovation) est consacré au financement du développement de la recherche dans chaque cégep. Ainsi, un collège reçoit un montant de 93 000 \$ par année, lequel inclut 3 000 \$ alloués pour permettre de « cotiser à un organisme qui soutient les enseignants chercheurs du réseau collégial » (MES, 2024g, annexe R103). Un montant de 90 000 \$ est donc accordé à chaque cégep pour « le développement de la recherche »

17 Le 7 février 2024, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 44, *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*. Ce projet de loi a permis d'actualiser la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche et d'innovation*. Il visait principalement, entre autres, à transférer dans la *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation* (RLRQ, chapitre M-14.1) des dispositions en matière de recherche prévues par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*.

de même que pour « la réalisation d'activités de recherche et d'activités soutenant la recherche » (MES, 2024g, annexe R103)¹⁸. Sur la base de ces balises établies par le *Régime budgétaire et financier des cégeps*, chaque établissement utilise le montant reçu en fonction de sa situation quant à l'état de la structuration de la recherche.

Par la même annexe budgétaire, le MES prévoit des programmes d'aide à la recherche au collégial, soit le PAREA, le PART et le Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial (PADRRC), de même que la Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial (MSR)¹⁹. La participation d'étudiantes et d'étudiants aux projets de recherche financés par ces programmes est dorénavant obligatoire pour deux d'entre eux (PAREA et PART).

En outre, l'annexe R102 de ce régime budgétaire et financier prévoit le financement du fonctionnement de base des CCTT. Ce financement se chiffre à 20,1 millions de dollars au total pour les 59 CCTT, soit un montant de 341 322 \$ par année destiné à chacun d'eux. Il vise, entre autres, à permettre à chaque cégep de « soutenir les activités du CCTT qui entraînent des retombées sur la formation au collégial (par exemple, encadrement et rémunération d'étudiants [stages ou emplois], activités de promotion du CCTT auprès des étudiants et du personnel enseignant, utilisation des équipements du CCTT par les étudiants et le personnel enseignant, soutien aux étudiants dans des projets scolaires liés au CCTT, conférences ou activités de perfectionnement offertes au personnel enseignant) » (MES, 2024g, annexe R102).

Le *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial* contient aussi des mesures consacrées au financement de la recherche collégiale, explicitées aux annexes 109 et 111. Le même financement de base est accordé aux collèges privés subventionnés détenteurs d'un CCTT en vertu de l'annexe 109. **Le régime budgétaire et financier des collèges privés subventionnés ne prévoit toutefois aucun financement pour l'organisation des activités de soutien au développement de la recherche dans les collèges.** L'annexe 111 présente le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP), qui est propre au réseau des collèges privés subventionnés et renvoie aux autres programmes de financement du MES auxquels ces collèges sont admissibles au même titre que les cégeps (PAREA, PART, PADRRC, MSR) (MES, 2024h).

18 Le *Régime budgétaire et financier des cégeps* précise que « [c]e montant permet notamment de couvrir les frais encourus par l'établissement pour la libération de la charge d'enseignement du personnel enseignant et l'affectation du personnel professionnel pour la réalisation des éléments précités » (MES, 2024g, annexe R103).

19 Ces programmes du MES sont abordés dans la partie 5 de cet avis.

Orientations en matière de recherche collégiale dans les plans stratégiques et les plans d'action du MES

Le Conseil s'est livré à un examen des trois derniers plans stratégiques du MES (2017-2022, 2021-2023 et 2023-2027) pour y déceler les références ainsi que les orientations et les objectifs en matière de recherche au collégial. **Il a observé que les orientations à cet égard sont, somme toute, limitées dans ces plans stratégiques, qui ne comprennent que peu d'indications sur la vision du MES à l'égard du développement de la recherche collégiale.** Au fil de ces plans stratégiques, les objectifs liés à la recherche collégiale, au départ associés à un enjeu sur les milieux de vie (MEES, 2018a), ont migré vers des enjeux liés au développement économique du Québec (MES, 2022a) puis à son développement économique, social, culturel et durable (MES, 2023c). Par les objectifs formulés, le MES se concentre sur le suivi de l'évolution de l'implication étudiante dans les activités des CCTT et se fixe des cibles afin de maintenir ou d'accroître celle-ci. Dans son plan stratégique 2017-2022, il définit également un indicateur et des cibles pour suivre l'évolution de l'implication étudiante dans le cadre de projets de recherche financés par le PAREA et le PART. De plus, les cibles entourant l'engagement étudiant en recherche se limitent aux activités de recherche réalisées dans les CCTT. Ainsi, la recherche menée dans les autres unités de recherche, au nombre d'environ 50 d'après son plus récent plan stratégique, n'est abordée que dans les éléments d'analyse de l'environnement externe. Le Conseil croit que cela peut s'expliquer, en partie, par l'absence de données sur la recherche qui se déroule hors des CCTT, ce qui rendrait difficile la reddition de comptes sur des objectifs à cet égard, assortis d'indicateurs et de cibles mesurables.

En outre, par le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026, le MES déploie notamment une mesure destinée à « [s]outenir la recherche et le partage d'expertise portant sur la réussite et les bonnes pratiques en la matière » (MES, 2021a, p. 69). Ainsi, il vise, entre autres, à soutenir des projets de recherche collégiale portant sur la réussite et les pratiques porteuses ainsi qu'à favoriser le transfert des connaissances issues de la recherche vers les réseaux de l'enseignement supérieur.

En somme, quelques mesures structurantes ont été prises par le Ministère au cours des dernières années pour soutenir le développement de la recherche dans les collèges et encourager la participation étudiante à la recherche. Toutefois, ses plans stratégiques ne fournissent que peu d'indications permettant de connaître sa vision du développement de la recherche collégiale, qui est dorénavant associée à des enjeux liés au développement économique, social, culturel et durable du Québec.

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

La mission du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie comprend trois volets : soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques (MEIE, 2025b).

Le volet qui concerne la recherche est associé à sa mission en matière d'innovation, définie au deuxième alinéa de l'article 2 de sa loi constitutive :

« **2.** [...] Il a également pour mission, en matière d'innovation, de contribuer à l'essor, dans tous les milieux, de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, ainsi que de susciter l'adoption et la commercialisation des innovations notamment lorsqu'elles favorisent la croissance des entreprises, l'augmentation de leur productivité ou le développement de leurs marchés, au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger. [...] » (Québec, 2024c).

Ses principales responsabilités en matière de recherche sont indiquées dans la section III, qui porte sur l'innovation, à l'article 14, et renvoient notamment à la promotion de la recherche sous toutes ses formes, de la science, de l'innovation et de la technologie; à sa contribution au développement, au soutien et au rehaussement, dans les domaines précités, d'une culture scientifique, d'une culture de l'innovation et de la connaissance scientifique; à la valorisation et à la qualité des activités de recherche ainsi qu'au soutien des milieux académiques et des centres de recherche, dont les CCTT qui sont tous affiliés à des collèges (Québec, 2024c).

La mise à jour de la Loi sur le MEIE, dans la foulée de l'adoption du projet de loi n° 44 au printemps 2024, entérine officiellement ses responsabilités relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'une stratégie en matière de recherche et d'innovation.

Soutien financier du MEIE à la recherche collégiale et Fonds de recherche du Québec

Le MEIE contribue au financement du fonctionnement des CCTT. Ce financement est consenti dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation – Soutien au fonctionnement d'organismes (volet 1). L'objectif de ce programme consiste à « consolider le système d'innovation québécois et à augmenter la compétitivité des entreprises et la société par l'innovation » (MEIE, 2024b). Chaque CCTT reçoit une aide financière maximale de 125 000 \$

par année, ce qui équivaut à environ 7 millions de dollars pour l'ensemble du dispositif des CCTT²⁰. L'aide financière provenant du MEIE pour le fonctionnement de ce dispositif représente donc environ le tiers du financement de fonctionnement accordé aux CCTT, alors que le MES en assume environ les deux tiers. Ainsi, le MES accorde la plus grande part du financement de fonctionnement des CCTT, alors que le MEIE y contribue en partie.

Le financement des CCTT est assorti d'une évaluation quinquennale de la performance de leur dispositif conformément à la politique d'évaluation de programme du MEIE. Cette évaluation, réalisée en collaboration avec le MES, « vise à apprécier dans quelle mesure le dispositif atteint les résultats (ou cibles) attendus par le Ministère et à s'assurer qu'il répond à un besoin justifiant un financement public » (MEIE, 2025a). Elle repose sur les critères de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la conformité de l'action des CCTT. Le plus récent rapport d'évaluation, produit en 2019, couvre la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2017 (Ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2019).

Par ailleurs, le Fonds de recherche du Québec étant sous la gouverne du MEIE, le soutien financier de la recherche collégiale offert par ce ministère se reflète également par les programmes de subvention de la recherche destinés aux chercheuses et aux chercheurs des collèges²¹.

SQRI² et place de la recherche collégiale

Les orientations et les priorités du MEIE en matière de recherche et d'innovation sont définies dans la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

Intitulée *Inventer, développer, commercialiser*, la SQRI² est un plan d'action que s'est donné le gouvernement du Québec pour augmenter la prospérité de toutes les Québécoises et de tous les Québécois en misant notamment sur « la commercialisation de nouvelles technologies, l'intensification de notre culture de l'innovation et la solidification des synergies entre le milieu de la recherche et des entreprises » (Québec, 2025). La SQRI² constitue une quatrième édition²². La vision d'avenir qui y est énoncée est

20 D'autres volets de ce programme du MEIE peuvent également permettre d'accorder une aide financière pour la réalisation de projets de recherche-innovation en collaboration avec les CCTT ou le développement de leurs infrastructures de recherche (Ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2019; MEIE, 2024a).

21 Ces programmes du FRQ sont abordés dans la partie 5 de cet avis.

22 La première stratégie, intitulée *Un Québec innovant et prospère*, couvrait la période de 2007 à 2010, la deuxième, *Mobiliser, innover, prospérer*, a été en vigueur de 2010 à 2013, tandis que la troisième, nommée *Oser innover*, a été mise en œuvre de 2017 à 2022.

la suivante : « Un Québec audacieux et ambitieux qui investit dans la recherche et l'innovation durable et inclusive pour exceller à l'échelle mondiale et créer plus de richesses économiques et sociales » (Québec, 2022, p. 15).

Dans son introduction, la Stratégie annonce l'intention que les ministères et les organismes contribuent à une société innovante et, pour ce faire, s'engagent dans une démarche structurée et concertée. Elle fait état d'actions entreprises par certains d'entre eux, dont le MES et le MEQ. Pour le MES, la Stratégie annonce « [u]n nouvel élan dans les universités et les collèges soutenus par le MES » (Québec, 2022, p. 19). Elle précise que « [c]et élan vise une offre de formation collégiale et universitaire qui tient compte de l'avancement des connaissances et du cycle de l'innovation » (Québec, 2022, p. 19). À cet effet, pour le collégial, elle indique que le MES est en action avec le réseau collégial pour « accroître les collaborations entre la formation et la recherche » (Québec, 2022, p. 19).

La SQRI² vise à intervenir au regard de cinq axes : 1) *Exceller en recherche, en science et en technologie*; 2) *Créer un environnement favorable au développement de l'innovation*; 3) *Soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise*; 4) *Développer les talents et la culture scientifique et de l'innovation*; 5) *Miser sur des secteurs d'avenir et des projets structurants*. Les axes 1 et 4 renvoient spécifiquement à des éléments d'intérêt pour la recherche collégiale.

Pour l'intervention liée à l'axe 1, *Exceller en recherche, en science et en technologie*, la SQRI² s'appuie sur le réseau des établissements d'enseignement supérieur, constitué des collèges et des universités. Le gouvernement propose deux actions structurantes et complémentaires qui consistent à « appuyer les initiatives des Fonds de recherche du Québec » et à « favoriser les synergies dans l'écosystème de la recherche » (Québec, 2022, p. 29). Il annonce une hausse des investissements dans les FRQ « pour accroître la recherche de calibre international, pour favoriser la participation des chercheurs québécois à des programmes et réseaux scientifiques nationaux et internationaux ainsi que pour les établir comme chefs de file dans des domaines stratégiques pour le Québec » (Québec, 2022, p. 30). Sur le plan de la synergie dans l'écosystème de recherche, le gouvernement entend favoriser les maillages et les collaborations entre les centres de recherche afin d'inciter au transfert technologique vers les entreprises. Il envisage également d'encourager la cohésion et la mutualisation des interventions des participantes et des participants à la recherche pour augmenter les collaborations avec les actrices et les acteurs de l'innovation tels que les universités et les autres centres de recherche. Enfin, le gouvernement prévoit investir dans la construction d'infrastructures de recherche (zones d'innovation).

Pour agir au regard de l'axe 4, *Développer les talents et la culture scientifique et de l'innovation*, le gouvernement prévoit deux actions : 1) développer les talents, la relève et les compétences clés en recherche et en innovation ainsi que 2) développer la culture scientifique et de l'innovation. Pour la première, la Stratégie vise à prioriser l'attraction et le développement de talents « pour alimenter le bassin d'employés des jeunes entreprises innovantes et des secteurs stratégiques au Québec, particulièrement dans certaines régions plus exposées aux disparités » (Québec, 2022, p. 56). Pour ce faire, le MEIE prévoit notamment travailler en complémentarité avec le MES pour « favoriser la diplomation d'un plus grand nombre d'étudiants dans certains domaines prioritaires » (Québec, 2022, p. 57). La Stratégie prévoit également trois mesures structurantes destinées à « [o]ffrir un soutien étendu à l'emploi en recherche et innovation » (Québec, 2022, p. 57). L'une de ces mesures vise à bonifier les stages en entreprise et identifie les stages d'innovation en entreprise (Mitacs) comme un élément essentiel pour soutenir la productivité des entreprises et contribuer à leur réussite. Une deuxième mesure a pour objectif de « [s]outenir l'embauche de récents diplômés pour les projets de R-D » dans le but d'intégrer la relève à des emplois scientifiques et technologiques dans toutes les organisations et les entreprises (Québec, 2022, p. 57-58). Concernant le développement de la culture scientifique et de l'innovation, le MEIE reconnaît qu'il est important d'agir tôt dans le parcours des individus pour développer la culture scientifique et de l'innovation. Il estime que l'intérêt pour la science est favorisé lorsque la culture scientifique est présente dans la famille, l'école et la communauté, et que le sentiment de compétence constitue l'un des principaux facteurs démontrés de la motivation à poursuivre un parcours en science, en technologie, en ingénierie ou en mathématiques (STIM) ou encore dans d'autres secteurs de recherche. Ainsi, pour soutenir la relève dans le développement de son intérêt et de ses compétences en science et en recherche, la Stratégie prévoit notamment un appui aux organismes impliqués dans la promotion de la science et de l'innovation, lesquels agissent en complémentarité avec les écoles et les institutions muséales à vocation scientifique pour assurer la médiation entre la science et la société.

En résumé, les responsabilités et les orientations du MEIE en ce qui a trait à la recherche au collégial se reflètent principalement dans sa loi constitutive, dans sa contribution au financement de base des collèges, dans les programmes de subvention de la recherche du FRQ accessibles pour les chercheuses et les chercheurs des collèges de même que dans ses orientations définies dans la SQRI². Cette dernière, en plus de considérations liées au développement économique du Québec et à la réponse aux besoins du marché de l'emploi, comprend des éléments liés, entre autres, au développement de la relève en recherche de même que des compétences et d'une culture en matière de recherche et d'innovation.

Le gouvernement canadien

Outre le soutien financier offert par le gouvernement provincial par l'entremise du MES et du MEIE, un soutien au développement de la recherche dans les collèges provient d'organismes subventionnaires fédéraux²³. Il s'agit principalement d'un financement mixte (fonds publics et fonds privés) offert par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et des programmes du gouvernement du Canada. Ces programmes visent, entre autres, à soutenir les infrastructures de recherche des collèges de même qu'à appuyer l'innovation.

Le fonds mixte de la Fondation canadienne pour l'innovation consiste à verser des contributions financières aux universités, aux collèges, aux centres de recherche en milieu hospitalier ainsi qu'aux établissements de recherche à but non lucratif afin de leur permettre d'acquérir des infrastructures de recherche (FCI, 2025c). La FCI prévoit aussi un programme spécifique pour les collèges qui a pour objectif de soutenir des projets qui renforcent leur capacité en matière de recherche appliquée. Les projets financés doivent favoriser des partenariats desquels découleront des produits, des processus ou des services en réponse aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité canadienne. Ces projets doivent avoir des retombées socioéconomiques, environnementales ou en santé (FCI, 2025a, 2025c).

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire principalement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et du CRSH, propose également une offre de financement diversifiée destinée aux collèges. Les établissements signataires de l'Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche sont admissibles aux divers

23 Le Conseil prend note de travaux en cours en 2024-2025 concernant la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche. En effet, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de créer un nouvel organisme-cadre de financement de la recherche dans son budget de 2024, en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche (2023). Les partenaires du milieu de la recherche ont été invités à s'exprimer sur la création de ce nouvel organisme-cadre (Gouvernement du Canada, 2025), parmi lesquels des organismes et des établissements du réseau collégial québécois ont soumis des mémoires (Cégep de Jonquière, 2024b; Cégep de Saint-Jérôme, 2024; Fédération des cégeps, 2024). À l'automne 2024, un rapport des consultations produit conjointement par les organismes fédéraux de financement de la recherche – les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le CRSNG et le CRSH – a été présenté au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie ainsi qu'au ministre de la Santé (Gouvernement du Canada, 2024a, 2024d). L'énoncé économique du gouvernement du Canada produit à l'automne 2024 annonce de nouveaux soutiens à la recherche et confirme son intention de créer l'organisme-cadre lors de prochaines étapes dont les détails demeurent à venir (Ministère des Finances du Canada, 2024).

programmes de financement. Au Québec, une majorité de cégeps de même que quelques collèges privés subventionnés et écoles gouvernementales ont conclu une entente de ce type avec le CRSNG (2024b) le CRSH (2025b)²⁴.

Le gouvernement canadien regroupe l'ensemble des subventions destinées aux collèges sous le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, qui constitue son principal programme permettant de soutenir la recherche collégiale et interordres. Il est administré par le CRSNG, en collaboration avec les IRSC et le CRSH. Ce programme appuie des projets dans les domaines des sciences naturelles, du génie, des sciences humaines ou des sciences de la santé (CRSNG, 2024f). Il regroupe le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés (FISCC), la Subvention d'établissement de centres d'accès à la technologie (ECAT), la subvention Outils et instruments de recherche appliquée (OIRA), la subvention Mobilisation et la subvention Recherche et développement appliquée (RDA) (CRSNG, 2025a).

Plus spécifiquement, le FISCC est offert aux établissements menant des travaux de recherche multidisciplinaire avec des organismes communautaires partenaires (CRSNG, 2025c). Le programme ECAT s'adresse, pour sa part, aux collèges comptant moins de trois centres d'accès à la technologie tels qu'un CCTT (CRSNG, 2024e). Ces centres doivent cependant avoir d'autres sources de revenus que la subvention elle-même. La subvention OIRA (nommée « Programme des coûts indirects » avant 2014) permet de couvrir les dépenses engagées dans la gestion des travaux de recherche et de maintenir un milieu de recherche de calibre mondial (Gouvernement du Canada, 2024b). Le gouvernement du Canada propose aussi la subvention Mobilisation (CRSNG et CRSH), d'une durée d'un à trois ans, qui permet d'accorder aux établissements le financement nécessaire pour donner suite aux priorités en matière de recherche d'organismes du domaine de la santé en collaboration avec des organismes partenaires. Il offre également la subvention RDA, d'une durée d'une année, qui appuie l'achat d'appareils et d'installations de recherche pour améliorer la capacité des établissements d'entreprendre des travaux de recherche appliquée ainsi que des activités d'innovation et de formation, surtout avec les petites et moyennes entreprises (CRSNG, 2024e). La participation de partenaires est facultative pour tous ces programmes à l'exception du FISCC, de la subvention Mobilisation et de la subvention RDA, pour lesquels elle est obligatoire. Ces partenaires peuvent être des secteurs public ou privé ou encore des organismes à but non lucratif (OBNL), mais ils ne peuvent pas être issus du milieu collégial ou universitaire.

24 Usuellement, l'entente d'un organisme avec une instance des fonds fédéraux (CRSNG et CRSH) est valide pour les autres instances du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté.

Enfin, deux autres programmes nécessitant des investissements moins importants sont aussi disponibles. Les Subventions de projet supplémentaires viennent bonifier le Fonds de soutien à la recherche en offrant un financement supplémentaire pour couvrir des dépenses dans des domaines considérés comme prioritaires pour le gouvernement du Canada (Gouvernement du Canada, 2024c). Le programme PromoScience du CRSNG, d'une durée maximum de trois ans, propose, quant à lui, une aide financière aux organismes qui offrent l'occasion à des jeunes du primaire ou du secondaire (ou encore de la première année du collégial au Québec seulement) d'être en contact avec la science, que ce soit dans le domaine des sciences naturelles, de l'informatique ou des mathématiques (CRSNG, 2024c).

L'encadrement légal de la recherche collégiale

La recherche a été inscrite officiellement dans la mission des collèges en 1993. La modification de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (Québec, 1993) dans le cadre du renouveau de l'enseignement collégial a permis de désigner la recherche comme une composante de la mission des collèges. L'un des objectifs de cette réforme était d'affirmer l'appartenance de ces derniers à l'enseignement supérieur, notamment par l'élargissement de leur mission. La recherche en fait désormais partie, du moins celle qui est appliquée ou pédagogique, au sens de l'article 6.0.1. La Loi précise aussi que les collèges peuvent apporter du soutien aux membres de leur personnel qui participent à des programmes subventionnés de recherche. Enfin, l'article 17.2 habilite les collèges à établir, avec l'autorisation de la ou du ministre, un centre collégial de transfert de technologie.

Extraits de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*

Article 6.0.1

Un collège peut en outre :

- a) contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
- b) effectuer des études ou des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche; [...].

Article 17.2

Un collège peut, avec l'autorisation du ministre, établir un centre collégial de transfert de technologie pour exercer, dans un domaine particulier, les activités de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information visées au paragraphe a de l'article 6.0.1. Avant de donner l'autorisation, le ministre consulte tout ministre concerné par les activités du centre.

Le collège peut, dans la mesure et aux conditions qu'il détermine, confier la gestion du centre à une personne morale qu'il désigne ou à un comité qu'il constitue à cette fin.

Pour l'application du présent article, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec sont assimilés à un collège (Québec, 2024d).

La situation diffère pour les collèges privés subventionnés. La *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chapitre E-9.1) ne contient aucune référence à un pouvoir en matière de recherche pour ces établissements (Québec, 2024a). Néanmoins, la recherche est bien présente dans ces collèges comme en témoigne, entre autres, la reconnaissance par le MES de trois CCTT affiliés à autant de collèges privés subventionnés, l'admissibilité des collèges privés aux programmes des organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux ainsi que leur admissibilité aux programmes d'aide à la recherche du MES, dont celui propre à ces établissements, soit le PREP.

En 2009, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi n° 44, *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance* (Québec, 2009). Ce projet de loi prévoyait notamment de revoir la mission des cégeps pour énoncer officiellement, dès l'article 2, leur mandat de recherche en plus de leur mission principale de formation. Cet ajout renvoyait essentiellement à la recherche appliquée et au transfert des connaissances, ce qui a été dénoncé notamment par la Fédération des cégeps, qui en appelait à un amendement pour l'utilisation d'une formulation englobante de toutes les formes de recherche présentes au collégial (Fédération des cégeps, 2009). Ce projet de loi est mort au feuillet pour d'autres considérations que celles liées à la recherche.

Le Conseil constate que la mission de recherche des collèges, telle qu'elle est inscrite à ce jour dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, en fait « une activité que les cégeps "peuvent" encourager » (Piché et Lapostolle, 2011, p. 97) et l'associe davantage à certains champs d'application plutôt que de la situer dans une perspective large englobant tout l'éventail des activités

ayant réellement cours dans les collèges. Il observe qu'une révision des encadrements légaux qui vise à rendre explicite la mission de recherche des collèges constitue une recommandation phare émanant du Chantier sur la recherche au collégial, tenu à l'automne 2023.

Ce que le Conseil retient sur la gouvernance de la recherche au palier gouvernemental et ministériel

Le Conseil observe que la recherche au collégial est reconnue et appuyée par les gouvernements provincial et fédéral, notamment par l'entremise du soutien financier qui lui est alloué.

Les ministères provinciaux concernés, soit le MES et le MEIE, lui accordent aussi une place dans leurs orientations. Le MES y fait référence dans les dernières éditions de son plan stratégique, de façon ténue toutefois, et a mis en place, au cours des dernières années, des mesures structurantes destinées à accroître les retombées de la recherche collégiale sur la formation. Quant au MEIE, il fait aussi référence à la recherche collégiale à travers la SQRI², qui comporte notamment un axe d'intervention relatif à l'essor d'une relève en recherche et au développement des compétences et d'une culture en matière de recherche et d'innovation. Bien qu'une tension puisse être perçue à certains égards entre les orientations liées à la recherche de ces deux ministères, d'une part la recherche à des fins économiques (MEIE) et, d'autre part, celle à des fins éducatives (MES), une volonté partagée est observée pour des actions visant la formation à la recherche et le développement de compétences dans ce domaine. Par ailleurs, les modifications apportées en 2024 à la loi constitutive de ces deux ministères, qui ont donné lieu au transfert au MEIE d'un ensemble de responsabilités en matière de recherche auparavant dévolues au MES, posent un enjeu pour ce dernier, soit de faire valoir ses responsabilités et ses priorités au regard de la recherche, notamment aux fins de la formation et de la réussite éducative.

Le Conseil constate qu'une véritable vision du développement de la recherche au collégial est difficilement perceptible à l'heure actuelle. Il salue l'initiative prise en 2023 par ces deux ministères pour la conduite d'un chantier de réflexion collective sur la recherche au collégial, en vue de définir les actions prioritaires à mettre en place pour optimiser le développement et le rayonnement de la recherche selon différents axes. Le Conseil observe que le milieu de l'enseignement et de la recherche au collégial attend de connaître les mesures structurantes

qui découleront de ce chantier pour les quatre axes de travail annoncés par les autorités ministérielles. Il estime que les suites données à ce chantier pourraient contribuer à la définition de priorités en matière de développement de la recherche collégiale.

À cet égard, pour le Conseil, le statut ambigu de la recherche collégiale dans les encadrements gouvernementaux en freine le plein déploiement. Des amendements apportés à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* de même qu'aux lois qui régissent les autres catégories d'établissements, pour inscrire clairement la recherche dans la mission des collèges, ainsi qu'un financement conséquent constituent des mesures structurantes incontournables. Cette actualisation des encadrements représenterait aussi une occasion d'apporter une réponse affirmée aux enjeux toujours présents de reconnaissance et de valorisation de la recherche collégiale, notamment en y reflétant toute la diversité de la recherche réalisée dans les collèges.

2.1.2 Palier institutionnel

Le Conseil s'est intéressé à la place de la recherche dans les plans stratégiques des collèges et a procédé à un repérage des politiques institutionnelles en la matière de même que des structures liées à la recherche implantées dans ces établissements, afin de dresser un état de la situation concernant ces aspects de la gouvernance et de l'organisation de la recherche.

La place de la recherche dans les plans stratégiques des collèges

Le Conseil a procédé à l'analyse des plans stratégiques des 48 cégeps afin de déceler la place accordée à la recherche dans ces documents adoptés par leurs conseils d'administration. Il a limité son analyse aux plans stratégiques des cégeps, qui sont les seuls établissements du réseau collégial à avoir l'obligation légale d'élaborer et de mettre en œuvre une planification stratégique (RLRQ, chapitre C-29, article 16.1). L'analyse a porté sur les principaux éléments constitutifs d'un plan stratégique²⁵ et a été menée selon les thèmes jugés d'intérêt pour le présent avis. Les plans stratégiques examinés sont ceux qui étaient en vigueur en novembre 2023.

Cette analyse fournit des indications sur la place qu'occupe la recherche dans les priorités stratégiques des collèges ainsi que sur la nature des intentions de ceux-ci à cet égard. Une prudence est toutefois de mise dans l'interprétation des résultats, puisque la présence d'objectifs liés à la recherche peut effectivement indiquer que celle-ci est importante pour l'établissement en question, mais leur absence

²⁵ Ces éléments renvoient aux énoncés de mission et de vision, à l'analyse de l'environnement, aux orientations, aux objectifs, aux indicateurs et aux cibles ainsi qu'aux moyens déterminés, le cas échéant.

ne signifie pas nécessairement qu'elle ne l'est pas. Cela peut dépendre de la réalité de l'établissement en matière de recherche et du niveau de développement de celle-ci. Par exemple, un collège déjà structuré en ce qui concerne la recherche pourrait l'intégrer dans sa gestion courante plutôt que dans ses priorités stratégiques. Les plans stratégiques demeurent des documents de gouvernance qui déterminent les objectifs prioritaires d'un établissement pour assurer son développement à court et à moyen terme.

Le Conseil observe que les cégeps accordent une place importante à la recherche dans leur plan stratégique. En effet, la presque totalité d'entre eux en font mention dans celui-ci. Sans contredit, cette fonction leur paraît essentielle dans l'accomplissement de la mission qui leur est dévolue. La prise en compte de la recherche dans un plan stratégique, vue comme marginale il y a environ une décennie, apparaît aujourd'hui comme une réalité dans plusieurs collèges. **Cela témoigne d'une volonté de la part de plusieurs de se développer ou de se structurer en la matière sous plusieurs aspects.**

La façon d'aborder la recherche varie selon les rubriques des plans stratégiques de même que selon la nature des intentions énoncées. Ainsi, certains plans renvoient à la recherche largement, par exemple dans l'énoncé de leur mission ou de leur vision, alors que d'autres l'intègrent à leurs orientations, à leurs objectifs ou à une mesure spécifique.

Les résultats de l'analyse thématique mettent d'abord en lumière les intentions des collèges en ce qui a trait à la gouvernance de la recherche. Ils montrent que près d'une vingtaine de cégeps prévoient la mise en place ou l'opérationnalisation d'une structure ou d'une instance de recherche, alors qu'une dizaine envisagent d'adopter et de mettre en œuvre une politique, un plan ou une stratégie en la matière. Cela révèle une réelle volonté de structurer la recherche dans plusieurs établissements.

L'intention d'assurer la formation des étudiantes et des étudiants en recherche ainsi que la participation du cégep aux activités menées dans ce domaine sont aussi énoncées dans une majorité de plans stratégiques. Elles se présentent globalement sous trois variantes : encourager et soutenir l'engagement des étudiantes et des étudiants dans les activités ou les projets de recherche; arrimer la recherche et les programmes d'études; mettre en œuvre une option ou un parcours recherche-études, cette dernière piste étant toutefois marginale. L'initiation de la population étudiante à la recherche et la mise à profit des activités de recherche pour les programmes d'études se dégagent comme une priorité stratégique des collèges.

Les autres angles sous lesquels la recherche est abordée par une majorité de collèges renvoient à l'engagement des membres du personnel dans les activités et les projets de recherche de même qu'aux incitatifs visant à accroître leur participation, aux retombées de la recherche sur le développement de la communauté et le leadership local, régional et international ainsi qu'aux répercussions de la recherche pédagogique, notamment sous l'angle du transfert de la recherche vers l'enseignement.

Survol de la situation dans les collèges privés subventionnés et les écoles gouvernementales

Bien qu'ils n'aient pas l'obligation d'adopter un plan stratégique, certains collèges privés se dotent d'un tel outil de gouvernance. *Le Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*, produit par l'ARC dans le cadre d'un mandat lui ayant été confié par l'Association des collèges privés du Québec, fournit des indications à cet égard. Parmi les 20 collèges privés ayant répondu au questionnaire en appui à ce portrait, 5 ont déclaré que la recherche figure dans leur plan stratégique, alors que les 15 autres ont affirmé que ce n'est pas le cas (Senécal, Lapostolle et Tardif, 2023, p. 20). De plus, quatre collèges privés subventionnés ont indiqué qu'ils disposaient d'un plan de développement de la recherche. Par son récent plan d'action portant sur la recherche, l'Association des collèges privés du Québec entend d'ailleurs encourager ses établissements membres à se doter d'un énoncé de vision de la recherche. Les intentions pour le développement de la recherche sont donc également présentes dans les collèges privés subventionnés. Par ailleurs, la veille exercée par le Conseil a permis de repérer un récent plan stratégique d'une école gouvernementale qui accorde une place importante à la recherche.

En somme, l'analyse des plans stratégiques est à considérer comme une indication des intentions des collèges en matière de recherche, avec les limites qu'elle pose au regard de la précision de ces intentions et de la connaissance des actions réellement mises en œuvre. Néanmoins, les nombreuses intentions relevées lors de cette analyse montrent que la recherche se trouve au cœur des priorités stratégiques des cégeps. La fonction de recherche apparaît comme essentielle et incontournable dans leur développement et l'accomplissement de leur mission. Elle fait également partie des préoccupations et des orientations de collèges privés subventionnés et d'écoles gouvernementales. En outre, la place de choix qu'occupe la recherche dans les plans stratégiques des collèges est symptomatique de leur volonté d'affirmer leur statut en tant qu'établissements d'enseignement supérieur.

Les politiques institutionnelles de la recherche

Le repérage des politiques institutionnelles de la recherche dans les collèges effectué par le Conseil repose sur le *Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche*, publié par l'ARC et daté de juin 2024 (ARC, 2024c), ainsi que sur des recherches sur les sites Web des établissements. Ce répertoire de l'ARC couvre à la fois les cégeps, les collèges privés subventionnés et les écoles gouvernementales. Ainsi, l'analyse de la situation quant à l'adoption de politiques institutionnelles de la recherche englobe l'ensemble de ces établissements. Ces politiques sont adoptées par leurs conseils d'administration.

Il a été possible de repérer une politique institutionnelle de la recherche dans 34 des 48 cégeps. Pour ce qui est des autres catégories d'établissements, une telle politique a été recensée dans trois collèges privés subventionnés de même que dans une école gouvernementale. Selon les dates indiquées dans les politiques, la plus ancienne aurait été adoptée en 1988, tandis que la plus récente remonterait à 2024.

La situation a évolué au cours de cet intervalle de temps, notamment en raison des exigences des organismes subventionnaires fédéraux en matière de gouvernance et d'éthique de la recherche (Piché, Lapostolle et Lasnier, 2011, p. 174). Au tournant des années 2000, une minorité de collèges détenaient une politique institutionnelle en la matière, mais leur nombre s'est ensuite rapidement accru pour atteindre 25 en 2009 (Piché, Lapostolle et Lasnier, 2011). Aujourd'hui, 38 établissements d'enseignement collégial au total auraient établi une telle politique. Selon le Conseil, l'adoption croissante d'une politique institutionnelle de la recherche par les collèges est le reflet de leurs priorités en matière de recherche ainsi que d'une réponse à des exigences externes.

En effet, les collèges qui souhaitent gérer des fonds provenant d'organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux ont l'obligation d'adopter une politique sur la conduite responsable en recherche, une politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains et une stratégie de gestion des données de recherche. La politique institutionnelle de la recherche n'est pas obligatoire, mais elle est nécessaire dans les cas où elle servirait à rassembler ces différentes politiques et cette stratégie. L'instauration de deux comités est aussi demandée par les organismes subventionnaires, soit un comité d'éthique de la recherche (CER) ou la délégation de l'évaluation éthique au CER d'un autre collège et un comité sur la gestion des données de recherche. La structuration de la recherche par l'adoption de politiques et la mise en place de comités est donc, dans une certaine mesure, conditionnée par les exigences des organismes subventionnaires.

Par ailleurs, le Conseil s'est intéressé aux liens établis avec la formation dans les politiques institutionnelles de la recherche des 38 collèges concernés. Il a observé que de tels liens sont présents dans une large majorité d'entre elles. Les deux principales dimensions de ces références relatives à la formation ont trait, d'une part, aux retombées de la recherche sur celle-ci et, d'autre part, à l'encadrement étudiant en recherche. À propos des retombées sur la formation étudiante, ces politiques affirment le plus souvent que la participation étudiante à la recherche y contribue positivement, en particulier pour le développement de compétences et l'adhésion à des carrières scientifiques, la réussite scolaire, l'intérêt pour la science et la recherche, la persévérance et la motivation dans les études. Elles avancent également que la recherche permet aux étudiantes et aux étudiants de rester à la fine pointe des nouvelles avancées de la science et contribue à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Quant aux dimensions de l'encadrement administratif des étudiantes et des étudiants en recherche, il est le plus souvent question du respect des règles d'éthique et d'une conduite responsable en recherche, de l'encadrement académique offert par les différentes instances ainsi que les actrices et les acteurs collégiaux et de règlements divers touchant l'embauche et la rémunération des étudiantes et des étudiants.

En somme, le Conseil estime que les politiques institutionnelles de la recherche constituent des documents de gouvernance pertinents à exploiter pour énoncer la relation entre les activités de recherche et la formation offerte dans les collèges.

Les bureaux de la recherche ou autres structures

Le Conseil s'est également penché sur la situation relative à l'implantation dans les cégeps de structures de soutien à la recherche, communément appelées « bureaux de la recherche », à partir d'une exploration des sites Web de ces établissements menée en septembre et en octobre 2024²⁶.

Cette exploration, bien que non exhaustive, a permis de repérer une structure consacrée à la recherche dans 26 cégeps sur 48, soit dans plus de la moitié d'entre eux. Les appellations utilisées pour désigner cette structure varient d'un établissement à l'autre, « bureau de la recherche » et « bureau de la recherche et de l'innovation » étant privilégiées par une majorité. Une autre appellation utilisée dans une moindre mesure fait référence à un service selon diverses déclinaisons : service de la recherche; service de la recherche et de l'innovation; service de la recherche et du développement institu-

26 Le repérage des structures de soutien à la recherche a été limité aux 48 cégeps qui reçoivent du MES un financement visant spécifiquement le développement de la recherche dans leur organisation.

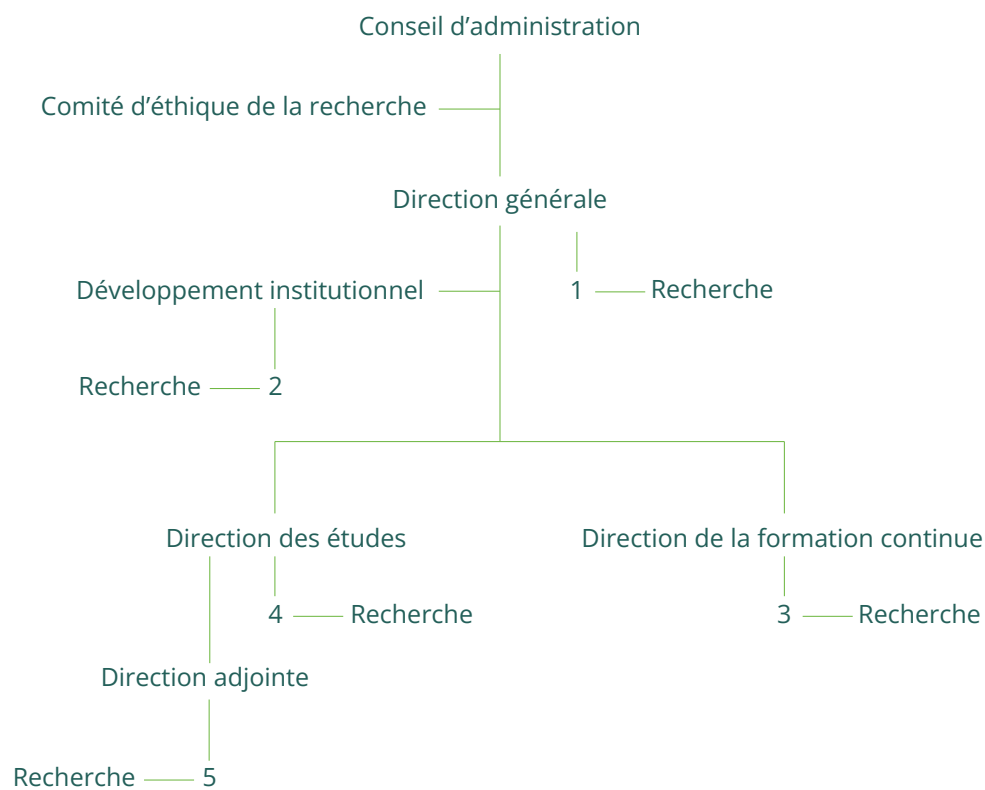
tionnel; service du développement institutionnel, de l'innovation et de la recherche. Enfin, le terme « comité » est employé par une minorité de cégeps pour désigner cette structure selon ces variantes : comité de la recherche, comité sur la recherche et comité consultatif sur la recherche.

De plus, en portant attention au titre de la personne responsable de la structure de la recherche et en se référant, dans certains cas, à la politique institutionnelle en la matière, le Conseil a décelé l'instance de direction de l'établissement à laquelle cette structure est rattachée. Ainsi, la majorité des 26 structures repérées seraient liées à la direction des études, près du tiers le seraient à la direction générale ou à une direction du développement institutionnel et une serait rattachée à une direction de la formation continue, de l'innovation et de la recherche. Toutefois, dans sept cas, le modèle d'organisation de cette structure n'a pu être consigné. Le Conseil estime que la direction à laquelle est attribué le dossier de la recherche dans le collège peut exercer une influence sur l'importance accordée à ce dossier au sein des instances de direction de même que sur les liens établis avec la formation. Il invite les collèges à porter attention à cet élément dans la définition de leurs choix institutionnels.

La figure de la page suivante, tirée de l'ouvrage de Méthot et de ses collègues, illustre des possibilités non exhaustives d'organisation de la recherche dans les collèges. Ces exemples sont présentés à titre indicatif, puisque le modèle d'organisation de la recherche peut varier d'un établissement à l'autre.

FIGURE 1

Quelques exemples d'organisation de la recherche au sein des établissements d'enseignement collégial



Légende

- 1 La recherche relève de la direction générale.
- 2 La recherche relève du service de développement institutionnel.
- 3 La recherche relève de la direction de la formation continue.
- 4 La recherche relève de la direction des études.
- 5 La recherche relève d'une direction adjointe des études.

Source : *Conduite responsable et éthique de la recherche collégiale, le guide*, 2^e édition (Méthot et autres, 2024, p. 4).

Pour ce qui est des 22 cégeps dans lesquels il n'a pas été possible de repérer une structure de soutien à la recherche, un peu plus de la moitié évoquaient néanmoins, sur leur site Web ou dans leur politique institutionnelle à cet égard, qu'ils offraient du soutien à la recherche par l'entremise d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique. Toutefois, cela ne signifie pas systématiquement qu'aucune structure de soutien à la recherche n'est en place dans ces cégeps. De plus, ce repérage peut rapidement évoluer en raison du mouvement dans lequel sont engagés les collèges pour se structurer en ce qui concerne la recherche.

Bien que le repérage systématique des bureaux de la recherche et d'autres structures apparentées ait été limité aux 48 cégeps, le *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés au cours des années financières 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022* fournit des indications quant à la situation des collèges. Ainsi, 2 des 20 collèges privés ayant répondu au questionnaire en appui à ce portrait ont déclaré posséder une infrastructure de soutien à la recherche, tandis que 4 ont affirmé offrir du soutien au personnel actif en recherche par l'entremise d'une personne se consacrant en totalité ou en partie à cette fonction (Senécal, Lapostolle et Tardif, 2023, p. 21). Un seul collège privé a répondu positivement aux deux affirmations.

En somme, la structuration de la recherche se présente sous plusieurs formes dans les collèges. Dans certains, il existe une instance organisée et structurée, tandis que, dans d'autres, des personnes sont désignées comme responsables de ce dossier ou pour agir en soutien au personnel engagé en recherche sans être incluses dans une structure particulière.

Ce que le Conseil retient sur la gouvernance de la recherche dans les collèges

Le Conseil constate que les collèges sont engagés sur la voie de la structuration de la recherche, bien que le modèle de gouvernance et d'organisation varie selon les milieux et en fonction notamment de leur niveau de développement ou de maturité en matière de recherche ainsi que de la prise en compte de leur réalité locale et de l'adoption de priorités. Il observe que la situation évolue rapidement, entre autres sous l'impulsion des activités qui animent le milieu de la recherche collégiale et comme en témoignent l'essor des bureaux ou autres structures dévolus à la recherche dans les collèges de même que la définition d'intentions en ce sens dans leurs plans stratégiques.

Ce mouvement dans lequel sont engagés les collèges doit s'accompagner d'un soutien à l'implantation d'une structure de gouvernance de la recherche pérenne prenant une forme adaptée à la réalité de chaque milieu. Cette structure de base minimale est requise dans les collèges pour qu'ils puissent assumer pleinement leur mission de recherche et pour instaurer une véritable culture de la recherche dans ces établissements, permettre à celle-ci de se déployer et envisager des retombées accrues de la recherche sur la formation. Le Conseil constate qu'à l'heure actuelle, cette structure peut être plus fragile dans certains milieux, par exemple en raison de l'expertise présente chez un nombre limité de personnes ou du leadership institutionnel en la matière. De plus, il observe, à la lumière des consultations menées, que peu de gestionnaires responsables du dossier de la recherche dans les collèges occupent un poste majoritairement axé sur cette tâche. Il note cependant qu'en 2023, des responsabilités liées à la recherche ont été ajoutées à la description de l'emploi de directeur général de collège établie par le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (MES, 2023a). Le Conseil entrevoit qu'avec le temps et la maturité acquise en recherche dans les collèges, les fonctions consacrées à celle-ci se multiplieront et que le besoin de la soutenir s'accroîtra.

2.1.3 Organismes du réseau collégial et lieux de concertation fédératifs et associatifs

Le collégial possède une tradition de travail en réseau, comme en témoignent notamment ses divers réseaux de répondantes et de répondants dans les collèges ainsi que les instances et les activités des organismes fédérateurs. Plusieurs lieux de concertation existent, entre autres, par l'entremise d'organismes ou d'instances du réseau collégial et le Conseil invite à exploiter pleinement ces occasions de réseautage afin que l'expertise en recherche développée dans les divers milieux puisse être mise à profit plus largement. L'intérêt d'une mise en commun de l'expertise des collèges de même que de l'instauration d'autres occasions de partage de pratiques se dégage d'ailleurs des consultations menées par le Conseil et des témoignages entendus lors d'événements qui ont animé le réseau collégial au cours des deux dernières années. Ce partage d'expertise en matière de recherche peut porter sur différents aspects : la définition des encadrements liés à la recherche, la réponse aux exigences des organismes subventionnaires, la diffusion et le transfert des résultats de la recherche, le développement de compétences en la matière, etc.

Organismes du réseau collégial et comités consultatifs

Divers organismes offrent actuellement des possibilités de réseautage pour le partage d'expertise ou le soutien au développement de celle-ci à travers leurs activités ou leurs instances. Le Conseil en présente ci-après les principaux.

La **Fédération des cégeps** représente les 48 établissements d'enseignement collégial publics. Elle a nommé, à l'été 2021, une nouvelle direction adjointe de la recherche et mis sur pied, dans la foulée, la Commission de la recherche, composée des cadres responsables de la recherche dans l'ensemble des cégeps. En plus des réunions qu'elle tient annuellement, la Commission comprend des groupes de travail sur des dossiers d'intérêt en lien avec la recherche au collégial. La Fédération des cégeps est également responsable de l'administration de l'Entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains (Fédération des cégeps, 2025).

L'**Association des collèges privés du Québec** (ACPQ), qui comprend 21 collèges membres, « a pour objectif de valoriser la recherche auprès du personnel de ses collèges membres » (ACPQ, 2017). De plus, « une des orientations du plan stratégique 2018-2021 de l'ACPQ est de soutenir les collèges dans leur développement organisationnel visant à favoriser les activités de recherche ayant des retombées dans tout le réseau collégial privé subventionné » (ACPQ, 2017). Dans cet esprit, l'ACPQ s'est aussi dotée d'un comité de la recherche sous la responsabilité de son conseil général (ACPQ, 2023).

Le **Réseau des CCTT – Synchronex**, qui regroupe les 59 centres collégiaux de transfert de technologie, « les représente, fait leur promotion, les soutient sur le plan administratif et favorise entre eux le partage d'expertises » (Marois et Beaumont, 2009, p. 19). La vision dont s'est dotée cette organisation définit les CCTT comme « des centres d'innovation et de recherche appliquée » et souhaite les positionner comme des « catalyseurs d'innovation, ancrés dans le développement durable et vecteur de collaboration » (Réseau des CCTT – Synchronex, 2025).

De son côté, l'**Association pour la recherche au collégial** (ARC) a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que par des services à la collectivité, dont des activités d'animation et de soutien auprès du personnel des collèges. Parmi les valeurs mentionnées dans son plan stratégique 2022-2027, on note « La concertation pour fédérer l'action », qui se concrétise notamment par l'animation de deux communautés de pratique (ARC, 2022). La première communauté rassemble des conseillères et des conseillers à la recherche venant de cégeps, de collèges privés subventionnés et d'écoles gouvernementales. Cette communauté est

divisée en six groupes de travail thématiques : le renforcement des capacités de recherche; l'éthique de la recherche impliquant des êtres humains; la conduite responsable; l'équité, la diversité et l'inclusion; les relations avec les organismes subventionnaires; la gestion des données de recherche. Leur objectif est de mutualiser les compétences, les ressources et les outils pour répondre aux besoins de leurs membres, ce qui constitue un levier important pour leur développement professionnel. La seconde communauté est composée de membres du réseau collégial siégeant à des comités d'éthique de la recherche. Ces membres incluent des personnes qui mènent des activités de recherche, qui sont des expertes ou des experts en éthique de la recherche, qui ont une bonne connaissance des lois applicables ou qui font partie de la communauté (ARC, 2023).

L'**Association québécoise de pédagogie collégiale** (AQPC) a, quant à elle, pour mission d'« [o]ffrir des lieux d'échanges sur la pédagogie en enseignement supérieur aux membres du personnel des cégeps et des collèges dans le but d'améliorer la réussite éducative des étudiantes et des étudiants du Québec » (AQPC, 2024, p. 2). Elle concrétise notamment cette mission par le biais de sa revue, *Pédagogie collégiale*, laquelle se veut un vecteur permettant d'alimenter les réflexions et les échanges en plus de constituer une plateforme de diffusion de la recherche collégiale en ce qui a trait à la pédagogie de l'enseignement supérieur. L'Association offre également chaque année une série de webinaires destinés à la communauté collégiale, dont plusieurs mettent de l'avant cette recherche. L'événement phare de l'AQPC demeure son colloque annuel, dont l'un des rendez-vous est la série *Avec un grand R*, présentée en collaboration avec l'ARC et lors de laquelle « [u]n article de vulgarisation scientifique paru dans la revue *Pédagogie collégiale* est le point de départ d'une discussion entre un chercheur, une chercheuse ou une équipe de recherche et les personnes participantes » (AQPC, 2025a). De plus, l'AQPC anime des communautés de pratique ouvertes à toutes les actrices et à tous les acteurs du collégial, dont l'une est nommée *Convergences en recherche et pédagogie collégiale* (AQPC, 2025b).

Le **Centre de documentation collégiale** (CDC) a pour « mission de rassembler, conserver, traiter, diffuser ainsi que mettre en valeur une collection documentaire spécialisée en éducation afin de répondre aux besoins des différents acteurs du réseau collégial » (CDC, 2024a). Le mandat de cette bibliothèque spécialisée en éducation et liée à l'enseignement collégial est d'alimenter les réflexions sur l'enseignement et l'apprentissage, mais également de soutenir le développement institutionnel des collèges. Le CDC agit ainsi comme lieu de dépôt des recherches en éducation issues de chercheuses et de chercheurs du collégial par l'intermédiaire de la plateforme EDUQ.info, une archive ouverte où sont rassemblés, conservés et diffusés des documents sur l'enseignement, l'apprentissage et le

développement institutionnel du réseau collégial québécois (CDC, 2024a). Le CDC constitue donc un vecteur de la diffusion de la recherche menée dans les collèges tout en se positionnant également comme un acteur de soutien à celle-ci.

Par ailleurs, la recherche au collégial fait également l'objet de deux comités paritaires du MES : l'un pour le réseau public et l'autre pour le réseau privé subventionné. Ces comités permettent aux représentantes et aux représentants ministériels et collégiaux de s'informer mutuellement des travaux en cours, de l'état d'avancement des dossiers communs ou des impacts de décisions gouvernementales dans leurs milieux. Ils discutent également de la définition des annexes des régimes budgétaires et financiers touchant le soutien à la recherche. Des travaux peuvent aussi en découler. Par exemple, le comité mixte du réseau privé a mis sur pied un sous-comité sur la situation de la recherche collégiale au privé qui a mené à l'élaboration avec l'ARC, en 2023, d'un rapport commun visant à dresser un état de la situation (Senécal, Lapostolle et Tardif, 2023, p. 7).

D'ailleurs, si ces organismes et ces instances, pris individuellement, sont des lieux de collaboration et de partage, une tendance récente semble être l'accroissement des synergies entre eux, poussant ainsi cette mutualisation vers un autre niveau. C'est dans cette foulée qu'a eu lieu la première édition du Rendez-vous recherche le 13 novembre 2024, organisée conjointement par six organismes concernés par la recherche collégiale (Fédération des cégeps, ACPQ, ARC, AQPC, Réseau des CCTT – Synchronex et Acfas). La tenue d'un tel événement constitue une illustration de cette volonté de travailler ensemble pour faire mieux connaître et reconnaître le domaine.

Le Conseil invite la communauté collégiale à mettre à profit les lieux de concertation existants, déjà à la portée des différentes actrices et des différents acteurs de la recherche collégiale. Il salue également la tendance de ces organismes à travailler en synergie pour un partage d'expertise et les incite à poursuivre leurs efforts en ce sens. Il invite finalement la ministre de l'Enseignement supérieur à soutenir et à valoriser ces initiatives du réseau collégial qui ont pour objectif d'assurer une mise en commun des ressources et de l'expertise.

2.1.4 Écosystème de la recherche au collégial

Le Conseil propose une représentation graphique de l'écosystème complexe qui caractérise la recherche collégiale. La figure de la page suivante présente une simplification non exhaustive qui se concentre sur les principales actrices et les principaux acteurs ou les organismes concernés.

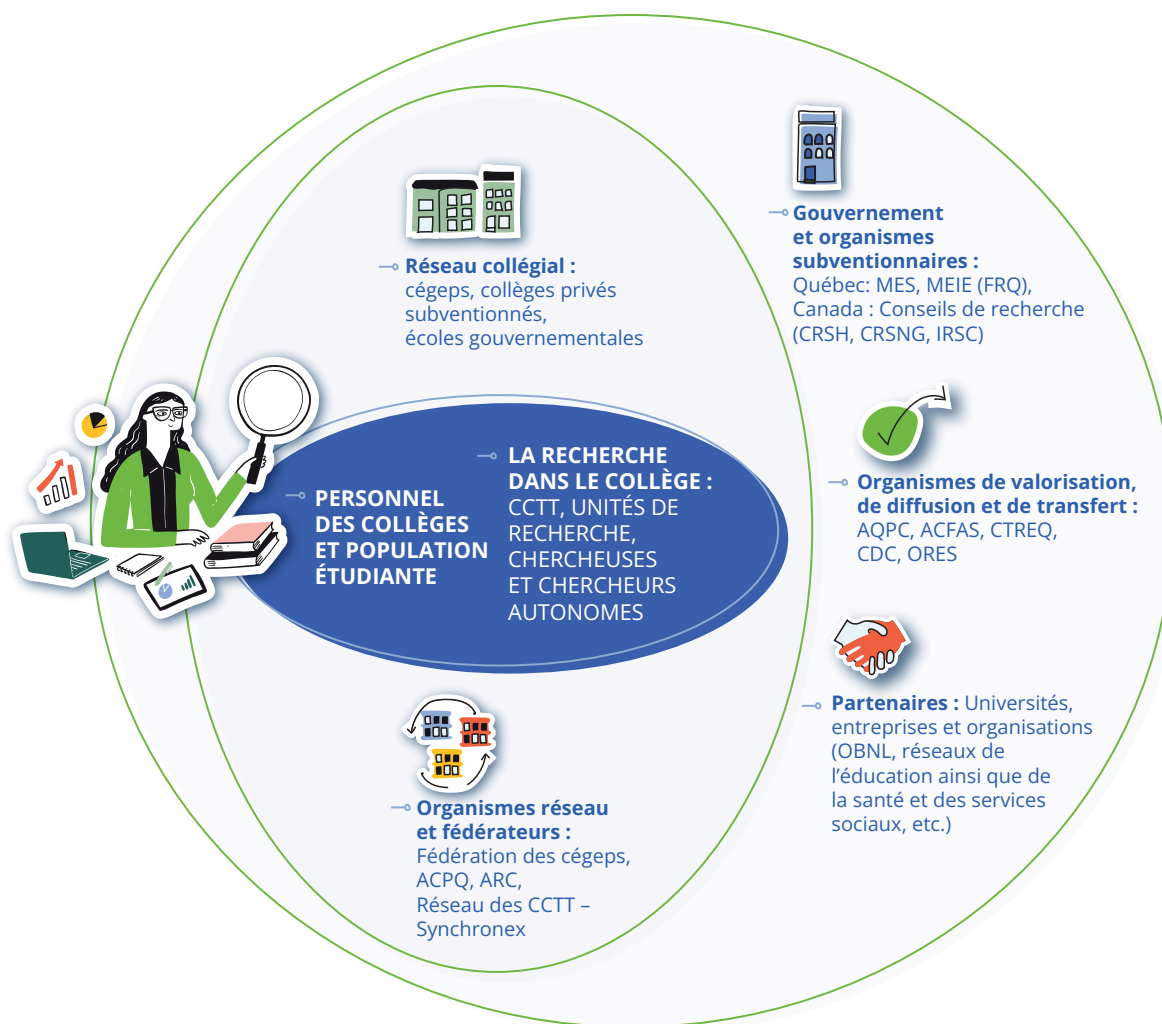
D'abord, la communauté du collège occupe une place centrale. Qu'il s'agisse du personnel enseignant, professionnel ou de soutien ou encore de la population étudiante, cette communauté fait vivre la recherche au quotidien. Cette dernière peut se structurer de différentes manières à l'échelle de l'établissement, autour de centres collégiaux de transfert de technologie ou d'unités de recherche ou encore sous l'impulsion de chercheuses et de chercheurs autonomes.

Ensuite, l'établissement collégial s'inscrit dans des réseaux, par exemple celui des cégeps, des collèges privés subventionnés ou des écoles gouvernementales. La recherche collégiale s'articule ainsi autour d'organismes fédérateurs occupant des fonctions de représentation, de mutualisation et de partage : Fédération des cégeps, Association des collèges privés du Québec, Association pour la recherche au collégial, Réseau des CCTT –Synchronex.

Finalement, de nombreuses actrices et de nombreux acteurs sociaux influencent la pratique de la recherche collégiale, à commencer par les gouvernements et les organismes subventionnaires. Au Québec, cette recherche peut être soutenue par le ministère de l'Enseignement supérieur ou le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, notamment par l'entremise du Fonds de recherche du Québec. Les trois conseils de recherche du Canada peuvent également jouer ce rôle de soutien. Plusieurs organismes ont aussi une mission favorisant le rayonnement de la recherche collégiale. Leur rôle peut toucher soit sa valorisation, comme dans le cas de l'Acfas, soit sa diffusion, comme pour le Centre de documentation collégiale et l'Association québécoise de pédagogie collégiale, soit son transfert et la mobilisation des connaissances en étant issues, comme pour le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec ou l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur, ce dernier ayant toutefois cessé ses activités le 1^{er} avril 2025 en raison de la non-reconduction de l'entente de service avec le MES. De plus, la recherche collégiale est souvent réalisée dans le cadre de partenariats, notamment avec des universités, des entreprises ou une variété d'organisations implantées dans le tissu social de la communauté (dont les organismes à but non lucratif ou les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux).

FIGURE 2

Cartographie de l'écosystème de la recherche au collégial



Par ailleurs, le portrait de l'intensité des activités de recherche et de la masse des personnes qui s'y consacrent au sein de cet écosystème demeure difficile à tracer avec précision, puisque tout un pan de la recherche au collégial demeure dans l'ombre en raison d'une absence de données systémiques complètes. En effet, s'il est possible, à partir des données colligées par le MES, de prendre la mesure des activités de recherche menées dans les CCTT et des personnes qui y participent, il en est autrement pour les activités qui ont cours hors de ces centres, par exemple dans d'autres unités de recherche des

collèges, à l'initiative de chercheuses et de chercheurs autonomes ou dans le cadre de collaborations interordres. Une structure de recherche bien établie dans chaque collège demeure un préalable pour qu'il soit en mesure de colliger ces données, qui pourraient ensuite être acheminées au MES par l'intermédiaire des instances du réseau collégial. **La poursuite de travaux visant à étudier plus largement les activités de recherche des collèges s'avère essentielle pour lever le voile sur l'ensemble de la recherche au collégial, au bénéfice de sa pleine reconnaissance et de façon à appuyer la prise de décision à cet égard.** Le Conseil réitère la recommandation qu'il a énoncée dans un récent avis sur la recherche universitaire et qui souligne l'importance d'obtenir des données récentes, fiables et aussi complètes que possible pour soutenir une prise de décision éclairée chez les actrices et les acteurs concernés par la recherche collégiale, universitaire et interordres (CSE, 2023b, p. 76-77).

Recommandations 1 à 5

Le Conseil formule cinq recommandations associées à son orientation visant à soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche au collégial, et cela, au bénéfice de la formation collégiale.

Considérant :

- Qu'il est important que le MES assure un leadership prépondérant en matière de recherche collégiale, en fonction des éléments sous sa responsabilité et compte tenu des fins éducatives de la recherche;
- Que le statut ambigu de la recherche, reflété par ses encadrements actuels, nourrit une conception marginale de ce champ d'activité des collèges et en freine le plein essor (CSE, 2023a, p. 25);
- Que le statut officiel accordé à la recherche dans ces encadrements se trouve peu en adéquation avec la diversité des activités ayant réellement cours dans le milieu collégial;
- Que la définition d'une vision ministérielle du développement de la recherche au collégial est requise pour assurer un alignement stratégique des priorités en matière de recherche aux différents paliers décisionnels et d'intervention;
- Que les suites attendues du Chantier sur la recherche au collégial devraient constituer une occasion de mobiliser l'ensemble des actrices et des acteurs de la recherche collégiale au regard d'une telle vision;

- Que les collèges sont en action pour se structurer sur le plan de la recherche et que leurs priorités stratégiques montrent une volonté de concrétiser et de développer cette mission;
- Que du soutien est requis pour concrétiser les intentions et les ambitions des collèges en matière d'organisation de la recherche, particulièrement au regard de la formation étudiante en recherche;
- Que les organismes et les lieux de concertation du réseau collégial peuvent contribuer à l'instauration d'une plus grande mutualisation des ressources, des services et de l'expertise en matière de recherche au collégial,

le Conseil recommande :

1. **À la ministre de l'Enseignement supérieur** de proposer une modification aux principaux encadrements législatifs des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études conduisant au DEC, pour y inscrire de façon claire et complète leur mission de recherche;
2. **À la ministre de l'Enseignement supérieur** de définir une vision du développement de la recherche collégiale pour les éléments sous sa responsabilité et particulièrement en lien avec les visées éducatives, par exemple dans une politique y étant consacrée, un plan d'action ou le plan stratégique ministériel, y compris un plan pour la collecte de données et la production d'informations permettant de décrire la situation de la recherche collégiale de façon systémique pour soutenir la prise de décision;
3. **À la ministre de l'Enseignement supérieur** de prévoir un budget suffisant pour assurer l'implantation de structures de gouvernance et de soutien de la recherche efficaces et pérennes, et cela, dans tous les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes d'études conduisant au DEC;
4. **Aux collèges** de voir à ce que les structures de gouvernance, de soutien et de développement de la recherche ainsi que leurs politiques institutionnelles en la matière prévoient des modalités pour assurer la synergie chez les actrices et les acteurs de la recherche et de la formation dans tous les domaines, par exemple le personnel de recherche des collèges et de

leurs CCTT, les comités de programme, le personnel enseignant, les bureaux de la recherche, les conseillères et les conseillers pédagogiques à la recherche, les autres conseillères et conseillers pédagogiques ou les étudiantes et les étudiants engagés en recherche;

5. **Aux collègues, aux organismes du réseau collégial et aux autres organismes concernés** de pérenniser les collaborations pour créer des lieux d'échange ainsi que favoriser le partage d'expertise et de bonnes pratiques chez l'ensemble des actrices et des acteurs de la recherche au collégial.

3

La structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation au collégial

Cette partie explore les avenues à envisager pour rapprocher les activités de recherche et la formation sur le plan systémique au profit de l'ensemble de la communauté collégiale. Au cours de sa démarche, le Conseil a relevé dans les collèges des pratiques individuelles de nature à favoriser ce rapprochement et il encourage la poursuite de telles initiatives. Pour tendre vers une prise en charge organisée de cette articulation entre la recherche et la formation, le Conseil en appelle également à une réflexion pour la définition et la mise en place de mécanismes structurés à l'échelle institutionnelle et dans l'ensemble du réseau collégial.

Les points de jonction entre la mission de recherche et la mission éducative des collèges concernés par l'examen du Conseil portent sur les principaux enjeux mis en lumière tout au long de sa démarche, soit les liens à exploiter entre les activités de recherche des collèges et la formation, les processus d'élaboration et de révision des programmes d'études, les mécanismes de diffusion et de transfert de la recherche collégiale ainsi que la synergie à créer chez les actrices et les acteurs concernés par cette volonté de transfert de la recherche au bénéfice de la formation. Il estime que des mécanismes structurants, existants ou à créer, devraient être mis à profit afin d'intensifier la relation entre la mission de recherche et la mission de formation des collèges.

Le Conseil énonce ainsi une orientation relative à la structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation.

3.1 Orientation 2 : Tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte

Le Conseil entend, par cette orientation, encourager les collèges ainsi que les actrices et les acteurs de l'écosystème de la recherche collégiale à établir des mécanismes de liaison structurés entre les activités de recherche et la formation, que ce soit dans chaque établissement ou, plus largement, dans l'ensemble du réseau collégial. Il rappelle que les activités de recherche renvoient autant à celles menées dans les CCTT et d'autres unités de recherche qu'à celles conduites de façon autonome par le personnel enseignant ou professionnel.

Le Conseil soutient d'emblée que l'un des préalables à cette fin consiste à poursuivre les efforts d'information et de communication déployés par les collèges pour faire connaître les activités de recherche y ayant cours. Les témoignages qu'il a recueillis font état d'une méconnaissance des activités de recherche des collèges dans leur communauté, particulièrement chez la population étudiante. Le Conseil constate néanmoins que plusieurs collèges déploient des efforts structurés pour faire connaître ces activités.

En effet, le Conseil a repéré, par sa veille informationnelle, neuf initiatives institutionnelles de sensibilisation, d'information et de communication visant à faire connaître des activités de recherche qui prennent la forme de « journées de la recherche » ou de « semaines de la recherche²⁷ ». Ces initiatives se sont déroulées majoritairement en 2024, mais certaines ont eu lieu en 2022 et en 2023. Pour plusieurs, il s'agissait d'une première. Dans un cas, la journée consacrée à la recherche représentait le point culminant d'une année de célébration des 40 ans de la recherche et de l'innovation au collège en question (Cégep de Jonquière, 2024a).

L'objectif de ces initiatives consiste à faire connaître la recherche ainsi que les chercheuses et les chercheurs auprès de la communauté de chacun des établissements collégiaux. Six de ces initiatives se sont déroulées sur une journée et deux se sont étalées sur une semaine (Cégep Marie-Victorin et Collège de Maisonneuve). Les activités menées au cours de ces journées ou de ces semaines de la recherche sont, entre autres, des conférences offertes par les chercheuses ou les chercheurs

27 Ce repérage non exhaustif ni représentatif de l'ensemble des activités en cours au collégial renvoie aux initiatives des établissements suivants : Cégep de Jonquière, Cégep de la Gaspésie et des Îles, Cégep régional de Lanaudière, Cégep de Saint-Jérôme, Cégep de Saint-Laurent, Cégep de Shawinigan, Cégep Marie-Victorin, Collège de Maisonneuve et Collège Montmorency. Ce repérage ne prétend pas à l'exhaustivité de l'ensemble des mesures prises en ce sens dans les collèges, mais vise à illustrer quelques pratiques.

eux-mêmes ou encore parfois par des invitées ou des invités de marque comme le scientifique en chef ou l'innovateur en chef du Québec. La communauté collégiale peut aussi être invitée à discuter de domaines de recherche variés tels que la psychologie, les arts visuels, les techniques de l'informatique, l'écologisation de la recherche, la philosophie, la sexologie et même la muséologie ou être initiée à certains enjeux ou aspects relatifs à l'intelligence artificielle, à l'éthique, à la gestion des données de recherche et aux biais idéologiques en recherche. À certaines occasions, les participantes et les participants ont été sensibilisés aux implications et aux retombées de la recherche pour l'enseignement. Dans d'autres cas, ces initiatives ont été une occasion de faire connaître les CCTT, leurs chercheuses et leurs chercheurs ou les travaux qui s'y réalisent ou encore de mettre en valeur le bureau ou le service de la recherche du collège. En outre, des étudiantes et des étudiants sont parfois appelés à témoigner de leur expérience dans le domaine. En somme, **le Conseil constate la variété des initiatives en place dans les collèges pour promouvoir la recherche et il les encourage à maintenir de tels événements ainsi qu'à intensifier leurs activités de communication portant sur la recherche.**

3.1.1 La participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT

L'une des façons de créer des ponts entre les activités de recherche et la formation consiste à permettre aux premières actrices et aux premiers acteurs de la formation, soit aux membres du personnel enseignant, ainsi qu'aux apprenantes et aux apprenants de participer aux projets de recherche des collèges.

Le Conseil s'est donc intéressé à la participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT pour la période de 2010-2011 à 2022-2023. Au cours de cette période, le nombre de CCTT est passé de 46 (de 2010-2011 à 2013-2014) à 49 (de 2014-2015 à 2017-2018) puis à 59 à partir de l'année 2018-2019. Cette variation du nombre de CCTT doit être prise en compte dans l'interprétation des données sur l'évolution du nombre de personnes ayant pris part à leurs activités pour l'ensemble de la période de référence. Il est aussi utile de rappeler qu'un certain nombre d'établissements ne sont pas dotés d'un CCTT, soit 9 cégeps, 18 collèges privés subventionnés et 2 écoles gouvernementales, tandis que d'autres en comptent plus d'un. Ainsi, 39 cégeps, 3 collèges privés subventionnés et 1 école gouvernementale sont concernés par les données présentées, soit 43 établissements au total.

Les données obtenues, en mars 2024, pour établir ce portrait proviennent du système Transit, administré par le MES et qui permet de consigner les informations déclarées dans le cadre de la reddition de comptes annuelle selon des indicateurs associés à certains aspects des activités des

CCTT²⁸. En l'absence d'un répertoire des autres unités de recherche du réseau collégial et de données sur leurs activités, il est difficile de broser un tel portrait pour la recherche pratiquée hors des CCTT. C'est pourquoi le Conseil se concentre, dans cette section, sur les activités de recherche ayant cours dans ces centres.

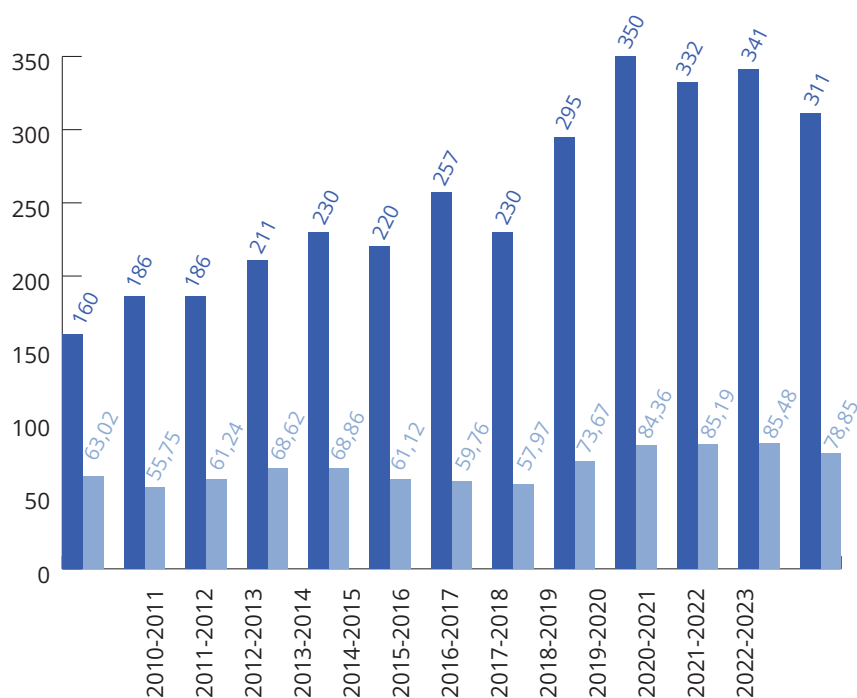
La participation enseignante aux activités des CCTT

Comme le montre le graphique 1, le nombre de membres du personnel enseignant libérés pour participer à des activités des CCTT a presque doublé de 2010-2011 à 2022-2023 : il est passé de 160 (moyenne d'environ 3 enseignantes ou enseignants par CCTT) à 311 (moyenne d'environ 5 enseignantes ou enseignants par CCTT). Le nombre d'enseignantes et d'enseignants en équivalents temps complet (ETC) a également connu une augmentation au fil des années, mais sa croissance a été moins forte que celle du nombre d'enseignantes et d'enseignants. L'écart entre le nombre d'enseignantes et d'enseignants et le nombre d'ETC s'est donc accentué. En 2022-2023, le nombre moyen d'ETC par enseignante ou enseignant participant aux activités d'un CCTT était d'environ 0,25 comparativement à environ 0,4 en 2010-2011. Il est donc possible de conclure que, malgré une hausse du nombre d'enseignantes et d'enseignants prenant part à de telles activités, le nombre moyen d'heures consacrées à celles-ci par enseignante ou enseignant a diminué de 2010-2011 à 2022-2023.

28 Le MES prévoit une refonte du système Transit ainsi qu'une précision des indicateurs pour en assurer une compréhension univoque. Les données présentées fournissent une indication de la portée de la participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT, mais demeurent à interpréter avec prudence.

GRAPHIQUE 1

Personnel enseignant libéré pour participer aux activités d'un CCTT, de 2010-2011 à 2022-2023



- Nombre d'enseignantes et d'enseignants (prêt de service ou autres)
- Nombre d'enseignantes et d'enseignants (prêt de service ou autres) en ETC

Source : Données du système Transit, ministère de l'Enseignement supérieur, traitement effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, octobre 2024.

La participation étudiante aux activités des CCTT

Comme le montre le tableau 2, le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé à des travaux des CCTT a augmenté au fil des années. De 2010-2011 à 2022-2023, il a plus que doublé, passant de 251 (moyenne d'environ 5 étudiantes ou étudiants par CCTT) à 523 (moyenne d'environ 9 étudiantes ou étudiants par CCTT). Le nombre moyen d'heures par étudiante ou étudiant a aussi fluctué à la hausse : il est passé d'environ 208 en 2012-2013²⁹ à environ 225 en 2022-2023.

Quant au nombre de stagiaires collégiaux³⁰ dans les CCTT, il a également connu une croissance au cours de la même période. En effet, il a plus que doublé, passant de 158 en 2012-2013 (moyenne d'environ 3 stagiaires par CCTT) à 346 en 2022-2023 (moyenne d'environ 6 stagiaires par CCTT). Le nombre moyen d'heures par stagiaire a, quant à lui, fluctué à la baisse, passant d'environ 331 en 2012-2013 à environ 267 en 2022-2023.

Par ailleurs, le nombre d'étudiantes et d'étudiants rejoints par des activités d'information ou de formation des CCTT a connu une forte augmentation ces dernières années : il est passé de 3 482 en 2010-2011 à 20 064 en 2022-2023.

29 Les données sur le nombre d'heures de travail au CCTT des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires ne sont pas disponibles pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

30 Ces stagiaires sont aussi des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme d'études au collégial.

TABLEAU 2

**Évolution de la participation des étudiantes et des étudiants dans les CCTT,
de 2010-2011 à 2022-2023**

	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé à des travaux des CCTT	251	334	266	199	267	345	384	330	919	583	553	596	523
Nombre d'heures des étudiantes et des étudiants ayant participé à des travaux des CCTT	0	0	55 308	41 926	48 643	55 529	84 319	69 934	79 047	91 776	111 965	120 911	117 601
Nombre moyen d'heures par étudiante ou étudiant ayant participé à des travaux des CCTT	0	0	208	211	182	161	220	212	86	157	202	203	225
Nombre d'étudiantes et d'étudiants rejoints par des activités d'information ou de formation des CCTT	3 482	5 114	6 970	5 944	7 000	10 277	8 657	8 056	13 886	13 750	86 693	11 276	20 064
Nombre de stagiaires collégiaux dans les CCTT	0	0	158	236	266	268	274	288	352	317	355	337	346
Nombre d'heures des stagiaires collégiaux dans les CCTT	0	0	52 244	62 788	82 722	69 023	72 827	67 831	107 700	111 519	118 235	106 227	92 461
Nombre moyen d'heures par stagiaire collégial dans les CCTT	0	0	331	266	311	258	266	236	306	352	333	315	267

Source : Données du système Transit, ministère de l'Enseignement supérieur, traitement effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, octobre 2024.

La participation selon le domaine d'activité et le statut des CCTT

Le Conseil s'est aussi intéressé à la participation enseignante et étudiante dans les CCTT selon le domaine d'activité et le statut de ces derniers, afin de déceler des variations possibles selon ces facteurs. Le domaine d'activité renvoie à deux catégories, soit les CCTT en innovation technologique (CCTT-IT) et ceux du domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN). Le statut du CCTT fait référence à la façon dont il est administré, soit au fait que sa gestion est intégrée au collège ou confiée à un OBNL. Le Conseil s'est concentré sur l'état de la situation relative à l'année 2022-2023.

TABLEAU 3

Participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT, selon leur domaine d'activité et leur statut, en 2022-2023

	Domaine d'activité du CCTT		Statut du CCTT	
	CCTT-IT	CCTT-PSN	Gestion intégrée au collège	Gestion confiée à un OBNL
Nombre d'enseignantes et d'enseignants (prêt de service ou autres)	227	84	131	180
Nombre moyen d'enseignantes et d'enseignants (prêt de service ou autres) par CCTT	5	8	6	5
Nombre d'enseignantes et d'enseignants (prêt de service ou autres) en ETC	58,84	20,01	35,82	43,03
Nombre moyen d'ETC par enseignante ou enseignant	0,26	0,24	0,27	0,24
Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé à des travaux des CCTT	386	137	281	242
Nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants ayant participé à des travaux par CCTT	8	12	13	7
Nombre de stagiaires collégiaux dans les CCTT	309	37	110	236
Nombre moyen de stagiaires collégiaux par CCTT	6	3	5	6
Étudiantes et étudiants rejoints par des activités d'information ou de formation des CCTT	14 660	5 404	10 008	10 056
Nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants rejoints par CCTT	305	491	455	272
Total – CCTT	48	11	22	37

Source : Données du système Transit, ministère de l'Enseignement supérieur, compilation et traitement effectués par le Conseil supérieur de l'éducation, octobre 2024.

Des observations selon le secteur d'activité

Pour l'année 2022-2023, on dénombre 48 CCTT dans le domaine de l'innovation technologique comparativement à 11 dans celui des pratiques sociales novatrices.

D'abord, le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui prennent part aux activités des CCTT est plus élevé dans le secteur de l'innovation technologique (227) que dans celui des pratiques sociales novatrices (84). Toutefois, si l'on tient compte du nombre de CCTT liés à chacun de ces domaines, le nombre moyen d'enseignantes et d'enseignants par centre est moins élevé dans les CCTT-IT (environ 5) que dans les CCTT-PSN (environ 8). Peu de différences sont notées en ce qui concerne le nombre moyen d'ETC par enseignante ou enseignant selon le domaine.

Par ailleurs, le nombre d'étudiantes et d'étudiants est plus élevé dans les CCTT-IT (386) que dans les CCTT-PSN (137). En revanche, comme pour le personnel enseignant, le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants par centre est plus élevé dans les CCTT-PSN (environ 12) que dans les CCTT-IT (environ 8). Pour ce qui est du nombre de stagiaires collégiaux, il est plus grand dans les CCTT-IT, se chiffrant à 309 comparativement à 37 dans les CCTT-PSN. Le nombre moyen de stagiaires par centre est presque deux fois plus élevé dans les CCTT-IT que dans les CCTT-PSN. De plus, 14 660 étudiantes et étudiants ont été rejoints par des activités d'information ou de formation des CCTT-IT, ce qui est supérieur au nombre observé pour les CCTT-PSN (5 404). Cependant, le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants rejoints par centre est plus élevé dans les CCTT-PSN (environ 491) que dans les CCTT-IT (environ 305).

Des observations selon le statut

Pour l'année 2022-2023, on dénombre 37 CCTT dont la gestion est confiée à un OBNL et 22 CCTT où elle est intégrée au collège.

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui participent à des activités est moins élevé dans les CCTT intégrés (131) que dans les CCTT associés à un OBNL (180). Toutefois, si l'on considère le nombre de CCTT pour chaque catégorie, le nombre moyen d'enseignantes et d'enseignants par centre est plus élevé dans les CCTT intégrés (environ 6) comparativement aux CCTT liés à un OBNL (environ 5). Quant aux nombres moyens d'ETC par enseignante ou enseignant, ils sont quasi similaires pour l'un et l'autre statut.

En ce qui concerne la participation étudiante, elle est légèrement plus élevée dans les CCTT intégrés (281) que dans les CCTT liés à un OBNL (242) et le demeure de façon marquée lorsqu'on tient compte du nombre de centres pour chaque catégorie. En effet, le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants par centre est d'environ 13 pour les CCTT intégrés, tandis qu'il se chiffre à environ 7 pour les CCTT liés à un OBNL. Pour ce qui est des stagiaires collégiaux, leur nombre est de 110 dans les CCTT intégrés comparativement à 236 dans les CCTT rattachés à un OBNL. Le nombre moyen de stagiaires par centre demeure aussi plus élevé dans les CCTT liés à un OBNL (environ 6) que dans ceux qui sont intégrés (environ 5). Concernant les étudiantes et les étudiants rejoints par des activités d'information ou de formation, leur nombre se chiffre à 10 008 dans les CCTT intégrés comparativement à 10 056 dans les CCTT liés à un OBNL. Si l'on considère le nombre de CCTT pour chaque catégorie, le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants rejoints par centre est plus élevé pour les CCTT intégrés (environ 455) que pour les CCTT associés à un OBNL (environ 272).

Ce que le Conseil retient sur la participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants et d'étudiantes et d'étudiants participant aux activités des CCTT est en croissance depuis 2010. Le Conseil observe toutefois que, dans l'ensemble, la moyenne de leur participation par centre demeure peu élevée en dépit de cette augmentation au fil des années. En effet, 5 enseignantes ou enseignants ainsi que 9 étudiantes ou étudiants en moyenne participaient aux activités des CCTT en 2022-2023. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants rejoints par les activités d'information ou de formation a, quant à lui, connu une forte hausse ces dernières années, passant de 3 482 en 2010-2011 à 20 064 en 2022-2023.

Par ailleurs, des variations sont observées selon le domaine d'activité des CCTT. En moyenne, la participation enseignante et étudiante par centre est plus élevée dans les CCTT-PSN que dans les CCTT-IT, bien que les nombres absolus soient plus élevés dans ces derniers. Le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants rejoints par des activités d'information ou de formation par centre est aussi plus grand dans les CCTT-PSN (environ 491) que dans les CCTT-IT (environ 305), bien que les nombres absolus soient aussi à la faveur de ceux-ci. Quant au nombre de stagiaires collégiaux, il demeure plus élevé dans les CCTT-IT tout comme le nombre moyen de stagiaires par centre.

Le statut des CCTT intégrés semble aussi exercer une certaine influence favorable pour la participation enseignante et étudiante. En effet, le nombre moyen d'enseignantes et d'enseignants ainsi que d'étudiantes et d'étudiants par centre est plus élevé dans les CCTT intégrés que dans les CCTT liés à un OBNL. Les stagiaires collégiaux sont, pour leur part, plus nombreux à être engagés dans les activités des CCTT rattachés à un OBNL. Bien que cette analyse fournisse des indications selon lesquelles les CCTT intégrés à un collège favorisent davantage les liens avec le personnel enseignant ou les étudiantes et les étudiants, le Conseil estime que ces observations méritent d'être nuancées. Plusieurs facteurs autres que le statut du CCTT ou sa distance physique par rapport au collège peuvent contribuer au rapprochement entre ce dernier et les personnes engagées dans la formation. Par exemple, la vision des instances de gouvernance du collège à l'égard de la recherche peut exercer une influence de sorte que les unités de recherche contribuent au développement de celle-ci ainsi qu'à la formation offerte au collège. Pour le Conseil, il importe donc de se garder d'établir un lien systématique entre le statut du CCTT et ses liens avec la formation, d'autant plus que la présente analyse ne porte que sur une seule année et que les constats pourraient différer dans le temps. La même prudence est de mise dans l'interprétation de l'influence que pourrait avoir le secteur d'activité du CCTT sur la participation enseignante et étudiante, qui peut être soumise à d'autres facteurs.

À la lumière de ce portrait, le Conseil encourage à poursuivre les efforts visant à susciter une plus grande participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT.

3.1.2 Les liens à exploiter entre les secteurs d'activité des CCTT et les programmes d'études

Le Conseil s'est livré à un exercice de jumelage potentiel entre le secteur d'activité de chaque CCTT et les programmes d'études de son collège d'attache³¹, en considérant autant les programmes de la formation préuniversitaire que ceux de la formation technique³². Cette démarche visait à connaître les programmes d'études qui, pour chacun des collèges concernés, pourraient bénéficier des activités de recherche de leur CCTT ainsi que les possibilités pour leurs étudiantes et leurs étudiants de prendre part à la recherche qui y est effectuée selon leur programme d'études. Elle a permis d'établir des liens potentiels sur la base d'une mise en relation des secteurs d'expertise des CCTT et des domaines des programmes d'études. Les observations qui en découlent offrent donc un portrait de ces liens qui ne couvre pas l'ensemble des relations qui peuvent exister en réalité. En effet, l'engagement étudiant dans les activités de recherche des CCTT peut, dans les faits, dépasser ces associations et permettre à une étudiante ou à un étudiant d'ouvrir ses horizons par rapport à un autre domaine que celui de son programme d'études. Les constats présentés constituent donc une proposition ouverte et non exclusive de possibilités de maillage qui vise à susciter la réflexion et à inciter les collèges à l'action.

Il convient de rappeler d'emblée qu'il existe 59 CCTT répartis dans 43 collèges, soit 39 cégeps, 3 collèges privés subventionnés et 1 école gouvernementale. Certains collèges sont dotés de plusieurs CCTT : 4 établissements en comptent 3, alors que 8 sont dotés de 2 CCTT. À l'inverse, certains CCTT sont affiliés à plus d'un collège. De plus, 48 des 59 CCTT exercent leurs activités dans le domaine de l'innovation technologique (CCTT-IT) et 11 se consacrent au domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN).

31 Le site Web du Réseau des CCTT – Synchronex a été utilisé afin de préciser les secteurs d'activité des CCTT et leurs collèges d'appartenance. Les programmes d'études de chacun des collèges ont été repérés à partir de leurs sites Web parmi l'offre du réseau collégial, soit 9 principaux programmes d'études préuniversitaires et de 109 programmes d'études techniques en vigueur en 2023-2024 et répartis dans 20 secteurs de formation (Gouvernement du Québec, 2025b).

32 Cette démarche est inspirée d'une analyse partagée par l'équipe de la Direction de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur du MES et qui portait essentiellement sur les liens entre les secteurs d'activité des CCTT et les programmes d'études techniques. Cette analyse du MES a été menée dans le cadre de travaux sur le cadre de gestion des CCTT confiés par le Ministère à une consultante et dont le rapport a été rendu public à l'automne 2024 (Tremblay, 2021). Le Conseil a étendu son regard aux programmes d'études préuniversitaires et a procédé à une analyse basée sur ses propres critères pour établir les jumelages.

Le Conseil constate que de nombreuses occasions de jumelage sont possibles entre les secteurs d'activité des CCTT et les programmes d'études offerts dans leur collège d'attache, que ce soit par des liens directs ou indirects³³. Une analyse par centre montre en effet que le secteur d'activité de chaque CCTT trouve, dans tous les cas, un jumelage potentiel avec au moins un programme d'études de son collège d'attache, qu'il s'agisse de la formation préuniversitaire ou technique et que le lien soit direct ou indirect.

D'une part, la majorité des CCTT font partie d'un secteur d'activité ayant un lien direct avec au moins un programme d'études techniques offert à leur collège d'attache, voire plusieurs dans certains cas. Par exemple, le Centre de développement des composites du Québec, affilié au Cégep de Saint-Jérôme, exerce ses activités dans un domaine de spécialisation directement en lien avec le programme d'études *Techniques de transformation des matériaux composites* (241.C0), offert par ce cégep. Seuls 10 CCTT sur 59 n'entretiennent pas un tel lien étroit avec un programme d'études. Dans ces cas, le secteur d'activité s'avère souvent plus vaste et peut, la plupart du temps, être lié à plusieurs programmes d'études techniques dont les domaines ou les spécialisations sont connexes. Par exemple, le Cégep de Drummondville, où se trouve le Centre collégial d'expertise en gérontologie, offre les programmes d'études *Soins infirmiers* (180.A0), *Techniques d'éducation spécialisée* (351.A1), *Techniques d'intervention en criminologie* (310.B1) et *Techniques de pharmacie* (165.A0), qui peuvent être qualifiés de contributifs, ayant un lien potentiel avec la gérontologie sans qu'elle soit leur objet d'études principal. Par ailleurs, le Conseil constate que les secteurs d'activité de l'ensemble des CCTT couvrent l'ensemble des 20 secteurs de la formation technique au collégial, sans toutefois avoir un lien avec chacun des programmes d'études de ces secteurs. Les programmes d'études techniques le plus souvent associés aux secteurs d'activité des CCTT, qu'ils aient un lien direct ou contributif, font principalement partie des secteurs de formation suivants : Administration, commerce et informatique; Fabrication mécanique; Électro-technique; Services sociaux, éducatifs et juridiques; Agriculture et pêches; Chimie et biologie.

D'autre part, une majorité de CCTT exercent leurs activités dans un secteur aussi lié à au moins un programme d'études préuniversitaires. La plupart du temps, les programmes sont qualifiés de contributifs plutôt que directement liés au champ d'expertise du CCTT. Six des neuf principaux programmes d'études préuniversitaires peuvent être jumelés aux secteurs d'activité d'un CCTT.

33 Un programme est dit « en lien direct » lorsque la formation qui y est offerte fait partie d'un ou de plusieurs domaines semblables à un secteur d'activité du CCTT. Il est qualifié de « contributif » lorsque cette formation se situe dans un ou des domaines proches ou connexes d'un secteur d'activité du CCTT.

Deux programmes y sont le plus souvent associés, soit *Sciences de la nature* (200.B1) et *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1), alors que le programme *Sciences humaines* (300.A1) l'est aussi, mais dans une moindre mesure.

En définitive, le Conseil constate que les CCTT sont le plus souvent liés à des programmes d'études préuniversitaires et techniques des domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), des sciences humaines et sociales ainsi que de l'administration. Ils offrent donc plus de possibilités de retombées sur la formation et l'enseignement dans ces domaines. En contrepartie, les CCTT entretiennent moins de liens avec les programmes d'études préuniversitaires et techniques dans les domaines des arts (musique, danse, arts visuels), que ces programmes soient « en lien direct » ou contributifs, et, en conséquence, ils offriraient moins de possibilités de retombées sur la formation et l'enseignement dans ces domaines. Les programmes liés aux domaines des STIM sont donc davantage susceptibles d'avoir des liens potentiels avec un CCTT. Ces liens potentiels selon les programmes d'études peuvent être attribuables au fait qu'il s'agit majoritairement de CCTT-IT, alors que les CCTT-PSN sont plus faiblement représentés. Par conséquent, la recherche ayant cours dans les CCTT serait surtout liée aux STIM, tandis que celle des domaines des arts et des sciences humaines y est moins présente.

Enfin, le nombre de jumelages potentiels demeure un indicateur de l'intensité possible de l'interaction entre un CCTT et la formation offerte à son collège d'attache ainsi que des possibilités d'accueil d'étudiantes et d'étudiants au sein des activités du CCTT. Comme tous les établissements du réseau collégial ne sont pas dotés d'un CCTT, **une réflexion élargie demeure à poursuivre pour l'ensemble du réseau collégial dans la perspective d'un décloisonnement de la relation CCTT-collège.** Ainsi, les étudiantes et les étudiants d'un collège sans CCTT pourraient gagner à participer aux activités d'un CCTT d'un autre collège pour bonifier leur expérience éducative. Il pourrait aussi être envisagé que des étudiantes et des étudiants d'un collège doté d'un CCTT puissent prendre part aux activités d'un CCTT d'un autre collège spécialisé dans un secteur lié à leur programme d'études. Le Conseil note que l'éloignement géographique d'un collège à l'autre, particulièrement dans certaines régions, peut représenter un défi dans cette volonté de mobilité étudiante en recherche et il invite à explorer les formules favorables à chaque situation.

Ce que le Conseil retient sur les liens à exploiter entre les secteurs d'activité des CCTT et les programmes d'études

La richesse des activités de recherche des CCTT paraît sous-utilisée pour la formation étudiante en recherche, alors que l'analyse menée par le Conseil montre des liens potentiels évidents. De nombreuses occasions de jumelage sont possibles, mais elles paraissent peu structurées et peu diffusées auprès de la population étudiante. Le Conseil souhaite inciter les collèges à se livrer à un exercice similaire dans leur milieu afin d'examiner systématiquement les possibilités de maillage entre les activités de leur CCTT et leurs programmes d'études, et de rendre visibles les occasions de maillage qui reposent principalement, à l'heure actuelle, sur des initiatives individuelles et spontanées plutôt que sur des mécanismes de planification structurés. À titre d'illustration, le témoignage d'une enseignante du département des arts visuels du Cégep Marie-Victorin fait état d'un projet mené dans son cours en collaboration avec un chercheur du CCTT VESTECHPRO et qui portait sur les enjeux de la pollution occasionnée par la fabrication des textiles et le recyclage des tissus et des vêtements usés (Radio-Canada, 2024; Réseau de recherche en économie circulaire du Québec, 2024). Cette collaboration a permis aux étudiantes et aux étudiants d'interagir directement avec la chercheuse ou le chercheur du CCTT, d'acquérir des connaissances et de mener une réflexion sur cette problématique tout en développant un projet innovant d'économie circulaire. Le Conseil estime que la participation des membres du personnel de recherche des CCTT aux activités d'apprentissage des programmes d'études représente une autre avenue permettant de créer des ponts entre la recherche et la formation.

De plus, le Conseil constate que les collèges gagneraient à étendre la réflexion aux autres unités de recherche en place dans leur milieu pour exploiter pleinement leur potentiel de recherche au bénéfice de la formation des étudiantes et des étudiants. Cette dimension n'a pu être couverte par les travaux ayant mené au présent avis, en l'absence de données systémiques sur ces autres unités de recherche. Les CCTT et ces unités auraient avantage à intégrer cette préoccupation concernant l'arrimage à la formation dans leur plan stratégique ou leur plan d'action. Par ailleurs, le Conseil observe que les liens établis entre les secteurs des CCTT et des programmes d'études se concentrent davantage dans les domaines des STIM plutôt que des arts ou des sciences humaines et que cela peut en partie être attribuable au nombre plus élevé de CCTT-IT que de CCTT-PSN. Le Conseil invite le MES à être attentif à cette réalité dans ses travaux et ses décisions entourant les CCTT, dans l'optique d'une prise en considération de ces derniers comme de forts vecteurs de formation.

Cette démarche, qui témoigne du potentiel de jumelage entre les activités de recherche des CCTT et la formation, ouvre également la voie à une réflexion sur la possibilité d'un décloisonnement de la relation CCTT-collège. Cette avenue permettrait d'élargir les occasions de recherche pour les étudiantes et les étudiants, les membres du personnel enseignant de même que les chercheuses et les chercheurs de sorte qu'ils puissent intervenir dans d'autres CCTT que celui ou ceux de leur collège d'appartenance. Ce décloisonnement intercollèges gagnerait aussi à intégrer les occasions de recherche offertes par les autres unités et par les projets menés par les chercheuses et les chercheurs autonomes. Des actions conséquentes pourraient être envisagées à l'échelle du réseau collégial, par exemple en développant une plateforme commune faisant état de ces possibilités et en assurant sa promotion auprès de la communauté collégiale.

3.1.3 Les mécanismes d'élaboration et de révision des programmes d'études : pour des programmes à la fine pointe des avancées scientifiques et technologiques

La synergie entre la recherche et la formation est aussi à envisager selon le rôle que peuvent jouer les actrices et les acteurs de la recherche pour enrichir la formation collégiale, qu'ils pratiquent dans des CCTT ou d'autres unités de recherche.

Le portrait des activités de recherche menées dans les CCTT incite également à penser la structuration du rôle qu'ils peuvent jouer pour enrichir les contenus de formation, particulièrement à la formation technique. En effet, comme il a été démontré précédemment, la majorité des CCTT font partie d'un secteur d'activité ayant un lien direct avec au moins un programme d'études techniques offert à leur collège d'attache. Bien que certains projets menés dans des CCTT soient soumis à une entente de confidentialité entre ces derniers et leurs partenaires, les collèges et ces centres peuvent préserver le droit d'utiliser les résultats qui en découlent pour la formation par des ententes contractuelles. Ainsi, **la richesse de la recherche appliquée dans les collèges devrait être réinvestie pour l'adaptation des programmes d'études, le cas échéant, dans le cadre du processus local de révision et d'actualisation de ces programmes, afin que la formation puisse profiter pleinement des avancées scientifiques et technologiques réalisées dans les collèges.** Entre autres actions, les comités de programme pourraient impliquer des chercheuses et des chercheurs du collège dans leurs travaux afin de concrétiser cette volonté d'établir des liens entre les résultats de la recherche et les programmes d'études ainsi que les activités d'apprentissage. Tout comme les collèges incluent de plus en plus des intentions en matière de recherche dans leur plan stratégique, les CCTT et les

unités de recherche auraient avantage également à se doter systématiquement d'un mécanisme de planification des retombées sur la formation et à intégrer un axe en ce sens, d'une part, dans leur plan stratégique et, d'autre part, dans leur plan d'action.

La mise à profit des résultats de la recherche pour les programmes d'études demeure à envisager autant à l'échelle de l'établissement que dans l'ensemble du réseau collégial. Ainsi, **il serait avantageux que le processus ministériel d'élaboration et de révision des programmes, particulièrement à la formation technique, inclue les actrices et les acteurs de la recherche collégiale, qu'ils exercent dans des CCTT ou d'autres unités de recherche, dont les champs d'expertise peuvent contribuer à accroître la pertinence des objectifs de formation sur la base des avancées scientifiques et technologiques.** À l'heure actuelle, ce processus ne précise pas d'intervention de la part des actrices et des acteurs de la recherche et repose principalement sur une analyse de la profession ou de la situation de travail (MEQ, 2002a; MEQ, 2004a; MES, 2021b). De plus, la poursuite de plus en plus répandue d'études universitaires par des personnes diplômées de la formation technique justifie également, lorsque cela s'applique, que le processus de révision des programmes de ce secteur tienne compte non seulement des besoins du marché du travail en matière de recherche, mais aussi de la préparation des étudiantes et des étudiants en vue d'un possible cheminement à l'université. Le Conseil tient à rappeler que la portée des liens potentiels entre les autres unités de recherche des collèges et la formation collégiale n'a pu être analysée en l'absence d'un portrait de ces unités. Il invite le Ministère, lorsqu'un tel portrait sera établi, à considérer ces autres unités de recherche quant à leur contribution potentielle aux processus d'élaboration ou de révision des programmes d'études. En outre, les collèges qui ne sont pas dotés d'un CCTT, mais qui offrent de la formation dans un champ d'expertise couvert par le CCTT d'un autre collège, pourraient retirer des bénéfices d'un tel mécanisme.

3.1.4 La diffusion et le transfert de la recherche collégiale : une condition pour une meilleure articulation

Pour établir une relation entre la recherche et la formation, la diffusion des résultats de la recherche collégiale apparaît comme un préalable. Sans une diffusion efficace, ces résultats demeurent en partie méconnus et sont donc peu susceptibles d'entraîner des retombées sur la formation. De plus, aux yeux du Conseil, le transfert de la recherche vers le milieu utilisateur constitue un maillon faible de cette volonté d'articulation entre la recherche et la formation. Bien qu'un intérêt grandissant

pour le transfert des connaissances issues de la recherche³⁴ soit observé dans le milieu collégial, les résultats, particulièrement ceux issus de la recherche collégiale, demeurent encore sous-exploités pour la formation selon les actrices et les acteurs du réseau consultés. Le Conseil estime que des mécanismes structurés de diffusion et de transfert de la recherche collégiale devraient être développés ou renforcés, tant pour les établissements que pour l'ensemble du système d'enseignement collégial.

Diffusion versus transfert de la recherche

Le Conseil note que les termes « diffusion » et « transfert » sont souvent utilisés de façon interchangeable, alors que ces activités poursuivent des objectifs bien distincts.

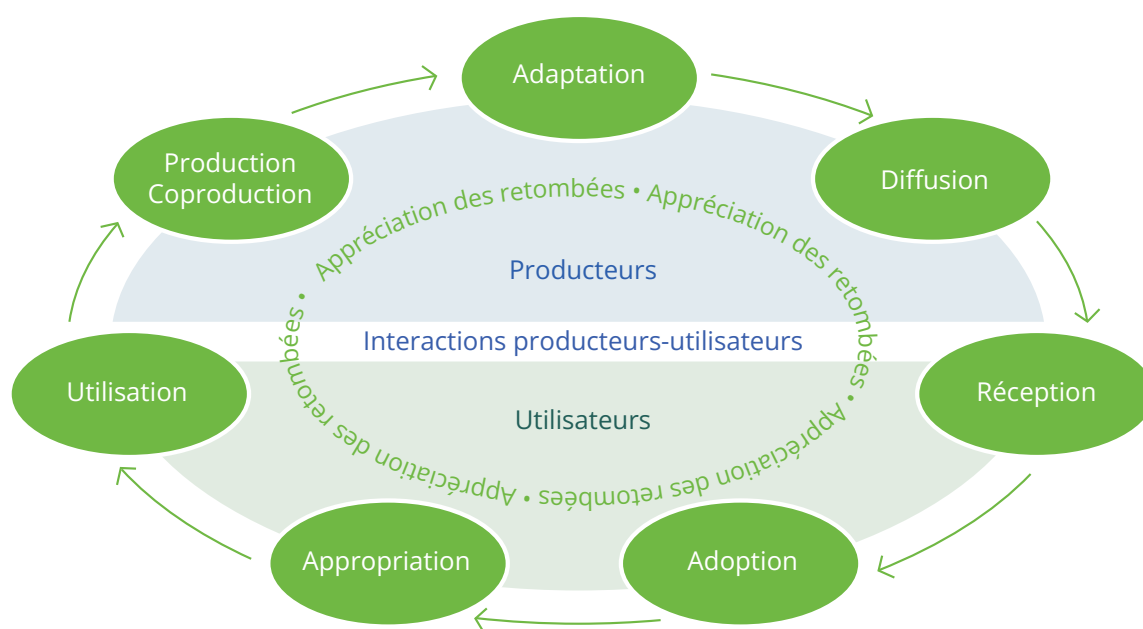
La diffusion vise l'information et prend la forme d'une communication de résultats de la recherche selon différents médiums ou canaux, de façon à les rendre accessibles. Quant au transfert, il vise une appropriation de ces résultats dans le but d'un passage à l'action et d'un changement dans les pratiques du milieu utilisateur. La diffusion peut représenter une étape d'un processus de transfert, comme en témoigne la figure présentée à la page suivante, ou être menée sans une intention de transfert subséquente.

D'autres termes peuvent être utilisés pour désigner le transfert des connaissances et entretenir une certaine confusion sur la nature de cette activité, dont les expressions « mobilisation de connaissances » et « courtage de connaissances ». Le Conseil retient le terme « transfert de connaissances », qui est le plus communément utilisé dans le monde selon l'Équipe RENARD (2019) et qui renvoie au « mouvement d'un savoir-faire scientifique, technologique et organisationnel, y compris professionnel et pédagogique, entre partenaires (individus ou organisations) en vue d'augmenter l'expertise et de renforcer l'efficacité d'au moins l'un de ces partenaires » (CTREQ, 2011, p. 2). Il s'agit d'un « processus dynamique qui réfère à l'ensemble des activités et des mécanismes d'interaction favorisant la diffusion, l'adoption et l'appropriation de nouvelles connaissances » (Institut national de santé publique du Québec, 2025).

34 Dans cette section, la notion de transfert est centrée sur le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale pour la pratique éducative et ne renvoie donc pas au transfert technologique destiné à l'industrie ou à d'autres organismes extérieurs à l'établissement d'enseignement. Le Réseau des CCTT – Synchronex définit le transfert technologique comme « un processus de transfert d'une découverte issue de la recherche fondamentale ou de la recherche appliquée vers une industrie qui aura pour objectif de commercialiser la découverte avec de nouveaux produits ou services » (Réseau des CCTT– Synchronex, 2023).

Le transfert consiste donc en « une interaction qui repose sur des échanges fréquents et mutuellement profitables entre le monde de la recherche et les milieux preneurs, soit les personnes utilisatrices de la recherche » (Paquette et Bélec, 2024, p. 39-40).

FIGURE 3
Étapes du processus de transfert de connaissances



Source : Lemire, Souffez et Laurendeau, 2009, p. 16³⁵. (Figure adaptée par le Conseil.)

35 Cette illustration du processus de transfert des connaissances est largement utilisée dans le milieu de l'éducation, notamment par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ, 2017, p. 28) ainsi que par le MES, qui la reprend dans son guide du PAREA (MES, 2024d, p. 25).

La diffusion de la recherche collégiale

Sans occulter l'importance de la diffusion de la recherche collégiale, qui permet d'assurer sa pleine visibilité et sa reconnaissance ainsi que son apport plus large à la communauté scientifique et à la société, le Conseil se concentre, dans le présent avis, sur les enjeux entourant sa diffusion au sein de l'écosystème de l'enseignement et de la recherche au collégial pour voir d'abord à son accessibilité pour les actrices et les acteurs de la formation collégiale.

La diffusion de la recherche collégiale constitue un enjeu persistant et est souvent désignée comme un défi prioritaire à relever (ARC, 2023; ARC, 2024a; Piché et Lapostolle, 2011). L'une des spécificités de la recherche collégiale, par rapport à la recherche universitaire, est qu'elle n'est pas soumise à des impératifs de publication dans les revues scientifiques et qu'en conséquence, d'autres voies sont souvent utilisées pour en diffuser les résultats. Du point de vue des différents groupes d'actrices et d'acteurs consultés par le Conseil, il appert que les résultats de la recherche collégiale demeurent encore largement méconnus de la communauté collégiale et que, lorsqu'ils le sont, ils rejoignent souvent des groupes restreints de personnes initiées à ce domaine ou elles-mêmes actives en recherche. La capacité des chercheuses et des chercheurs des collèges à publier constitue un premier facteur qui influence l'intensité de la diffusion de la recherche collégiale. Les canaux usuels de diffusion de la recherche, comme les publications scientifiques, seraient souvent délaissés par les chercheuses et les chercheurs faute des fonds nécessaires et de temps à allouer à cette étape du projet.

Plusieurs organismes du réseau collégial exercent, à travers leur mandat, un rôle en matière de diffusion des résultats de la recherche au collégial : le Centre de documentation collégiale, qui rend disponibles et diffuse les résultats de la recherche collégiale en éducation; l'Association pour la recherche au collégial, qui offre aussi un lieu de rencontre pour les chercheuses et les chercheurs des collèges de même que des activités de soutien à la recherche et de diffusion de ses résultats, par exemple lors de son colloque annuel; l'Association québécoise de pédagogie collégiale, notamment par son colloque annuel et sa revue *Pédagogie collégiale*.

Le Conseil constate que les défis ayant trait à la diffusion de la recherche collégiale varient selon les secteurs d'activité ou de recherche. Il observe que les résultats de la recherche en éducation, y compris la recherche pédagogique, bénéficient d'une plus large vitrine par l'entremise du CDC, qui consigne, entre autres, tous les rapports de recherche financés par le PAREA ou le PREP et publiés depuis 1987, et les rend accessibles à la communauté collégiale au moyen de sa plateforme EDUQ.info. Certains rapports découlant du PART peuvent aussi s'y trouver, à condition qu'ils se situent dans le champ de l'éducation. Le CDC et l'ARC ont également amorcé une collaboration afin de rendre disponibles, sur la plateforme EDUQ.info, les affiches présentées par les chercheuses et les chercheurs

des collèges dans le cadre du colloque annuel de l'ARC, et ce, dans toutes les disciplines. Outre cette initiative, le mandat du CDC demeure restreint à la diffusion de la recherche en éducation. Par ailleurs, plusieurs activités de l'AQPC constituent des vecteurs de diffusion de la recherche collégiale dans le champ de la pédagogie de l'enseignement supérieur, par exemple sa revue *Pédagogie collégiale*, son colloque annuel ou des webinaires et de grandes conférences.

La situation s'avère plus complexe pour ce qui est de la diffusion des résultats de la recherche collégiale ou l'accès à ceux-ci dans d'autres champs disciplinaires, ou pour la recherche financée par d'autres programmes que le PAREA ou le PREP. D'une part, les projets de recherche financés par le PART ne conduisent pas toujours à la production d'un rapport de recherche et les livrables attendus au terme du projet prennent plutôt la forme d'un bilan des activités (MES, 2024e). Les recherches menées dans les CCTT, qu'elles soient financées par le PART ou d'autres programmes, peuvent aussi être soumises à des ententes de confidentialité avec les partenaires financiers, ce qui a pour effet d'en limiter les possibilités de diffusion (Piché et Lapostolle, 2011). D'autre part, un pan de la recherche collégiale demeure le plus souvent dans l'ombre, soit celui des projets de recherche disciplinaire réalisés dans d'autres domaines que l'éducation et qui sont menés de façon autonome par les chercheuses et les chercheurs du collégial. En effet, les résultats de ces projets restent plus difficiles à repérer par le milieu de l'enseignement collégial, puisqu'ils se trouvent le plus souvent diffusés dans les réseaux de recherche disciplinaire. Ces projets peuvent donner lieu, par exemple, à des articles publiés dans des revues scientifiques spécialisées.

Le point de vue des actrices et des acteurs du réseau collégial consigné par le Conseil converge vers un appel à la mise en place d'une plateforme consacrée à la recherche collégiale et permettant d'accéder à ses résultats, et ce, dans tous les domaines. Une interface comme celle du CDC leur paraît bien placée pour évoluer et devenir un pôle de réception et de diffusion de l'ensemble de la recherche collégiale. Bien qu'il existe un écosystème de diffusion de cette recherche, par la complémentarité du rôle joué à ce jour par des organismes du réseau collégial, force est de constater que des défis persistent sur le plan de la diffusion. **Le Conseil invite à soutenir les organismes du réseau collégial exerçant un rôle de diffusion de la recherche dans la mise en place d'une plateforme permettant d'accéder aux résultats de la recherche collégiale de façon plus étendue** et d'envisager cette interface non seulement dans la visée d'un accès à ces résultats, mais aussi celle d'une appropriation par les milieux au bénéfice de la formation étudiante. Le Conseil encourage également les collèges à poursuivre le déploiement de stratégies d'information pour faire connaître l'existence de ressources permettant d'accéder aux résultats de la recherche collégiale auprès de leur communauté.

Le transfert de la recherche collégiale

Dans cette section, le Conseil aborde le transfert des connaissances issues de la recherche menée dans les collèges en vue d'un réinvestissement de ses résultats dans le milieu collégial³⁶. La recherche collégiale, notamment celle qui concerne l'enseignement et l'apprentissage, a d'ailleurs l'avantage de se situer directement dans le milieu utilisateur. Les collèges ont donc tout intérêt à profiter de cette proximité avec le milieu de pratique, ce qui devrait agir comme un élément facilitateur dans la réalisation de cet objectif de transfert.

Le Conseil observe que les collèges sont de plus en plus attentifs à l'importance du transfert des résultats de la recherche vers l'enseignement, les pratiques pédagogiques et la formation. En effet, des objectifs en ce sens sont présents dans quelques plans stratégiques des cégeps à l'étude. Ces intentions montrent une volonté de mettre les résultats de la recherche, particulièrement de la recherche collégiale, au service de la qualité de la formation, des pratiques pédagogiques, de l'innovation pédagogique, du développement professionnel du personnel enseignant et de la réussite éducative. Cela s'accompagne, dans plusieurs cas, d'un désir de soutenir la recherche sur la pédagogie et la réussite. Les exemples qui suivent illustrent quelques-unes de ces intentions :

- « Structurer le partage des expertises et des savoirs entre les programmes d'études, les centres et les projets de recherche pour favoriser l'intégration de la recherche dans l'enseignement », entre autres en mettant en place un mécanisme annuel de transfert de connaissances (Collège d'Alma, 2022, p. 20-21);
- « Augmenter l'apport de la recherche à la formation par la mise en place d'une structure de gestion, d'animation et de diffusion des activités » (Cégep de La Pocatière, 2018, p. 11);
- « Soutenir les projets de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, notamment ceux qui permettraient de favoriser l'émergence de nouveaux modes d'apprentissage ou de nouvelles formules pédagogiques » (Cégep régional de Lanaudière, 2022, p. 36);
- « S'appuyer sur les résultats des recherches en éducation dans le déploiement de pratiques pédagogiques » (Collège Montmorency, 2021, p. 10).

36 Contrairement aux organismes qui ont comme mandat le transfert et la mobilisation des connaissances issues de la recherche au sens large, non seulement de la recherche collégiale, par exemple le CTREQ ou l'ORES.

Le soutien à la diffusion et au transfert de la recherche collégiale

Le MES appuie la diffusion et le transfert de la recherche dans le cadre d'un programme spécifique, soit le PADRRRC. Celui-ci a pour objectif de soutenir les chercheuses et les chercheurs des collèges et de leurs CCTT pour la diffusion et le transfert des résultats de la recherche auprès du milieu collégial ainsi que de la communauté scientifique nationale ou internationale (MES, 2024c). Ce programme comprend trois volets : 1) le transfert, 2) la publication et 3) la communication de résultats de recherche. Le volet du transfert vise uniquement le milieu collégial. Un montant maximal de 5 000 \$ est alloué par activité de transfert et par communication, alors que la publication peut bénéficier d'un montant maximal de 9 000 \$ par équipe.

Pour être admissibles, les projets de recherche doivent avoir été financés par le MES ou un organisme subventionnaire et avoir fait l'objet d'une évaluation scientifique pour l'obtention de la subvention. La chercheuse ou le chercheur doit aussi démontrer que l'activité de diffusion ou de transfert n'a pas déjà bénéficié d'un autre financement, par exemple en vertu du PAREA ou du PART.

Ces autres programmes d'aide à la recherche du MES mettent aussi de l'avant l'importance de la diffusion et du transfert de la recherche collégiale, comme en témoigne l'extrait suivant du guide du PART :

« Le transfert et la diffusion des résultats de recherche dans le réseau collégial, le milieu preneur et la communauté scientifique font partie des activités inhérentes au processus de création du savoir. Ces activités contribuent au partage d'expertise, au travail de collaboration, à l'élévation du niveau de spécialisation et, ultimement, au rayonnement et à la valorisation de la recherche au collégial » (MES, 2024e, p. 21).

Le MES en fait également une condition pour juger de l'atteinte des objectifs du PAREA :

« Le transfert et la diffusion des résultats de recherche sont nécessaires pour que soient pleinement atteints les objectifs du Programme. Ainsi, les chercheuses et les chercheurs sont invités à assurer le meilleur transfert possible des résultats de leurs travaux et à en faire profiter le plus grand nombre par une large diffusion » (MES, 2024d, p. 20).

Le PAREA et le PART peuvent couvrir des frais liés à la diffusion et au transfert des résultats de la recherche jusqu'à concurrence de 5 000 \$ (MES, 2024d, p. 14; 2024e, p. 21). Le guide du PAREA précise que ces activités peuvent notamment prendre la forme d'articles scientifiques ou de présentations de résultats offertes dans un congrès scientifique ou d'autres événements destinés à la communauté collégiale.

Du point de vue de plusieurs actrices et acteurs consultés, il existe un besoin d'accroître le financement destiné à la diffusion de la recherche collégiale et de la prévoir dès l'élaboration des projets afin qu'elle fasse partie intégrante de ceux-ci plutôt que de la concevoir comme une étape ultérieure distincte. De plus, le Conseil note que le PADRRRC n'a pas été offert en 2024, ce qui réduit les possibilités actuelles de diffusion des recherches en cours financées par les autres programmes du MES. Il prend note également de l'annonce faite aux collèges par le MES, en janvier 2025, du report de l'ouverture des concours annuels 2025-2026 du PAREA et du PREP à un moment qui demeure à déterminer. **Le Conseil en appelle à la pérennité et à la prévisibilité des programmes d'aide à la recherche du MES, qui visent à soutenir la diffusion et le transfert de la recherche collégiale pour assurer une appropriation de ses résultats.**

Par ailleurs, les critères d'évaluation des programmes du MES pour les projets de recherche exigent une explication des retombées prévues de la recherche sur la formation, au sein de l'établissement ou dans l'ensemble du réseau collégial. En effet, 30 points sont accordés à l'évaluation du projet pour le volet du transfert et des retombées par rapport à 70 points attribués pour la qualité du projet. Des exemples de retombées sont explicités, entre autres, en ce qui a trait à la participation étudiante, à celle du personnel enseignant ainsi qu'aux retombées générales sur la formation. Il est à noter que la participation d'au moins une étudiante ou un étudiant est exigée pour les projets de recherche subventionnés dans le cadre du PAREA ou du PART. À la fin du projet, la chercheuse ou le chercheur doit fournir une attestation de la participation de l'étudiante ou de l'étudiant. Le Conseil constate qu'aucune attente n'est formulée quant à la démonstration ou au témoignage des autres retombées sur la formation dans la foulée des projets de recherche financés. **Il estime qu'un processus structuré de diffusion des retombées et de transfert des résultats devrait être implanté pour les programmes financés par le MES et suggère une diffusion élargie des expériences de transfert menées par les actrices et les acteurs du collégial.**

En outre, le Conseil observe que les programmes des organismes subventionnaires destinés aux chercheuses et aux chercheurs du collégial ne couvrent pas le transfert des résultats de la recherche collégiale, ce qui devrait être pris en compte à ses yeux pour encourager l'appropriation de ses résultats.

Des projets et des initiatives du réseau collégial en matière de transfert

Des initiatives sont prises par le réseau collégial afin de soutenir le transfert des résultats de la recherche, que ce soit pour adopter des pratiques ou des stratégies de gestion et de gouvernance en ce sens ou favoriser l'utilisation de ces résultats par le milieu de pratique. Le Conseil en présente ci-dessous trois exemples qui émanent d'organismes du réseau collégial.

Le projet *Comment tirer le meilleur des résultats de la recherche collégiale* est mené conjointement, sur trois ans, par l'ARC et le CTREQ (CTREQ, 2025a). Il vise à renforcer la capacité des établissements à s'outiller en matière de transfert. À partir de la conception d'un cadre de cohérence visant à tirer le meilleur des résultats de la recherche collégiale, chacun des huit établissements participants est appelé à élaborer sa propre stratégie d'exploitation et de valorisation de la recherche collégiale. Ce projet repose notamment sur le constat que, malgré des intentions énoncées dans les plans stratégiques des collèges en matière de recherche et de transfert, peu de moyens ont réellement été mis en œuvre à ce jour par ces derniers pour concrétiser le transfert des résultats de la recherche au sein de leur communauté. Les conclusions du projet sont, entre autres, que la recherche doit être davantage employée pour rehausser la qualité de l'enseignement collégial. À titre d'illustration des retombées, mentionnons qu'un collège participant a implanté une stratégie structurée de transfert des résultats de la recherche au secteur de la formation continue.

Par ailleurs, l'ARC, l'AQPC et le CDC collaborent, depuis 2010, à l'organisation de la série *Avec un grand R*, qui tenait sa 25^e édition au printemps 2023. Cette activité prend la forme d'un rendez-vous pédagogique bisannuel ayant comme point de départ un article de vulgarisation scientifique publié dans la revue *Pédagogie collégiale* de l'AQPC. Les personnes participantes sont invitées à la discussion avec la chercheuse, le chercheur ou l'équipe de recherche, ce qui leur permet non seulement de connaître les résultats du projet de recherche, mais aussi de se les approprier en vue de mettre en œuvre des actions conséquentes dans leurs établissements respectifs (AQPC, 2025a). Les rencontres se déroulent à distance ou dans le cadre d'une activité spécifique lors du colloque annuel de l'AQPC.

Dans son offre de services, l'AQPC soutient l'animation de communautés de pratique virtuelles qui constituent des lieux d'échange et de collaboration sur des sujets d'intérêt pour la communauté pédagogique collégiale. Une nouvelle communauté de pratique, nommée *Convergences en recherche et pédagogie collégiale*, a été créée à l'automne 2024 dans l'objectif de renforcer les liens et la concertation entre les milieux de la recherche et de l'enseignement. Cet espace d'échange consacré à la recherche en pédagogie collégiale s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs, au personnel

enseignant, aux conseillères et aux conseillers pédagogiques, au personnel de direction de même qu'aux étudiantes et qu'aux étudiants (AQPC, 2025b). L'un des objectifs spécifiques consiste à discuter des travaux de recherche à des fins de transfert.

Ce que le Conseil retient sur la diffusion et le transfert de la recherche collégiale

Le Conseil invite à miser sur le rôle des organismes du réseau collégial pour assurer une diffusion élargie des résultats de la recherche collégiale, et cela, dans tous les domaines. Il souligne aussi que les initiatives du milieu collégial représentent des avenues porteuses permettant de rapprocher la recherche de la pratique en milieu collégial, dans l'optique du développement d'un créneau spécifique de transfert de la recherche collégiale ou d'un soutien aux pratiques de gestion en la matière. Ce type d'initiatives émanant des organismes du réseau collégial et du milieu de l'éducation gagnerait à être valorisé et soutenu de façon à développer, à l'échelle de ce réseau, un modèle de transfert des connaissances susceptible d'appuyer, entre autres, le développement des pratiques pédagogiques, la qualité de la formation ainsi que la réussite étudiante.

Par ailleurs, il estime que les retombées de la recherche collégiale exigées par les programmes d'aide à la recherche du MES gagneraient à être mises davantage en valeur dans les collèges et dans l'ensemble du réseau collégial. Le soutien au transfert des résultats de la recherche aurait aussi avantage à être mieux intégré au cycle du projet de recherche, voire à être financé de façon systématique à même ce projet plutôt que par un programme distinct. Cette formule inciterait à penser le transfert dès la conception du projet de recherche comme un élément intégrateur et valoriserait cette activité souvent négligée au terme de celui-ci.

Compte tenu du report de l'ouverture de certains programmes d'aide à la recherche du MES prévus au cours de l'année 2024-2025, le Conseil en appelle à la pérennité et à la prévisibilité des programmes qui soutiennent la recherche collégiale de même que sa diffusion et son transfert.

3.1.5 Une synergie à entretenir et à renforcer chez les actrices et les acteurs de la recherche et de la formation

Les initiatives menées à l'échelle du réseau collégial ouvrent la voie à une réflexion dans les différents milieux concernant les conditions à mettre en place pour valoriser le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale dans les établissements. En 2006, le Conseil affirmait que le degré d'utilisation des résultats de la recherche en éducation dans les pratiques au collégial demeurerait « une grande inconnue » (CSE, 2006, p. 47). Encore à ce jour, le niveau d'appropriation et d'utilisation de ces résultats, notamment de ceux relatifs à l'éducation, reste vague. Le Conseil estime que la concrétisation de cette volonté de transfert passe d'abord par une synergie chez les acteurs concernés par la recherche de même que ses utilisatrices et ses utilisateurs potentiels. Ces acteurs sont les chercheuses et les chercheurs, les conseillères et les conseillers pédagogiques, dont ceux affectés au soutien à la recherche, les membres du personnel enseignant et de direction ainsi que, le cas échéant, le bureau de la recherche. Les établissements sont ainsi appelés à une réflexion sur le développement de réseaux de collaboration entre ces actrices et ces acteurs dans la recherche d'avenues adaptées à leur réalité locale de même qu'à leur niveau de maturité en recherche. Quelques pistes ou conditions sont proposées par le Conseil pour alimenter cette réflexion dans les milieux.

Le rôle de pivot des conseillères et des conseillers pédagogiques

Dans un rapport sur le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation, le Conseil observe que la fonction de conseil pédagogique dans les collèges « joue un rôle majeur pour favoriser une meilleure intégration des pratiques, des recherches et de l'innovation en éducation » (CSE, 2006, p. 73). Pour favoriser l'accès à la recherche et encourager les pratiques innovantes, il y recommande notamment « d'assurer un accompagnement professionnel adéquat à tous les enseignants désireux d'utiliser les résultats de la recherche et d'innover dans leurs pratiques pédagogiques » (CSE, 2006, p. 87). Pour le Conseil, les conseillères et les conseillers pédagogiques sont des acteurs de premier plan pouvant jouer ce rôle de médiation entre la recherche et l'activité éducative.

À l'origine, la fonction de conseil pédagogique dans les collèges a d'ailleurs été exercée sous l'appellation « conseillère ou conseiller en recherche et en expérimentation » avant d'être désignée par la dénomination « conseillère ou conseiller pédagogique » au début des années 1980 (CSE, 2006; Houle et Pratte, 2007; Laprise, Bessette et Lussier, 2009). « Cette fonction professionnelle avait pour objectif premier de faire connaître, de diffuser et de soutenir la recherche et l'expérimentation pédagogiques dans les collèges » (CSE, 2006, p. 10). Si la fonction de conseil pédagogique affectée

au soutien à la recherche paraît plus visible depuis les années 2000, en raison de l'utilisation accrue de l'appellation « conseillère ou conseiller pédagogique à la recherche », ce rôle n'est pas pour autant nouveau. Il s'est transformé au fil du temps, tout comme la fonction de conseil pédagogique dans son ensemble, notamment sous l'influence des conjonctures sociales, économiques et politiques, dont la réforme de l'enseignement collégial, de même qu'en réponse à l'évolution des collèges, notamment en matière de recherche.

Dans les débuts des collèges, les conseillères et les conseillers en recherche et en expérimentation jouent un rôle de soutien à la recherche et à l'innovation, puis d'autres tâches leur sont assignées progressivement, par exemple celle de la diffusion des résultats des projets de recherche scientifique en éducation, si bien qu'ils peuvent être considérés comme des agents de transfert (Laprise, Bessette et Lussier, 2009). Dans les années 1980, l'ouverture des organismes subventionnaires au financement de la recherche disciplinaire dans les collèges en amène certains à soutenir les chercheuses et les chercheurs de collèges dans différents domaines de recherche autres que l'éducation (Laprise, Bessette et Lussier, 2009). Dans les suites du renouveau de l'enseignement collégial des années 1990, le rôle des conseillères et des conseillers pédagogiques migre vers l'élaboration et l'évaluation des programmes d'études (CSE, 2019; Laprise, Bessette et Lussier, 2009), ce qui a pour effet de diminuer le nombre des autres tâches consacrées au soutien à la recherche et à l'animation pédagogique. À partir des années 2000, le rôle des conseillères et des conseillers pédagogiques en soutien à la recherche « consiste à ancrer encore plus solidement la recherche au cégep, particulièrement la recherche en enseignement et la recherche disciplinaire, la recherche technologique étant principalement effectuée dans les CCTT » (Laprise, Bessette et Lussier, 2009, p. 16).

Au fil du temps, les tâches de soutien à la recherche auprès des chercheuses et des chercheurs ou de la direction sont devenues les attributions principales des personnes portant le titre de conseillères ou de conseillers pédagogiques à la recherche. Ces professionnels occupent cette fonction selon un pourcentage de leur tâche consacré à la recherche qui demeure variable, mais qui représenterait, dans la majorité des cas, une tâche à temps plein. Que leurs attributions soient de l'ordre du soutien à la recherche, de l'animation pédagogique, de l'élaboration ou de l'évaluation des programmes d'études, par exemple, les conseillères et les conseillers pédagogiques font tous partie d'un même corps d'emploi.

Aujourd'hui, les tâches des conseillères et des conseillers pédagogiques à la recherche renvoient notamment à l'élaboration des encadrements de la recherche exigés par les organismes subventionnaires, en l'occurrence la Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains et la Stratégie

institutionnelle de gestion des données de recherche, à la coordination des comités afférents à ces aspects de la recherche ainsi qu'à la formulation de demandes visant à assurer l'admissibilité du collège aux fonds des organismes subventionnaires. Ces personnes agissent aussi en soutien aux chercheuses et aux chercheurs du collège, entre autres pour la rédaction des demandes de subvention, et elles voient à la promotion des programmes de subvention disponibles pour le personnel des collèges. Elles peuvent aussi avoir le mandat de valoriser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche de même que de gérer des budgets de recherche. Bien que plusieurs tâches communes puissent être recensées, ce rôle des conseillères et des conseillers pédagogiques à la recherche peut tout de même varier selon la réalité de chaque établissement.

Le Conseil retient néanmoins que ce rôle est surtout consacré au soutien sur les plans administratif et méthodologique. Il n'est donc pas tourné vers le soutien pédagogique, comme c'est le cas pour certaines personnes occupant la fonction de conseil pédagogique, mais plutôt vers le soutien aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs, entre autres pour la rédaction de demandes de subvention.

Les rôles et les responsabilités en matière de transfert ainsi que les collaborations

Si les conseillères et les conseillers pédagogiques à la recherche sont en bonne posture pour déceler le potentiel de recherche de leur collège et connaître les projets des chercheuses et des chercheurs de leur établissement de nature à influencer les pratiques, la tâche du transfert n'apparaît pas comme une responsabilité qui leur revient d'emblée. Certaines actrices et certains acteurs du milieu collégial recommandent la désignation de personnes qui occuperaient cette fonction de transfert dans les collèges, voire à la création de postes lui étant réservés (Paquette et Bélec, 2024). Le Conseil invite chaque collège à aborder cette question en réunissant les actrices et les acteurs concernés par la recherche et la formation de façon à déterminer le modèle qui correspond à sa réalité.

D'abord, lorsqu'il est question de désigner une personne responsable du transfert, l'expression utilisée est souvent « agente ou agent de transfert » ou d'autres désignations similaires telles que « courtière ou courtier de connaissance ». Selon les éléments de définition retenus par le CTREQ (2017), l'agente ou l'agent de transfert joue un rôle facilitateur entre les chercheuses et les chercheurs ainsi que les utilisatrices et les utilisateurs en ciblant les besoins de ces derniers et les connaissances à transférer, et en les adaptant pour favoriser leur appropriation et leur utilisation. Ce rôle peut avoir un caractère officiel ou non et être assumé par une personne ou, plus largement, par une organisation (CTREQ, 2017).

Le transfert des résultats de la recherche collégiale en appelle à une synergie entre plusieurs actrices et acteurs concernés dans les collèges. Ces derniers auraient avantage à réunir les expertises des chercheuses et des chercheurs, des conseillères et des conseillers pédagogiques à la recherche, des autres conseillères et conseillers pédagogiques, du personnel de direction et, le cas échéant, du bureau de la recherche dans cette volonté de transfert. Le développement des compétences des personnes qui se trouvent au cœur des activités de transfert demeure aussi à privilégier. Le domaine de la pédagogie collégiale serait l'un des principaux champs à investir pour le transfert de la recherche, qui permettrait également de mettre à profit l'expertise des conseillères et des conseillers pédagogiques.

Les personnes aptes à jouer un rôle central en matière de transfert sont susceptibles de varier d'un collège à l'autre. Dans certains cas, il pourrait s'agir d'enseignantes-chercheuses ou d'enseignants-chercheurs, de conseillères ou de conseillers pédagogiques à la recherche ou de conseillères ou de conseillers pédagogiques en soutien aux programmes d'études. Certains collèges pourraient aussi choisir de confier un mandat relatif au transfert des connaissances à leur bureau de la recherche. La création de nouveaux postes d'agentes ou d'agents de transfert ou encore de courtières ou de courtiers de connaissance est aussi l'une des voies proposées par le milieu collégial (Paquette et Bélec, 2024).

Quoi qu'il en soit, certaines conditions facilitantes sont à considérer pour mettre en place le transfert des résultats de la recherche collégiale dans les établissements : la communication d'information au milieu sur la nature et les objectifs du transfert de ces résultats, la reconnaissance de l'importance de ce transfert par les instances de direction, le renforcement des liens entre les actrices et les acteurs de la recherche et ceux de la formation, le développement d'une expertise en matière de transfert et des compétences spécifiques dans ce domaine. De plus, les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs peuvent agir comme des ambassadeurs d'une culture du transfert dans les collèges en créant un environnement favorable au partage des connaissances issues de la recherche et en encourageant leur intégration dans les pratiques pédagogiques (Paquette et Bélec, 2024).

Recommandations 6 à 9

Le Conseil formule quatre recommandations associées à son orientation visant à tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte.

Considérant :

- Que les efforts demeurent à poursuivre pour favoriser une plus grande participation enseignante et étudiante aux activités des CCTT et encourager cette participation également dans les autres unités de recherche des collèges;
- Que le secteur d'activité de chaque CCTT comporte, dans la plupart des cas, plusieurs liens avec les programmes d'études offerts au collège d'attache et que la richesse de ses activités paraît sous-utilisée pour la formation étudiante;
- Que des mécanismes structurés devraient être envisagés pour favoriser une participation des actrices et des acteurs de la recherche aux activités d'apprentissage;
- Que les liens avec les actrices et les acteurs de la recherche collégiale ne paraissent pas systématiques dans le cadre des mécanismes ministériel et institutionnel d'élaboration et de révision des programmes d'études;
- Que les programmes d'études collégiales gagneraient à bénéficier davantage des avancées scientifiques et technologiques découlant de la recherche collégiale;
- Que la diffusion de la recherche collégiale constitue un enjeu persistant et que des leviers demeurent à trouver pour faire connaître l'ensemble de ses résultats;
- Que le soutien au transfert des résultats de la recherche collégiale aurait avantage à être mieux intégré au cycle du projet de recherche;
- Que le milieu collégial adopte des initiatives porteuses en matière de transfert des résultats de la recherche collégiale et que les différents organismes du réseau collégial responsables de ces initiatives auraient avantage à être soutenus de façon pérenne dans l'optique de l'instauration, à l'échelle du réseau collégial, d'un modèle de transfert des connaissances susceptibles d'appuyer notamment les pratiques pédagogiques, la qualité de la formation ainsi que la réussite étudiante;
- Qu'un décloisonnement de la relation CCTT-collège serait susceptible d'élargir les possibilités pour la participation enseignante et étudiante aux activités de recherche des collèges et qu'il serait avantageux que la réflexion à cet égard prenne en considération également les autres unités de recherche,

le Conseil recommande :

6. **À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux collèges** de convier les actrices et les acteurs de la recherche collégiale aux processus ministériel et institutionnel d'élaboration et de révision des programmes d'études, afin de mettre à profit leur expérience en matière d'accompagnement d'étudiantes et d'étudiants en recherche de même que leur connaissance des besoins du marché du travail en lien avec les avancées scientifiques et technologiques;
7. **À la ministre de l'Enseignement supérieur** de soutenir le réseau des collèges dans la mise en place d'un écosystème de diffusion et de transfert de la recherche collégiale, en mettant à profit la mission des organismes du réseau collégial, et d'intégrer le financement de ce transfert dans ses programmes d'aide à la recherche de façon à valoriser les résultats de la celle-ci et à encourager les retombées sur la formation;
8. **Aux collèges** de se livrer à un examen attentif des possibilités de maillage entre les activités de leurs unités de recherche et leurs programmes d'études ainsi que de doter ces unités d'un mécanisme de planification des retombées sur la formation, par exemple en utilisant leur plan stratégique ou leur plan d'action, de façon à conduire une réflexion sur les répercussions de leurs activités sur la formation et de contribuer à l'instauration d'une culture de la recherche basée sur cette synergie entre la recherche et la formation;
9. **Aux collèges et aux organismes du réseau collégial** de travailler en collaboration pour mettre en place une plateforme nationale consacrée aux occasions d'engagement étudiant en recherche, dans l'établissement d'attache ou d'autres collèges, à la diffusion de ces possibilités de même qu'à la promotion des expériences inspirantes en la matière auprès de l'ensemble de la communauté collégiale.

4

L'initiation à la recherche et le développement d'une culture scientifique chez la population étudiante

Pour le Conseil, les collèges sont des lieux reconnus d'initiation à la recherche et de développement d'une culture scientifique. Tout en contribuant à la formation de citoyennes et de citoyens éclairés et responsables, cette initiation permet le développement d'habiletés et de méthodes appliquées à des disciplines ou à des domaines d'études et peut susciter, chez certaines étudiantes et certains étudiants, un intérêt pour une carrière scientifique. Elle peut ainsi agir comme levier pour la formation de la relève scientifique au Québec.

Dès 1979, à l'occasion de la consultation pour la définition d'une première politique gouvernementale de la recherche scientifique, le Conseil soutient que « l'initiation à certaines formes de recherche » au collégial doit faire partie d'une solide formation fondamentale, tant au secteur préuniversitaire qu'au secteur technique, et peut constituer une source de motivation pour la poursuite d'études universitaires ainsi qu'une bonne préparation à ces dernières (CSE, 1979, p. 307). Constatant en 1988 que « l'enseignement collégial se rapproche des réalités de recherche », il invite les collèges et les universités à collaborer afin d'assurer la continuité, la cohérence et la qualité du cheminement de formation des étudiantes et des étudiants (CSE, 1988, p. 35). En 1998, le Conseil approfondit l'examen du continuum de formation à la recherche à l'enseignement supérieur et se penche notamment sur la cohérence des finalités relatives à la recherche dans l'ensemble du cursus de l'enseignement supérieur,

démontrant l'importance de la formation à la recherche tout au long de ce parcours (CSE, 1998)³⁷. Le Conseil estime à ce moment que la formation à la recherche au collégial vise à « exposer à la recherche » et se poursuit au premier cycle universitaire en vue d'« initier à la recherche », tout en précisant qu'il ne s'agit pas de la finalité première de ces paliers d'enseignement (CSE, 1998, p. 66).

Depuis, les avancées de la recherche collégiale, la place accrue qu'elle occupe dans l'écosystème de la recherche au Québec ainsi que l'évolution des contextes sociétaux qui sollicitent « des ensembles de compétences pour faire face à l'ambiguïté et à l'incertitude du futur et pour résoudre collectivement à des problèmes mondiaux » (CSE, 2022, p. 42) incitent à revisiter les visées de formation à la recherche au collégial de même que les contextes d'apprentissage favorables à la réalisation de ces visées. Le Conseil réaffirme aussi l'importance de porter attention au continuum de formation à la recherche et de prévoir une initiation à la science et au développement de la culture scientifique tout au long du parcours scolaire et jusqu'au premier cycle universitaire, « selon les modalités propres à chaque ordre d'enseignement » (CSE, 2023b, p. 104).

Bien que la finalité de l'initiation à la recherche au collégial, tout comme au premier cycle universitaire, ne consiste pas au premier chef à former des personnes qui se destinent au métier de chercheuse ou de chercheur (CSE, 1998), cette formation peut susciter un intérêt pour un parcours d'études conduisant éventuellement à une carrière scientifique et, dans certains cas, contribuer à la formation d'une relève en recherche. L'appui à cette relève se trouve d'ailleurs au cœur des préoccupations concernant le système fédéral de soutien à la recherche pour permettre au Canada d'être concurrentiel en cette matière à l'échelle internationale (Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, 2023). Les étudiantes et les étudiants font partie d'un continuum de talents en recherche à reconnaître et à encourager dès le collégial de sorte qu'ils joignent éventuellement les rangs de la communauté scientifique pour contribuer à l'effort de recherche déployé en vue de relever les défis importants et complexes qui se posent dans différents domaines de la société. Pour le Fonds de recherche du Québec³⁸, la formation en recherche s'avère essentielle pour atteindre l'objectif d'une société du savoir et innovante ainsi que pour former des personnes aptes à occuper des emplois qui sollicitent des ensembles de compétences essentielles pouvant être acquises par l'initiation à la

37 Bien qu'il reconnaisse qu'une certaine proportion de la population étudiante inscrite en formation technique poursuit ensuite des études universitaires, le Conseil a choisi de centrer son analyse, dans cet avis de 1998, sur les programmes d'études préuniversitaires.

38 Depuis le 1^{er} juin 2024, le FRQNT, le FRQSC et le FRQS sont regroupés au sein du nouveau Fonds de recherche du Québec, conformément au projet de loi n° 44 à la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*.

recherche, par exemple l'autonomie, la créativité et l'esprit critique (FRQNT, 2023e; FRQS, 2023f; FRQSC, 2023g). Le soutien à la relève étudiante en recherche de même que la promotion de la culture scientifique et des carrières dans ce domaine tout au long des parcours scolaire et de formation sont aussi intégrés aux orientations du FRQ.

La formation à la recherche fait partie intégrante des dimensions de l'articulation entre la recherche et la formation à l'enseignement supérieur (CSE, 1998; CSE, 2016; Gaebel et Zhang, 2024). **Pour le Conseil, les finalités de la formation à la recherche au collégial sont doubles : initier à la recherche et poursuivre le développement de la culture scientifique.**

L'initiation à la recherche et la culture scientifique au collégial

L'**initiation à la recherche** se rapporte à l'action de donner et de recevoir les premiers rudiments ou éléments de connaissance ou de compétence liés à la recherche et à celle de se familiariser avec les différents aspects de la recherche ou de s'éveiller à ceux-ci, par exemple la démarche scientifique et les méthodes de recherche, sans toutefois viser que la personne devienne autonome pour la pratique de la recherche. Cette initiation peut également recouper des compétences associées aux méthodes de travail intellectuel utiles à l'une ou à l'autre des étapes de la recherche, par exemple la recherche documentaire, la prise de notes ou l'analyse.

Ainsi, au collégial, l'initiation à la recherche ne vise pas à former des expertes et des experts en recherche ou à qualifier des personnes pour le métier de chercheuse ou de chercheur, mais à fournir les bases de démarches, de techniques et de méthodologies par l'intermédiaire des programmes d'études ou par la participation à des projets de recherche ou à d'autres types d'activités liées à la recherche effectuée hors de ces programmes.

La formation au collégial ouvre aussi la voie à l'acquisition de compétences utiles non seulement en recherche, mais de façon transversale pour d'autres disciplines ou la vie citoyenne. C'est ce que le Conseil englobe dans la notion de culture scientifique en se référant à la définition de l'OCDE :

« La **culture scientifique** renvoie à la capacité des individus de s'engager dans des questions et des idées en rapport avec la science en tant que citoyens réfléchis. Les individus compétents en sciences sont prêts à s'engager dans des raisonnements sensés à propos de la science

et de la technologie » (OCDE, 2016a, p. 24)³⁹. L'expression « culture scientifique » est préférée à « éducation scientifique », qui se limite souvent au processus d'enseignement et d'apprentissage dans les disciplines des sciences de la nature et des technologies, alors que la culture scientifique peut s'appliquer à tous les domaines et à toutes les disciplines. Le Conseil souligne d'ailleurs que la culture scientifique, tout comme la notion de recherche dont il est question dans cet avis, s'applique à tous les domaines et n'est pas limitée à ceux associés à la science, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM). De plus, une culture scientifique peut profiter aux étudiantes et aux étudiants, même dans les cas où ils ne participent pas activement à des activités de recherche, « dans la mesure où cet ensemble de valeurs, de pratiques et de méthodes de travail est véhiculé dans le cadre des cours » (CSE, 1998, p. 26).

La culture scientifique englobe d'autres notions dont celle de littératie scientifique, qui peut se résumer à l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite de nature scientifique dans la vie courante.

« La littératie scientifique suppose la capacité de lire et de comprendre des articles à teneur scientifique dans la presse grand public et de prendre part à des conversations dans un contexte social concernant la validité des conclusions. Un citoyen doté de littératie devrait être en mesure [...] de formuler et d'évaluer des arguments fondés sur une information probante ainsi que d'appliquer correctement les conclusions découlant de ces arguments » (National Research Council, cité dans Réseau de sensibilisation aux sciences et à la technologie, s. d.).

Des réflexions à approfondir sur la formation à l'innovation et la culture de l'innovation

Le Conseil souligne l'intérêt de la prise en considération du développement de la culture de l'innovation dans les réflexions entourant la formation à la recherche. Comme il l'a évoqué précédemment, les notions de recherche et d'innovation sont aujourd'hui souvent associées, particulièrement lorsqu'il est question du continuum de la recherche et de l'innovation. Bien que le propos de cet avis demeure centré a priori sur la recherche et son articulation avec la formation, le Conseil est demeuré à l'affût,

39 Dans son cadre d'évaluation des sciences du Programme international pour le suivi des acquis des élèves, publié en 2025, l'OCDE élargit le concept de *culture scientifique* à celui d'*identité scientifique* afin de tenir compte, en plus des compétences scientifiques, des résultats liés à l'identité, qui jouent également « un rôle déterminant en faveur de l'agentivité et de la participation citoyenne dans un monde en rapide évolution » (OCDE, s. d.). Trois dimensions sont aussi considérées comme partie prenante de l'identité scientifique, soit 1) la valeur accordée aux perspectives et aux méthodes scientifiques, 2) les éléments affectifs de l'identité scientifique et la conscience de même que 3) la sollicitude et l'agentivité environnementales.

au fil de ses travaux et réflexions, des pistes liées à la formation à l'innovation et au développement d'une culture de l'innovation. Son regard à ce sujet demeure toutefois parcellaire et il invite les actrices et les acteurs concernés à approfondir les réflexions proposées dans la foulée du présent avis.

Comme il est avancé dans divers écrits (Martin, Potocnik et Fras, 2017; Mayhew et autres, 2018), le Conseil estime que les parcours d'études à l'enseignement supérieur devraient aussi constituer une occasion pour les étudiantes et les étudiants, et en tant que futurs travailleurs, de développer des notions et des habiletés en matière d'innovation. Les collèges auraient un rôle à jouer pour promouvoir les capacités d'innovation des étudiantes et des étudiants dès le début de leurs études (Selznick et Mayhew, 2019; Selznick et autres, 2022).

Développer une culture de l'innovation chez les étudiantes et les étudiants signifie notamment créer un contexte d'apprentissage où la créativité, la pensée critique, la prise de risques et la collaboration sont encouragées et valorisées par l'établissement d'enseignement et qui soutiendrait l'entrepreneuriat, la tolérance, la curiosité et l'ouverture à la technologie. Dans un tel contexte, il est avantageux que les erreurs soient considérées comme des occasions d'apprentissage et non comme des échecs. Ainsi, les établissements d'enseignement peuvent contribuer à développer, chez les étudiantes et les étudiants, un esprit innovant qui leur serait bénéfique tout au long de leur carrière et de leur vie (FasterCapital, 2025; Fondation Rideau Hall, 2020; Jain, 2023).

Le rapport des jeunes à la science et le rôle de la formation

La Fondation canadienne pour l'innovation et la firme Ipsos, en collaboration avec l'Acfas, ont mené un sondage en 2021 auprès de 1 500 jeunes du Canada âgés de 18 à 24 ans afin de connaître leur relation avec la science et leurs sources d'information scientifique préférées (FCI, 2025b; FCI et Acfas, 2021). Les résultats de ce sondage montrent d'abord qu'une majorité de jeunes expriment une opinion positive par rapport à la science et lui accordent de l'importance. En effet, 70 % des répondantes et des répondants estiment que la science représente une source fiable, car elle repose sur des faits plutôt que des opinions (FCI et Acfas, 2021, p. 56). De plus, ils sont majoritaires à croire que les autorités politiques canadiennes doivent prendre en compte la science pour appuyer leur prise de décision au bénéfice de la population, bien que le tiers d'entre eux ne partagent pas cette opinion (FCI et Acfas, 2021, p. 6 et 47).

Le sondage portait aussi sur les habitudes de consommation des médias et l'intérêt pour du contenu scientifique. Bien que les réseaux sociaux représentent la principale source d'information utilisée par les jeunes (FCI et Acfas, 2021, p. 47), un peu plus du quart des répondantes et des répondants ont mentionné qu'ils portaient un grand intérêt au contenu scientifique et le recherchaient activement. Environ le tiers d'entre eux ont affirmé qu'ils recherchaient parfois du contenu scientifique, mais peu souvent, alors qu'un autre tiers ne le faisaient pas, mais pouvaient en consulter « par hasard » dans leur quotidien (FCI et Acfas, 2021, p. 52). Cette enquête révèle aussi que 8 % des répondantes et des répondants n'arrivent pas à discerner un contenu scientifique d'un autre qui ne l'est pas (FCI et Acfas, 2021, p. 52). Bien qu'une majorité se disent aptes à distinguer les vraies et les fausses informations, environ la moitié admettent avoir du mal à déterminer la fiabilité des informations consultées en ligne (FCI et Acfas, 2021, p. 56-57). Pour le Conseil, ces réserves et ces doutes exprimés par les jeunes montrent l'importance de poursuivre les efforts collectifs pour le développement de la culture et de la littérature scientifiques.

Enfin, les résultats de ce sondage indiquent que les jeunes se projettent largement dans une carrière scientifique, estimant, dans 77 % des cas, que le domaine scientifique représente un bon choix (FCI et Acfas, 2021, p. 59). Les principaux motifs invoqués par les répondantes et les répondants ayant exprimé cet avis sont que la carrière scientifique est perçue comme intéressante, qu'elle constitue une occasion de contribuer à la société et de faire des découvertes passionnantes, qu'elle est stimulante intellectuellement et qu'elle est bien rémunérée. Pour celles et ceux qui ne partagent pas cet intérêt ou qui demeurent ambivalents, les principales raisons mentionnées renvoient aux trop nombreuses qualifications requises et au coût élevé à assumer pour obtenir celles-ci, à l'environnement compétitif du domaine scientifique ainsi qu'aux possibilités d'emploi, perçues comme limitées.

L'apport de l'enseignement collégial à l'initiation à la recherche et à l'approfondissement de la culture scientifique est abordé dans cette partie selon deux avenues : 1) les curriculums et les programmes d'études du continuum de formation du secondaire à l'université; 2) les occasions d'enrichissement de la formation et de l'expérience étudiante par la participation à des activités optionnelles permettant d'acquérir une expérience en recherche ou d'approfondir le développement de compétences associées.

Le Conseil énonce une orientation pour chaque volet.

4.1 Orientation 3 : Promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études collégiales dans le souci d'un continuum de formation

Toutes les étudiantes et tous les étudiants au collégial n'envisagent pas nécessairement de s'investir en recherche dans la suite de leurs parcours scolaire et professionnel, mais tous devraient avoir la possibilité de s'y initier sans égard au programme d'études. Ainsi, **pour le Conseil, les programmes d'études constituent une voie à privilégier lorsqu'il s'agit de rejoindre l'ensemble de la population étudiante dans cet objectif d'initiation à la recherche au collégial**. De cette manière, toutes les étudiantes et tous les étudiants pourraient avoir l'occasion d'être initiés à la recherche lors de leur parcours au collégial, dans une certaine mesure, quel que soit leur domaine d'études et qu'ils se destinent aux études universitaires ou au marché du travail. C'est ainsi que le Conseil s'est d'abord livré à un examen de la place occupée par les compétences liées à la recherche dans les programmes d'études de façon à prendre la mesure de ces éléments de formation consignés officiellement dans les documents ministériels. Il a ensuite étendu son regard au continuum de formation secondaire-collégial-université en portant attention au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) pour l'enseignement secondaire ainsi qu'à des référentiels de compétences en vigueur pour la formation universitaire.

Initier à la recherche au collégial signifie bien plus que de former à la méthodologie de la recherche ou à la démarche scientifique. Bien que ces éléments soient importants, un ensemble de compétences plus larges, dites génériques ou transversales, sont aussi appelées à être sollicitées, et cela, dans la perspective de la formation de citoyennes et de citoyens éclairés aptes à participer à la résolution de problèmes complexes. Nourrir une culture de la recherche, susciter l'intérêt chez les étudiantes et les étudiants, avoir une vue générale des divers types de recherche, initier aux éléments de la méthodologie et développer un sens critique sont autant d'éléments retenus qui illustrent cette finalité attendue de l'initiation à la recherche au collégial. Cet objectif de formation vise également à permettre aux étudiantes et aux étudiants de prendre des décisions éclairées pour la suite de leurs parcours scolaire et professionnel. Le Conseil porte également attention à ces éléments qui, sans être directement liés à la recherche, peuvent s'avérer utiles en contexte de recherche et d'innovation de même que dans la vie citoyenne. De plus, il jette un regard sur les contextes d'apprentissage susceptibles de soutenir le développement de compétences liées à la recherche.

Enfin, des initiatives sont prises par certains collèges pour bonifier les programmes d'études d'une dimension axée sur la recherche. Le Conseil en présente quelques exemples.

4.1.1 L'initiation à la recherche et la culture scientifique dans les programmes d'études au collégial

Dans sa démarche, le Conseil s'est intéressé particulièrement à la place occupée par les compétences liées à la recherche dans les programmes d'études officiels. La piste des programmes d'études permet de prendre la mesure de la possibilité offerte à toutes les étudiantes et à tous les étudiants d'un programme donné d'être en contact avec la recherche lors de leur parcours d'études au collégial, et cela, dans tous les domaines.

Pour appuyer son analyse, le Conseil a procédé à un repérage des éléments visant l'initiation à la recherche dans l'ensemble des composantes des programmes d'études conduisant au DEC : les visées de la formation collégiale, les compétences communes, les compétences associées aux composantes de la formation générale et les compétences de la formation spécifique des programmes d'études préuniversitaires et techniques. Ce repérage est basé sur une définition large de ce qui peut constituer une initiation à la recherche, y compris la culture scientifique, en fonction des différentes composantes des programmes et des divers secteurs de formation. Par exemple, il peut faire référence aux compétences d'initiation aux méthodes de recherche, à celles visant l'acquisition de la méthode scientifique ou de méthodes de travail intellectuelles ou encore à celles visant l'innovation dans les procédés techniques.

L'ensemble des programmes menant au DEC ont été pris en compte, soit les 9 programmes d'études préuniversitaires dits « principaux » (c'est-à-dire à l'exclusion de leurs déclinaisons, par exemple des adaptations aux langues et aux cultures autochtones, des doubles DEC ou des cheminements du baccalauréat international) et les 110 programmes d'études techniques en vigueur en 2023⁴⁰.

En résumé, le repérage des compétences d'initiation à la recherche et de développement d'une culture scientifique dans les programmes d'études collégiales conduisant au DEC a permis de cibler plus d'une quarantaine de compétences illustrant autant de manières dont ces éléments de formation peuvent être pris en compte dans les différents domaines. **Le Conseil observe donc que des éléments d'initiation à la recherche sont intégrés aux programmes d'études en vigueur, bien que leur présence varie selon les domaines et les programmes.**

40 L'analyse des programmes d'études a été menée à l'été 2023 et a pris en compte les programmes en vigueur à ce moment.

Les compétences d'initiation à la recherche dans les composantes communes de formation

Avant d'étayer ses observations sur les compétences d'initiation à la recherche repérées dans la formation spécifique des programmes d'études analysés, le Conseil fait état de ses constats sur la place de la recherche dans les composantes communes à tous les programmes, soit les visées de la formation collégiale, les compétences communes et la formation générale.

Les visées de la formation collégiale

Le Conseil observe d'abord que la formation à la recherche et, plus largement, la culture scientifique transparaissent dans les visées de la formation collégiale, ce qui est un signe qu'elle se trouve en filigrane de tous les programmes d'études. Ces visées requièrent, entre autres, de l'étudiante ou de l'étudiant de la rigueur et des habiletés en matière d'analyse, de synthèse et de recherche. Par l'intégration des acquis de la culture, l'étudiante ou l'étudiant est notamment appelé à développer son sens critique ainsi que sa conscience sociale et à consolider ses repères historiques pour s'ouvrir à un univers culturel élargi. Par la maîtrise de la langue, elle ou il est amené à acquérir une autonomie de pensée et de réflexion lui permettant de se situer par rapport à divers discours et de s'ouvrir à la diffusion des savoirs.

Les compétences communes au collégial

Les programmes d'études comptent cinq compétences communes à tous les domaines et secteurs de la formation collégiale : résoudre des problèmes, exercer sa créativité, s'adapter à des situations nouvelles, exercer son sens des responsabilités et communiquer. Sans faire l'objet de cours à proprement parler, elles infusent la préoccupation de l'initiation à la recherche de manière transversale dans les programmes d'études. C'est particulièrement le cas pour la compétence *Résoudre des problèmes*, qui est directement liée au développement de la démarche scientifique.

La formation générale

La formation générale contribue aux visées de la formation collégiale par le développement de compétences qui leur sont associées (MEES, 2017b). Elle est constituée de trois composantes : la formation générale commune, propre et complémentaire. Or, les compétences contenues dans les deux premières ne visent pas précisément le développement d'aptitudes relatives à la recherche. Elles comportent néanmoins des éléments de compétence qui contribuent au développement chez la personne d'une certaine posture scientifique. En philosophie, la compétence *Discuter des conceptions*

philosophiques de l'être humain (4PH1) comprend, par exemple, des critères de performance comme la prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception philosophique de l'être humain ou le respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation (MEES, 2017b, p. 18). En éducation physique, la compétence *Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé* (4EP0) compte, parmi les critères de performance, des éléments tels que l'utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques et l'utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique (MEES, 2017b, p. 28). Ainsi, bien que ces éléments de formation ne fassent pas nommément une place à l'initiation à la recherche, on trouve, à la lecture attentive de certains critères de performance, des éléments qui peuvent y contribuer.

La troisième composante de la formation générale est dite « complémentaire » et est communément désignée comme étant l'ensemble des « cours au choix ». La formation générale complémentaire se veut une occasion d'apprentissage à l'extérieur du domaine de formation spécifique de l'étudiante ou de l'étudiant. Elle est divisée en six domaines : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, langage mathématique et informatique, art et esthétique, problématiques contemporaines. Cette composante de la formation générale contient des objectifs et standards étroitement liés à l'initiation à la recherche. Quatre compétences de la formation générale complémentaire sont davantage concernées et, sans être obligatoires, touchent vraisemblablement une proportion significative de la population étudiante. Les deux premières sont associées au domaine de la culture scientifique et technologique, la troisième, à celui des sciences humaines, tandis que la quatrième s'inscrit dans une perspective multidisciplinaire et n'est pas restreinte à un seul champ de connaissances : *Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base* (000Y), *Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie* (000X), *Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines* (000W), *Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire* (021M) (MEES, 2017b).

Si ces quatre compétences sont celles qui s'apparentent le plus à l'initiation à la recherche parmi les 12 qui composent la formation générale complémentaire, il est à noter que certains éléments d'autres compétences peuvent aussi y être liés sans y être consacrés exclusivement. Par exemple, la compétence *Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant* (0012) du domaine *Langage mathématique et informatique* présente un élément de compétence lié à l'interprétation de données quantitatives (MEES, 2017b).

Le Conseil retient que des compétences d'initiation à la recherche se trouvent dans les composantes communes de formation. Une compétence commune de même que quatre compétences de la formation générale complémentaire y sont notamment consacrées, en plus de certaines compétences de la formation générale commune, qui peuvent y contribuer. Il est ainsi vraisemblable de croire qu'une proportion significative de la population étudiante collégiale sera en contact avec certains aspects de la recherche scientifique dans son parcours. Il peut néanmoins exister des exceptions, surtout dans les cas où aucune compétence en ce sens ne se trouve au sein de la formation spécifique. Bien que les composantes de formation générale commune et propre ne permettent pas d'initier à la recherche à proprement parler, elles contribuent au développement d'une posture critique et scientifique.

Les compétences d'initiation à la recherche dans la formation spécifique des programmes d'études

La formation spécifique constitue le cœur des programmes d'études par opposition à la formation générale, qui est destinée à l'ensemble de la population étudiante. Son examen doit prendre en compte le fait que tous les programmes d'études ne font pas l'objet de la même fréquentation. En effet, certains programmes d'études techniques ne sont offerts que dans un seul collège, tandis que d'autres, *Sciences humaines* ou *Sciences de la nature* par exemple, sont donnés dans tous les établissements et à une proportion significative de l'effectif étudiant.

Les programmes d'études préuniversitaires

Des éléments de compétence liés à l'initiation à la recherche ou à la culture scientifique ont été repérés dans six des neuf programmes préuniversitaires. Seuls les programmes *Arts visuels* (510.A0), *Danse* (506.A0) et *Musique* (501.A0) ne comportent pas de telles compétences selon le repérage effectué.

Le programme *Sciences humaines* est le seul à comporter des compétences exclusivement axées sur l'initiation à la recherche. Ainsi, il en possède trois distinguant les méthodes de travail intellectuel, les méthodes de recherche qualitatives et celles quantitatives : *Appliquer des méthodes de travail intellectuel en sciences humaines* (OME1), *Réaliser une recherche scientifique par l'application d'une méthode qualitative en sciences humaines* (OME2), *Interpréter des réalités humaines par l'analyse quantitative en sciences humaines* (OME3) (MES, 2022d). La nouvelle version de ce programme a renforcé cet aspect, au moins 30 périodes d'enseignement supplémentaires y étant consacrées par rapport à la version précédente.

Pour ce qui est du programme *Sciences de la nature*, la liste des intitulés des buts de la formation spécifique témoigne d'une préoccupation pour l'initiation à la recherche et la démarche scientifique de même que le développement de la culture scientifique, qui constitue l'une des trames de fond de la formation. Par exemple, les buts de la formation spécifique de ce programme mettent l'accent sur l'importance de construire des raisonnements, des démonstrations et des preuves, d'appuyer son raisonnement sur des sources fiables et d'utiliser « une démarche scientifique comme un outil de choix dans l'exercice d'une pensée structurée qui l'incite à faire preuve de rigueur et de sens critique » (MES, 2022c, p. 6). Les capacités à collaborer ou à lire et à écrire des textes à caractère scientifique sont aussi mises de l'avant. La plupart des compétences comportent des éléments de connaissances théoriques ainsi qu'un volet d'application pratique portant, par exemple, sur la résolution de problèmes ou la démarche expérimentale. Néanmoins, aucune compétence entière n'est consacrée explicitement à l'initiation à la recherche et c'est sous le prisme disciplinaire que la démarche scientifique est abordée. Par ailleurs, en raison des nombreuses compétences similaires entre les programmes *Sciences de la nature* et *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1) (MES, 2022e) ainsi que *Sciences, lettres et arts* (700.A1) (MES, 2024i), ces constats quant à la manière de libeller les compétences sont également valides pour ces programmes d'études.

Deux autres programmes d'études présentent, quant à eux, une compétence introductive pour les méthodes de travail leur étant propres, d'un niveau taxonomique peu élevé et dont l'objectif est l'intégration réussie des nouvelles cohortes. Dans le programme *Histoire et civilisation* (700.B0), la compétence *Mettre en œuvre une démarche de recherche en histoire et civilisation* (032A) exige d'être en mesure de décrire certaines méthodes propres au domaine, comme la méthode historique ou encore l'analyse quantitative, qualitative ou iconographique, puis de réaliser un travail de recherche écrit (MES, 2024a). La qualité de la recherche documentaire, l'éthique et l'intégrité intellectuelle font partie des critères de performance. En ce qui concerne le programme *Arts, lettres et communication* (500.A1), les buts de la formation spécifique impliquent notamment d'utiliser des méthodes de recherche et les technologies de l'information. La compétence *Appliquer des méthodes permettant l'étude en arts, lettres et communication* (054P) matérialise cette intention éducative et les critères de performance renvoient notamment à la rigueur, à l'éthique, au travail d'équipe, au choix judicieux de ressources documentaires et à la mise en évidence des résultats obtenus au regard de la problématique (MEES, 2017a).

En définitive, la majorité des programmes d'études préuniversitaires comprennent des compétences de la formation spécifique liées à la recherche ou à la culture scientifique. Dans certains cas, ces compétences sont soutenues par des buts de la formation spécifique, mais cette adéquation n'est pas systématique.

Les programmes d'études techniques

Parmi les 110 programmes d'études techniques, il est possible d'en dégager une trentaine comportant au moins une compétence d'initiation à la recherche ou liée au développement de la culture scientifique, et ce, dans 14 des 20 secteurs de formation⁴¹. Bien que tous les programmes d'études techniques aient fait l'objet d'un survol pour un repérage des éléments liés à l'initiation à la recherche et à la culture scientifique, l'examen approfondi s'est limité à ceux qui présentaient, à première vue, des liens évidents. Ce repérage n'a donc pas de valeur exhaustive, mais vise à illustrer la manière dont l'initiation à la recherche se traduit en fonction des différents domaines d'études techniques pour témoigner de la diversité qui existe en fonction des divers secteurs. Ce repérage a aussi porté sur les éléments de compétence de l'ordre de la capacité à innover ou du développement d'une culture de l'innovation.

Les compétences repérées peuvent être déclinées selon diverses catégories. Par exemple, certaines placent la technicienne ou le technicien dans le rôle de maître de son travail de recherche, réalisé par la personne seule, sans la mention d'une équipe de travail. C'est le cas de la compétence *Résoudre des problèmes techniques associés au contrôle des matériaux* (0324) du programme d'études *Technologie du génie métallurgique* (270.A0) (MEQ, 2002b). D'autres indiquent clairement que la recherche est effectuée en équipe et que la technicienne ou le technicien y joue son rôle sous supervision. Les compétences *Apporter un soutien technique dans un projet de recherche* (0445) du programme *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique* (145.B0) (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS], 2005) et *Collaborer à des études cliniques* (02CB) du programme *Techniques de pharmacie* (165.A0) (MES, 2021c) s'inscrivent dans cette lignée. Ces éléments sont d'ailleurs spécifiés dans le contexte de réalisation de ces compétences.

De plus, certaines compétences sont d'un niveau taxonomique peu élevé et traitent, par exemple, de « recherche d'information ». C'est le cas pour la compétence *Effectuer une recherche documentaire* (039U) du programme *Techniques de communication dans les médias* (589.B0) (MELS, 2006) et la compétence *Rechercher l'information en vue du développement d'un produit* (010A) du programme *Techniques de design industriel* (570.C0) (MEQ, 2000a). D'autres sont d'un niveau taxonomique plus important, dénotant un niveau de complexité supérieur, ce qui implique qu'elles peuvent être porteuses de l'épreuve synthèse des programmes en question. Par exemple, la compétence *Participer à la*

41 Les six secteurs pour lesquels aucun programme d'études comportant des compétences de l'ordre de l'initiation à la recherche n'a été repéré sont les suivants : 10 – Entretien d'équipement motorisé, 12 – Foresterie et papier, 15 – Mines et travaux de chantier, 17 – Transport, 18 – Cuir, textile et habillement et 20 – Services sociaux, éducatifs et juridiques.

conception d'un composant ou d'un appareil de physique appliquée (027X) du programme *Technologie du génie physique* (244.A0) comporte des éléments tels que la participation à la définition, au test et au choix de solutions appropriées en fonction du projet de développement envisagé ainsi que la rédaction d'un devis de réalisation (MEES, 2018b). Elle comprend également des critères de performance inhérents à l'activité de recherche, par exemple l'interprétation, l'observation scientifique rigoureuse et l'analyse juste des phénomènes physiques en présence lors des différentes étapes du projet.

En fonction des domaines, certaines compétences font davantage appel aux méthodes des sciences humaines, alors que d'autres sont liées à celles des sciences de la nature. Dans le premier cas, la compétence *Effectuer des recherches à caractère touristique* (010Z) du programme *Techniques de tourisme* (414.A0) est associée à un contexte de réalisation qui renvoie à des situations courantes de recherche en tourisme telles que des sondages, des études, des enquêtes ou des entretiens (MEQ, 2000b). Cette compétence implique, entre autres, la planification de la recherche, la formulation d'une problématique, la constitution d'un échantillon, la collecte de données quantitatives et qualitatives, leur analyse et la présentation des résultats. Dans le deuxième cas, la compétence *Réaliser des activités d'optimisation d'équipement* (0245) du programme *Technologie de maintenance industrielle* (241.D0) vise l'optimisation de l'équipement utilisé dans le domaine, notamment par une analyse de son rendement, une sélection judicieuse des technologies ou des composants à y intégrer et la validation des améliorations proposées, ce qui permet de classer ce programme parmi ceux dont la visée se rapproche de la recherche appliquée et de l'initiation à l'innovation (MEQ, 2004b).

Qui plus est, la majorité des compétences étudiées portent sur l'initiation à la recherche appliquée et l'innovation, comportant des termes clés comme « optimisation des procédés ». Il est alors non seulement question d'analyser, mais également de réfléchir sur les processus, voire de les améliorer. C'est le cas notamment pour la compétence *Effectuer des essais d'optimisation* (01PK) du programme *Techniques de procédés industriels* (201.D0) (MEES, 2019b) ou la compétence *Adapter des méthodes de fabrication de matériaux de construction* (01XM) du programme *Technologie du génie civil* (221.B0) (MEQ, 2004c). Parfois, la compétence inclut, dans son libellé même, « effectuer des activités de recherche appliquée », comme pour *Effectuer des activités de recherche appliquée en production horticole* (150M) du programme *Technologie de la production horticole agroenvironnementale* (153.F0) (MEES, 2019c). Les éléments de compétence qui lui sont associés renvoient notamment à la mise en place d'un dispositif expérimental, à l'analyse des données recueillies et à une contribution à la rédaction d'un rapport de recherche. Les critères de performance de cette compétence sont notamment l'emploi de données probantes ainsi que le respect de la démarche scientifique, de l'éthique de la recherche et d'un protocole de recherche.

Finalement, le programme *Techniques de recherche et de gestion de données* (384.A0) constitue un cas à part, dans la mesure où l'on peut affirmer que l'ensemble de sa formation spécifique contribue à l'initiation à l'activité de recherche (MES, 2020).

Ce que le Conseil retient sur l'initiation à la recherche au collégial

À la lumière de cette démonstration, il est possible d'affirmer que le parcours d'une proportion significative de la population étudiante collégiale inclut une initiation à la recherche. D'abord, des éléments communs de la formation, par exemple les compétences communes ainsi que la formation générale, sans faire nommément une place à l'initiation à la recherche, peuvent infuser une préoccupation relative à cette initiation de manière transversale dans les programmes d'études et y contribuer par des éléments tels que la maîtrise des règles de base de la pensée rationnelle et critique. De plus, une majorité de programmes d'études à la formation préuniversitaire et environ une trentaine à la formation technique énoncent explicitement au moins une compétence liée à la recherche. Les compétences de ce type n'ont toutefois pas toutes la même portée. Entre une initiation aux méthodes de travail dans un programme d'études et la réalisation d'un projet de recherche entier ou entre une recherche d'information documentaire et une démarche de recherche appliquée en optimisation des procédés, le niveau taxonomique peut largement différer. En outre, certains domaines d'études sont davantage concernés par cette initiation à la recherche, par exemple les techniques liées au domaine du génie, alors que d'autres le sont moins, comme les programmes du domaine des arts à la formation préuniversitaire.

Par ailleurs, l'adaptation par les collèges des programmes d'études leur offre une marge de manœuvre qui leur permet d'intégrer l'initiation à la recherche, même si, dans certains cas, elle n'est pas inscrite dans le programme d'études officiel. Ainsi, certains programmes ne comptant pas de compétences en recherche à proprement parler pourraient inclure celle-ci dans la formation, entre autres par l'élaboration d'activités d'apprentissage prenant la forme de projets de recherche ou la définition de contextes d'apprentissage favorables à l'initiation à la recherche ou au développement de la culture scientifique. Le processus de révision ministériel des programmes d'études techniques gagnerait aussi à s'attarder à la dimension de l'initiation à la recherche, sans toutefois viser nécessairement l'ajout de compétences y étant consacrées, puisque certains programmes sont déjà suffisamment chargés.

C'est pourquoi le Conseil invite à valoriser les éléments déjà présents dans les programmes d'études et à définir des contextes de réalisation propices au développement de ces compétences de même qu'à utiliser l'adaptation des programmes réalisée par les établissements comme moteur pour faire un pas de plus en matière d'initiation à la recherche dans la formation. Cette préoccupation devrait aussi être énoncée dans les politiques institutionnelles de gestion et d'évaluation des programmes d'études des collèges de sorte que ces processus permettent une prise de position quant aux visées de recherche poursuivies par chaque programme. Le Conseil incite également les collèges à sensibiliser leur personnel enseignant aux éléments de formation liés à la recherche qui sont présents dans les programmes d'études officiels ainsi que leurs étudiantes et leurs étudiants par rapport aux plans de cours, afin qu'ils soient conscients des éléments d'ores et déjà présents.

4.1.2 Le continuum de formation à la recherche

Cette section vise à situer les objectifs de formation à la recherche des programmes d'études collégiales par rapport à ceux de l'enseignement secondaire et universitaire ainsi qu'à apprécier la cohérence et la continuité du continuum de formation à la recherche.

Les éléments de formation à la recherche aux études secondaires

Les travaux antérieurs du Conseil à l'enseignement obligatoire se sont concentrés sur l'éducation scientifique plus que sur la formation à la recherche ou la culture scientifique précisément (CSE, 1984, 1989a, 1989b, 1989c, 2013)⁴². Le Conseil conçoit l'éducation scientifique comme « permettant aux élèves de cheminer dans la compréhension de la réalité et leur donnant la capacité d'intervenir de façon responsable, comme citoyens, dans les débats majeurs qui ne manqueront pas de déterminer leur avenir » (CSE, 1989a, p. 2). Dans le contexte de l'enseignement secondaire, cette expression renvoie essentiellement aux disciplines des sciences de la nature associées à la composante de *science et technologie* du Programme de formation de l'école québécoise : chimie, physique, biologie, géologie et astronomie.

42 Seul l'avis de 2023 intitulé *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société* contient une recommandation en ce sens, soit « Initier les élèves à la science ainsi qu'à la méthode scientifique et développer la culture scientifique selon les modalités propres à chaque ordre d'enseignement » (CSE, 2023b, p. 104).

Dans sa démarche, le Conseil s'est intéressé, en ce qui concerne le secondaire, aux éléments du Programme de formation de l'école québécoise susceptibles de soutenir le développement de compétences liées à la recherche chez les élèves. Son analyse a tenu compte de l'ensemble des composantes de ce programme pour les deux cycles de formation : les domaines généraux de formation, les compétences transversales et les domaines d'apprentissage. Quatre des six domaines d'apprentissage ont été retenus aux fins de l'analyse, soit ceux dont les liens avec la recherche apparaissaient plus explicites : mathématique, science et technologie; univers social; développement de la personne; développement professionnel⁴³. Pour chaque domaine, l'analyse a porté principalement sur les schémas de chaque compétence et de ses composantes de façon à déceler les liens à tisser avec des éléments liés aux compétences en recherche.

Pour procéder au repérage, une définition large de ce que peuvent constituer des éléments utiles pour soutenir les compétences en recherche a été utilisée. Ainsi, certains éléments relevés renvoient à des compétences génériques ou transversales, tandis que d'autres se rapportent à des éléments étroitement liés à la recherche, par exemple l'initiation à la recherche, la production de rapports de recherche, l'analyse de données statistiques, l'analyse critique, les stratégies de recherche ou les techniques de recherche empirique.

En résumé, le Conseil constate la présence d'éléments liés à la recherche dans toutes les composantes du PFEQ examinées, que ce soit dans les domaines généraux de formation, les compétences transversales ou les compétences disciplinaires des différents domaines d'apprentissage. Ces liens sont toutefois présents à divers degrés. Alors que les domaines généraux de formation témoignent d'intentions éducatives, c'est particulièrement à travers les compétences transversales et leurs déclinaisons dans les domaines d'apprentissage de même que dans les compétences des domaines d'apprentissage que les liens sont explicites. La compétence transversale *Résoudre des problèmes*, y compris ses variations selon certains champs disciplinaires, apparaît comme un élément central pouvant soutenir le développement de compétences liées à la recherche.

En ce qui concerne les domaines d'apprentissage examinés, le Conseil observe que celui de la mathématique, de la science et de la technologie comporte les éléments les plus nombreux et les plus évidents de nature à soutenir le développement de compétences liées à la recherche. Le programme établit d'ailleurs des liens étroits entre les deux principaux éléments de ce domaine et souligne leur contribution au développement de compétences en matière de résolution de problèmes, qu'ils

43 Les deux domaines d'apprentissage non couverts sont les langues et les arts.

soient d'ordre mathématique ou scientifique et technologique. La compétence axée sur la résolution de problèmes dans ce domaine renvoie, entre autres, à la méthodologie utilisée en science et en technologie pour trouver des solutions à des problèmes. Elle implique donc aussi la mise à profit des compétences transversales d'ordre méthodologique. De plus, il est nommément inscrit dans le programme que la séquence *Sciences naturelles* en mathématique s'adresse aux élèves qui souhaitent notamment s'orienter vers la recherche. Le programme *Science et technologie* vise particulièrement à développer une culture scientifique et technologique de base, et comporte des démarches à caractère scientifique ou technologique.

Toutefois, le développement de compétences liées à la recherche ne se résume pas au seul domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, bien que les liens y soient plus évidents. Des éléments se trouvent aussi dans le domaine de l'univers social, entre autres à travers la compétence qui implique de recourir à la méthode historique pour interpréter des réalités sociales. Le programme *Monde contemporain* de cinquième secondaire invite aussi l'élève à interpréter des problèmes du monde contemporain et à prendre position sur des enjeux qui s'y posent, notamment en cernant et en analysant ces problèmes et en adoptant une perspective interdisciplinaire. Les domaines du développement de la personne et du développement professionnel contribuent également à l'acquisition de compétences utiles à la recherche. Le premier, par le nouveau programme *Culture et citoyenneté québécoise*⁴⁴, comprend des compétences qui visent l'étude des réalités culturelles et favorisent la formation du jugement éthique. Le deuxième, par le programme optionnel *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, implique la mise en œuvre d'un projet entrepreneurial dont les étapes peuvent s'apparenter à celles d'un projet de recherche.

Le cursus obligatoire au secondaire amène donc tous les élèves à acquérir une formation de base en mathématique, en science et en technologie, en histoire ainsi que sur l'étude des réalités liées au monde contemporain comme à la culture et à la citoyenneté québécoise. Bien que des éléments de formation liés à la recherche soient décelés dans tous ces domaines, le Conseil observe que leur place est prépondérante dans en mathématique, en science et en technologie. De plus, les programmes optionnels au deuxième cycle permettent aux élèves de moduler la fin de leur parcours au secondaire selon leurs champs d'intérêt de même que leurs aspirations scolaires et professionnelles. En effet, certains parcours ouvrent la voie à la poursuite d'études collégiales et éventuellement universitaires

44 L'analyse du Conseil a porté sur le programme *Culture et citoyenneté québécoise* qui a fait l'objet d'une implantation facultative au cours de l'année 2023-2024. Ce programme est devenu obligatoire à l'automne 2024.

dans des domaines scientifiques, tandis que d'autres s'adressent aux élèves qui souhaitent se diriger vers les sciences humaines et sociales ou les domaines technologiques. Quelle que soit la voie empruntée, des éléments liés à la recherche ont été relevés, mais à divers degrés.

Par ailleurs, d'autres parcours au secondaire influencent le niveau de développement de compétences liées à la recherche. Par exemple, les élèves inscrits au Programme d'éducation internationale ont l'occasion de se livrer à une démarche de type scientifique dans le cadre d'un projet personnel réalisé en fin de parcours. Par conséquent, ces élèves disposent d'acquis importants, sur le plan de la méthodologie par exemple, au terme de leurs études secondaires. Le niveau de développement de compétences liées à la recherche peut donc varier chez les élèves au moment de leur entrée au collégial, selon les programmes et les parcours choisis.

Pour le Conseil, la finalité de la formation à la recherche au secondaire consiste à sensibiliser à la recherche et au développement de la culture scientifique. Plusieurs éléments en ce sens se trouvent dans le PFEQ, soit dans quatre des six domaines de formation.

La formation à la recherche aux études universitaires

Pour consigner les compétences ou les objectifs d'apprentissage liés directement ou indirectement à la recherche aux études universitaires, le Conseil a retenu la piste des cadres ou des référentiels de compétences. Chaque établissement universitaire étant autonome dans l'élaboration de ses programmes, l'examen exhaustif des programmes d'études eux-mêmes représente une avenue complexe et s'avère non réalisable compte tenu de leur nombre, de leur variété et de leur hétérogénéité. Les référentiels offrent en contrepartie une perspective concise des compétences attendues à la fin d'un niveau donné de formation. En général, les référentiels indiquent les éléments composant ces compétences, les types de savoirs à mobiliser (théorique, méthodologique, etc.) et leur niveau de maîtrise en fonction du niveau d'études.

Quatre référentiels ont été étudiés dans le cadre de la démarche du Conseil : le Cadre européen des qualifications en enseignement supérieur (CEQES) de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES, 2005), le Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un grade du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC, 2007), le référentiel des compétences visées dans les formations aux cycles supérieurs de l'Association des doyennes et des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ, 2018) ainsi que le référentiel des compétences attendues à la fin du premier cycle universitaire du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI, 2019). Il est à noter qu'aucun de ces cadres ou de ces référentiels n'a de valeur prescriptive au regard du contenu des programmes universitaires.

L'analyse transversale de ces référentiels permet d'établir six types de compétences présentes dans les cadres ou les référentiels et qui, malgré leurs similitudes, comportent certains points distincts : 1) l'étendue et la compréhension des connaissances; 2) l'application des connaissances et la résolution de problèmes, 3) les méthodes de recherche; 4) la communication; 5) la capacité de reconnaître les limites de la connaissance et ses limites personnelles de même que 6) la capacité d'apprendre et les compétences professionnelles.

L'un de ces types fait directement référence aux méthodes de recherche. Les autres types, sans être liés directement à la recherche, présentent des aspects qui recoupent les compétences ou les éléments de compétence qui deviendront nécessaires à la pratique de la recherche à la maîtrise ou au doctorat. Les éléments présentés ci-dessous résument les résultats de l'analyse transversale des cadres et des référentiels pour ce qui est des compétences liées directement à la recherche.

Les compétences liées aux méthodes de recherche aux cycles universitaires

Pour le premier cycle universitaire, le CEQES ne fait pas mention de compétences ou de connaissances relatives aux méthodes de recherche, contrairement au cadre du CMEC et au référentiel du BCI. Toutefois, le CMEC parle de méthodes d'investigation et non de recherche pour ce cycle d'études. De plus, la capacité d'élaborer une argumentation est liée à cette compétence pour le CMEC. Le BCI décrit davantage les attentes relatives à la compétence en précisant que les personnes diplômées doivent non seulement savoir expliquer, mais également distinguer les méthodes de collecte d'information, de recherche et de création propres à leur discipline, en plus d'être en mesure d'évaluer leur pertinence en fonction de problèmes à résoudre.

Selon le CMEC, la maîtrise des méthodes d'investigation et de recherche doit être plus approfondie pour les personnes diplômées du deuxième cycle, qui doivent également savoir poser un regard critique sur les recherches actuelles. L'ADESAQ estime, pour sa part, que les personnes titulaires d'une maîtrise professionnelle ou de recherche doivent recourir aux méthodes de recherche dans le cadre de la compétence relative à la production professionnelle ou scientifique.

Par ailleurs, le CEQES inclut la maîtrise des méthodes de recherche au troisième cycle seulement et cette compétence est peu décrite. Le CMEC et l'ADESAQ précisent, quant à eux, que les personnes diplômées du troisième cycle doivent non seulement maîtriser les méthodes de recherche, mais pouvoir les conceptualiser et en créer de nouvelles.

En résumé

En portant un regard à partir des compétences à maîtriser au doctorat, le Conseil remarque que l'ensemble d'entre elles, qu'elles soient directement ou indirectement liées à la recherche, sont sujettes à être mobilisées dans le cadre de la pratique de la recherche et qu'elles s'appuient toutes sur le développement d'autres compétences acquises aux cycles précédents. C'est le cas, par exemple, de la compétence en matière de communication. Si elle n'est pas spécifique à la recherche au premier cycle universitaire, elle le devient aux cycles supérieurs pour le partage des résultats de la recherche avec des publics spécialisés ou non spécialisés.

Par ailleurs, plusieurs compétences ou éléments de compétence non spécifiques à la recherche s'apparentent aux compétences transversales ou à celles du 21^e siècle, qui regroupent, entre autres, la pensée critique et l'analyse, la créativité et l'innovation, la communication efficace, la collaboration et le travail d'équipe, la résolution de problèmes complexes, la résilience et la gestion du temps ou l'apprentissage continu.

Pour approfondir sa compréhension des objectifs des programmes de premier cycle universitaire conduisant à un grade et en déceler les objectifs de formation liés à la recherche, le Conseil s'est appuyé sur une analyse des règlements des études des établissements universitaires québécois⁴⁵. Il a d'abord observé que de tels objectifs, qu'ils soient généraux ou spécifiques, ne font pas toujours l'objet d'une section particulière ou d'un libellé comme tel dans les règlements des études des universités. Lorsque ces objectifs sont explicités, la question de l'initiation à la recherche n'est que rarement abordée pour les études de premier cycle, à quelques exceptions près. Par exemple, dans un cas (Université Laval, 2024), le règlement renvoie à l'initiation à la recherche documentaire ou aux outils de recherche documentaire. Dans un autre cas (Université de Sherbrooke, 2024), le règlement s'appuie sur le référentiel des compétences attendues à la fin d'un grade universitaire de premier cycle, élaboré par le BCI, qui précise des éléments de compétence liés à la recherche pour le premier cycle. Néanmoins, la majorité des libellés relatifs aux objectifs généraux des études de premier cycle renvoient à l'idée de la préparation aux cycles supérieurs universitaires. Bien que les objectifs de formation à la recherche soient clairement définis à ces cycles supérieurs, le Conseil retient que ceux du premier cycle demeurent peu explicités dans les règlements des études des établissements universitaires bien qu'ils trouvent écho dans les référentiels du CMEC et du BCI.

45 Cette analyse a été conduite dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du rapport du Conseil qui porte sur la formation à distance au premier cycle universitaire, intitulé *L'offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants universitaires : un portrait à coconstruire* (CSE, 2025).

Ce que le Conseil retient sur le continuum de formation à la recherche

Les finalités concernant la formation à la recherche dans le continuum allant de l'enseignement secondaire jusqu'aux études universitaires peuvent se résumer comme suit : sensibiliser à la recherche et au développement de la culture scientifique au secondaire, initier à la recherche et poursuivre le développement de la culture scientifique au collégial, poursuivre l'initiation à la recherche au baccalauréat et former à la recherche aux cycles supérieurs universitaires.

Une cohérence d'ensemble est donc observée pour le continuum de formation à la recherche du secondaire aux cycles supérieurs universitaires, bien qu'il puisse exister des ruptures ou dédoublements selon les parcours de formation propres à chaque étudiante ou étudiant. Certains recoupements peuvent aussi être anticipés entre les finalités du secondaire et du collégial en matière de développement de la culture scientifique ainsi qu'entre le collégial et le premier cycle universitaire en ce qui concerne l'initiation à la recherche. Ces possibilités de recoupement nécessitent la poursuite du travail de concertation entre ces ordres d'enseignement pour assurer la progression des apprentissages. De plus, puisqu'une proportion toujours croissante de personnes diplômées de la formation technique poursuivent des études universitaires, il convient de porter attention au continuum de formation entre le collège et l'université, particulièrement pour les programmes d'études techniques qui comprennent un prolongement à l'université. Les ententes de reconnaissance de crédits de type DEC-BAC établies entre les établissements constituent des occasions de concertation sur les acquis en recherche. La définition du terme « recherche » semble évoluer selon les ordres d'enseignement, tout comme le niveau d'intensité des activités de recherche proposées à chacun d'eux. La distinction établie par certains référentiels universitaires entre la *recherche* et l'*investigation* apparaît pertinente pour une distinction des attentes à chaque ordre d'enseignement.

En outre, l'analyse de la place des éléments de formation à la recherche selon les domaines d'études montre une certaine reproduction d'une réalité sociétale qui tend à valoriser davantage la recherche pour les domaines des sciences naturelles, des technologies et du génie que pour les sciences humaines et sociales ou les arts et les lettres. En effet, les curriculums du secondaire comprennent des éléments de formation liés à la recherche surtout dans les domaines liés aux sciences naturelles, bien qu'ils ne soient pas complètement exclus d'autres domaines. En contrepartie, au collégial, cette réalité tend à être moins perceptible en raison de la plus grande place accordée aux compétences en recherche dans la dernière version du programme *Sciences humaines*. Néanmoins, dans les perceptions, la recherche demeure

encore largement associée aux domaines des STIM ainsi qu'au contexte universitaire. Le Conseil invite à valoriser les activités de formation à la recherche, et cela, dans tous les domaines et secteurs disciplinaires en cohérence avec une conception élargie de la recherche qui ne se limite pas à ceux des sciences naturelles et des technologies.

Par ailleurs, les compétences transversales se trouvent aussi à chaque ordre d'enseignement, selon un niveau taxonomique adapté à chacun, et elles constituent un fil conducteur pertinent à exploiter en lien avec le développement d'habiletés liées à la recherche et d'une culture scientifique. Toutefois, l'effacement progressif des compétences transversales dans la formation au secondaire pose des enjeux en matière de cohérence avec la formation collégiale en ce qui a trait à certains aspects et de réponse aux besoins de la société actuelle. Au collégial, ces compétences, désignées par le terme « compétences communes », sont présentées « comme des intentions éducatives que les collèges sont appelés à prendre en compte dans l'élaboration de leurs programmes d'études » (CSE, 2022, p. 87). Le Conseil a déjà pris position pour une révision de ces compétences afin qu'elles répondent encore mieux aux besoins de la société actuelle, autant pour la vie citoyenne que pour le monde du travail (CSE, 2022). Par exemple, le jugement éthique et la pensée critique sont des compétences pour lesquelles les attentes sont élevées aujourd'hui et qui recoupent des habiletés aussi utiles pour la recherche. Il en est de même pour les compétences liées à la résolution de problèmes et à la communication, présentes dans plusieurs disciplines. Dans ce contexte, une large part du personnel enseignant est concernée par l'enseignement de compétences utiles plus largement au développement d'une culture scientifique pour ainsi contribuer à la formation de citoyennes et de citoyens éclairés. Les personnes, les groupes et les organismes consultés par le Conseil ont souligné le lien intrinsèque existant entre l'objectif d'initiation à la recherche au collégial et ces compétences globales à maîtriser par les étudiantes et les étudiants dans une perspective de formation citoyenne, qu'ils se destinent ou non à la poursuite d'études ou d'une carrière en recherche.

Enfin, le Conseil prend note du fait que le MES soutient financièrement le projet d'un groupe de travail sur le Continuum de développement des compétences essentielles aux études postsecondaires dans le cadre du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026. Au cours de ses travaux, le Conseil a pu prendre connaissance de l'avancement de ce volet qui s'inscrit dans le projet Transitions réussies vers les études supérieures de l'Université du Québec (2024b) et a constaté que certaines compétences, définies au stade préliminaire, comprennent des éléments qui recoupent l'initiation à la recherche et la culture scientifique.

Le Conseil estime qu'un tel référentiel est porteur pour assurer une transition harmonieuse entre les ordres d'enseignement, et ce, en fonction des compétences essentielles à maîtriser par les étudiantes et les étudiants⁴⁶.

4.1.3 Les contextes et les situations d'apprentissage

Puisqu'au collégial et au premier cycle universitaire, les objectifs d'apprentissage liés à la recherche sont de l'ordre de l'initiation à celle-ci, à des degrés variables, le Conseil s'est intéressé aux écrits consacrés à ces deux composantes de l'enseignement supérieur pour déceler les contextes et les situations d'apprentissage favorables à cette initiation à la recherche et au développement de la culture scientifique. Que des éléments de compétence liés à la recherche soient présents ou non dans les programmes d'études, le Conseil a exploré les avenues qui permettraient d'intégrer des aspects de la recherche au processus d'apprentissage. Cette section esquisse les bases d'une réflexion à poursuivre en vue de guider les actrices et les acteurs de la formation dans la détermination de contextes et de situations d'apprentissage propices au développement d'habiletés liées à la recherche.

Au premier cycle universitaire, l'initiation à la recherche renvoie, entre autres, à des méthodes de l'ordre de l'investigation (CMEC, 2007) et à la notion d'« apprentissage fondé sur l'investigation⁴⁷ » (Elken et Wollscheid, 2016, p. 28) plutôt qu'à des objectifs d'apprentissage des processus de recherche qui demeurent réservés aux cycles supérieurs. L'apprentissage fondé sur l'investigation fait partie des formes d'apprentissage actif tout comme, par exemple, l'apprentissage par problèmes ou par projets (Elken et Wollscheid, 2016). Selon le modèle de Cheesman (2015), repris dans la revue de littérature d'Elken et Wollscheid, l'apprentissage fondé sur l'investigation a notamment comme caractéristiques d'être centré sur l'étudiante ou l'étudiant, de rendre l'apprenante ou l'apprenant actif dans son apprentissage, de favoriser la formulation d'hypothèses et d'être axé sur la collaboration ainsi que sur l'apprentissage par les pairs (Elken et Wollscheid, 2016). Les données issues de la recherche qui proviennent de cette revue indiquent que les expériences en recherche ou le fait de s'engager dans un processus d'investigation ont un effet positif sur les apprentissages des étudiantes et des étudiants, et leur permettent, entre autres, de développer la pensée critique et la compréhension

46 Le Modèle de soutien aux transitions interordres réussies a été lancé par l'Université du Québec les 27 et 28 mars 2025 et inclut la publication du *Référentiel de développement des compétences essentielles aux études postsecondaires* (Demers et autres, 2025).

47 Traduction libre du Conseil pour l'expression anglaise *inquiry-based learning*.

de la réalité de la recherche (Elken et Wollscheid, 2016). Malgré ces effets positifs sur les étudiantes et les étudiants, il est suggéré de miser sur une variété d'approches d'enseignement et d'apprentissage (Elken et Wollscheid, 2016).

Une étude sur la réussite étudiante au collégial publiée par la Fédération des cégeps a porté notamment sur les pratiques d'enseignement et d'apprentissage dites à impact élevé, c'est-à-dire celles dont l'effet positif sur les étudiantes et les étudiants est démontré par la recherche en éducation. D'après la revue de littérature, les méthodes pédagogiques à impact élevé en enseignement supérieur possèdent les caractéristiques suivantes : apprentissage actif et collaboratif; apprentissage en profondeur (habiletés de haut niveau et compétences du 21^e siècle); apprentissage contextualisé et pratiques diversifiées; approches adaptées selon la progression des apprentissages (Lavoie, 2021). Ces pratiques invitent également au dialogue entre les membres du personnel enseignant ainsi que les étudiantes et les étudiants, et conduisent ces derniers à apprendre par l'exercice de leur jugement critique, l'analyse, le questionnement, la recherche, la création, etc. (Lavoie, 2021). Parmi les exemples de situations d'apprentissage correspondantes, cette étude cite les projets intégrateurs, la participation à des recherches menées par des professeures ou des professeurs, des stages, des expérimentations en laboratoire et l'apprentissage par problèmes (Lavoie, 2021). Les méthodes pédagogiques contribuant à contextualiser les apprentissages regroupent différentes pratiques et renvoient, au collégial, à l'expression « situation d'apprentissage authentique » (Lavoie, 2021, p. 57). Parmi les méthodes permettant de placer l'étudiante ou l'étudiant dans de telles situations, il est question, par exemple, de l'étude d'un phénomène, de la démarche scientifique et de la résolution de problèmes, selon Barbeau (2007 cité dans Lavoie, 2021, p. 57), ainsi que des méthodes qui situent l'étudiante ou l'étudiant « dans des contextes directs d'expérimentation ou d'application », selon d'autres chercheurs (Kuh et autres, 2005 et 2006; Hattie, 2015; Vasseur, 2015, cités dans Lavoie, 2021, p. 57), par exemple en laboratoire ou par des activités de recherche menées par des enseignantes ou des enseignants.

Les caractéristiques des pratiques d'enseignement et d'apprentissage à impact élevé comportent des similarités avec celles de l'apprentissage fondé sur l'investigation, présentées précédemment. Dans un récent rapport de l'Université du Québec sur la population étudiante à l'enseignement supérieur et ses besoins, la notion d'« apprentissage expérientiel » est utilisée pour désigner des stratégies qui placent les étudiantes et les étudiants dans des situations d'apprentissage reflétant le plus fidèlement possible la réalité (Université TÉLUQ, 2022, cité dans Université du Québec, 2024a). Selon ce rapport, les étudiantes et les étudiants de l'enseignement supérieur manifestent un intérêt

pour ces situations d'apprentissage qui peuvent se dérouler dans différents contextes, que ce soit dans la salle de classe ou hors de celle-ci, y compris la participation à des projets de recherche (Université du Québec, 2024a).

Ainsi, les activités qui placent les étudiantes et les étudiants dans des situations de résolution de problèmes et d'investigation se rapprochant de l'activité de recherche sont propices au développement d'habiletés pouvant être utiles en contexte de recherche, par exemple la pensée critique et analytique, la collaboration, l'autonomie et l'initiative ainsi que l'adoption d'une posture scientifique.

Le Conseil invite le personnel enseignant, les comités de programme ainsi que le personnel associé à l'élaboration et à la révision des programmes d'études dans les établissements à être attentifs aux contextes et aux situations d'apprentissage se prêtant au développement de compétences liées à la recherche dans les programmes. Certaines de ces compétences sont déjà assorties d'un contexte de réalisation prescrit par les programmes d'études officiels, particulièrement à la formation technique. Selon les exemples recensés par le Conseil au fil de l'analyse des programmes d'études, ces contextes incluent, par exemple, la réalisation de sondages, d'études, d'enquêtes et d'entretiens de même que l'application d'un processus de résolution de problèmes, la réalisation d'un projet ou d'un protocole de recherche, la mise en application de la démarche scientifique ainsi que la collaboration avec une équipe de recherche. De plus, le Conseil invite à considérer et à promouvoir de tels contextes et situations d'apprentissage dans le cas d'autres compétences, et cela, pour toutes les disciplines, le cas échéant, compte tenu de leur incidence favorable au développement d'une culture et d'une posture scientifiques. Il reconnaît néanmoins l'importance d'utiliser un éventail d'approches pédagogiques en fonction des objectifs de formation poursuivis.

4.1.4 Des initiatives recherche-études pour bonifier la formation à la recherche

En plus d'examiner la place de la formation à la recherche dans les programmes d'études, le Conseil s'est intéressé aux initiatives prises par certains collèges pour bonifier la formation d'une dimension liée à la recherche. Ces initiatives reposent sur différentes formules adaptées à la réalité et aux besoins de chaque milieu. À partir d'une veille informationnelle, il a ainsi repéré neuf initiatives. Des présentations à propos de certaines d'entre elles, offertes lors de colloques ou d'événements, de même que des discussions avec des personnes qui en sont responsables ont également contribué à enrichir leur compréhension pour lui permettre d'en brosser le portrait.

Ces initiatives sont généralement désignées par les appellations « option recherche-études », « cheminement recherche-études », « parcours recherche-études », « profil recherche-études », « certification recherche-étude », « certification étudiante à la recherche », « Les maillons de la science » et « parcours scientifique ». Les collèges qui les offrent sont tous des établissements publics et en majorité situés en région, à l'exception de deux qui se trouvent dans la région de Montréal.

Les différentes formules des initiatives

Dans la plupart des cas, les initiatives sont menées en collaboration avec un CCTT affilié au collège. Certaines sont ouvertes à toutes les étudiantes et à tous les étudiants, et ne sont donc pas liées à un programme en particulier, bien qu'elles se concentrent généralement sur une problématique liée au domaine de recherche du CCTT. Par exemple, l'initiative du Cégep de Drummondville est offerte à toutes les étudiantes et à tous les étudiants de cet établissement qui s'intéressent à la problématique du vieillissement et se déroule en collaboration avec le Centre collégial d'expertise en gérontologie (Cégep de Drummondville, 2025). Le Cégep de la Gaspésie et des Îles offre aussi un parcours ouvert à toutes et à tous, à l'exception de quelques programmes, alors que les projets sont liés à ses trois CCTT, soit Nergica, Merinov et le CIRADD⁴⁸ (Cégep de la Gaspésie et des Îles, 2025). Il en est de même pour le Collège de Maisonneuve, qui mène une initiative en collaboration avec ses trois CCTT, soit l'IRIPII, le CEPROCQ et l'ITEGA⁴⁹, ainsi que le Laboratoire de recherche informatique Maisonneuve (Collège de Maisonneuve, 2024). Au Cégep de Trois-Rivières, le parcours scientifique est également ouvert aux étudiantes et aux étudiants de tous les programmes d'études, mais il se déroule en collaboration avec une enseignante ou un enseignant engagé en recherche (Cégep de Trois-Rivières, 2024). C'est le cas aussi au Cégep de Saint-Laurent, où l'étudiante ou l'étudiant travaille directement avec une chercheuse ou un chercheur sans nécessairement être en lien avec le CCTT (Cégep de Saint-Laurent, 2025).

D'autres initiatives sont proposées exclusivement aux étudiantes et aux étudiants de certains programmes d'études ciblés. Par exemple, au Cégep de Shawinigan, l'initiative « Les maillons de la science » est destinée aux étudiantes et aux étudiants du programme *Techniques de laboratoire*.

48 Ces trois CCTT associés au Cégep de la Gaspésie et des Îles se nomment respectivement : Centre de recherche appliquée et d'innovation en énergies renouvelables; Centre intégré de recherche industrielle spécialisé en technologies des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et des bioressources marines; Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable.

49 Ces trois CCTT affiliés au Collège de Maisonneuve se nomment respectivement : Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives; Centre d'études des procédés chimiques du Québec; Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire.

Cette initiative prend la forme d'un programme de mentorat et vise à les initier à la recherche universitaire en leur permettant d'intégrer, pour une durée de six mois, les travaux d'une mentore ou d'un mentor inscrit au deuxième ou au troisième cycle à l'Université du Québec à Trois-Rivières (Portail du réseau collégial du Québec, 2024). Le profil Recherche-études du Cégep de La Pocatière, mené dans l'un des trois CCTT de ce collège, est aussi associé à des programmes spécifiques, soit *Technologie du génie physique*, *Sciences de la nature* ou *Techniques de l'informatique*, et il s'intègre à certains cours pour lesquels l'étudiante ou l'étudiant obtient des crédits (Cégep de La Pocatière, 2024). Au Cégep Marie-Victorin, la Certification étudiante à la recherche, offerte pour une deuxième année, est destinée aux étudiantes et aux étudiants des programmes *Sciences humaines*, *Sciences de la nature*, *Arts, lettres et communication* et *Travail social* (Cégep Marie-Victorin, 2025). Elle prévoit une offre élargie à d'autres milieux d'accueil en recherche, parmi lesquels se trouvent la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison, des projets de recherche conduits par le personnel enseignant de même que des milieux de recherche universitaires grâce à une collaboration avec la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal. Quant au Cégep de Sherbrooke, le cheminement recherche-études, destiné aux étudiantes et aux étudiants du programme *Techniques de laboratoire*, se déroule en collaboration avec l'Université de Sherbrooke ou l'Université Bishop's (Cégep de Sherbrooke, 2017). Trois initiatives repérées comprennent donc une collaboration avec des milieux de recherche universitaires. Par ailleurs, les domaines d'expertise des CCTT impliqués ou des programmes d'études sollicités sont, pour la plupart, liés aux technologies et aux sciences de la nature, sauf quelques exceptions dont celle du Cégep de Drummondville, où la gérontologie inclut aussi une dimension sociale, et celle du Collège de Maisonneuve, en lien avec son CCTT sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes (IRIPII).

Par ailleurs, l'information disponible quant à la capacité d'accueil de ces initiatives recherche-études indique un nombre relativement limité de participantes et de participants. En effet, le nombre d'étudiantes et d'étudiants peut varier de 2 à 34 par année selon les cégeps. La participation varie aussi au regard de la durée et peut commencer la première, la deuxième ou la troisième année d'études. La session d'automne est privilégiée pour amorcer cette participation à la recherche, qui peut s'étaler sur une, deux, trois, voire quatre sessions. L'engagement en temps nécessaire pour l'étudiante ou l'étudiant varie également selon les formules. Certaines exigent une mobilisation de 50 ou de 60 heures par session ou encore de 90 ou de 120 heures par année scolaire. Dans six cas, la reconnaissance offerte prend la forme de bourses variant de 750 \$ à 2 000 \$, alors que, pour trois

cégeps, la participation demeure entièrement bénévole. En revanche, tous les cégeps accordent une mention officielle sur le bulletin d'études collégiales et certains y ajoutent une mention à leur tableau d'honneur ou une lettre de recommandation au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.

Enfin, les principaux modes de financement des initiatives recherche-études répertoriés renvoient à une subvention Mobilisation du CRSNG, au programme NovaScience du MEIE ainsi qu'au Fonds de rayonnement des régions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les enjeux et les défis des initiatives recherche-études

La mise en place et le maintien des initiatives recherche-étude s'accompagnent d'un certain nombre de défis souvent communs à tous les collèges, tels que la promotion de ces initiatives, qui relève d'une bonne planification de la communication, le recrutement des étudiantes et des étudiants selon les cohortes ou les programmes ainsi que leur persévérance tout au long du parcours.

De plus, des enjeux ont été relevés pour les cégeps et leurs CCTT, qui doivent notamment affecter du personnel à la formation, à la supervision et à l'évaluation des étudiantes et des étudiants. Pour le personnel enseignant concerné, l'obtention d'une libération pour cette supervision de même que l'harmonisation des échéanciers avec le calendrier scolaire et l'horaire des cours peuvent s'avérer complexes. Enfin, l'atteinte d'un nombre suffisant de projets de recherche pour assurer la viabilité des initiatives ainsi que la concertation entre toutes les actrices et tous les acteurs concernés directement ou indirectement (enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants, direction du cégep, départements et services, universités) représentent aussi des défis.

En outre, des enjeux financiers demeurent à considérer. Superviser des étudiantes et des étudiants dans un projet non prévu officiellement dans les budgets des collèges nécessite de trouver un financement hors des cadres usuels. La libération des enseignantes et des enseignants engagés dans ces initiatives requiert également un financement. De plus, les bourses offertes aux étudiantes et aux étudiants, le cas échéant, ne représenteraient pas toujours la valeur de leur engagement. L'arrimage des horaires de cours, la disponibilité des étudiantes et des étudiants durant l'année et le maintien de la motivation pendant toute la durée des projets de recherche constituent d'autres défis rencontrés.

Ce que le Conseil retient sur les initiatives recherche-études

Les parcours ou les options de type « recherche-études » constituent une voie prometteuse pour l'initiation à la recherche au collégial ainsi que, dans certains cas, l'offre d'une expérience de recherche donnant droit à des crédits. Ces initiatives des collèges ne permettent toutefois d'admettre qu'un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants, car leur implantation requiert un investissement de ressources important, notamment pour encadrer les participantes et les participants et financer le projet.

Cette préoccupation d'offrir une immersion ou une expérience en recherche au cours des études collégiales, dans le cadre d'un cheminement en recherche, prend forme dans un nombre croissant de collèges. Ces initiatives permettent aux étudiantes et aux étudiants d'approfondir leurs compétences en recherche par des situations d'apprentissage en contexte de pratique de la recherche et à l'intérieur d'un cadre structuré. La plupart des initiatives sont réalisées de concert avec les CCTT, alors que d'autres sont menées en collaboration avec des chercheuses et des chercheurs autonomes des collèges ou avec le milieu universitaire. Le Conseil estime qu'il y aurait lieu d'encourager plus largement la contribution des autres unités de recherche et la mise à profit des projets de recherche des chercheuses et des chercheurs autonomes pour de telles initiatives.

Le Conseil invite également les responsables de ces initiatives à demeurer vigilants quant aux critères de sélection des participantes et des participants afin de préserver l'égalité des chances dans l'accès à ces projets complémentaires de formation. En effet, toute personne intéressée devrait pouvoir aspirer à prendre part à ces activités et en retirer les avantages peu importe son rendement scolaire. La plupart des initiatives repérées se basent effectivement sur l'intérêt et la motivation des candidates et des candidats plutôt que sur leur dossier scolaire. Bien que ces initiatives ne rejoignent qu'un nombre restreint de participantes et de participants, elles revêtent un intérêt certain pour ceux qui s'y engagent en enrichissant leur formation ainsi qu'en éveillant et en confirmant un intérêt pour le domaine de la recherche, ce qui contribue également, dans une certaine mesure, à la formation de la relève en recherche.

Recommandations 10 à 12

Le Conseil formule trois recommandations associées à son orientation visant à promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études collégiales dans le souci d'un continuum de formation.

Considérant :

- Que l'initiation à la recherche au collégial peut susciter un intérêt pour des parcours d'études conduisant à des carrières scientifiques, contribuant ainsi à la formation d'une relève en recherche et en innovation, et que, plus largement, elle ouvre aussi la voie à l'acquisition de compétences utiles de façon transversale, dans la perspective de la formation de citoyennes et de citoyens éclairés aptes à participer à la résolution de problèmes complexes;
- Que toutes les étudiantes et tous les étudiants devraient avoir la possibilité de s'initier à la recherche lors de leur parcours collégial, sans égard au programme d'études ou à la poursuite d'une carrière en recherche;
- Que des compétences liées à la recherche sont présentes dans les programmes d'études collégiales, bien que de façon variable selon les domaines et les secteurs disciplinaires, mais que ces objectifs d'initiation à la recherche apparaissent méconnus de la part de la communauté collégiale, particulièrement de la population étudiante;
- Que certaines compétences contenues dans les programmes d'études collégiales sont assorties d'un contexte de réalisation permettant l'apprentissage par investigation, particulièrement à la formation technique;
- Que les collèges bénéficient également d'une latitude dans la mise en œuvre des programmes d'études officiels, ce qui leur permet de déployer de tels contextes et situations d'apprentissage dans le cas d'autres compétences, compte tenu de leur incidence favorable au développement d'une culture et d'une posture scientifiques;
- Que les activités pédagogiques qui placent les étudiantes et les étudiants dans une situation d'apprentissage actif, par exemple par la résolution de problèmes ou l'investigation, ou une situation se rapprochant de l'activité de recherche sont propices au développement d'habiletés pouvant être utiles en contexte de recherche;

- Que plusieurs collèges mettent en œuvre différentes initiatives permettant de vivre une immersion ou une expérience en recherche au cours des études collégiales, offrant aux étudiantes et aux étudiants une occasion d’approfondissement de leurs compétences par des situations d’apprentissage en contexte de pratique de la recherche et à l’intérieur d’un cadre structuré;
- Qu’une cohérence d’ensemble est observée dans le continuum de formation à la recherche allant du secondaire aux cycles supérieurs universitaires, notamment en ce qui concerne les compétences transversales (ou communes au collégial), ce qui en fait un fil conducteur pertinent à exploiter en lien avec le développement de la culture scientifique et des habiletés liées à la recherche,

le Conseil recommande :

10. **Aux collèges** de mettre à profit le cycle institutionnel d’évaluation des programmes d’études afin de déterminer et de mettre en valeur :
 - les compétences générales utiles en recherche, portées notamment par les compétences communes, la formation générale et les autres référentiels de compétences en application au collégial;
 - les éléments de compétence de la formation spécifique en lien avec la recherche;
 - les contextes de réalisation ainsi que les activités d’apprentissage favorables à l’initiation à la recherche, et cela, pour tous les domaines d’études;
11. **Au personnel enseignant** d’exploiter différentes stratégies pour initier à la recherche et favoriser le développement de la culture scientifique dans le cadre des activités d’apprentissage des différents programmes d’études, par exemple par des occasions d’apprentissage contextualisé et actif;
12. **Aux associations fédératives du réseau collégial** de mettre en place un lieu de concertation et de suivi, en collaboration avec les associations fédératives de l’enseignement secondaire et universitaire, pour assurer une progression optimale du développement des compétences en recherche chez la population étudiante, dans la perspective d’un continuum de formation à la recherche.

4.2 Orientation 4 : Bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et soutenir la participation étudiante à la recherche

Les étudiantes et les étudiants qui désirent approfondir leur maîtrise de compétences liées à la recherche et acquérir de l'expérience dans ce domaine ont aussi la possibilité de s'engager dans des activités optionnelles. Ces expériences peuvent prendre la forme, par exemple, d'une participation à des projets de recherche structurés dans les CCTT ou d'autres unités de recherche ou à des projets menés de façon autonome par le personnel enseignant ou encore d'une participation à des ateliers ou à des concours scientifiques. Elles peuvent être soutenues par le versement de bourses ou de salaires, par exemple dans le cadre d'un emploi rémunéré en recherche, ou ne pas être associées à un soutien financier spécifique, comme dans le cas d'activités parascolaires. Ces activités réalisées sur une base volontaire et, la plupart du temps, en même temps que le parcours d'études constituent des occasions d'enrichissement de la formation liée à la recherche au collégial.

Les points de vue d'actrices et d'acteurs concernés par la recherche au collégial recensés par le Conseil font état de la nécessité de former les membres de la communauté collégiale à la recherche et de mieux soutenir la participation étudiante à celle-ci, que ce soit par des incitatifs ou des mesures qui touchent directement la population étudiante (Acfas, 2023) ou encore par du soutien aux initiatives d'organismes ou d'établissements du réseau collégial qui visent à appuyer cette participation (ARC, 2023). De plus, les écrits consultés indiquent que les expériences en recherche ont un effet positif sur les apprentissages des étudiantes et des étudiants, notamment par le développement de compétences globales telles que la pensée critique ainsi que la compréhension de la réalité de la recherche (Elken et Wollscheid, 2016). Les étudiantes et les étudiants rencontrés par le Conseil ont également témoigné d'une diversité de bénéfices que procure une expérience en recherche, mais aussi de défis que soulève cet engagement parallèlement au parcours d'études.

Comme il a été évoqué précédemment, le Conseil a constaté, lors de ses consultations, que les activités de recherche demeurent encore méconnues de la communauté collégiale, et cela, de façon marquée chez la population étudiante. Malgré les initiatives d'animation, d'information et de communication de la part de plusieurs collèges, les étudiantes et les étudiants sont peu conscients des activités de recherche menées dans leur établissement et peuvent même ignorer que les collèges sont actifs dans ce domaine. Le Conseil observe un besoin d'accroître l'information et la promotion concernant la recherche auprès de la population étudiante des collèges afin de l'informer des activités et des résultats de la recherche de même que des occasions de s'y engager.

En outre, la volonté d'encourager et de soutenir la participation des étudiantes et des étudiants à la recherche transparaît dans les planifications stratégiques de plusieurs collèges de diverses façons. Certains énoncent, par exemple, des intentions générales visant à encourager ou à renforcer la participation des étudiantes et des étudiants à des projets de recherche par des stages ou des expériences, alors que d'autres précisent vouloir saisir les occasions offertes par leurs CCTT à cette fin. Dans certains cas, des cibles chiffrées sont avancées quant à un nombre d'étudiantes et d'étudiants ou à un pourcentage d'augmentation visés.

Par cette orientation, le Conseil dégage des avenues visant à mieux soutenir la participation étudiante à la recherche au collégial et à accroître le nombre d'occasions d'y prendre part. Il soutient ainsi que **la population étudiante collégiale doit aussi être partie prenante du développement de cette culture de la recherche au collégial.**

4.2.1 L'étendue de la participation étudiante à la recherche

Il est difficile de prendre toute la mesure de la participation étudiante à la recherche dans les collèges, puisqu'elle se manifeste sous de multiples formes dont certaines ne sont que peu, voire pas, répertoriées à l'échelle du réseau collégial. Alors que le MES consigne, par son processus de reddition de comptes annuel, la participation étudiante aux activités de recherche des CCTT, aucune donnée systémique sur l'engagement étudiant dans les autres unités de recherche ou encore auprès d'enseignantes-chercheuses ou d'enseignants-chercheurs n'a été recensée à ce jour. Quelques indications peuvent néanmoins ressortir des informations disponibles et permettre d'estimer la portée de la participation étudiante à la recherche dans les collèges, sans toutefois prétendre à un portrait complet.

Selon les données statistiques présentées précédemment, de 500 à 600 étudiantes et étudiants ont participé annuellement aux activités de recherche des CCTT en moyenne au cours des années 2020-2021 à 2022-2023. De plus, compte tenu de l'exigence de la participation d'au moins une étudiante ou un étudiant aux projets de recherche financés par le PAREA, il est possible d'avancer un nombre minimum conséquent pour les 13 projets financés en 2023⁵⁰. Il en est de même pour le nombre d'étudiantes et d'étudiants participant aux projets de recherche financés par le PART, soit aux 42 projets appuyés par le Programme d'aide à la recherche et au transfert en innovation technologique (PART-IT) et aux 6 projets soutenus par le Programme d'aide à la recherche et au transfert en innovation sociale (PART-IS) en 2023. Toutefois, il n'est pas possible d'énoncer avec certitude que ces personnes s'ajoutent

⁵⁰ Les données fournies par le MES proviennent du système Astuce.

au nombre de 500 à 600 étudiantes et étudiants déclarés comme ayant participé aux activités des CCTT ou si elles y sont incluses. En somme, l'essentiel de l'expérience en recherche des étudiantes et des étudiants se déroulerait dans les CCTT selon les données disponibles. D'ailleurs, la majorité des exemples d'engagement étudiant en recherche rapportés dans les mémoires analysés par le Conseil font état d'une expérience au sein d'un CCTT. On y précise également que l'embauche d'étudiantes et d'étudiants par les chercheuses et les chercheurs des collèges est une pratique somme toute marginale, bien que cette affirmation ne puisse être appuyée par des données.

Quoi qu'il en soit, un bassin d'étudiantes et d'étudiants du collégial sont directement engagés dans des activités de recherche des établissements, bien qu'il soit difficile d'en saisir l'étendue en l'absence de données systémiques complètes à ce sujet. D'ailleurs, le Conseil réitère préalablement, dans cet avis, la recommandation « Produire et rendre disponibles des données sur la recherche universitaire, collégiale et interordres » (CSE, 2023b, p. 76-77). Il estime que de tels travaux devraient inclure la production de données permettant de connaître l'étendue de l'engagement étudiant en recherche dans les collèges pour une prise de décision éclairée en ce sens.

4.2.2 Le point de vue étudiant sur l'engagement en recherche au collégial

Au cours de sa démarche, le Conseil est allé à la rencontre d'étudiantes et d'étudiants ayant, pour la plupart, vécu une expérience en recherche au collégial. Il a constaté que divers facteurs agissent comme éléments de motivation pour un engagement en recherche, par exemple un intérêt personnel pour cette activité ou un domaine de recherche en particulier, des perspectives d'études et de carrière dans des secteurs liés à la recherche, voire des ambitions scolaires et professionnelles qui incitent à acquérir de l'expérience en la matière et à constituer un « dossier de recherche » en vue de l'intégration dans un programme d'études universitaires dont l'admission est contingentée. Quelles que soient les motivations agissant comme leviers pour une expérience en recherche, le Conseil présente ci-après les principaux bénéfices et défis d'un engagement à cet égard mentionnés par les étudiantes et les étudiants rencontrés.

Bénéfices d'un engagement en recherche

Au chapitre des avantages de l'engagement en recherche, les étudiantes et les étudiants ont principalement abordé les compétences acquises par la pratique de celle-ci ainsi que les retombées sur le cheminement scolaire ou professionnel et sur la réussite.

D'abord, les étudiantes et les étudiants consultés témoignent d'une **diversité de compétences** que permet de développer la participation à la recherche, lesquelles vont au-delà des compétences méthodologiques ou de celles liées à la démarche scientifique. En effet, ils évoquent de nombreuses compétences génériques de différentes natures : jugement éthique, esprit critique, autonomie dans le travail, capacité d'organisation, discipline de travail, capacité d'attention, esprit d'initiative, créativité, confiance en soi, capacité à surmonter les obstacles et à puiser dans ses ressources, travail d'équipe, ouverture à une nouvelle façon de voir les choses et structuration de la pensée. Pour ce qui est des compétences méthodologiques ou liées étroitement à la démarche scientifique et de recherche, ils énumèrent, entre autres, les suivantes : connaissance des étapes de la recherche, repérage et interprétation de publications scientifiques, discernement de l'information fiable, habiletés en matière de collecte de données, compétences relatives au traitement de statistiques et de l'information, rédaction, communication orale et écrite, vulgarisation et transfert de connaissances.

En plus du développement de compétences, les étudiantes et les étudiants soulignent d'autres **bénéfices perçus quant à leurs parcours scolaire et professionnel**. Ils avancent notamment que cette expérience offre une meilleure préparation à la recherche universitaire, ouvre des portes pour celle-ci, peut faciliter l'intégration dans certains programmes universitaires dont l'admission est contingentée et donner un avantage concurrentiel par rapport à d'autres candidates et candidats, aide à l'obtention d'un financement aux études supérieures, influence le choix d'un programme d'études et d'une carrière, leur permet de devenir des professionnelles et des professionnels à l'écoute, ouverts à la recherche et enclins au développement continu de leurs compétences, crée un réseau utile à long terme pour une carrière dans ce domaine et facilite la recherche d'emploi.

En ce qui concerne les **retombées perçues sur la réussite**, les étudiantes et les étudiants affirment que la recherche renforce la persévérance scolaire et la motivation, permet d'explorer d'autres domaines que celui de leur programme de formation et de s'ouvrir à la multidisciplinarité des études, permet d'établir des liens entre les notions théoriques abordées en classe et la pratique, et renforce le sentiment d'appartenance à un groupe de recherche ou au collège.

De façon générale, la participation à la recherche permettrait, du point de vue des étudiantes et des étudiants consultés, de mieux comprendre la réalité de celle-ci, de se familiariser avec ce domaine et de se défaire de certaines idées préconçues.

En résumé, selon les personnes consultées, la participation aux activités de recherche dans les collèges comporterait de nombreux avantages sur les plans scolaire, professionnel et personnel tout en permettant une meilleure compréhension de la réalité de la recherche. Les expériences

dans ce domaine constituent, entre autres, un levier d'employabilité significatif pouvant faire une différence dans la trajectoire de l'étudiante ou de l'étudiant qui en bénéficie. La participation à la recherche n'est toutefois pas dénuée de défis.

Défis d'un engagement en recherche

Les défis de l'engagement en recherche rapportés par les étudiantes et les étudiants sont de divers ordres. D'abord, les **occasions de s'engager en recherche demeurent somme toute limitées** et ne rejoignent finalement qu'une minorité d'entre eux. Il a aussi été relevé que ce sont le plus souvent ceux qui performant le mieux qui prennent part à ces activités. Les étudiantes et les étudiants estiment que les résultats scolaires ne reflètent pas nécessairement la capacité de contribuer à la recherche et que toute personne faisant des études collégiales a le potentiel nécessaire pour y prendre part. Ainsi, les critères de sélection devraient, à leurs yeux, favoriser une participation sur la base d'autres facteurs que les résultats scolaires et des efforts demeureraient à poursuivre pour rendre la recherche accessible pour un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants présentant des profils scolaires variés.

La **charge de travail** qu'impliquent les différents programmes d'études et le **temps disponible** nécessaire pour s'impliquer dans les activités de recherche posent aussi des défis. Pour les étudiantes et étudiants consultés, les programmes d'études sont déjà chargés et y ajouter des objectifs liés à la recherche ne constituerait pas la piste à prioriser. Pour ce qui est de l'organisation des études, la période estivale leur apparaît comme un moment idéal pour s'impliquer en recherche. Il a, entre autres, été suggéré d'allonger d'un an le programme menant au DEC pour faciliter l'implication d'étudiantes et d'étudiants en recherche et leur permettre d'acquérir de l'expérience à cet égard dans leur domaine. De plus, la concomitance d'un parcours d'études et d'un engagement en recherche peut s'avérer difficile, particulièrement dans le cas où une reconnaissance financière n'accompagne pas cet engagement. Même en présence d'un financement, la rémunération leur paraît souvent insuffisante pour reconnaître l'ampleur du stage ou du travail en recherche. Ainsi l'étudiante ou l'étudiant doit occuper un autre emploi rémunéré, n'ayant souvent aucun lien avec sa formation, pour remplir ses obligations financières. Selon les personnes consultées, une meilleure **reconnaissance de l'engagement étudiant** en recherche au collégial serait requise, que ce soit par des salaires compétitifs, des bourses ou une reconnaissance de crédits, par exemple la prise en considération de cette expérience à titre de cours complémentaire. Un meilleur arrimage de l'engagement en recherche au parcours d'études leur semble de nature à faciliter cet engagement.

Le **soutien et l'encadrement disponibles en matière de recherche** représentent également un défi du point de vue des étudiantes et des étudiants, particulièrement dans les cas où le projet est extracurriculaire, qu'il se situe dans un domaine pour lequel la tradition de recherche est encore peu présente dans le collège ou qu'il se déroule en l'absence d'enseignantes ou d'enseignants disponibles pour cet encadrement. De plus, la supervision et l'encadrement offerts devraient assurer, selon les étudiantes et les étudiants consultés, un équilibre entre l'initiative de ces derniers et cet encadrement pour laisser une place à leurs préoccupations et pour qu'ils sentent qu'ils font une différence dans leur domaine d'intérêt. En outre, les formations sur certains aspects de la recherche gagneraient à être valorisées, voire à être intégrées dans les cours, par exemple des formations offertes en collaboration avec les bibliothèques des collèges et ayant trait à la recherche documentaire, dans des revues scientifiques et dans des sites Web.

Par ailleurs, l'engagement étudiant peut prendre différentes formes et les tâches confiées peuvent également varier selon le cas. Des défis spécifiques à certaines étapes d'une activité de recherche ont été soulevés par les étudiantes et les étudiants consultés, par exemple l'accès à la littérature scientifique, aux bibliothèques en ligne, aux laboratoires, aux outils de recherche et aux divers milieux pour la collecte de données de même que la difficulté à trouver des espaces d'expression ou de diffusion des travaux de recherche pour l'étudiante-chercheuse ou l'étudiant-chercheur (colloques, conférences, publication, diffusion, transfert) de nature à assurer la visibilité et la reconnaissance de ces travaux.

Enfin, ce coup de sonde auprès d'étudiantes et d'étudiants a permis de dégager quelques pistes d'action prioritaires à adopter, lesquelles renvoient principalement à l'information de la communauté étudiante sur les activités de recherche menées dans le collège et les occasions de s'impliquer en recherche, à une meilleure intégration de cette expérience au parcours d'études, à une offre étendue des cheminements recherche-études, à une meilleure reconnaissance de l'engagement étudiant en recherche, à la valorisation des perspectives d'emploi et de carrière dans ce domaine, à la communication d'information à leur sujet ainsi que, plus largement, à la mise en lumière des bénéfices d'une participation à la recherche auprès de la population étudiante.

4.2.3 Des incitatifs financiers pour l'engagement étudiant en recherche

Des possibilités de financement existent pour soutenir l'engagement étudiant en recherche au collégial. Certaines s'adressent directement aux étudiantes et aux étudiants, tandis que d'autres, destinées au personnel de recherche des collèges, obligent ou encouragent indirectement la participation étudiante. Le Conseil fait état ici des principaux programmes des organismes subventionnaires et des ministères qui soutiennent cet engagement étudiant par un financement offert à l'étudiante ou à l'étudiant, à l'établissement ou aux chercheuses et aux chercheurs.

Programmes du FRQ

Le FRQ joue un rôle clé pour appuyer la formation en recherche et contribuer à la rendre plus attractive et inclusive (FRQNT, 2023e; FRQS, 2023f; FRQSC, 2023g). Il offre trois programmes de bourses d'initiation à la recherche (BIR) aux étudiantes et aux étudiants du collégial. Pour être admissibles, ces derniers doivent être inscrits à temps complet ou à temps partiel à un programme d'études conduisant à l'obtention du DEC. Des bourses sont dorénavant offertes dans les trois secteurs de recherche.

Le premier programme, Bourse d'initiation à la recherche pour la relève au collégial (BIRC), faisant partie du secteur Société et culture du FRQ, est l'un des volets des BIR. Ce programme permet de financer des stages de recherche pour les étudiantes et les étudiants inscrits à un programme d'études collégiales. Ces stages sont d'une durée d'une à deux sessions consécutives pour un total de 200 heures. D'un montant de 3 500 \$, cette bourse a pour objectif de les encourager à découvrir la recherche dans toutes les disciplines relevant des sciences sociales et humaines, des arts ou des lettres (SSHAL). Le stage peut être supervisé, par exemple, par une chercheuse ou un chercheur du collège ou rattaché à un CCTT et travaillant dans le domaine lié au secteur Société et culture de même que par une chercheuse ou un chercheur d'une université (FRQ, 2024b). Le rapport annuel 2023-2024 du FRQSC fait état de 51 bourses de ce type distribuées aux étudiantes et aux étudiants pour un stage d'initiation à la recherche au collégial en 2023-2024 et témoigne d'une augmentation du nombre de bourses attribuées par rapport à l'année précédente, où il se chiffrait à 25 (FRQSC, 2024h, p. 20 et 38).

Le deuxième programme, Bourse pour stage de recherche au niveau collégial (BSRC), associé au secteur Nature et technologies, offre la possibilité aux étudiantes et aux étudiants d'effectuer un stage de formation en recherche rémunéré afin d'améliorer leurs compétences en la matière par une interaction avec le personnel enseignant ou professionnel dans le cadre d'expériences pratiques (FRQ, 2025b). Les bourses octroyées sont d'un montant de 5 000 \$ chacune. Lancé à l'automne 2023,

ce programme a permis, au cours de l'année 2023-2024, à 30 étudiantes et étudiants du collégial de réaliser un stage de formation en recherche rémunéré dans un établissement d'accueil québécois et ainsi d'améliorer leurs compétences dans ce domaine (FRQNT, 2024f, p. 6).

Enfin, le troisième programme, Bourse d'initiation à la recherche en santé – collégial (BIRSC), introduit en 2024, permet à la population étudiante collégiale d'effectuer un stage de formation en recherche rémunéré dans un collège, un CCTT ou une université. D'un montant de 3 500 \$, cette bourse vise particulièrement l'initiation à la recherche en santé humaine, le développement de liens avec des chercheuses et des chercheurs intéressés par ce sujet, l'acquisition d'une expérience pratique et de formation en recherche de même que le développement de compétences transversales (FRQ, 2025a). En plus de répondre aux conditions d'admission usuelles, les étudiantes et les étudiants doivent avoir terminé, au cours des 18 mois précédant la demande, au moins une session à temps complet ou deux sessions consécutives à temps partiel (FRQ, 2025a). Le nombre de bourses accordées pour cette première année n'est pas encore indiqué dans les documents officiels publiés par le FRQ. Toutefois, les informations obtenues par le Conseil auprès de ce dernier font état de 28 bourses décernées.

Le Conseil salue l'instauration de ces bourses destinées aux étudiantes et aux étudiants du collégial dans les trois secteurs de recherche. Il note que le nombre de bourses accordées pour chaque programme est fonction des fonds disponibles annuellement et que ces derniers peuvent être bonifiés, dans certains cas, selon le nombre de demandes.

Programme Mitacs des fonds fédéraux

Le programme Mitacs est financé à la fois par le gouvernement du Canada et des fonds privés. Il offre aux étudiantes et aux étudiants du collégial les bourses Accélération et Accélération internationale. La première leur permet de réaliser trois stages de quatre à six mois en recherche dans une entreprise partenaire. Pour la seconde, le volet collégial est limité au déroulement d'un stage de recherche au Canada seulement, l'échange international étant réservé aux étudiantes et aux étudiants universitaires. Les demandes peuvent être déposées par l'enseignante, l'enseignant, la chercheuse ou le chercheur en tout temps (Mitacs, 2025a). L'objectif du programme est de permettre aux étudiantes et aux étudiants de parfaire leurs connaissances et de développer leur expertise en recherche par une expérience de terrain au sein d'une entreprise partenaire (Mitacs, 2025b). Les bourses sont d'une valeur de 15 000 \$ par stage. Une moitié de ce montant provient de l'entreprise partenaire et l'autre moitié, de Mitacs. Plusieurs collèges du Québec ont signé avec Mitacs des ententes semblables à celles conclues avec le CRSNG, le CRSH ou les IRSC (Mitacs, 2021, 2023). Ces ententes sont aussi utilisées pour intégrer des étudiantes et des étudiants universitaires dans les CCTT. Toutefois, **le Conseil note**

que ce programme fédéral est peu adapté à la réalité des études collégiales au Québec et que les possibilités sont, dans les faits, limitées pour les étudiantes et les étudiants. En effet, les stages financés par Mitacs se déroulent sur une période de quatre à six mois, alors que la session d'été qui pourrait être utilisée pour ces stages dans les collèges québécois ne correspond pas à cette durée minimale de quatre mois (Mitacs, 2025a).

Programmes du MES et du MEIE

Sans s'adresser directement aux étudiantes et aux étudiants du collégial, des programmes du MES et du MEIE visent à encourager leur participation à la recherche collégiale de même qu'à soutenir le développement de la culture scientifique.

D'une part, deux programmes d'aide à la recherche du MES (PAREA et PART) destinés au personnel des collèges et de leurs CCTT exigent la participation d'étudiantes et d'étudiants aux projets et offrent un financement particulier. La participation étudiante universitaire est aussi permise, mais elle ne peut en aucun cas remplacer celle du collégial (MES, 2024d, 2024e) Bien qu'ils ne soient pas destinés directement aux étudiantes et aux étudiants du collégial, le PAREA et le PART représentent un fort incitatif en faveur de leur participation aux projets de recherche menés dans les collèges et contribuent à l'objectif de leur initiation à la recherche. Pour les autres programmes d'aide à la recherche (PADRRRC et PREP), la participation étudiante est possible et encouragée, sans toutefois être exigée.

D'autre part, le programme NovaScience, administré par le MEIE, vise, entre autres, à soutenir la formation et la promotion de la culture scientifique. Il s'adresse aux établissements d'enseignement reconnus par le MES et le MEQ, aux CCTT, aux OBNL, aux organismes scolaires, aux centres hospitaliers, aux municipalités, aux villes et aux municipalités régionales de comté. Il a notamment pour objectifs de promouvoir la culture scientifique et la culture de l'innovation, de développer les compétences en innovation, de valoriser le développement des pratiques professionnelles et de soutenir la relève en recherche (Gouvernement du Québec, 2025a; MEIE, 2023; Ministère de l'Économie et de l'Innovation, 2022). Trois volets composent ce programme. Le volet 1, nommé « Soutien aux organismes », vise à « [s]outenir les activités planifiées d'organismes ciblés par le gouvernement du Québec » (Gouvernement du Québec, 2025a). Le volet 2a, intitulé « Soutien aux projets en culture scientifique et de l'innovation », « soutient les nouveaux projets pour aider la relève à découvrir, à cultiver et à développer ses compétences en science et en recherche, y compris la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) » (Gouvernement du Québec, 2025a). Il a pour objectifs spécifiques notamment d'appuyer les projets de différentes régions, de développer des talents, de susciter la participation

de la population à la recherche, de valoriser et de reconnaître des personnes remarquables dans ce domaine ainsi que de contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée (Gouvernement du Québec, 2025a). Le volet 2b, « Soutien à l'emploi », favorise l'intégration de la relève à des emplois scientifiques et technologiques (Gouvernement du Québec, 2025a).

En résumé, plusieurs mesures et incitatifs financiers sont mis en place par les organismes subventionnaires de même que les deux principaux ministères concernés pour encourager la population étudiante à participer aux activités de recherche des collèges et contribuer à la formation d'une relève à cet égard. Le FRQ offre des bourses destinées aux étudiantes et aux étudiants du collégial dans différents secteurs de recherche. Les fonds fédéraux décernent aussi des bourses permettant à la population étudiante collégiale d'effectuer un stage en recherche par l'intermédiaire du programme Mitacs, bien que celui-ci soit peu adapté à la réalité des études collégiales au Québec. Le MES, quant à lui, exige la participation d'au moins une étudiante ou un étudiant du collégial pour le PAREA et le PART. Enfin, le programme NovaScience du MEIE soutient la relève en recherche et la promotion de la culture scientifique en appuyant financièrement les initiatives des établissements en ce sens. D'autres initiatives, non exclusivement basées sur un appui financier, ont cours pour encourager l'engagement étudiant en recherche au collégial.

4.2.4 Des initiatives pour encourager et valoriser la participation étudiante à la recherche

Le Conseil résume, dans cette section, trois initiatives d'organismes ou de groupes d'étudiantes et d'étudiants universitaires qui visent l'engagement étudiant en recherche et la reconnaissance de celui-ci de même que le développement de compétences liées à la recherche chez la population étudiante collégiale.

Projet *L'expérience qui fait la différence*

Le projet *L'expérience qui fait la différence* est mené par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec et soutenu par une subvention du MEIE dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation. L'Association pour la recherche au collégial en est le principal partenaire, le Centre de documentation collégiale et la Fédération étudiante collégiale du Québec y étant également associés. Trois chercheuses et chercheurs du collégial de même que trois collèges de différentes régions y participent également.

Ce projet est destiné aux étudiantes et aux étudiants inscrits à un programme d'études de l'un des domaines des SSHAL. Il vise à leur offrir un lieu de développement professionnel de nature à favoriser leur persévérance et leur réussite éducative, à rehausser leur employabilité ainsi qu'à faciliter leur insertion dans un marché du travail en constante mouvance. Le CTREQ et l'ARC souhaitent ainsi assurer une relève d'avant-garde en recherche, en transfert et en innovation, apte à relever les défis qui se posent dans de nombreux champs d'activité au Québec (CTREQ, 2025b). D'une durée de trois ans, ce projet comprend différents volets, soit la tenue annuelle d'un colloque interordres de la recherche étudiante en SSHAL, le déploiement de stages en milieu de pratique ainsi que la mise en place d'une école d'été.

L'année 2024 marquait la troisième édition de ce colloque qui offre aux étudiantes et aux étudiants du collégial une expérience de communication scientifique par la présentation d'une communication affichée. Les travaux de recherche diffusés peuvent, par exemple, avoir été menés dans le cadre d'un cours, de stages subventionnés ou d'activités rémunérées.

InitiaSciences : une initiation immersive à la recherche

Le projet InitiaSciences est une initiative d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat dans les universités québécoises qui vise à mettre en place une structure de mentorat en recherche scientifique auprès de jeunes de la troisième à la cinquième année du secondaire et du collégial. Implanté en 2022-2023, il a pour mission de « [d]émystifier la recherche scientifique auprès des jeunes » en offrant une immersion dans ce monde encadrée par de jeunes chercheuses et chercheurs universitaires (InitiaSciences, s. d.). Ce projet est financé principalement par le programme NovaScience du MEIE et plusieurs partenaires des milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur de même que de la recherche lui offrent un soutien financier.

La formule repose sur le mentorat offert par les étudiantes-chercheuses et les étudiants-chercheurs universitaires dans le cadre de leur projet de recherche. Depuis son implantation, l'équipe de mentores et de mentors compte annuellement de quatre à cinq personnes et chacune supervise de deux à quatre étudiantes ou étudiants du secondaire ou du collégial (InitiaSciences, 2023). La sélection des mentorées et des mentorés est basée sur la motivation et l'intérêt démontrés pour le projet de recherche. La définition des tâches qui leur sont confiées est prédéfinie au moment de la conception du projet. Les mentores et les mentors voient à ce qu'elles soient de différents degrés de complexité afin de tenir compte du niveau de compétence des élèves du secondaire de même que des étudiantes et des étudiants du collégial. La participation au projet de recherche requiert habituellement une rencontre par semaine d'environ quatre heures. De plus, les personnes y prenant part ont accès à des ateliers

sur l'initiation à la recherche et à la démarche scientifique, la recherche documentaire, la fiabilité des sources, l'usage des logiciels de référencement et la communication scientifique à l'oral. À la fin de l'année, chaque mentorée ou mentoré de la cohorte est invité à présenter sa contribution au projet de recherche dans le cadre du symposium d'InitiaSciences et peut aussi avoir l'occasion de participer à d'autres ateliers ou rencontres scientifiques. La reconnaissance offerte pour la participation au projet varie selon que la personne étudie au secondaire ou au collégial et en fonction de l'établissement d'enseignement. Au collégial, il est possible d'obtenir des crédits pour un projet intégré dans un cours. Dans ce cas, la reconnaissance demeure sous la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant concerné. La participation peut aussi être reconnue à titre d'engagement bénévole par l'entremise d'une mention au bulletin ou s'accompagner d'une bourse de solidarité de 2 500 \$ pour les cas où le projet n'est pas associé à une activité de formation donnant droit à des crédits.

À l'origine concentrées dans le domaine des sciences naturelles et les établissements d'enseignement de la région de Montréal, les occasions de recherche offertes se sont progressivement étendues à d'autres domaines de la science et régions du Québec. Les personnes responsables du projet portent aussi attention aux lieux d'implantation de cette initiative afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de milieux peu favorisés de vivre cette expérience.

En définitive, le projet InitiaSciences s'apparente aux initiatives de collèges de type « recherche-études », destinées à enrichir le parcours étudiant en recherche. Il a la particularité d'être géré par les mentores et les mentors universitaires, ce qui donne lieu notamment à une proximité générationnelle de nature à favoriser le partage d'expérience, permettant ainsi aux mentorées et aux mentorés de se projeter dans leur propre avenir scolaire et professionnel. Il s'agit également d'une initiative de collaboration interordres inédite pour l'initiation à la recherche « par et pour » les étudiantes et les étudiants et de nature à créer un rapprochement entre les milieux de la recherche collégiale et universitaire. Le Conseil estime que cette initiative gagnerait à être mieux connue au sein des collèges.

Les Prix étudiants de l'ARC

Depuis 1996, l'Association pour la recherche au collégial organise le concours des Prix étudiants de l'ARC, qui vise à faire connaître et à valoriser la participation étudiante à la recherche dans les établissements d'enseignement collégial, et ce, dans tous les programmes d'études et toutes les disciplines (ARC, n. d.).

Trois prix sont décernés dans le cadre de ce concours, soit des bourses de 1 500 \$, de 1 250 \$ et de 1 000 \$. De plus, la mention Relève étoile accompagnée d'un prix de 1 000 \$ est attribuée grâce à un soutien du FRQ dans chacun des trois secteurs de recherche. Les Prix étudiants de l'ARC sont soutenus par le FRQ, l'Acfas de même que le réseau COOPSCO.

Tous les travaux de recherche effectués à l'intérieur d'un établissement public ou privé du réseau collégial québécois, alors que les candidates et les candidats sont inscrits à un programme d'études, sont admissibles, et cela, dans tous les secteurs de recherche. Il est aussi possible que la recherche soit menée individuellement ou en équipe et dans différents contextes, soit dans le cadre d'un programme d'études collégiales, d'un cours ou d'un stage, d'une activité parascolaire ou d'un emploi rémunéré.

Le concours des Prix étudiants de l'ARC comporte deux étapes. La première consiste en l'évaluation des dossiers écrits des candidates et des candidats, tandis que la deuxième renvoie à l'évaluation de la communication orale présentée par ceux ayant soumis les trois meilleurs dossiers. L'attribution des premier, deuxième et troisième prix repose donc sur l'évaluation de la communication orale. Les Prix étudiants de l'ARC, y compris les mentions Relève étoile, sont remis à l'occasion du colloque tenu annuellement par l'ARC dans le cadre du Congrès de l'Acfas.

En somme, ces initiatives présentées mettent en lumière quelques occasions structurées offertes à l'ensemble de la population étudiante collégiale pour une participation à des activités de recherche, sans illustrer tout l'éventail des possibilités.

4.2.5 Des conditions pour stimuler la participation étudiante à la recherche dans une perspective de réussite éducative

Le Conseil a porté attention dans sa démarche aux conditions susceptibles de mieux soutenir la participation étudiante à la recherche au collégial. À la lumière des éléments indiqués précédemment et en se basant sur des écrits sur ce sujet, il présente, dans cette section, les principaux facteurs à considérer pour optimiser cette participation dans une visée de réussite éducative.

La participation à la recherche et la réussite éducative

Comme il a été évoqué précédemment, les étudiantes et les étudiants consultés ont dit percevoir des retombées positives d'une participation à des activités de recherche, que ce soit sur la motivation scolaire, la réussite éducative ou le cheminement ultérieur aux études et en emploi. Il est toutefois difficile d'établir une relation systématique entre une expérience en recherche et des effets positifs sur la réussite ou la poursuite d'une carrière dans ce domaine compte tenu des nombreux facteurs

pouvant agir sur cette dynamique. La revue de littérature menée par Elken et Wollscheid (2016), qui aborde la relation entre la recherche et l'apprentissage au premier cycle universitaire, témoigne de résultats variables des études à ce sujet. Bien que certaines montrent un lien entre l'expérience en recherche et les probabilités d'une carrière en recherche, la variabilité des résultats peut être expliquée en partie par les multiples formes de pratiques liées à la recherche ainsi que les caractéristiques propres à chaque pays, établissement ou discipline. De plus, des études comportent une mise en garde concernant le biais d'autosélection, affirmant que les étudiantes et les étudiants qui choisissent de s'engager en recherche sont souvent très performants et envisagent déjà de poursuivre une carrière dans ce secteur d'activité.

En ce qui concerne les retombées sur le rendement scolaire, les études semblent indiquer une relation positive, mais l'intensité de cette relation peut également varier (Elken et Wollscheid, 2016). Les autrices rapportent que les projets de recherche menés sur une base volontaire, dans le cadre d'activités parascolaires par exemple, ont aussi tendance à attirer des étudiantes et des étudiants qui excellent dans leurs études. Certains travaux ayant porté sur les expériences en recherche des étudiantes et des étudiants qui ne sont pas parmi les plus performants ont permis de constater un effet positif et durable de ces expériences sur le rendement scolaire. Sur la base de ces constats, il est suggéré d'introduire la recherche le plus tôt possible dans le parcours d'études. Dans l'ensemble, il semblerait exister un certain consensus dans les études sur le fait que la participation des étudiantes et des étudiants aux activités de recherche a des effets positifs sur l'apprentissage, bien que la nuance soit de mise.

Le Conseil encourage à mettre en place des conditions favorables pour soutenir l'engagement étudiant en recherche, dans une perspective de réussite éducative et de développement de compétences en recherche, tout en s'assurant de la reconnaissance de la contribution des étudiantes et des étudiants aux activités de la recherche collégiale et en portant attention à la diversité des profils scolaires de ceux qui sont admis à ces activités.

L'organisation des études : tendre vers une expérience intégrée au projet d'études

Les programmes d'études collégiales sont déjà bien chargés, ce qui limite notamment la disponibilité des étudiantes et des étudiants pour la participation à des activités de recherche hors curriculum, d'autant plus qu'ils ont à assumer des obligations dans les autres sphères de leur vie. Dans les cas où l'expérience en recherche ne serait pas rémunérée ni assortie d'une bourse, le Conseil estime qu'une piste à envisager consiste à tendre vers des expériences en recherche qui s'intègrent au projet d'études de sorte que ces expériences ne constituent pas un surplus par rapport à la formation.

Cela est déjà le cas, par exemple, pour le déploiement de certaines initiatives recherche-études, mais cette intégration peut se faire également hors de telles formules. Elle peut se concrétiser par l'attribution de crédits, par exemple pour un stage dans un CCTT ou une autre unité de recherche du collège ou encore auprès d'une enseignante-chercheuse ou d'un enseignant-chercheur, ou par la reconnaissance de cette expérience à titre de cours complémentaire. L'objectif de cette piste consiste à adopter une organisation des études qui facilite l'arrimage des activités de recherche et de formation ainsi que la reconnaissance des expériences qui en découlent, tout en laissant place à d'autres activités parascolaires en recherche sans l'attribution de crédits et visant à susciter l'intérêt de la population étudiante pour ce domaine.

Le soutien financier des expériences en recherche

En plus de leurs études, les étudiantes et les étudiants assument des obligations dans les autres sphères de leur vie, notamment l'occupation d'un emploi rémunéré. En effet, environ les deux tiers de ceux de l'enseignement supérieur exercent un tel emploi, et cela, principalement à temps partiel et dans le secteur des services (ORES, 2023). À partir d'un certain nombre d'heures, l'emploi étudiant rémunéré peut nuire à la persévérance et à la réussite. Toutefois, pour des nombres d'heures comparables, la réussite est plus élevée lorsque l'emploi est en lien avec le projet d'études (ORES, 2023). Ainsi, les expériences de travail en recherche au collégial peuvent apporter des avantages pour la réussite et les cheminements scolaire et professionnel. De meilleurs incitatifs financiers visant à accroître et à soutenir la participation étudiante à la recherche dans les collèges seraient à envisager, par exemple par l'intermédiaire de bourses ou de salaires. Les mémoires analysés par le Conseil témoignent généralement d'une contribution financière jugée adéquate lorsqu'il s'agit d'un salaire, mais qualifiée d'insuffisante quand elle est versée sous forme de bourse. En contrepartie, la rémunération étudiante en recherche est parfois jugée peu compétitive par rapport aux salaires qui peuvent être obtenus pour un autre type de travail rémunéré, d'autant plus que le nombre d'heures accordées en recherche est souvent peu élevé, ce qui incite les étudiantes et les étudiants à occuper un autre emploi de surcroît. Le Conseil estime qu'un soutien financier accru serait requis pour étendre les possibilités pour les étudiantes et les étudiants de participer à la recherche dans les collèges selon un nombre d'heures suffisant et une rémunération compétitive. Il invite également à profiter de la session d'été pour offrir des occasions rémunérées en contexte de recherche afin que les étudiantes et les étudiants qui le désirent puissent y acquérir de l'expérience en recherche dans leur domaine d'études ou un autre domaine, et ce, dans une optique d'ouverture intersectorielle.

Un besoin conséquent en matière de soutien et d'encadrement

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants participant à la recherche demeure restreint certes par manque de visibilité des occasions offertes, mais aussi en raison des limites quant à la capacité d'accueil et aux ressources disponibles pour assurer leur supervision. Dans cette volonté d'accroître l'engagement étudiant en recherche et de leur offrir des conditions optimales, un besoin est perçu en corollaire, soit celui de soutenir la capacité de supervision de la part du personnel des collèges. Il existe aussi une difficulté à superviser les étudiantes et les étudiants boursiers qui mènent leur projet au cours de la session d'été, l'organisation du travail pour le personnel enseignant des collèges n'incluant pas cette session, sauf exception. Comme en témoignent les mémoires consultés par le Conseil, le financement limité pour ce qui est des libérations de personnel fait en sorte que les ressources demeurent insuffisantes pour avoir un effet structurant sur les conditions de conduite de la recherche pour les étudiantes et les étudiants. Ainsi, l'offre de libération destinée au personnel enseignant des collèges devrait concorder avec l'objectif d'accroître le nombre d'expériences en recherche pour la population étudiante.

Par ailleurs, les collèges pourraient aussi envisager de déployer, individuellement ou en collaboration, une structure de soutien pour les étudiantes et les étudiants en vue de les accompagner dans leurs tâches de recherche ainsi que de permettre le partage d'expérience entre ceux qui sont actifs à cet égard dans le réseau collégial. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un service d'aide méthodologique ou à la recherche⁵¹, d'une banque constituée de membres du personnel enseignant agissant comme mentores ou mentors, du personnel professionnel des CCTT ou des autres unités de recherche ou encore de l'animation d'un réseau d'étudiantes et d'étudiants engagés en recherche prenant la forme d'une communauté d'apprentissage. Afin de favoriser un nombre accru d'étudiantes et d'étudiants en recherche, le Conseil estime qu'une structure conséquente de financement du personnel concerné et des structures offrant le soutien et l'accompagnement est requise.

La collaboration pour le développement d'expériences en recherche

Les collèges gagneraient de plus à profiter des collaborations qu'ils entretiennent entre eux et avec les universités pour bonifier les occasions de recherche offertes à la population étudiante collégiale d'autres expériences en milieu collégial ou universitaire. D'ailleurs, la population étudiante universitaire des cycles supérieurs participe aux activités des CCTT dans plusieurs régions du Québec. C'est le cas,

51 Par exemple, le Cégep de Jonquière offre un tel service par l'intermédiaire du service d'accompagnement méthodologique intégré à son CCTT ÉCOBES (ÉCOBES, s. d.).

par exemple, des personnes réalisant des stages dans le cadre de leurs études doctorales (CSE, 2023b). Cela témoigne du rôle joué par le CCTT dans la formation de la population étudiante universitaire, en particulier en dehors des grands centres. Dans son récent avis sur la recherche universitaire, le Conseil recommande d'« [e]ncourager le développement des collaborations en recherche entre les universités et les collèges », notamment en raison des avantages de cette collaboration pour toutes les parties impliquées, y compris les étudiantes et les étudiants des deux ordres d'enseignement (CSE, 2023b, p. 77). Bien que l'objectif premier consiste à bonifier l'offre d'expériences en recherche dans les collèges, de telles occasions s'inscrivent dans la volonté d'accroître le maillage interordres entre les chercheuses et les chercheurs du collégial et ceux des universités. L'embauche d'étudiantes et d'étudiants du collégial à titre d'auxiliaires de recherche dans les universités, l'accueil de stagiaires en recherche en milieu universitaire ainsi que l'intégration des étudiantes et des étudiants du collégial dans des projets de recherche interordres constituent des avenues à explorer et à soutenir pour bonifier l'offre d'expériences. Dans la même optique, un maillage intercollèges pourrait être profitable aux étudiantes et aux étudiants de manière à joindre des équipes de recherche d'autres établissements et à leur permettre de contribuer à des projets liés à leurs domaines d'études.

Recommandations 13 à 17

Le Conseil formule quatre recommandations associées à son orientation visant à bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et à soutenir la participation étudiante à la recherche au collégial.

Considérant :

- Que la population étudiante doit être partie prenante du développement de la culture de la recherche au collégial;
- Que la population étudiante connaît peu les activités de recherche menées dans les collèges et les occasions de s'y engager;
- Que les occasions de prendre part à la recherche demeurent somme toute limitées et que la participation étudiante à celle-ci demeure un phénomène marginal, bien que l'absence de données fiables et complètes ne permette pas d'en saisir l'étendue avec précision;
- Que les étudiantes et les étudiants choisissant de prendre part à des activités de recherche optionnelles ont souvent un meilleur dossier scolaire et qu'il est important de porter attention à la diversité des profils scolaires de ceux qui sont admis à ces activités, de sorte que toutes les personnes intéressées aient la chance de s'y investir;

- Qu'une expérience en recherche intégrée au projet d'études, par l'attribution de crédits, est de nature à faciliter le cheminement scolaire des étudiantes et des étudiants, et permet de mieux concilier l'expérience en recherche et la charge de travail du programme d'études;
- Que les expériences en recherche ont un effet positif sur le développement de compétences globales et qu'elles comportent une diversité de bénéfices pour la motivation scolaire, la réussite éducative et le cheminement ultérieur aux études et en emploi;
- Que la contribution étudiante à la recherche au collégial doit solliciter un éventail de tâches selon un niveau de complexité diversifié;
- Que, pour des nombres d'heures comparables dans un emploi occupé durant les études, la réussite est plus élevée lorsque ce travail est en lien avec le projet d'études, ce qui invite au développement d'expériences rémunérées en recherche dans les collèges;
- Que les incitatifs financiers devraient être rehaussés pour accroître et soutenir la participation étudiante à la recherche dans les collèges, par exemple par l'intermédiaire de bourses ou d'emplois selon un nombre d'heures suffisant et une rémunération compétitive;
- Que certains programmes de soutien financier à l'engagement étudiant en recherche au collégial sont peu adaptés à la réalité des études collégiales au Québec;
- Que la participation accrue de la population étudiante aux activités de recherche implique en corollaire un soutien au développement de la capacité d'accueil et de supervision des collèges;
- Que les collaborations entre les collèges et les universités constituent une avenue permettant d'accroître et de diversifier les occasions de recherche pour la population étudiante collégiale,

le Conseil recommande :

13. **Aux collèges et aux organismes du réseau collégial** de poursuivre leurs efforts visant à faire connaître et à reconnaître la recherche auprès de la communauté étudiante, à favoriser l'animation scientifique, à promouvoir les occasions d'engagement étudiant en recherche, à susciter le partage d'expériences et à offrir du soutien sur le plan de la méthodologie de recherche aux étudiantes et aux étudiants;
14. **À la ministre de l'Enseignement supérieur** d'adopter un plan d'aide financière consacré à l'engagement étudiant en recherche au collégial, par exemple en bonifiant l'offre de bourses et en haussant la rémunération, ainsi que de soutenir de façon conséquente la capacité de supervision de la part du personnel des collèges afin qu'il accompagne un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les activités de recherche;
15. **Aux organismes subventionnaires** de voir à ce que les programmes de bourse destinés aux étudiantes et aux étudiants soient adaptés à leurs besoins de même qu'à la réalité des collèges québécois;
16. **Aux organismes subventionnaires et aux collèges** de porter une attention particulière aux critères sur lesquels repose l'admission des étudiantes et des étudiants aux bourses de recherche, aux activités de recherche ainsi qu'aux parcours de type « recherche-études », de façon à favoriser un accès élargi qui ne repose pas uniquement sur le dossier scolaire;
17. **Aux collèges et aux universités** d'établir des maillages intercollèges et interordres, par exemple entre les chercheuses et les chercheurs des départements, des programmes d'études ou des CCTT des collèges et ceux des universités ainsi qu'entre les étudiantes et les étudiants de ces deux ordres d'enseignement, afin de bonifier les occasions de participation à la recherche pour la population étudiante collégiale et de promouvoir les possibilités de recherche étudiante interordres par l'entremise de la plateforme à implanter.

5

Le potentiel de recherche des collègues

Le personnel engagé en recherche dans les collèges représente une réalité plurielle. Les personnes actives dans ce domaine sont principalement des membres du personnel enseignant et du personnel professionnel. Pour ces derniers, il s'agit surtout de conseillères et de conseillers pédagogiques ou du personnel scientifique des CCTT. Quant au personnel enseignant des collèges de même qu'à certaines catégories de membres du personnel professionnel, leur participation à des activités de recherche est volontaire.

Le modèle d'organisation du travail au collégial n'a pas été pensé à l'origine pour que l'enseignante ou l'enseignant consacre une part de son activité à la recherche. Des efforts ont été déployés au fil du temps pour viser une meilleure intégration de la recherche aux parcours en enseignement collégial, étant donné l'évolution de l'intensité de la recherche dans les collèges ainsi que les structures qui se sont développées pour organiser son déploiement. Toutefois, le Conseil constate que des défis persistent pour ce qui est de permettre à tous les membres du personnel enseignant qui souhaitent prendre part à la recherche de le faire. Pour d'autres catégories de personnel, les conditions d'organisation du travail sont plus évidentes si la fonction occupée est consacrée à la recherche, par exemple dans le cas du personnel scientifique des CCTT.

L'appellation « chercheuse de collègue » ou « chercheur de collègue » est polysémique et il est difficile d'en tracer les contours de façon définitive. Elle peut, par exemple, être modulée selon les définitions données par les organismes de financement et les exigences propres à leurs programmes de subvention ainsi que selon les milieux où la recherche est pratiquée, la fonction occupée par la chercheuse ou le chercheur dans le collège et son statut d'emploi. En conséquence, il est difficile d'en tirer une

définition univoque et de dresser un profil type de la personne qui se livre à des activités de recherche dans un collège. Cela est sans compter le fait que plusieurs chercheuses et chercheurs du collégial peuvent se désigner par l'appellation « professeure associée » ou « professeur associé », entre autres en raison de leur appartenance à un centre de recherche universitaire (CSE, 2023b), ce qui est de nature à entretenir une certaine confusion quant au statut de chercheuse ou de chercheur de collège et à affecter, dans une certaine mesure, la reconnaissance des activités de recherche menées par le personnel des collèges.

Éléments de définition de la chercheuse ou du chercheur de collège

De façon générale, la dénomination « chercheuse » ou « chercheur » renvoie à :

« [t]oute personne effectuant seule ou en équipe des recherches, études ou pres-tations quelconques, au sein ou sous la responsabilité de l'université ou de la haute école (Glossaire du Référentiel Qualité du Réseau LIEU, version 2). Au Québec, les professionnels des cégeps qui consacrent tout leur temps à la recherche sont aussi considérés comme des chercheurs. Dans certains centres collégiaux, l'utilisation d'autres appellatifs est préférée : professionnels de recherche, techniciens, coordonnateurs de recherche, etc. » (Gaudreault et Bister, 2018, p. 7).

Lorsque la chercheuse ou le chercheur est une membre du personnel enseignant, elle ou il peut être désigné par l'appellation « enseignante-chercheuse » ou « enseignant-chercheur », utilisée pour « les enseignants qui consacrent une partie substantielle de leur temps à des travaux de recherche », bien qu'il n'existe pas encore de statut officiel pour le personnel enseignant des collèges au Québec (Gaudreault et Bister, 2018, p. 9).

Le FRQ, quant à lui, retient la définition suivante pour la chercheuse ou le chercheur de collège :

« Personne titulaire d'une maîtrise employée pour l'équivalent d'une tâche à temps plein dans les établissements d'enseignement collégial reconnus par les FRQ pour gérer du financement et les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT). Les règles de programmes peuvent prévoir des critères plus spécifiques.

Cette personne doit en outre avoir l'autonomie professionnelle nécessaire pour diriger des projets de recherche et occuper :

- a. un poste d'enseignant ou enseignante dans un établissement d'enseignement collégial, **OU**
- b. un poste de chercheur ou chercheuse dans un CCTT, **OU**
- c. un poste dans un établissement d'enseignement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75 % d'activités de recherche » (FRQ, 2024e, p. 7).

Cette définition générique du FRQ peut être à l'occasion modulée selon les exigences propres aux programmes, par exemple celle de détenir un doctorat pour être admissible à certains programmes du secteur Société et culture.

Par ailleurs, l'une des exigences du CRSNG en matière d'admissibilité pour les membres du corps professoral d'un collège se portant candidats ou cocandidats à la recherche est de détenir un poste permanent et un contrat établi ou un poste doté pour une période déterminée d'au moins trois ans consécutifs. Il mentionne également que le poste doit « permettre de mener des activités liées à la recherche sans la supervision d'un autre chercheur » (CRSNG, 2024a, 2024d).

Enfin, dans les guides relatifs à ses programmes d'aide à la recherche au collégial, le MES propose deux principales définitions pour la chercheuse ou le chercheur de collège.

Pour le PART, il fournit la définition suivante :

« Enseignante ou enseignant libéré de sa tâche d'enseignement pour faire de la recherche. Il peut s'agir également d'une professionnelle ou d'un professionnel non enseignant engagé par le cégep ou son centre collégial de transfert de technologie ou encore le collège privé subventionné pour faire de la recherche et mener des travaux de développement ou d'innovation technologique dans des entreprises » (MES, 2024e, p. 42).

En ce qui concerne le PADRRRC, il affirme : « Les chercheuses et les chercheurs sont, dans le contexte du programme, les membres du personnel enseignant, du personnel professionnel ou, dans certains cas, du personnel de gestion » (MES, 2022b, p. 5).

Le MES axe donc ses définitions principalement sur la fonction occupée par la candidate ou le candidat et ne fait pas référence au niveau de scolarité exigé, contrairement au FRQ, qui fait de cette exigence un élément de définition à l'instar du statut de la candidate ou du candidat (tâche à temps plein).

Pour le Conseil, le Québec doit mettre à l'œuvre toutes ses ressources qualifiées pour jouer un rôle significatif en recherche et ne peut laisser dormir des composantes de son potentiel dans ce domaine, ce qui inclut l'expertise en recherche des collèges. **Dans la perspective de l'articulation entre la recherche et la formation, le Conseil s'est intéressé en particulier aux enjeux liés à la pratique de la recherche par le personnel enseignant des collèges**, car ce dernier se trouve au premier plan pour la formation des étudiantes et des étudiants et, le cas échéant, en bonne posture pour réinvestir ses activités de recherche dans son enseignement.

Des indications dans la littérature sur le sujet suggèrent qu'une plus grande participation à la recherche est positivement associée à la probabilité de l'utiliser dans des activités d'enseignement, bien que les résultats des études consultées n'appuient pas nécessairement un lien systématique (Elken et Wollscheid, 2016). La relation entre la recherche et l'enseignement paraît associée à un certain nombre de facteurs contextuels, par exemple la discipline enseignée ou la sous-population étudiante analysée (Elken et Wollscheid, 2016). Comme l'a déjà affirmé le Conseil, en contexte de formation au premier cycle universitaire, « la concomitance des activités d'enseignement et de recherche dans la tâche professorale ne produit pas nécessairement une articulation de ces deux activités dans la formation au premier cycle » (CSE, 1998, p. iv). Le postulat d'une relation de complémentarité entre ces deux activités est associé à un courant de pensée présent jusqu'au milieu des années 1990 qui suppose que cette articulation repose essentiellement sur la responsabilité des professeures et des professeurs actifs en recherche, c'est-à-dire que « leur niveau de performance dans ces deux activités est garant du degré d'articulation dans la formation » (CSE, 1998, p. 23).

Le Conseil estime néanmoins que cette complémentarité entre l'activité de recherche et la formation chez le personnel enseignant constitue l'un des facteurs à considérer parmi l'ensemble des avenues proposées dans cet avis afin d'assurer cette articulation à différents niveaux d'intervention. En conséquence, **le Conseil soutient qu'il est important d'appuyer la mise en place de conditions optimales pour la pratique de la recherche chez les membres du personnel enseignant qui désirent s'y engager afin d'exploiter pleinement le potentiel de recherche présent dans les collèges et d'assurer leur pleine participation à la communauté scientifique du Québec, mais également au bénéfice de la formation des étudiantes et des étudiants.**

Cette réalité du lien entre la pratique de la recherche par le personnel enseignant et le réinvestissement de ses résultats dans l'activité d'enseignement est peu étudiée dans le contexte collégial, qui comporte des caractéristiques qui lui sont propres. Selon une enseignante-chercheuse du collégial s'étant livrée à des travaux et à des réflexions sur cette question, « la qualité des conditions de possibilité de la

recherche au collégial a une influence déterminante sur la vitalité et sur le caractère intégrateur de la relation “recherche et enseignement” » (Lachapelle, 2009, p. 29). Pour le Conseil, une plus grande pratique de la recherche par le personnel enseignant des collèges est susceptible d’accroître les connaissances dans les domaines liés aux programmes d’études et à la pédagogie ainsi que d’entraîner des retombées autant sur les programmes d’études que sur l’enseignement et l’apprentissage.

En plus des mesures systémiques, des mécanismes structurés et des considérations liées à l’initiation à la recherche des étudiantes et des étudiants, présentés précédemment, le Conseil énonce, dans cette section, une orientation en vue de soutenir cette articulation entre la recherche et la formation en s’attardant aux freins à lever pour la pratique de la recherche par le personnel enseignant des collèges.

5.1 Orientation 5 : Optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges

Le Conseil réaffirme d’emblée sa position pour un engagement volontaire en recherche de la part du personnel enseignant des collèges. Il estime que des conditions de pratique optimales doivent être mises en place pour soutenir adéquatement les enseignantes et les enseignants actifs en recherche de même que pour faire en sorte que les autres membres du personnel enseignant intéressés par ce champ d’activité décident de s’y investir.

Sans avoir approfondi de façon exhaustive tous les enjeux inhérents aux conditions de pratique de la recherche du personnel enseignant des collèges, le Conseil s’est concentré sur ceux qui sont ressortis avec le plus de force de sa démarche. Dans un article publié dans la revue *Pédagogie collégiale* en 2011, une chercheuse de collège fait état des défis le plus souvent abordés lorsqu’il est question de conditions favorables pour la pratique de la recherche dans les collèges, soit de l’importance de disposer de temps et donc d’être libéré de sa tâche d’enseignement ainsi que de bénéficier d’un soutien financier et d’appuis institutionnels (Lachapelle, 2009). Selon une consultation menée par le Conseil aux fins de la préparation d’un avis publié en 2006, les facteurs influençant l’importance de la recherche collégiale dans le champ de la pédagogie renvoient principalement à son financement et aux ressources offertes dans les établissements pour soutenir les chercheuses et les chercheurs de même qu’encourager la diffusion de la recherche. À la lumière des points de vue recueillis au cours de sa démarche, le Conseil a constaté que ces enjeux sont récurrents et n’ont connu que

peu d'avancées significatives au cours des deux dernières décennies. Plusieurs facteurs posent des limites pour la pratique de la recherche par le personnel enseignant, par exemple l'organisation du travail, les dispositions des conventions collectives, les critères d'admissibilité à certains programmes de subvention et l'accès aux ressources documentaires requises. Dans cette partie, le Conseil examine ces enjeux en appui à l'orientation 5, à la suite d'une brève présentation du potentiel de recherche que représente le personnel enseignant des collèges.

5.1.1 Le bassin potentiel en recherche chez le personnel enseignant

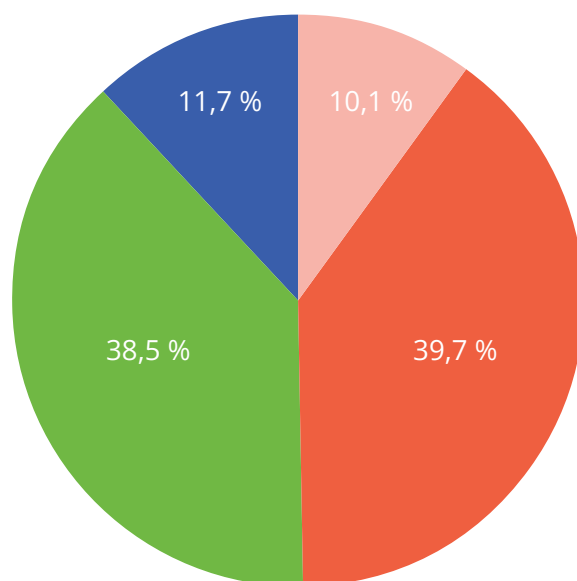
Tout d'abord, le Conseil reconnaît que les membres du personnel enseignant des collèges sont hautement scolarisés, que plusieurs détiennent une formation disciplinaire de l'un des cycles supérieurs les ayant directement préparés à la recherche et, en conséquence, qu'ils constituent des partenaires majeurs dans le développement des connaissances, et ce, dans différents domaines (CSE, 2000, 2006). Il s'est intéressé à plusieurs occasions à la proportion d'enseignantes et d'enseignants titulaires d'un doctorat dans les collèges et a constaté une croissance de leur nombre au fil du temps. Dans son récent avis sur la recherche universitaire, le Conseil rapporte que cette proportion se chiffrait à 5,9 % en 1994-1995 et à 7 % en 1997-1998 (CSE, 2000, p. 14). Il y fait aussi état, pour septembre 2021, d'une proportion de 8,4 % pour les titulaires d'un doctorat ainsi que de 37,5 % pour les titulaires d'une maîtrise (CSE, 2023b, p. 63).

Sur la base de données actualisées, le Conseil observe que l'augmentation de ces proportions s'est poursuivie au cours des dernières années. En effet, en septembre 2024, les titulaires d'un doctorat représentaient 10,1 % de l'ensemble du corps enseignant, tandis que celles et ceux possédant une maîtrise comptaient pour 39,7 % (graphique 2)⁵².

52 Les données utilisées proviennent du MES et sont extraites du système S3IGRH, qui ne concerne que les collèges publics, c'est-à-dire les cégeps. Ces données ministérielles sont utilisées à des fins de gestion, notamment pour classer le personnel selon les échelles de rémunération.

GRAPHIQUE 2

Répartition du personnel enseignant des collèges selon le niveau d'études, septembre 2024



- Membres du personnel enseignant titulaires d'un doctorat
- Membres du personnel enseignant titulaires d'une maîtrise
- Membres du personnel enseignant titulaires d'un baccalauréat
- Membres du personnel enseignant titulaires d'une autre qualification (collégial, certificat universitaire)

Source : Données du système S3IGRH, ministère de l'Enseignement supérieur, traitement effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, octobre 2024.

Bien que le niveau de scolarité du personnel des collèges fournisse une indication du bassin potentiel de chercheuses et de chercheurs qui s'y trouvent, tous les titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat ne montrent pas nécessairement un intérêt pour la recherche et des personnes détentrices d'un baccalauréat peuvent aussi s'y intéresser et être actives dans ce domaine. D'ailleurs, peu de programmes

de financement destinés aux enseignantes-chercheuses et aux enseignants-chercheurs des collèges exigent un doctorat. Au FRQ, par exemple, seuls les programmes du secteur Société et culture comportent une exigence additionnelle en ce sens qui ne s'applique pas aux autres secteurs.

En outre, le Conseil observe que de nombreux membres du personnel enseignant et professionnel des collèges poursuivent des études aux cycles supérieurs universitaires, en éducation notamment, en même temps que leur parcours professionnel. Il est toutefois difficile de chiffrer ce phénomène avec justesse en raison des multiples milieux universitaires sollicités pour cette formation et de la présence diffuse de ces personnes parmi l'ensemble des inscrites et des inscrits aux programmes concernés. Pour en dresser un aperçu, le Conseil s'est intéressé de près à la contribution de Performa, associé à l'Université de Sherbrooke, dont les programmes de formation s'adressent spécifiquement au personnel pédagogique des collèges, ce qui comprend le corps enseignant ainsi que le personnel professionnel occupant une fonction de conseil pédagogique. Créé en 1973, Performa a pour mission de soutenir le développement professionnel du personnel pédagogique des collèges, notamment le développement de compétences en matière de recherche et de transfert des connaissances (Université de Sherbrooke, s. d.-b). Il a aussi largement contribué au développement de la pédagogie dans les collèges par ses programmes de perfectionnement pédagogique (CSE, 2019). En plus des microprogrammes et du diplôme d'études supérieures spécialisées en pédagogie de l'enseignement supérieur au collégial, Performa offre un programme de maîtrise en pédagogie de l'enseignement supérieur selon deux parcours, la recherche professionnelle et l'innovation pédagogique, ainsi que selon un cheminement francophone ou anglophone, ce dernier étant uniquement basé sur la recherche. À l'automne 2023, l'effectif du programme de maîtrise était de 98 personnes au total pour les deux parcours et la large majorité d'entre elles étaient inscrites au cheminement francophone⁵³. Plusieurs personnes diplômées de la maîtrise offerte par Performa poursuivent des études doctorales en éducation qui sont administrées par l'Université de Sherbrooke, le cas échéant, ou d'autres universités. Puisque les effectifs au doctorat des personnes en poste dans les collèges sont amalgamés à l'ensemble des étudiantes et des étudiants inscrits au doctorat dans les universités, il est difficile de prendre la mesure du personnel pédagogique des collèges engagé dans des études doctorales.

Par ailleurs, la conciliation entre les parcours d'études aux cycles supérieurs universitaires et la tâche enseignante peut poser un défi, bien que des libérations puissent être accordées à l'initiative de certains collèges. Les conventions collectives du personnel enseignant prévoient aussi des congés

53 Ces données sont tirées de la base de données sur les statistiques d'inscription de l'Université de Sherbrooke fournies par Performa.

pour le perfectionnement ou l'obtention d'un diplôme de maîtrise. Ces occasions de développement continu des compétences en recherche chez le personnel enseignant des collèges devraient être encouragées dans les collèges par des incitatifs et des conditions facilitantes pour la poursuite d'études aux cycles supérieurs en même temps que l'exercice de la tâche enseignante.

En définitive, en plus des enseignantes et des enseignants possédant déjà un diplôme de maîtrise ou de doctorat, le Conseil souligne que des membres du personnel enseignant des collèges sont investis dans le développement de compétences en recherche, que ce soit en éducation ou dans d'autres domaines.

5.1.2 La recherche et le développement professionnel

Le Conseil reconnaît que la participation à la recherche fait aussi partie du perfectionnement pour le personnel enseignant, tout comme l'appropriation de ses résultats concernant l'enseignement et l'apprentissage en vue de leur réinvestissement dans la pratique enseignante (CSE, 1997, 2000). Il estime, entre autres, que, pour mieux préparer le personnel enseignant à la recherche en éducation, « les besoins de formation en ce qui concerne la recherche pédagogique devraient être satisfaits en intensifiant le rapprochement de la recherche et de la pratique » (CSE, 2006, p. 84). En effet, dans son rapport sur le dialogue entre la pratique et la recherche en éducation, il affirme que « [l]a formation des enseignants devrait les encourager, d'une part, à utiliser la recherche pédagogique et ses résultats dans leur pratique et, d'autre part, à s'engager davantage dans des projets de recherche pédagogique » (CSE, 2006, p. 84).

Le lien entre la recherche et le développement professionnel peut donc se manifester de différentes façons, par exemple le développement professionnel peut s'effectuer « sur » la recherche de même que « par » la recherche. Les activités de perfectionnement en recherche pour le personnel enseignant peuvent prendre des formes variées : une formation de deuxième ou de troisième cycle universitaire, la participation à une activité d'information et de formation destinée au personnel des collèges et offerte par l'ARC, l'engagement dans un projet de recherche, etc. D'ailleurs, selon un récent rapport d'un groupe de travail portant sur les conditions de réussite des premiers cours de littérature et de philosophie au cégep, les membres des départements consultés soulèvent un besoin de reconnaissance des activités de recherche menées par le personnel enseignant et souhaitent « que la recherche disciplinaire soit reconnue comme une activité de perfectionnement et soutenue par l'institution » (Groupe de travail, 2023, p. 171).

Pour le Conseil, les activités de recherche au collégial, qu'elles soient liées à la pédagogie ou à d'autres disciplines, devraient être reconnues comme des activités de développement professionnel ou de perfectionnement. Il estime que les collèges auraient avantage à inscrire officiellement la recherche dans leurs politiques de perfectionnement ou de développement professionnel du personnel enseignant, tout en élargissant la réflexion quant à la contribution de la recherche au perfectionnement d'autres corps d'emploi concernés.

5.1.3 La place de la recherche dans la tâche enseignante

La recherche n'est pas inscrite dans les éléments de la tâche communs à tous les membres du personnel enseignant des collèges. Les activités de recherche font partie du volet 3, que peut comprendre la tâche d'enseignement, au même titre que d'autres activités, « dans la mesure où l'enseignante ou l'enseignant y consent » et à condition qu'elle ou il puisse être libéré d'une tâche du volet 1 de la tâche d'enseignement (Fédération de l'enseignement collégial et Comité patronal de négociation des collèges, 2024, p. 210; Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et Comité patronal de négociation des collèges, 2024, p. 209). Il s'agit donc d'une activité à laquelle peut se livrer une enseignante ou un enseignant sur une base volontaire et qui n'est pas comptabilisée pour l'ancienneté. Ce caractère volontaire constitue une spécificité du modèle de la recherche collégiale, comme l'est aussi l'absence de compétition au regard du volume de recherches et de publications (Fédération des cégeps, 2023).

L'enjeu de la place à accorder à la recherche dans la tâche enseignante fait l'objet de discussions depuis plusieurs décennies. Dès 1979, le Conseil en appelait à réévaluer les composantes de la tâche des enseignantes et des enseignants étant donné l'ampleur des activités de recherche alors observée dans les collèges (CSE, 1979). En 2006, dans un rapport consacré au dialogue entre la recherche et la pratique en éducation, il observait toutefois l'ambivalence du personnel enseignant à ce sujet (CSE, 2006).

Le Conseil estime également que l'un des principaux freins récurrents quant aux avancées des réflexions sur la tâche enseignante a trait à la question de la possibilité que la recherche devienne obligatoire dans la tâche du personnel enseignant. Le fait que les activités de recherche ne soient pas intégrées officiellement à leur tâche pose des défis pour la libération des enseignantes et des enseignants qui souhaitent se livrer à ces activités ainsi que pour le financement de cette libération. De plus, les nouveaux membres du personnel enseignant qui ne détiennent pas de tâche à temps complet font face à des défis additionnels pour la pratique de la recherche.

Le Conseil note néanmoins que la situation progresse au fil des réflexions associées aux négociations des conventions collectives du personnel enseignant des collèges. Bien que les conventions collectives 2023-2028 ne comprennent pas de nouvelles dispositions liées à la reconnaissance de la tâche de recherche au collégial, l'importance de celle-ci y est reconnue, au chapitre portant sur la tâche d'enseignement, par la mention suivante : « Les parties reconnaissent l'importance de la recherche menée au collégial et sa contribution au développement du savoir et à l'avancement des connaissances » (Fédération de l'enseignement collégial et Comité patronal de négociation des collèges, 2024, p. 212; Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et Comité patronal de négociation des collèges, 2024, p. 211). Les conventions collectives prévoient également la mise en place d'un comité inter-ronde sur la recherche ayant pour mandat « de procéder à la documentation et à l'analyse des enjeux spécifiques aux enseignantes et aux enseignants quant à l'exercice de fonctions de recherche, en tenant compte notamment de l'impact et de l'interaction du statut d'emploi avec ces fonctions » (Fédération de l'enseignement collégial et Comité patronal de négociation des collèges, 2024, p. 457; Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et Comité patronal de négociation des collèges, 2024, p. 396). Ces éléments reflètent une volonté des actrices et des acteurs concernés d'approfondir les réflexions sur les enjeux en présence en vue de définir des voies porteuses pour l'avenir.

Le Conseil invite à poursuivre les travaux et les réflexions en ce sens afin de favoriser des avancées pour que la recherche soit reconnue comme faisant partie de la tâche enseignante. Il estime que les appels entendus au cours des dernières années, entre autres lors du Chantier sur la recherche au collégial, tenu à l'automne 2023, pour une meilleure intégration de la recherche dans la mission des collèges pourraient avoir un effet positif dans cette volonté de redéfinir la tâche enseignante, par exemple en introduisant un statut d'enseignante-chercheuse ou d'enseignant-chercheur. Par ailleurs, le Conseil note une avancée significative du côté de la convention collective du personnel professionnel pour la reconnaissance de postes de professionnelles et de professionnels en recherche dans les cégeps. En effet, pour la première fois, un corps d'emploi en recherche est reconnu à la suite de la signature de la nouvelle convention collective 2023-2028 du personnel professionnel des collèges. Ainsi, le plan de classification comprend dorénavant quatre corps d'emploi en recherche : chercheuse principale ou chercheur principal, chercheuse ou chercheur, conseillère ou conseiller en aide technique et accompagnement ainsi qu'auxiliaire de recherche (Fédération du personnel professionnel des collèges et Comité patronal de négociation des collèges, 2024). Par ailleurs, d'autres membres

du personnel professionnel peuvent aussi être actifs en recherche sur une base volontaire, si leur fonction le permet, sans faire partie de ces corps d'emploi, par exemple les conseillères et les conseillers pédagogiques⁵⁴.

5.1.4 Des défis spécifiques aux nouveaux membres du personnel enseignant

Les membres du personnel enseignant en début de carrière ne possédant pas une tâche complète rencontrent des défis particuliers pour la pratique de la recherche en milieu collégial. Plusieurs d'entre elles et d'entre eux sont d'ailleurs des diplômés récents aux études supérieures universitaires et montrent un intérêt marqué pour la recherche.

En vertu des conventions collectives, la pratique de la recherche n'est pas comptabilisée pour le calcul de l'ancienneté, à l'exception de cas où des ententes syndicales locales sont établies. En conséquence, les enseignantes et les enseignants nouvellement embauchés sont portés à miser sur leur progression en emploi en privilégiant les charges d'enseignement plutôt qu'à s'investir en recherche. Le fait de vivre une situation de précarité, parfois durant plusieurs années, peut aussi retarder une implication en recherche chez ces personnes. De plus, certains programmes de financement de la recherche ne sont accessibles que sur la base d'un statut à temps plein. C'est le cas notamment pour les programmes financés par le FRQ, alors que le PAREA du MES, par exemple, est aussi accessible sur la base d'une tâche à temps partiel (MES, 2024d). Le vocabulaire et les modalités de la formulation des critères d'admissibilité des fonds subventionnaires se trouvent aussi peu adaptés à la réalité de ces nouvelles enseignantes et de ces nouveaux enseignants. En effet, pour bénéficier d'une libération de sa tâche, l'enseignante ou l'enseignant doit au préalable détenir une telle tâche. Le Conseil estime que le versement d'une allocation, d'une rémunération ou d'un financement de base ne relevant pas de la « libération » serait une mesure plus appropriée sur le plan financier pour soutenir ces enseignantes et ces enseignants intéressés par la recherche.

54 Les professionnelles et les professionnels font partie de différents corps d'emploi dans tous les secteurs d'activité des cégeps : conseillères et conseillers d'orientation, psychologues, travailleuses et travailleurs sociaux, aides pédagogiques individuels, analystes spécialisés en informatique, conseillères et conseillers en communication, conseillères et conseillers pédagogiques, chercheuses et chercheurs, professionnelles et professionnels de la recherche qui travaillent notamment dans les CCTT, etc. Toutes ces personnes ne sont pas nécessairement appelées à prendre part à la recherche dans le cadre de leurs fonctions. Les conseillères et les conseillers pédagogiques, les chercheuses et les chercheurs ainsi que les professionnelles et les professionnels de la recherche qui pratiquent notamment dans les CCTT demeurent les plus actifs dans ce domaine.

Selon le Conseil, l'enjeu de l'accès à des allocations pour la participation à la recherche de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants à statut précaire venant d'être embauchés ou d'obtenir leur diplôme demeure crucial. Il soutient qu'un potentiel de recherche est souvent bien présent chez une enseignante ou un enseignant dans les 10 premières années de sa carrière. Toutefois, c'est souvent durant cette période que la tâche d'enseignement n'est pas complète. Ainsi, les conditions liées à la pratique de la recherche par les membres du personnel enseignant ne détenant pas une tâche complète devraient être revues de façon à exploiter au maximum le potentiel de recherche des collèges, et cela, au bénéfice de la formation des étudiantes et des étudiants. **Le Conseil invite les actrices et les acteurs concernés à poursuivre les travaux et les réflexions visant à trouver des avenues pérennes permettant de dénouer cette impasse qui contraint actuellement les nouveaux membres du personnel enseignant à retarder leur implication en recherche.** Il estime essentiel d'entretenir la motivation de ce bassin potentiel de chercheuses et de chercheurs pour un investissement en recherche en leur permettant de maintenir leur dossier actif à cet égard. Selon le Conseil, des allocations réservées à une tâche de recherche pour ces personnes de même que la désignation d'un statut d'enseignante-chercheuse ou d'enseignant-chercheur constituent, entre autres, des pistes à considérer.

5.1.5 Le financement pour la pratique de la recherche

Le modèle d'organisation du travail des collèges, n'ayant pas été pensé pour qu'une part de la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant soit consacrée à la recherche, entraîne un mode de financement de la recherche propre au collégial. En effet, les membres du personnel enseignant qui souhaitent se consacrer à la recherche « doivent eux-mêmes effectuer les démarches nécessaires pour obtenir un dégrèvement via un programme de subvention ou le faire en plus de leur tâche d'enseignement » (CSE, 2023b, p. 62). Le financement des projets de recherche au collégial doit donc être accompagné d'un financement de la rémunération de l'enseignante ou de l'enseignant pour la période au cours de laquelle elle ou il se consacre à ces projets. Pour le Conseil, le financement de la participation du personnel enseignant à la recherche demeure un enjeu crucial pour que les collèges puissent soutenir efficacement les membres de leur personnel actifs dans ce domaine.

Le deuxième alinéa de l'article 6.0.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* stipule qu'un collège peut « b) effectuer des études et des recherches en pédagogie et soutenir les membres du personnel du collège qui participent à des programmes subventionnés de recherche » (Québec, 2024d). Or, les collèges disposent actuellement de moyens limités pour assumer pleinement

cette fonction, notamment en matière de ressources financières consacrées au soutien du personnel enseignant en recherche ainsi que de marge de manœuvre quant aux termes de sa convention collective.

Certains programmes de subvention de la recherche collégiale destinés aux enseignantes et aux enseignants, dont ceux administrés par le MES, couvrent ces frais. Par exemple, le PAREA permet le financement d'une libération annuelle allant de 0,1 à 0,8 ETC pour l'enseignante ou l'enseignant participant à titre de chercheuse ou de chercheur (MES, 2024d). Le FRQ permet aussi de financer la rémunération des enseignantes et des enseignants pour la libération de leur tâche, dans une certaine mesure et à condition qu'ils détiennent une tâche d'enseignement complète, ce qui n'est pas le cas des programmes subventionnés par le gouvernement canadien. Jusqu'en juin 2024, la Loi sur le MES prévoyait, par les troisièmes alinéas des articles 39 à 41, « l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche » pour les trois fonds de recherche des FRQ (Québec, 2023). Or, par l'adoption du projet de loi n° 44⁵⁵ au printemps 2024, ces trois fonds de recherche se trouvent fusionnés en un seul sous la gouverne du MEIE, dont la loi amendée ne reconduit pas cette disposition relative au financement de la libération de la tâche d'enseignement pour le personnel enseignant bénéficiant d'une subvention du FRQ. Le Conseil note que le retrait de ce passage de la loi soulève des questions quant à la pérennité du financement de cette libération pour les programmes du FRQ destinés aux chercheuses et aux chercheurs de collèges. Il invite à des actions concertées de la part du MES et du MEIE pour assurer la continuité de ce financement qui s'avère essentiel pour soutenir la pratique de la recherche au collégial.

Les points de vue de plusieurs actrices et acteurs recueillis par le Conseil témoignent d'attentes formulées par le réseau collégial pour le retour d'une banque d'ETC financée par le MES, à l'instar de celle en vigueur de 1982 à 1996. En effet, au cours de cette période, le Ministère a créé une banque de ressources, appelée « banque des 150 ETC », qui visait à répondre aux besoins de libération de la tâche d'enseignement des chercheuses et des chercheurs du réseau collégial (Piché, Lapostolle et Lasnier, 2011, p. 98-99). Cette banque a été abolie en raison des compressions budgétaires imposées aux cégeps à l'époque (Duhaime, 2019), ce qui a marqué la fin d'une période décrite comme « l'âge d'or de la recherche au collégial » (Piché, Lapostolle et Lasnier, 2011, p. 89). De l'avis de certaines actrices

55 Ce projet de loi, intitulé *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* et entré en vigueur en juin 2024, entraîne le transfert de certaines compétences en matière de recherche du MES au MEIE et des modifications conséquentes aux lois de ces deux ministères. Il donne lieu, du même coup, à la fusion des fonds de recherche du Québec en un seul fonds, dorénavant sous la gouverne du MEIE.

et de certains acteurs concernés, si une telle banque était réintroduite, son ampleur serait à revoir en adéquation avec le volume accru de la recherche au collégial. Par ailleurs, les collèges utilisent également d'autres formules pour financer la libération des enseignantes et des enseignants engagés en recherche lorsque les fonds subventionnaires ne couvrent pas ce type de frais. Ces modalités de financement peuvent varier selon le degré de maturité des établissements en matière de recherche. Par exemple, pour financer un certain nombre d'ETC, des fonds peuvent être puisés dans le volet du régime budgétaire des collèges associé à la masse salariale du personnel enseignant (volet « E » de « FABRES »), mais cette possibilité demeure restreinte.

Le Conseil estime que d'autres avenues méritent d'être explorées afin de trouver des solutions novatrices pour prévoir des allocations qui soutiendraient, par le fait même, les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants intéressés par la recherche. Par exemple, une allocation pourrait leur être versée comme levier pour de la recherche, laquelle ne proviendrait pas du volet associé à la masse salariale du personnel enseignant dans le régime budgétaire des collèges, mais plutôt d'une annexe budgétaire spécifique.

Quelle que soit la solution retenue, le Conseil constate que la gestion des libérations de la tâche d'enseignement demeure complexe dans les collèges. Bien que du financement puisse être accordé à cette fin pour la pratique de la recherche, des enjeux de ressources peuvent en découler pour ce qui est de pourvoir les postes libérés temporairement, par exemple pour des fonctions d'enseignement ou de conseil pédagogique. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre et de gel de recrutement qui a cours actuellement dans le milieu de l'enseignement supérieur pose des défis additionnels associés à la participation du personnel des collèges à la recherche. **Le Conseil en appelle à la mise en place d'une structure de financement pérenne de la recherche afin que les collèges puissent appuyer adéquatement les membres de leur personnel qui y sont engagés**, tout en considérant les défis particuliers des nouveaux membres du personnel enseignant, en ce qui a trait aux tâches non complètes et à l'acquisition d'ancienneté, ainsi que celui de l'encadrement étudiant en recherche.

5.1.6 Les programmes destinés aux chercheuses et aux chercheurs de collèges

Le Conseil s'est intéressé aux principaux programmes de financement destinés aux chercheuses et aux chercheurs de collèges. D'une part, le gouvernement du Québec offre des possibilités de financement par les programmes du MES et du FRQ de même que ceux provenant d'autres ministères ou organismes comme le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ou la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). D'autre part, le gouvernement

du Canada offre aussi des programmes de financement destinés spécifiquement au collégial, dont certains s'adressent directement aux chercheuses et aux chercheurs des collèges. Sans procéder à une revue exhaustive de tous les programmes de financement offerts aux chercheuses et aux chercheurs du collégial, le Conseil fait état des principales possibilités.

Le ministère de l'Enseignement supérieur

Le ministère de l'Enseignement supérieur offre quatre programmes de financement destinés à soutenir exclusivement la recherche au collégial, soit le PAREA, le PART-IT et le PART-IS, le PADRRRC et le PREP. Les membres du personnel des cégeps, des collèges privés subventionnés et des écoles gouvernementales ainsi que de leurs CCTT sont tous admissibles à ces programmes à l'exception du PREP, qui est réservé aux collèges privés subventionnés. Une mesure permet aussi de soutenir la préparation d'une demande de financement en vertu de l'un des programmes du MES pour un premier projet de recherche.

Le PART comporte deux volets : l'innovation technologique et l'innovation sociale. Le volet de l'innovation technologique a pour but de soutenir la recherche appliquée, technique ou technologique, les activités de développement, l'implantation ou l'optimisation de la technologie à court terme et le développement expérimental. Le volet de l'innovation sociale vise à soutenir, quant à lui, les projets de recherche appliquée liés aux enjeux sociaux (MES, 2024e).

Le PAREA a pour objectif de soutenir la recherche sur la pédagogie et les conditions liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le réseau collégial. Il vise également à encourager le personnel enseignant et professionnel à approfondir la réflexion sur l'enseignement, l'évaluation des pratiques pédagogiques et l'amélioration de la qualité de la formation collégiale (MES, 2024d). Les trois champs d'application du PAREA sont la recherche sur l'enseignement, celle portant sur l'apprentissage et celle axée sur l'environnement éducatif. Le Conseil rappelle toutefois l'annonce faite aux collèges par le MES, en janvier 2025, concernant le report de l'ouverture des concours annuels 2025-2026 pour le PAREA et le PREP à un moment qui demeure à déterminer par le Ministère.

Le PREP s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs de collèges privés subventionnés exclusivement. Il vise à approfondir la réflexion sur l'enseignement, l'apprentissage et l'environnement éducatif, les pratiques pédagogiques ou l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le réseau collégial privé (MES, 2024f).

Par ailleurs, le MES a instauré, à l'automne 2017, la Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial, qui permet d'appuyer financièrement une enseignante ou un enseignant ou encore un membre du personnel professionnel d'un collège pour la préparation et la rédaction d'une demande de financement d'un premier projet de recherche dans le cadre du PAREA, du PART-IT, du PART-IS ou du PREP. Cette mesure vise trois principaux objectifs : « soutenir la relève scientifique dans les établissements d'enseignement collégial », « contribuer aux retombées de la recherche collégiale et à son apport à l'enseignement et à la formation » et « encourager les chercheuses et les chercheurs émergents du collégial à explorer des voies de recherche novatrices » (MES, 2024b, p. 5). Elle permet de financer l'équivalent d'une libération d'enseignement ou de travail de 0,1 ETC, valide pour une seule session, ainsi que le soutien d'une mentore ou d'un mentor du collégial pour un montant maximal de 4 500 \$ (MES, 2024b).

Enfin, le PADRRRC a pour objectif de soutenir la diffusion et le transfert des travaux effectués par des chercheuses et des chercheurs de collèges vers le réseau collégial et la communauté scientifique (MES, 2024c). Il appuie ainsi le transfert de travaux de recherche financés par le MES, leur publication et la communication de leurs résultats provisoires et finaux.

Le tableau 4 présente le nombre total de demandes financées pour les différents programmes du MES de 2019 à 2023. Ces demandes peuvent provenir du personnel des collèges ou des CCTT. Ces données montrent que les demandes financées par le MES se concentrent dans le PART-IT et le PADRRRC.

TABEAU 4

Demandes financées selon les programmes d'aide à la recherche du MES, de 2019 à 2023

Total des demandes financées par année						
Programme	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne sur 5 ans
PAREA	10	12	4	5	13	8
MSR PAREA	16	5	5	7	8	8
PART-IT	44	42	47	64	42	48
MSR PART-IT	4	3	1	3	2	3
PART-IS	4	6	2	6	6	5
MSR PART-IS	1	1	1	1	1	1
PREP	3	1	2	0*	0*	1
MSR PREP	0	2	0	1	1	1
PADRRRC	15	5	17	40	76	31

* L'absence de demandes financées pour le PREP en 2022 et en 2023 résulte d'une absence de demandes pour ces deux années.

Source : Données du système Astuce, ministère de l'Enseignement supérieur, traitement effectué par le Conseil supérieur de l'éducation, février 2025.

Le Fonds de recherche du Québec (MEIE)

Le Fonds de recherche du Québec offre des programmes de subvention dans trois grands secteurs, soit Société et culture, Santé ainsi que Nature et technologies. Pour l'année 2023-2024, les FRQ offraient plusieurs programmes exclusivement destinés aux chercheuses et aux chercheurs des collèges.

Un premier programme, intitulé Soutien à la recherche au collégial (CHZ) 2023-2024 (Société et culture), est présenté comme une bourse de carrière et offre une subvention pour un projet de recherche (individuel ou en équipe), une libération de la tâche d'enseignement pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ par année et un soutien salarial aux chercheuses et aux chercheurs des CCTT (FRQ, 2023d). Un deuxième programme, nommé Projets de recherche en équipe en milieu collégial (PEC) 2023-2024 (Société et culture), a pour objectif de promouvoir, de consolider et de maintenir

une base de recherche diversifiée et de qualité en sciences sociales et humaines, en arts ou en lettres dans les collèges et leurs CCTT. Il propose d'augmenter la compétitivité des chercheuses et des chercheurs du Québec dans les concours fédéraux grâce à des projets novateurs. Ce programme permet aussi le versement de bourses ou l'attribution de contrats de recherche à des étudiantes ou à des étudiants du collégial dans les domaines des SSHAL (FRQ, 2023b). Un troisième programme est intitulé Recherche en milieu collégial – Soutien à des projets en équipe 2023-2024 (Santé). Il a comme objectif de permettre aux chercheuses et aux chercheurs de collèges d'avoir accès aux activités et aux équipements de recherche dans les centres financés par le FRQ, et ce, dans divers établissements tels que le ministère de la Santé et des Services sociaux, les universités et les CCTT spécialisés en santé humaine. Ce programme favorise la création de liens en recherche dans le domaine de la santé. Le financement offert vise également à promouvoir la diversité de la recherche en matière de santé dans les collèges et les CCTT de même que le maintien des chercheuses et des chercheurs dans leurs établissements. Il permet aussi l'initiation de leurs étudiantes et de leurs étudiants à la recherche en santé. Ce programme favorise le regroupement de chercheuses et de chercheurs collégiaux et universitaires, et appuie le transfert de connaissances scientifiques et technologiques. Cette collaboration interordres compte pour 30 % dans l'évaluation globale du projet (FRQ, 2023c). Un quatrième programme, Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial (CHZ) (Société et culture), vise à favoriser le regroupement de chercheuses et de chercheurs du collégial avec des chercheuses et des chercheurs universitaires autour de projets, de programmes ou de thèmes. Il permet aussi de sensibiliser les étudiantes et les étudiants collégiaux à la recherche (FRQ, 2021).

Au secteur Nature et technologies, un moratoire a été annoncé en 2022 par le FRQ pour le Programme de recherche collégiale afin de procéder à sa révision pour « mieux correspondre aux besoins et attentes des chercheuses et chercheurs du milieu collégial » et le rendre complémentaire des divers programmes existants (FRQ, 2022b). Ce dossier est toujours à l'étude au FRQ. Ce dernier propose aussi le programme Catalyseur d'innovation : collège – université (RIC-NT), qui s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs de collèges, de CCTT ou d'un centre de recherche collégial qui travaillent en partenariat avec des chercheuses et des chercheurs d'universités (FRQ, 2022a). Il a pour objectif « de dynamiser les interactions interordres en favorisant l'émergence de pôles d'excellence en recherche et en développement des compétences, au bénéfice des milieux utilisateurs et des partenaires socio-économiques » (FRQ, 2022a).

Par ailleurs, les chercheuses et les chercheurs de collèges sont admissibles à d'autres programmes du FRQ, bien qu'ils ne leur soient pas exclusifs. Par exemple, le secteur Société et culture soutient la recherche-crédation par l'intermédiaire du programme Appui à la recherche-crédation (RC) pour

la relève professorale (CCZ) (FRQSC, 2024g). Ce programme s'adresse aux créatrices et aux créateurs ainsi qu'aux artistes travaillant à titre de professeures-chercheuses et de professeurs-chercheurs en milieu universitaire. Il comprend un volet individuel et un volet en équipe. Les chercheuses et les chercheurs de collèges y sont admissibles pour le volet en équipe en participant à titre de cochercheuses et de cochercheurs, à la condition de détenir un doctorat (FRQ, 2023a). Deux autres programmes encouragent la mobilisation et la « participation citoyenne » en recherche. Le premier est le programme Engagement, ouvert notamment aux chercheuses et aux chercheurs de collèges. Il s'agit d'un programme de science participative qui permet aux citoyennes et aux citoyens « de proposer une idée de recherche et de la réaliser » en collaboration avec une chercheuse ou un chercheur d'un collège ou d'une université (FRQ, 2024d). Le second programme, intitulé Dialogue, s'adresse aux chercheuses et aux chercheurs de collèges ou d'universités et a pour objectif de soutenir des projets de communication scientifique auprès du grand public (FRQ, 2024c). Il comporte également un volet pour le financement étudiant (FRQ, 2024c). Enfin, le programme Audace a pour but de soutenir des projets intersectoriels et interdisciplinaires qui privilégient des approches de recherche novatrices pour générer du changement à large portée permettant de relever les défis de société complexes (FRQ, 2024a). Il s'agit de projets réalisés en équipe auxquels sont admissibles les chercheuses et les chercheurs des collèges, autant à titre de chercheuses ou de chercheurs principaux que de cochercheuses ou cochercheurs (FRQ, 2024a).

Les autres ministères provinciaux

D'autres programmes de différents ministères du gouvernement du Québec offrent, de manière pérenne ou ponctuelle, du financement pour répondre à des besoins particuliers ou à des problématiques de certains milieux. Ces programmes s'adressent tous aux chercheuses et aux chercheurs des CCTT, des collèges ou des universités. Il peut s'agir, par exemple, de financements de divers ordres offerts par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Gouvernement du Québec, 2024) ou le ministère de la Justice (Ministère de la Justice, 2024) de même que de programmes spécifiques comme le programme Prime-Vert du MAPAQ (2025). Un autre exemple est celui des programmes de la Commission des partenaires du marché du travail, qui offrent des financements ayant pour objectif la résolution de problématiques diverses du marché du travail et qui diffèrent selon les problématiques des régions (CPMT, 2025).

Le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada n'offre que deux programmes qui s'adressent directement aux chercheuses et aux chercheurs de l'enseignement postsecondaire et non à leurs établissements comme c'est le cas pour le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (CRSH, 2025b). Le premier est offert par le Conseil de recherches en sciences humaines, qui subventionne notamment des projets de recherche-crédation par l'entremise du Programme de recherche axée sur la connaissance, lequel chapeaute la subvention Savoir et les subventions de développement Savoir (CRSH, 2023a, 2023b). Le deuxième programme de subvention « de l'idée à l'innovation (INNOV) » vise à accélérer le développement préconcurrentiel des technologies prometteuses et à promouvoir leur transfert vers une entreprise canadienne (CRSNG, 2025b).

En conclusion, **le Conseil observe que la connaissance des différents programmes et la compréhension éclairée de leurs modalités peuvent s'avérer complexes pour les chercheuses et les chercheurs des collèges, notamment concernant les programmes offerts par les organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux.** Il constate également, par les points de vue recueillis, la perception d'un financement insuffisant pour reconnaître et couvrir à leur juste valeur les activités de recherche, que ce soit pour la libération de la tâche ou le salaire. Ainsi, certaines chercheuses ou certains chercheurs de collèges peuvent être portés à privilégier les programmes offerts par le MES, qui apparaissent mieux structurés à cet égard. Le Conseil note également l'intérêt de la mesure financée par le MES pour soutenir la relève en recherche au collégial en offrant de l'accompagnement pour la préparation d'une première demande de financement dans le cadre de l'un des programmes de ce ministère. Toutefois, cette mesure devrait être bonifiée, puisque la libération de 0,1 ETC qui lui est associée paraît insuffisante pour couvrir cette étape préparatoire au projet de recherche. De plus, l'ensemble des chercheuses et des chercheurs de collèges ne bénéficient pas d'un financement pour la préparation des demandes de subvention ni d'une libération, puisque cette démarche se situe en amont de la subvention accordée. La réflexion autour de l'implantation d'une structure de financement de la participation à la recherche devra tenir compte également du soutien au travail préparatoire à la demande de subvention, qui peut avoir une incidence sur la qualité des projets soumis. Les bureaux de la recherche en cours d'implantation dans les collèges sont appelés à jouer un rôle important pour l'accompagnement des chercheuses et des chercheurs, particulièrement à l'étape de l'élaboration des demandes de subvention. Étant donné l'instabilité de certains programmes de financement de la recherche collégiale de même que le besoin de bonifier le soutien financier, **le Conseil en appelle à la pérennité et à la prévisibilité des programmes de soutien à la recherche collégiale du MES et des organismes subventionnaires ainsi qu'à leur bonification afin d'actualiser le plein potentiel de recherche des collèges et de poursuivre l'essor de la recherche collégiale.**

5.1.7 L'accès à la littérature scientifique

L'accès à la littérature scientifique pour le personnel des collèges engagé en recherche demeure un enjeu majeur et persistant qui a également des implications pour l'ensemble de ce personnel ainsi que pour la population étudiante participant à des projets de recherche hors curriculum.

La situation dans les collèges

Une part de la littérature scientifique est accessible dans les milieux à partir de plateformes et de revues scientifiques auxquelles sont abonnés les collèges. Bien que des abonnements de groupe soient possibles, l'accès à ces diverses plateformes et à ces revues est négocié et signé par établissement et les forfaits offerts par les fournisseurs peuvent varier. Le prix des abonnements peut aussi différer en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits ou d'individus qui peuvent avoir accès aux diverses plateformes et banques. Ainsi, chaque collège, selon son volume d'étudiantes et d'étudiants, détient des ententes avec certaines plateformes et les banques de revues scientifiques qui donnent accès au bassin de références jugé requis pour les travaux des étudiantes et des étudiants de même que pour leur permettre d'apprendre les bases de la navigation sur celles-ci. L'accès aux revues scientifiques repose donc sur une multitude de possibilités et d'arrangements, et peut varier selon les collèges en fonction des besoins, de la taille de l'établissement et des ressources financières disponibles.

Il existe toutefois un besoin dans les collèges exprimé depuis de nombreuses années, soit celui d'accéder plus largement à la littérature scientifique au bénéfice de la population étudiante, mais aussi pour répondre aux besoins du personnel actif en recherche dans tous les domaines. Par exemple, des plateformes telles que Scopus et Web of Science seraient parfois convoitées, mais les coûts demeureraient élevés pour l'abonnement. Selon un projet de recherche mené conjointement par l'ARC et le CDC en 2016, les principaux besoins des chercheuses et des chercheurs de collèges sont liés à l'accès à une littérature scientifique de qualité dans leur domaine de recherche et aux outils permettant de la consulter (Laplane, Lapostolle et Daoust, 2017). Les collèges ne disposent pas actuellement des ressources financières permettant à chacune de leurs bibliothèques de s'abonner aux plateformes fournissant un accès élargi à la littérature scientifique, au même titre que celle disponible dans les universités.

Les ententes avec les bibliothèques universitaires

Depuis 2010, les chercheuses et les chercheurs des collèges peuvent accéder à la littérature scientifique disponible dans les universités par l'obtention d'une carte BCI, en vertu de l'Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires (BCI, 2017). Pour l'obtenir, ils doivent détenir une lettre d'autorisation signée par la directrice ou le directeur des études de leur établissement (BCI, 2017; 2025). Cette carte permet notamment d'accéder *in situ* au poste de travail d'une bibliothèque d'une université québécoise ainsi que d'emprunter des documents papier. Toutefois, les règles peuvent différer selon les universités. Il existe aussi des ententes régionales d'accès entre un collège et l'université la plus proche qui incluent parfois des bibliothèques municipales, comme c'est le cas en Estrie avec Bibliopôle ou à Montréal avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Bibliothèque de Sherbrooke, s. d.; BCI, 2017, 2025; Université de Sherbrooke, s. d.-a). Ces ententes contraignent cependant les chercheuses et les chercheurs des collèges à se déplacer pour accéder *in situ* à la littérature scientifique dans une bibliothèque universitaire, puisque l'accès à distance n'est pas autorisé (ARC, 2023; BCI, 2025; Laplante, Lapostolle et Daoust, 2017). Cette situation occasionne des défis additionnels pour ceux établis en région loin d'une bibliothèque universitaire.

Ainsi, certains membres du personnel enseignant trouvent des solutions de rechange sur la base d'initiatives individuelles, par exemple en étant inscrits à des cours universitaires qui permettent d'obtenir un statut étudiant fournissant du même coup l'accès, sur place et à distance, aux ressources documentaires requises pour la poursuite de leur projet de recherche. Sans un statut d'étudiant universitaire ou de professeur associé dans une université, l'accès à la littérature scientifique par l'intermédiaire des bibliothèques universitaires pour les chercheuses et les chercheurs des collèges demeure donc limité. Selon le Conseil, les solutions de remplacement ne sont pas viables à long terme pour permettre un accès élargi à toutes les personnes qui expriment ce besoin dans les collèges.

La science ouverte et le libre accès

La science ouverte et le libre accès peuvent répondre en partie à l'enjeu de l'accès à la littérature scientifique dans les collèges, mais le Conseil estime que ce mouvement en émergence ne doit pas être invoqué comme une justification de l'absence d'autres actions structurantes à court terme.

Dans son récent avis sur la recherche universitaire, le Conseil (2023b) aborde, dans un chapitre lui étant consacré, la question de l'accès aux résultats de la recherche universitaire et au savoir scientifique. Il y définit la science ouverte sur la base de la recommandation de l'UNESCO à ce sujet :

« La science ouverte s’entend comme un concept inclusif qui englobe différents mouvements et pratiques visant à rendre les connaissances scientifiques multilingues, librement accessibles à tous et réutilisables par tous, à renforcer la collaboration scientifique et le partage des informations au profit de la science et de la société, ainsi qu’à ouvrir les processus de création, d’évaluation et de diffusion des connaissances scientifiques aux acteurs de la société au-delà de la communauté scientifique traditionnelle. Elle inclut toutes les disciplines scientifiques et tous les aspects des pratiques savantes, y compris les sciences fondamentales et appliquées, les sciences naturelles et les sciences sociales et humaines, et repose sur les piliers essentiels suivants : les connaissances scientifiques ouvertes; les infrastructures de la science ouverte; la communication scientifique; la participation ouverte des acteurs de la société; et le dialogue ouvert avec les autres systèmes de connaissances » (UNESCO, 2021, p. 7, cité dans CSE, 2023b, p. 80).

La préoccupation pour la science ouverte financée par des fonds publics tire son origine, en 2001, de l’Initiative de Budapest, qui présente la première définition de l’accès ouvert destinée à libéraliser totalement l’accès aux résultats de la recherche scientifique, principalement par Internet (CSE, 2023b). Depuis le début des années 2000, des organisations internationales et nationales, des pays et des établissements d’enseignement sont engagés dans le mouvement du libre accès à la science et aux données de recherche. Au Canada, le Bureau de la conseillère scientifique en chef du Canada a publié, en 2020, la Feuille de route pour la science ouverte, destinée à « guider – par des principes et des recommandations – les activités relatives à la science ouverte pour la recherche financée par les ministères et organismes fédéraux » (CSE, 2023b, p. 84). Les Fonds de recherche du Québec ont emboîté le pas en adoptant, en 2019, la Politique de diffusion en libre accès, qui vise à « favoriser une diffusion rapide et gratuite des résultats de recherche qu’ils financent » (CSE, 2023b, p. 84). En 2021, les FRQ se sont joints à la cOAlition S, constituée d’organisations subventionnaires internationales engagées « dans le déploiement de la science ouverte et du libre accès via l’initiative du Plan S. Le principe clé du Plan S prévoit que la recherche financée par des subventions publiques ou privées soit publiée dans des revues ou plateformes en libre accès ou encore déposée dans des archives ouvertes sans période d’embargo (cOAlition S, 2023) » (CSE, 2023b, p. 85). Les universités québécoises sont aussi engagées dans le mouvement de la science ouverte et du libre accès, que ce soit par l’adoption de mesures, de déclarations, de lettres d’intention ou de politiques officielles en la matière (CSE, 2023b).

La plateforme Érudit constitue un exemple d'outil fournissant un libre accès à la littérature scientifique. « Érudit a pour mission de soutenir la publication numérique ouverte et la recherche en sciences humaines et sociales et en arts et lettres » (Érudit, 2024). Elle compte annuellement environ cinq millions de visiteurs dans le monde, 1 200 bibliothèques y sont abonnées et plus de 300 revues scientifiques et culturelles y sont accessibles (Érudit, 2024). Plusieurs collèges y sont aussi abonnés et la communauté collégiale consulte fortement le contenu de cette plateforme. Selon les estimations fournies par Érudit, chaque année, « au moins 500 000 consultations sont effectuées par un lectorat associé au collégial », ce qui constitue « de 20 % à 30 % des consultations de l'ensemble des institutions abonnées à la plateforme » (Van Bellen, 2023). Les publications consultées dans les collèges se concentrent principalement dans les domaines de la recherche appliquée en sociologie, de la démographie, de la santé publique et de l'environnement (Van Bellen, 2023). Ces données demeurent toutefois à interpréter avec prudence, puisque le libre accès comporte des limites pour la collecte de statistiques en matière de fréquentation de la plateforme. En effet, 90 % des consultations ne peuvent être détectées, car elles se font anonymement sans identification. L'analyse des données disponibles sous-estime donc le portrait réel de la situation (Van Bellen, 2023).

Pour le Conseil, l'essor du libre accès constitue une avenue prometteuse pour l'élargissement de l'accès à la littérature scientifique dans les collèges. Cependant, les revues scientifiques en libre accès ne suffisent pas pour répondre aux besoins actuels des chercheuses et des chercheurs des collèges.

Pour une mutualisation des ressources

Selon les points de vue consignés par le Conseil, il se dégage un consensus en faveur d'une mutualisation des ressources, laquelle pourrait aussi être mise à profit pour accroître l'accès à la littérature scientifique dans les collèges et réduire les coûts de fonctionnement.

Plusieurs points de vue convergent vers l'idée selon laquelle le Centre de documentation collégiale pourrait agir comme point d'accès à la littérature scientifique pour l'ensemble des collèges. Certains proposent qu'il reçoive le mandat de fournir l'accès aux diverses plateformes et aux banques de revues scientifiques nécessaires aux chercheuses et aux chercheurs des collèges ainsi que, plus largement, à tout le personnel et à la population étudiante. Le mandat du CDC consiste actuellement à « desservir le réseau d'enseignement collégial relativement aux fins de développement, de la valorisation et de la diffusion d'un fonds documentaire relatif à la pédagogie, à l'enseignement, au développement institutionnel et à l'éducation collégiale » (CDC, 2023, p. 1). Il donne accès librement à ses collections constituées, entre autres, de rapports de recherche, d'articles et de périodiques, d'actes de colloques, de livres et de bases de données en lien avec son mandat, qui couvre le champ

de la pédagogie et de l'éducation (ARC, 2024b; CDC, 2024b). Le CDC offre aussi un service de recherche documentaire en soutien aux chercheuses et aux chercheurs des collèges. Ainsi, l'exercice d'une fonction de mutualisation pour l'accès à la littérature scientifique dans les collèges, si cette avenue était envisagée, exigerait un amendement au mandat du CDC.

Selon le Conseil, la mutualisation des accès aux revues scientifiques, par exemple par l'entremise du CDC ou selon d'autres formules, demeurerait une avenue à explorer pour optimiser l'accès à l'ensemble de la littérature scientifique dans les collèges. Les abonnements aux plateformes et aux revues scientifiques demeurent coûteux pour les collèges qui ne disposent pas de fonds réservés à cette fin, contrairement à l'achat de livres, qui est financé par une enveloppe ministérielle. Une étude serait toutefois requise au préalable pour permettre de cerner les besoins en matière d'abonnement aux plateformes et aux banques de revues scientifiques. Le Conseil estime qu'un soutien au milieu collégial est nécessaire pour la définition de solutions optimales visant un accès élargi à la littérature scientifique dans les collèges et il invite à considérer la contribution en ce sens que pourraient apporter les organismes fédérateurs du réseau collégial.

Recommandations 18 à 22

Le Conseil formule cinq recommandations relatives à son orientation visant à optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges, dans la perspective de l'articulation entre la recherche et la formation.

Considérant :

- Que le Québec doit faire appel à toutes ses ressources qualifiées pour jouer un rôle significatif en recherche et que l'expertise des collèges en fait partie;
- Que le personnel enseignant des collèges est hautement scolarisé, que plusieurs de ses membres détiennent une formation disciplinaire de l'un des cycles supérieurs universitaires les ayant directement préparés à la recherche dans différents secteurs d'activité et que certains sont investis dans le développement de compétences en recherche, que ce soit en éducation ou dans d'autres domaines;
- Que les activités de recherche au collégial gagneraient à être reconnues comme des activités de développement professionnel ou de perfectionnement de même que comme une contribution significative à la formation étudiante;
- Que des défis persistent pour que la recherche soit reconnue comme une partie de la tâche enseignante;
- Que les nouveaux membres du personnel enseignant ne possédant pas une tâche complète en enseignement rencontrent des défis particuliers pour la pratique de la recherche en milieu collégial, puisqu'elle n'est ni reconnue dans leur tâche ni financée;
- Que le financement de la participation du personnel enseignant à la recherche demeure un enjeu crucial pour que les collèges puissent soutenir efficacement les membres de leur personnel actifs en recherche;
- Que la connaissance des différents programmes de financement offerts et une compréhension éclairée de leurs modalités peuvent s'avérer complexes pour les chercheuses et les chercheurs des collèges;
- Que l'instabilité des programmes de financement de la recherche collégiale place les collèges dans une situation d'imprévisibilité qui peut affecter négativement la volonté du personnel enseignant de s'engager en recherche;

- Que l'accès à l'ensemble de la littérature scientifique requise pour le personnel enseignant engagé en recherche dans les collèges demeure un enjeu majeur et persistant qui a également des implications pour l'ensemble de ce personnel de même que pour la population étudiante;
- Qu'il se dégage un consensus en faveur d'une mutualisation des ressources visant à accroître l'accès à la littérature scientifique dans les collèges et à en réduire les coûts de fonctionnement, et que les organismes fédérateurs du milieu collégial pourraient jouer un rôle dans la mise en place de solutions optimales pour un accès élargi à la littérature scientifique,

le Conseil recommande :

18. **Au comité patronal de négociation des collèges et aux parties syndicales** de poursuivre les discussions afin d'assurer des avancées pour bonifier les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges, particulièrement les nouveaux membres de ce personnel qui ne disposent pas d'une tâche d'enseignement à temps complet;
19. **À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux organismes subventionnaires** d'assurer la pérennité et la prévisibilité des programmes de subvention de la recherche au collégial, de les bonifier et d'en élargir l'éventail afin d'exploiter le plein potentiel de recherche des collèges et de poursuivre l'essor de la recherche collégiale;
20. **À la ministre de l'Enseignement supérieur** de soutenir financièrement les collèges et les organismes de soutien à la recherche au collégial pour la mise en commun des ressources destinées à l'accompagnement des chercheuses et des chercheurs des collèges en matière de recherche documentaire de même que pour favoriser un accès élargi à la littérature scientifique requise pour la pratique de la recherche à cet ordre d'enseignement;
21. **Aux collèges** de poursuivre leurs efforts d'information sur les travaux de recherche ayant cours dans leurs établissements, de diffusion des résultats en découlant et de soutien au personnel enseignant engagé en recherche de façon à inciter toutes les personnes intéressées à investir ce champ d'activité;
22. **Aux collèges** d'intégrer la recherche dans les politiques institutionnelles de perfectionnement ou de développement professionnel afin de promouvoir le développement de compétences en matière de recherche pour le corps enseignant ainsi que d'autres catégories de personnel concernées par la recherche.

CONCLUSION

Par cet avis, le Conseil propose une réflexion sur la recherche au collégial en examinant son articulation avec la formation. Il formule des orientations et des recommandations selon différentes perspectives de façon à offrir une vue d'ensemble des moyens à déployer pour tendre vers cette articulation entre la recherche et la formation. Le Conseil entend ainsi apporter une contribution particulière et complémentaire aux travaux qui animent le milieu de la recherche collégiale depuis plusieurs années, en mettant l'accent sur les fins éducatives de la recherche au collégial.

Les collèges québécois font partie de l'enseignement supérieur et en partagent la mission de recherche en l'exerçant selon une pluralité de méthodes et dans différents domaines ainsi que grâce à l'intérêt de leur personnel hautement qualifié. Cette mission de recherche, qui demeure néanmoins à clarifier dans les textes légaux, cohabite avec leur mission éducative. Le Conseil invite à un examen des facteurs pouvant maximiser cette synergie entre la recherche et la formation dans la perspective d'une vision intégrée de ces deux volets de la mission des collèges de même qu'au bénéfice de la qualité de la formation et de la réussite éducative de la population étudiante. Il propose aussi de considérer les étudiantes et les étudiants comme des acteurs du développement de la culture de la recherche dans les collèges.

Le phénomène de l'articulation entre la recherche et la formation peut être analysé selon différents angles. Au fil de sa démarche, le Conseil a retenu quatre angles spécifiques. Dans un premier temps, il s'intéresse aux structures et aux modes de gouvernance et d'organisation de la recherche susceptibles d'appuyer un arrimage à la formation, et cela, au palier gouvernemental et ministériel, au palier institutionnel de même qu'en considérant l'apport des organismes du réseau collégial à l'instauration de lieux de concertation. Le Conseil estime qu'une structure de gouvernance et d'organisation de la recherche collégiale solidement établie, cohérente et efficace constitue un préalable permettant de planifier un développement structuré de la recherche collégiale et d'envisager des bénéfices pour la formation. Il formule une première orientation visant à soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche et énonce cinq recommandations à cet effet.

Dans un deuxième temps, le Conseil traite de la structuration de mécanismes d'articulation entre la recherche et la formation au collégial. Il articule son propos autour d'une orientation qui vise à tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte. Le Conseil invite ainsi à des actions qui dépassent les initiatives individuelles et spontanées pour structurer des mécanismes

sur le plan de l'ensemble du réseau collégial et des établissements eux-mêmes afin de rapprocher la recherche et la formation. Il aborde des avenues relatives à la systématisation des liens entre les activités de recherche des CCTT ainsi que des autres unités de recherche et les programmes d'études, à la mise à profit des mécanismes d'élaboration et de révision des programmes d'études pour l'établissement de liens avec la recherche, à la diffusion et au transfert de la recherche dans le milieu collégial de même qu'à la synergie qui doit s'opérer chez les actrices et les acteurs de la recherche et de la formation dans les collèges. Cette orientation le conduit à la formulation de quatre recommandations.

Dans un troisième temps, le Conseil se concentre sur la contribution des collèges à l'initiation à la recherche et au développement de la culture scientifique chez la population étudiante, dans l'optique d'un continuum de formation allant du secondaire jusqu'à l'université. Il reconnaît que les collèges constituent des lieux d'initiation à la recherche et considère que toutes les étudiantes et tous les étudiants devraient avoir l'occasion d'y être initiés lors de leur parcours de formation au collégial. Par une première orientation sur ce thème, il invite à promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études dans le souci d'un continuum de formation. Il constate notamment que des éléments d'initiation à la recherche sont intégrés aux programmes d'études en vigueur au collégial, bien que leur présence varie selon les domaines et ces programmes, et encourage à porter attention aux contextes et aux situations d'apprentissage se prêtant au développement de compétences liées à la recherche. Trois recommandations sont énoncées en lien avec cette orientation. Ensuite, par une deuxième orientation, le Conseil invite à bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et à soutenir la participation étudiante à la recherche. Il constate que cette participation demeure un phénomène marginal et qu'un soutien visant à en accroître le nombre d'occasions doit, en corollaire, s'accompagner d'une capacité de supervision accrue dans les collèges. Le Conseil souligne aussi les bénéfices d'une participation étudiante à la recherche, notamment sur le plan des compétences acquises, des cheminements scolaire et professionnel ainsi que de la réussite éducative. Le Conseil formule cinq recommandations ayant pour objectifs d'accroître et de soutenir l'engagement étudiant en recherche au collégial.

Enfin, le Conseil examine le potentiel de recherche des collèges et énonce une orientation visant à optimiser les conditions de pratique de la recherche par le personnel enseignant. Les membres de ce personnel constituent les actrices et les acteurs de premier plan de la formation, et des freins demeurent à lever pour la pratique de la recherche afin d'assurer une participation plus étendue de leur part, particulièrement chez les nouveaux membres du personnel enseignant ne disposant pas d'une tâche complète d'enseignement. Le Conseil réaffirme également sa position pour un engagement

volontaire en recherche de la part du personnel enseignant des collèges, mais propose d'améliorer les conditions de pratique de celles et de ceux qui souhaitent s'y engager. Le Conseil formule cinq recommandations relatives à cette dernière orientation.

Les collèges sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois. L'articulation entre la recherche et la formation qui s'y déroule est essentielle pour la formation de citoyennes et de citoyens aptes à trouver des solutions scientifiques et d'avant-garde pour répondre aux enjeux sociétaux contemporains et ainsi devenir des vecteurs de la recherche et de l'innovation de même que pour favoriser un environnement éducatif dynamique et en phase avec les avancées scientifiques et technologiques. En combinant les différentes stratégies proposées dans cet avis, les actrices et les acteurs de l'écosystème de l'enseignement et de la recherche au collégial pourront enrichir l'expérience étudiante, renforcer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que contribuer à l'essor de la recherche au sein de la communauté éducative, tout en stimulant la participation d'une relève en recherche au développement de la société québécoise.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le tableau synthèse ci-dessous reprend les recommandations adressées aux actrices et aux acteurs concernés selon les orientations définies à la lumière des enjeux mis en lumière par la démarche du Conseil.

Orientation 1 :	Soutenir l'implantation d'une solide structure de gouvernance et d'organisation de la recherche au collégial
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
À la ministre de l'Enseignement supérieur	1. Proposer une modification aux principaux encadrements législatifs des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes d'études conduisant au DEC, pour y inscrire de façon claire et complète leur mission de recherche. 2. Définir une vision du développement de la recherche collégiale pour les éléments sous sa responsabilité et particulièrement en lien avec les visées éducatives, par exemple dans une politique y étant consacrée, un plan d'action ou le plan stratégique ministériel, y compris un plan pour la collecte de données et la production d'informations permettant de décrire la situation de la recherche collégiale de façon systémique pour soutenir la prise de décision. 3. Prévoir un budget suffisant pour assurer l'implantation de structures de gouvernance et de soutien de la recherche efficaces et pérennes, et cela, dans tous les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes d'études conduisant au DEC.
Aux collèges	4. Voir à ce que les structures de gouvernance, de soutien et de développement de la recherche ainsi que leurs politiques institutionnelles en la matière prévoient des modalités pour assurer la synergie chez les actrices et les acteurs de la recherche et de la formation dans tous les domaines, par exemple le personnel de recherche des collèges et de leurs CCTT, les comités de programme, le personnel enseignant, les bureaux de la recherche, les conseillères et les conseillers pédagogiques à la recherche, les autres conseillères et conseillers pédagogiques ou les étudiantes et les étudiants engagés en recherche.
Aux collèges, aux organismes du réseau collégial et aux autres organismes concernés	5. Pérenniser les collaborations pour créer des lieux d'échange ainsi que favoriser le partage d'expertise et de bonnes pratiques chez l'ensemble des actrices et des acteurs de la recherche au collégial.

Orientation 2 : Tisser des liens entre les activités de recherche des collèges et la formation offerte	
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux collèges	6. Convier les actrices et les acteurs de la recherche collégiale aux processus ministériel et institutionnel d'élaboration et de révision des programmes d'études, afin de mettre à profit leur expérience en matière d'accompagnement d'étudiantes et d'étudiants en recherche de même que leur connaissance des besoins du marché du travail en lien avec les avancées scientifiques et technologiques.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	7. Soutenir le réseau des collèges dans la mise en place d'un écosystème de diffusion et de transfert de la recherche collégiale, en mettant à profit la mission des organismes du réseau collégial, et intégrer le financement de ce transfert dans ses programmes d'aide à la recherche de façon à valoriser les résultats de celle-ci et à encourager les retombées sur la formation.
Aux collèges	8. Se livrer à un examen attentif des possibilités de maillage entre les activités de leurs unités de recherche et leurs programmes d'études ainsi que doter ces unités d'un mécanisme de planification des retombées sur la formation, par exemple en utilisant leur plan stratégique ou leur plan d'action, de façon à conduire une réflexion sur les répercussions de leurs activités sur la formation et de contribuer à l'instauration d'une culture de la recherche basée sur cette synergie entre la recherche et la formation.
Aux collèges et aux organismes du réseau collégial	9. Travailler en collaboration pour mettre en place une plateforme nationale consacrée aux occasions d'engagement étudiant en recherche, dans l'établissement d'attache ou d'autres collèges, à la diffusion de ces possibilités de même qu'à la promotion des expériences inspirantes en la matière auprès de l'ensemble de la communauté collégiale.

Orientation 3 : Promouvoir l'initiation à la recherche et la culture scientifique au sein des programmes d'études collégiales dans le souci d'un continuum de formation	
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
Aux collègues	10. Mettre à profit le cycle institutionnel d'évaluation des programmes d'études afin de déterminer et de mettre en valeur : – les compétences générales utiles en recherche, portées notamment par les compétences communes, la formation générale et les autres référentiels de compétences en application au collégial; – les éléments de compétence de la formation spécifique en lien avec la recherche; – les contextes de réalisation ainsi que les activités d'apprentissage favorables à l'initiation à la recherche, et cela, pour tous les domaines d'études.
Au personnel enseignant	11. Exploiter différentes stratégies pour initier à la recherche et favoriser le développement de la culture scientifique dans le cadre des activités d'apprentissage des différents programmes d'études, par exemple par des occasions d'apprentissage contextualisé et actif.
Aux associations fédératives du réseau collégial	12. Mettre en place un lieu de concertation et de suivi, en collaboration avec les associations fédératives de l'enseignement secondaire et universitaire, pour assurer une progression optimale du développement des compétences en recherche chez la population étudiante, dans la perspective d'un continuum de formation à la recherche.

Orientation 4 : Bonifier l'offre d'expériences étudiantes en recherche et soutenir la participation étudiante à la recherche	
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
Aux collègues et aux organismes du réseau collégial	13. Poursuivre leurs efforts visant à faire connaître et à reconnaître la recherche auprès de la communauté étudiante, à favoriser l'animation scientifique, à promouvoir les occasions d'engagement étudiant en recherche, à susciter le partage d'expériences et à offrir du soutien sur le plan de la méthodologie de recherche aux étudiantes et aux étudiants.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	14. Adopter un plan d'aide financière consacré à l'engagement étudiant en recherche au collégial, par exemple en bonifiant l'offre de bourses et en haussant la rémunération, ainsi que soutenir de façon conséquente la capacité de supervision de la part du personnel des collèges afin qu'il accompagne un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les activités de recherche.
Aux organismes subventionnaires	15. Voir à ce que les programmes de bourse destinés aux étudiantes et aux étudiants soient adaptés à leurs besoins de même qu'à la réalité des collèges québécois.
Aux organismes subventionnaires et aux collèges	16. Porter une attention particulière aux critères sur lesquels repose l'admission des étudiantes et des étudiants aux bourses de recherche, aux activités de recherche ainsi qu'aux parcours de type « recherche-études », de façon à favoriser un accès élargi qui ne repose pas uniquement sur le dossier scolaire.
Aux collèges et aux universités	17. Établir des maillages intercollèges et interordres, par exemple entre les chercheuses et les chercheurs des départements, des programmes d'études ou des CCTT des collèges et ceux des universités ainsi qu'entre les étudiantes et les étudiants de ces deux ordres d'enseignement, afin de bonifier les occasions de participation à la recherche pour la population étudiante collégiale et promouvoir les possibilités de recherche étudiante interordres par l'entremise de la plateforme à implanter.

Orientation 5 :	Optimiser les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges
Actrices et acteurs concernés	Recommandations
Au comité patronal de négociation des collèges et aux parties syndicales	18. Poursuivre les discussions afin d'assurer des avancées pour bonifier les conditions de pratique de la recherche pour le personnel enseignant des collèges, particulièrement les nouveaux membres de ce personnel qui ne disposent pas d'une tâche d'enseignement à temps complet.
À la ministre de l'Enseignement supérieur et aux organismes subventionnaires	19. Assurer la pérennité et la prévisibilité des programmes de subvention de la recherche au collégial, les bonifier et en élargir l'éventail afin d'exploiter le plein potentiel de recherche des collèges et de poursuivre l'essor de la recherche collégiale.
À la ministre de l'Enseignement supérieur	20. Soutenir financièrement les collèges et les organismes de soutien à la recherche au collégial pour la mise en commun des ressources destinées à l'accompagnement des chercheuses et des chercheurs des collèges en matière de recherche documentaire de même que pour favoriser un accès élargi à la littérature scientifique requise pour la pratique de la recherche à cet ordre d'enseignement.
Aux collèges	21. Poursuivre leurs efforts d'information sur les travaux de recherche ayant cours dans leurs établissements, de diffusion des résultats en découlant et de soutien au personnel enseignant engagé en recherche de façon à inciter toutes les personnes intéressées à investir ce champ d'activité.
	22. Intégrer la recherche dans les politiques institutionnelles de perfectionnement ou de développement professionnel afin de promouvoir le développement de compétences en matière de recherche pour le corps enseignant ainsi que d'autres catégories de personnel concernées par la recherche.

ANNEXE 1

Événements couverts aux fins des travaux préparatoires à l'élaboration de cet avis

Plusieurs événements pertinents pour le thème à l'étude ont animé le milieu de l'enseignement collégial et de la recherche au cours de la période couverte par les travaux préparatoires à l'élaboration de cet avis. Ces activités ont été suivies par le Conseil pour alimenter sa réflexion et consigner les points de vue de différentes catégories d'actrices et d'acteurs concernés sur certains aspects du thème à l'étude.

Printemps 2023

- **3 avril 2023** : Forum de réflexion sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'écosystème de la recherche au Québec, organisé par le Réseau interuniversitaire québécois pour l'équité, la diversité et l'inclusion (RIQEDI), Centre des congrès de Québec
- **24 et 25 avril 2023** : Congrès mondial 2023 de Collèges et Instituts Canada (CiCan), intitulé *L'intelligence collective*, Palais des congrès de Montréal
- **26 et 27 avril 2023** : Forum *La science en français au Québec et dans le monde*, organisé par les Fonds de recherche du Québec (FRQ), Palais des congrès de Montréal (aussi de façon virtuelle)
- **5 mai 2023** : *Impact de l'enseignement supérieur sur l'entrepreneuriat au Québec*, organisé par le Conseil de l'innovation du Québec dans le cadre du 90^e Congrès de l'Acfas, Montréal (aussi de façon virtuelle)
- **Du 8 au 12 mai 2023** : 90^e Congrès de l'Acfas, Université de Montréal (aussi de façon virtuelle)

Principales activités couvertes :

- Colloque de l'Association pour la recherche au collégial (ARC) : *Durable, la recherche collégiale?*
- Colloque étudiant de l'ARC : *Éudiantes et étudiants du collégial : bastion de la relève en recherche*

- Colloque des Fonds de recherche du Québec : *Villes, États et francophonie : la science à toutes les échelles de gouvernement*
- Colloque du Réseau des CCTT – Synchronex : *Sciences et savoirs : au cœur du développement durable des territoires*
- Colloque organisé par Érudit et les FRQ : *Perspectives sur la publication et les revues savantes : évolution du libre accès, des pratiques d'évaluation et des nouvelles possibilités de recherche*
- Colloque organisé par Julie Fortier de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Julie Castonguay du Cégep de Drummondville, Bruno Brochu de Convergence action bénévole et Nathan Tanguay de Convergence action bénévole : *Le processus de transfert des connaissances : sa nature, ses enjeux, ses barrières et ses conditions favorables*
- Colloque organisé par Yanick Farmer et Éric Dion de l'Université du Québec à Montréal : *Éthique de la recherche : les angles morts de l'EPTC2*
- **25 mai 2023 :** Colloque interordres de la recherche étudiante en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, intitulé *L'expérience qui fait la différence* et organisé par l'ARC et le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), Université du Québec à Montréal (aussi de façon virtuelle)
- **Du 7 au 9 juin 2023 :** 42^e Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), Rivière-du-Loup

Principaux ateliers couverts :

- *L'option recherche-études*, par Lisandre G. Solomon et Amanda Emilie Côté Boudreau du Cégep de la Gaspésie et des Îles
- *Bar des sciences – Avec un grand R : spécial 25^e édition*, par l'ARC, le Centre de documentation collégiale (CDC) et l'AQPC
- *Tous mobilisés autour de la culture de la recherche*, par l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ)
- *Scientifique en chef du Québec et recherche au collégial*, par Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec
- *Pour tout savoir sur la recherche collégiale en éducation*, par Lynn Lapostolle, directrice générale de l'ARC, et Isabelle Laplante, bibliothécaire professionnelle au CDC

- *Faire vivre une expérience de recherche appliquée stimulante et bien encadrée à des membres de la communauté estudiantine*, par Sarah Chouinard et Rachel Rioux du Cégep de La Pocatière

Automne 2023 – Printemps 2024

- **3 et 4 octobre 2023** : Chantier sur la recherche au collégial, organisé par le MES et le MEIE, Centre des congrès de Lévis
- **2 novembre 2023** : 14^e Congrès de la Fédération des cégeps, intitulé *Nourrir l'envie des études supérieures*, Centre des congrès de Lévis
- **Du 30 octobre au 3 novembre 2023** : Semaine de la francophonie scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Centre des congrès de Québec (aussi de façon virtuelle)
- **23 février 2024** : Épisode de l'émission *Moteur de recherche* portant sur la recherche au collégial et intitulé « Une seconde vie pour les vieux tissus, et la fabrication des médicaments », Radio-Canada Ohdio
- **26 mars 2024** : Séance d'information organisée par l'ARC et intitulée *Axelys et la valorisation de la recherche publique*, de façon virtuelle
- **Du 13 au 17 mai 2024** : 91^e Congrès de l'Acfas, Université d'Ottawa (aussi de façon virtuelle)

Principales activités couvertes :

- Colloque de l'ARC : *La diffusion de la recherche collégiale : un beau grand défi!*
- Colloque organisé conjointement par Catherine Bélec du Cégep de Drummondville, l'AQPC et l'ARC : *Recherche en pédagogie collégiale et réalités du terrain : quels liens, pour quels transferts?*
- Colloque organisé par l'Acfas et Jean-Pierre Perreault, vice-recteur à la recherche et aux études supérieures à l'Université de Sherbrooke : *Comment les établissements d'enseignement supérieur valorisent-ils l'engagement des chercheur-se-s en communication scientifique?*
- Colloque organisé par Pascale Dubé et Magali Girard de l'Université de Montréal, Benoit Dostie de HEC Montréal et Patricia Caris de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) : *La recherche à l'ère des données administratives du Québec : état des lieux et perspectives d'avenir*

- Colloque de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES) : *Accessibilité financière aux études et conditions pour favoriser la réussite étudiante en enseignement supérieur : partage de savoirs scientifiques et expérientiels*
- Colloque organisé par Franck Aurelien Tchokouagueu de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et Isabelle Jacques du Cégep de Rosemont : *La méthodologie en recherche : un soutien à la créativité et à l'innovation*
- Colloque organisé par Pier-André Bouchard St-Amant de l'ENAP : *Thèmes liés à l'accessibilité financière aux études*
- **31 mai 2024 :** Colloque interordres de la recherche étudiante en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, intitulé *L'expérience qui fait la différence* et organisé par l'ARC et le CTREQ, Université Laval, Québec
- **Du 5 au 7 juin 2024 :** 43^e Colloque de l'AQPC, Gatineau

Principaux ateliers couverts :

- *Rendez-vous des maîtres Performa (1) — Recherche professionnelle*, par Performa
- *Les activités de recherche : gérer la diversité et la pérennité*, par l'ACCQ
- *De nouveaux possibles pour la recherche en enseignement collégial*, par Christine Marquis, Edith Gruslin Bruno Poellhuber et Normand Roy, membres du Groupe de recherche interétablissement sur l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication (GRIIPTIC)
- *Parcours recherche-études : une approche pédagogique innovante en recherche appliquée*, par Caroline St-Louis du Cégep de Drummondville
- *Développement professionnel à travers un projet de recherche : exemple sur la RV (réalité virtuelle) en sciences*, par Sébastien Wall-Lacelle du Cégep de Saint-Jérôme
- *Compétences transversales : la clé du futur de nos jeunes*, par Avery Rueb et Karl Laroche du Collège Vanier

Automne 2024

- **13 novembre 2024:** Rendez-vous Recherche 2024 – *(Re)connaître la recherche collégiale*, organisé conjointement par la Fédération des cégeps, l'Acfas, l'Association des collèges privés du Québec, l'ARC, l'AQPC et le Réseau des CCTT – Synchronex, en collaboration avec le Cégep de La Pocatière, Centre des congrès de Lévis

ANNEXE 2

Liste des 59 CCTT selon le domaine d'activité

Sigle	Nom complet	Collège d'affiliation
CCTT en innovation technologique (CCTT-IT)		
Agrinova	Centre de recherche et d'innovation en agriculture	Collège d'Alma
Biopierre	Centre de développement des bioproduits	Cégep de La Pocatière
C2T3	Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications	Cégep de Trois-Rivières
CDCQ	Centre de développement des composites du Québec	Cégep de Saint-Jérôme
CDRIN	Centre de développement et de recherche en intelligence numérique	Cégep de Matane
CEDFOB	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale	Cégep de Baie-Comeau
CÉPROCQ	Centre d'études en procédés chimiques du Québec	Collège de Maisonneuve
CERASP	Centre d'expertise et de recherche appliquée en sciences pharmaceutiques	Cégep John Abbott
CERFO	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Ste-Foy inc.	Cégep de Sainte-Foy
CETAB+	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité	Cégep de Victoriaville
CGQ	Centre de géomatique du Québec inc.	Cégep de Chicoutimi
CIMEQ	Centre d'innovation en microélectronique du Québec	Cégep Lionel-Groulx
CIMMI	Centre en imagerie numérique et médias interactifs	Cégep de Sainte-Foy
Cintech	Cintech agroalimentaire	Cégep de Saint-Hyacinthe
CMQ	Centre de métallurgie du Québec	Cégep de Trois-Rivières
CNETE	Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc.	Cégep de Shawinigan
Coalia	Centre de technologie minérale et de plasturgie	Cégep de Thetford
CPA	Centre de production automatisée	Cégep de Jonquière
CRVI	Centre de robotique et de vision industrielles inc.	Cégep de Lévis
CTA	Centre technologique en aérospatiale C.T.A.	Cégep Édouard-Montpetit

Sigle	Nom complet	Collège d'affiliation
CTEAU	Centre des technologies de l'eau	Cégep de Saint-Laurent
CTRI	Centre technologique des résidus industriels	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
CTTÉI	Centre de transfert technologique en écologie industrielle	Cégep de Sorel-Tracy
CyberQuébec	Centre de recherche et de transfert en cybersécurité	Cégep de l'Outaouais
Écofaune boréale	Centre collégial de transfert technologique en innovation écoresponsable du secteur cuir, fourrure et produits dérivés	Cégep de St-Félicien
ExperiSens	Centre de recherche et d'innovation en expérience client multisensorielle et accueil	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Groupe CTT	Centre de recherche et d'innovation en technologies textiles, géosynthétiques et matériaux souples	Cégep de Saint-Hyacinthe
ICI	Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité	Cégep d'Ahuntsic
IMAR	Innovation maritime	Cégep de Rimouski
INÉDI	Centre collégial de transfert de technologie en design industriel	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Innofibre	Centre d'innovation des produits celluloseux	Cégep de Trois-Rivières
Innovlog	Institut d'innovation en logistique du Québec	Cégep André-Laurendeau
INOVM	Centre d'innovation en ébénisterie et meubles	Cégep de Victoriaville
ITEGA	Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire	Cégep de Maisonneuve
ITMI	Institut technologique de maintenance industrielle	Cégep de Sept-Îles
IVI	Institut du véhicule innovant	Cégep de Saint-Jérôme
JACOB	Centre collégial de transfert de technologie en intelligence artificielle	Cégep de Bois-de-Boulogne
Kemitek	Centre de recherche et d'innovation en chimie verte et mise à l'échelle de procédés	Cégep de Thetford
MÉCANIUM	Centre de recherche et d'innovation en mécatronique et mécanique industrielle	Cégep Beauce-Appalaches
Merinov	Centre intégré de recherche industrielle spécialisé en technologies des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et des bioressources marines	Cégep de la Gaspésie et des Îles
Nergica	Centre de recherche appliquée et d'innovation en énergies renouvelables	Cégep de la Gaspésie et des Îles
OPTECH	Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique OPTECH	Cégep de La Pocatière
Productique Québec	Centre de recherche et d'innovation en technologies numériques	Cégep de Sherbrooke

Sigle	Nom complet	Collège d'affiliation
SEREX	Corporation du service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec	Cégep de Rimouski
Solution Novika	Centre de recherche et d'innovation en technologies physiques	Cégep de La Pocatière
TOPMED	Centre collégial de transfert de technologie en orthèses, prothèses et équipements médicaux	Méridi Collégial Privé
TransBIOTech	Centre de recherche et de transfert en biotechnologie	Cégep de Lévis
VESTECHPRO	Centre de recherche et d'innovation en habillement	Cégep Marie-Victorin
CCTT en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)		
ARTENSO	Centre de recherche et d'innovation en art et en engagement social	Cégep de Saint-Laurent
CCEG	Centre collégial d'expertise en gérontologie	Cégep de Drummondville
Centre RISC	Centre de recherche et d'innovation en sécurité civile	Campus Notre-Dame-de-Foy
CÉRSÉ	Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté	Cégep de Rosemont
CIRADD	Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable	Cégep de la Gaspésie et des Îles
CISA	Centre d'innovation sociale en agriculture	Cégep de Victoriaville
CRISPESH	Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap	Cégep du Vieux Montréal
ÉCOBES	Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population	Cégep de Jonquière
HUPR (CRITAC)	Centre de recherche, d'innovation et de transfert en Arts du cirque	École nationale de cirque
IRIPII	Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives	Cégep de Maisonneuve
LLio	Laboratoire en innovation ouverte	Cégep de Rivière-du-Loup

REMERCIEMENTS

Le Conseil supérieur de l'éducation tient à exprimer sa sincère reconnaissance à toutes les personnes⁵⁶ et organisations qui ont contribué, de près ou de loin, aux travaux entourant la production de cet avis.

Il remercie chaleureusement les membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial pour leur engagement soutenu tout au long des travaux préparatoires à l'élaboration du présent document. Leurs connaissances ainsi que leur expérience des milieux de l'éducation et de l'enseignement supérieur québécois ont permis de définir des états de situation de même des pistes qui tiennent compte des réalités de ces milieux.

Le Conseil remercie également l'équipe de la Direction de la recherche et de l'innovation en enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur pour sa précieuse collaboration dans le partage d'informations et de données statistiques destinées à enrichir le portrait de la situation concernant certains aspects à l'étude ainsi que la Direction des relations du travail et des négociations du ministère de l'Enseignement supérieur pour sa collaboration à la mise à jour de données statistiques.

Les remerciements du Conseil s'adressent également aux personnes, aux groupes et aux organismes qui ont été consultés ou rencontrés lors de ses travaux :

- Le Comité interordres de la relève étudiante (CIRÉ) du Conseil;
- Le Comité intersectoriel étudiant (CIE) des Fonds de recherche du Québec;
- M^{me} Laurence Mallette-Léonard, présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ);
- Les étudiantes et les étudiants ayant participé à la table ronde animée par le Conseil dans le cadre du Colloque interordres de la recherche étudiante en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, organisé conjointement par l'ARC et le CTREQ en mai 2024;
- Un groupe de membres de la Commission de la recherche de la Fédération des cégeps;
- M^{me} Isabelle Laplante, bibliothécaire professionnelle au Centre de documentation collégiale;
- La direction de la plateforme de diffusion de revues savantes Érudit : M. Vincent Larivière, professeur titulaire à la Faculté des arts et des sciences – École de bibliothéconomie et des sciences de l'information et directeur scientifique de cette plateforme; M. Éric Archambault, directeur de la recherche et de l'innovation; M. Simon Van Bellen, conseiller principal en recherche;

⁵⁶ Les titres des personnes nommées correspondent à ceux qu'elles détenaient au moment de la consultation.

- La direction de Performa à l'Université de Sherbrooke : M. Jules Bélanger, directeur général de Performa; M^{me} Sawsen Lakhal, vice-doyenne aux études supérieures de la Faculté d'éducation; M^{me} Aude Séguin, directrice adjointe de Performa;
- La Direction du recensement et des déclarations à l'Université du Québec : M. David-H. Mercier, directeur; M. Marc Gimenez Vidal, technicien en analyse et en traitement de données; M^{me} Anick Bélanger Simard, technicienne en solution aux utilisateurs, ainsi que M^{me} Maude Payet, chargée de projet – implantation du progiciel de recherche à la Fédération des cégeps;
- Les membres de l'équipe des Fonds de recherche du Québec responsable de programmes accessibles au personnel des collèges et à la population étudiante collégiale.

Enfin, le Conseil tient à remercier les personnes qui ont été invitées à partager leur expertise afin d'alimenter la réflexion lors des réunions de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial :

- M. Samuel Bernard, directeur général de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC);
- M. Patrick Bérubé, directeur général de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ);
- M^{me} Stéphanie Demers, doyenne des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO);
- M^{me} Lynn Lapostolle, directrice générale de l'Association pour la recherche au collégial (ARC);
- M. Michel Lesage, président-directeur général du Réseau des CCTT – Synchronex;
- M^{me} Josée Mercier, directrice des affaires éducatives de la Fédération des cégeps;
- M^{me} Caroline Piaulet, présidente de l'initiative *InitiaSciences : Initiasciences : l'initiation immersive à la recherche*;
- M. Sylvain Poirier, directeur adjoint de la recherche de la Fédération des cégeps;
- M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec;
- M^{me} Jacinthe Ruel, conseillère en transfert et en innovation au Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ);
- M. Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps;
- M^{me} Hélène P. Tremblay, consultante;
- M^{me} Marjolaine Veilleux, directrice du projet *Transitions réussies vers les études supérieures* de l'Université du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

Acfas (2023). Mémoire déposé dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial auprès du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec, Montréal, Acfas, 9 p.

Association des collèges privés du Québec (2023). *Mémoire : chantier sur la recherche au collégial*, Montréal, L'Association, 23 p., réf. du 30 avril 2025.

Association des collèges privés du Québec (2017). *Recherche : le PREP*, réf. du 30 avril 2025.

Association des doyennes et des doyens des études supérieures au Québec (2018). *Les compétences visées dans les formations aux cycles supérieurs : rapport présenté par le Groupe de travail ad hoc*, s. l., L'Association, 26 p., réf. du 30 avril 2025.

Association pour la recherche au collégial (s. d.). *Prix étudiants : formulaire*, réf. du 30 avril 2025.

Association pour la recherche au collégial (2024a). *La diffusion de la recherche collégiale : un beau et grand défi!*, réf. du 30 avril 2025.

Association pour la recherche au collégial (2024b). *Les enjeux du soutien à la recherche pour les bibliothèques de l'enseignement collégial*, Montréal, L'Association, 37 p.

Association pour la recherche au collégial (2024c). *Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche*, Montréal, L'Association, 34 p., réf. du 30 avril 2025.

Association pour la recherche au collégial (2023). *Chantier sur la recherche au collégial : trois axes pour tirer le meilleur parti de la recherche collégiale : la mission des établissements, le soutien à la recherche et l'optimisation de ses retombées : mémoire*, Montréal, L'Association, 34 p., réf. du 30 avril 2025.

Association pour la recherche au collégial (2022). *Plan stratégique 2022-2027 : une vue d'ensemble*, Montréal, L'Association, réf. du 30 avril 2025.

Association québécoise de pédagogie collégiale (2025a). *Avec un grand R : pour tirer le meilleur parti de la recherche collégiale*, réf. du 30 avril 2025.

Association québécoise de pédagogie collégiale (2025b). *Convergences en recherche et pédagogie collégiale*, réf. du 30 avril 2025.

Association québécoise de pédagogie collégiale (2024). *Planification stratégique 2024-2027*, Montréal, L'Association, 3 p., réf. du 30 avril 2025.

Banque de développement du Canada (2022). *Qu'est-ce que l'innovation?*, réf. du 30 avril 2025.

Barbeau, Denise (2000). « Les retombées de la recherche pédagogique au collégial », *Pédagogie collégiale*, vol. 14, n° 2, p. 4-8.

Bélec, Catherine (2024). « Comprendre l'innovation pédagogique : au-delà d'une fin, un acte professionnel », *Pédagogie collégiale*, vol. 37, n° 2, p. 84-92.

Bibliothèque de Sherbrooke (s. d.). *BiblioPôle*, réf. du 30 avril 2025.

Bureau de coopération interuniversitaire (2025). *Curba*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Bureau de coopération interuniversitaire (2019). *Les compétences attendues à la fin d'un grade universitaire de premier cycle : référentiel adopté par le Comité des affaires académiques le 5 avril 2019*, Montréal, Le Bureau, 13 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Bureau de coopération interuniversitaire (2017). *Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires : sous-comité des bibliothèques*, Montréal, Le Bureau, 9 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Drummondville (2025). *Engagement scientifique : parcours recherche-études*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Jonquière (2024a). *Le Cégep de Jonquière célèbre 40 ans de recherche en innovation sociale et en technologie*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Jonquière (2024b). *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche : perspective d'un établissement collégial situé en région*, Jonquière (Québec), Le Cégep, 6 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de la Gaspésie et des Îles (2025). *Options d'études uniques : recherche-études*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de La Pocatière (2024). *Ton cégep : La Pocatière, Montmagny, Témiscouata : programmes 2024-25*, La Pocatière (Québec), Le Cégep, 56 p.

Cégep de La Pocatière (2018). *S'engager, oser, exceller : plan stratégique 2018-2023*, La Pocatière (Québec), Le Cégep, 12 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Lanaudière (2022). *Plan stratégique 2023-2028*, Repentigny (Québec), Le Cégep, 44 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Saint-Jérôme (2024). *Soutenir la recherche au Cégep de Saint-Jérôme : recommandations*, Saint-Jérôme (Québec), Cégep, 6 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Saint-Laurent (2025). *Recherche et innovation*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Sherbrooke (2017). *Techniques de laboratoire : biotechnologies au Cégep de Sherbrooke (YouTube)*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep de Trois-Rivières (2024). *Parcours scientifique*, Trois-Rivières, Le Cégep, 1 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Cégep Marie-Victorin (2025). *Le Cégep Marie-Victorin lance sa deuxième édition de sa certification étudiante à la recherche*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Centre de documentation collégiale (2024a). *À propos : la seule et unique bibliothèque spécialisée en éducation collégiale au Québec*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Centre de documentation collégiale (2024b). *Accès aux services et ressources du CDC*, Montréal, Le Centre, 1 p.

Centre de documentation collégiale (2023). *Politique de développement de la collection*, Montréal, Le Centre, 4 p.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2025a). *Comment tirer le meilleur des résultats de la recherche collégiale afin d'améliorer la réussite éducative*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2025b). *L'expérience qui fait la différence*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2017). *Lexique sur le transfert de connaissances en éducation*, Québec, Le Centre et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 50 p.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2011). *Cadre de référence*, Québec, Le Centre, 3 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Collège d'Alma (2022). *Planification stratégique 2022-2027*, Alma (Québec), Le Collège, 27 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Collège de Maisonneuve (2024). *Certification à la recherche*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Collège Montmorency (2021). *Horizon 2026 : plan stratégique 2021-2026*, Laval (Québec), Le Collège, 18 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche (2023). *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*, Ottawa, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 71 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Comité intersectoriel étudiant (2019). *La recherche au collégial : des fondements à la pratique : que peuvent les FRQ pour bonifier l'expérience étudiante dans le réseau collégial de la recherche?*, Québec, Fonds de recherche du Québec, 30 p.

Commission des partenaires du marché du travail (2025). *Appels de projets en cours*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de l'innovation du Québec (2024). *Vers un Québec innovant : rapport de recommandations pour repenser le modèle québécois d'appui à la recherche et développement des entreprises*, Montréal, Le Conseil, 28 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences humaines (2025a). *Définitions*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences humaines (2025b). *Établissements admissibles au financement du CRSH*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences humaines (2023a). *Préparer une demande de subvention Savoir ou de subvention de développement Savoir portant sur la recherche-crédation*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences humaines (2023b). *Programme de recherche axée sur la connaissance*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2025a). *Innover / Programme d'innovation dans les collèges et la communauté*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2025b). *Subventions De l'idée à l'innovation*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2025c). *Subventions du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés*, réf. du 5 mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2024a). *Exigences en matière d'admissibilité pour les membres du corps professoral qui demandent ou détiennent une subvention*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2024b). *Liste des établissements admissibles*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2024c). *PromoScience : admissibilité*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2024d). *Rôles et exigences en matière d'admissibilité pour les personnes qui demandent ou détiennent une subvention de Programme d'innovation dans les collèges et la communauté*, réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2024e). *Subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie*, réf. du 5 mai 2025.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (2024f). *Subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée*, réf. du 5 mai 2025.

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (2007). *Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement menant à des grades au Canada*, Toronto, Le Conseil, 13 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2025). *L'offre de la formation à distance et son incidence sur les étudiantes et les étudiants universitaires : un portrait à coconstruire*, Québec, Le Conseil, 80 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2023a). *Mémoire sur la recherche au collégial : idées phares de la pensée du Conseil*, Québec, Le Conseil, 31 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2023b). *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, Québec, Le Conseil, 202 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2022). *Formation collégiale : expérience éducative et nouvelles réalités*, Québec, Le Conseil, 174 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2019). *Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives*, Québec, Le Conseil, 115 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2013). *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire*, Québec, Le Conseil, 102 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2008). *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, Québec, Le Conseil, 94 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2006). *Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite : rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2004-2005*, Québec, Le Conseil, 109 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (2000). *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*, Sainte-Foy, Le Conseil, 102 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1998). *Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles*, Sainte-Foy, Le Conseil, 106 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1997). *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*, Sainte-Foy, Le Conseil, 106 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1989a). *Améliorer l'éducation scientifique sans compromettre l'orientation des élèves : les sciences de la nature et la mathématique au deuxième cycle du secondaire*, Sainte-Foy, Le Conseil, 51 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1989b). *Les sciences de la nature et la mathématique au deuxième cycle du secondaire*, Sainte-Foy, Le Conseil, 99 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1989c). *Une meilleure articulation du secondaire et du collégial : un avantage pour les étudiants*, Sainte-Foy, Le Conseil, 114 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1988). *Du collège à l'université : l'articulation des deux ordres d'enseignement supérieur*, Sainte-Foy, Le Conseil, 50 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1984). *La formation scientifique des jeunes du secondaire*, Sainte-Foy, Le Conseil, 27 p., réf. du 1^{er} mai 2025.

Conseil supérieur de l'éducation (1979). « *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique* », dans *L'état et les besoins de l'éducation : rapport 1978-1979*, Sainte-Foy, Le Conseil, p. 295-313, réf. du 1^{er} mai 2025.

De Lorimier, Jacques (1988). *Propositions et politiques sur le collège et l'université : principales interventions des dix dernières années*, Sainte-Foy, Conseil supérieur de l'éducation, 222 p., réf. du 2 mai 2025.

Demers, Stéphanie, Marjolaine Veilleux, Catherine Bélec et al. (2025). *Référentiel de développement des compétences essentielles aux études postsecondaires : soutenir une multitude de parcours dans les transitions interordres*, Québec, Université du Québec, 216 p., réf. du 8 mai 2025.

Dubé, Caroline (2012). *L'innovation : définitions et concepts*, Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 8 p., réf. du 2 mai 2025.

Duhaime, Éric N. (2019). *Portrait et retombées de la recherche au niveau collégial*, Montréal, Institut de recherche en économie contemporaine, 93 p.

ÉCOBES (s. d.). *Service d'accompagnement méthodologique (SAM)*, réf. du 2 mai 2025.

École nationale de cirque de Montréal (2025). [Qu'est-ce que le Centre de recherche?](#), réf. du 2 mai 2025.

Elken, Mari et Sabine Wollscheid (2016). [The Relationship Between Research and Education: Typologies and Indicators: a Literature Review](#), Toyen (Oslo), Nordic Institute for Studies of Innovation, Research and Education, 65 p., réf. du 2 mai 2025.

Équipe RENARD, recherche sur le transfert de connaissances (2019). [À propos de l'équipe RENARD](#), réf. du 2 mai 2025.

Érudit (2024). [À propos d'Érudit](#), réf. du 11 décembre 2024.

Espace européen de l'enseignement supérieur (2005). [The Framework of Qualifications for the European Higher Education Area](#), Europe, L'Espace européen, 2 p., réf. du 2 mai 2025.

FasterCapital (2025). [Innovation étudiante : comment favoriser une culture d'innovation et de créativité parmi les étudiants](#), réf. du 2 mai 2025.

Fédération de l'enseignement collégial et Comité patronal de négociation des collèges (2024). *Entente intervenue entre d'une part, La Fédération de l'enseignement collégial FEC (CSQ) et d'autre part, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) selon les dispositions de la loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2) : stipulations nationales et locales*, Montréal, Le Comité, 496 p.

Fédération des cégeps (2025). [Cégeps : recherche](#), réf. du 2 mai 2025.

Fédération des cégeps (2024). [Mémoire de la Fédération des cégeps sur la création d'une organisation-cadre pour le financement de la recherche](#), Montréal, La Fédération, 12 p., réf. du 2 mai 2025.

Fédération des cégeps (2023). *Chantier sur la recherche collégiale : mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)*, Montréal, La Fédération, 34 p.

Fédération des cégeps (2009). *Projet de loi 44 : Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance : mémoire présenté par la Fédération des cégeps à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale*, Montréal, La Fédération, 59 p., réf. du 2 mai 2025.

Fédération du personnel professionnel des collèges et Comité patronal de négociation des collèges (2024). *Entente intervenue entre d'une part, la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) et d'autre part, Le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) selon les dispositions de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2) : stipulations nationales et locales*, Montréal, Le Comité 219 p.

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec et Comité patronal de négociation des collèges (2024). *Entente intervenue entre d'une part, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ (CSN) et d'autre part, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) selon les dispositions de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2) : stipulations nationales et locales*, Montréal, Le Comité, 402 p.

Fisher, Roger (2010). « *Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens* », *Pédagogie collégiale*, vol. 24, n° 1, p. 26-32, réf. du 2 mai 2025.

Fondation canadienne pour l'innovation (2025a). *Fonds des collèges*, réf. du 2 mai 2025.

Fondation canadienne pour l'innovation (2025b). *Jeunes et recherche : un avenir prometteur*, réf. du 2 mai 2025.

Fondation canadienne pour l'innovation (2025c). *Mandat*, réf. du 2 mai 2025.

Fondation canadienne pour l'innovation et Acfas (2021). *Sondage sur les jeunes et la science : rapport final*, Montréal, Ipsos, 73 p., réf. du 2 mai 2025.

Fondation Rideau Hall (2020). *Rapport sur la culture d'innovation au Canada*, Ottawa, La Fondation, 34 p., réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2025a). *Bourse d'initiation à la recherche en santé - collégial (BIRSC)*, réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2025b). [Bourse pour stage de recherche au niveau collégial \(BSRC\) 2024-2025](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2024a). [Audace - 2025-2026](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2024b). [Bourse d'initiation à la recherche pour la relève au collégial \(BIRC\), concours 2024-2025](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2024c). [DIALOGUE - Volet chercheurs et chercheuses -2025-2026](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2024d). [Programme ENGAGEMENT](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2024e). [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#), Québec, Le Fonds, 50 p., réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2023a). [Appui à la recherche-crédation \(RC\) FRQSC 2024-2025](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2023b). [Projets de recherche en équipe en milieu collégial \(PEC\)](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2023c). [Recherches en milieu collégial : soutien à des projets en équipe / 2023-2024](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2023d). [Soutien à la recherche au collégial \(CHZ\) 2023-2024](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2022a). [Préannonce : programme Catalyseur d'innovation : collège-université \(RIC-NT\)](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2022b). [Programme de recherche collégiale : un moratoire pour le concours 2023-2024](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec (2021). [Dégagement d'enseignement pour la recherche au collégial](#), réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec, Nature et technologies (2024). *Rapport annuel de gestion 2023-2024*, Québec, Le Fonds, 87 p.

Fonds de recherche du Québec, Nature et technologies (2023). *Plan stratégique 2022-2025*, Québec, Le Fonds, 23 p., réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec, Santé (2023). *Plan stratégique 2022-2025*, Montréal, Le Fonds, 24 p., réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec, Société et culture (2024a). *Programmation d'appui à la recherche-crédation*, réf. du 5 mai 2025.

Fonds de recherche du Québec, Société et culture (2024b). *Rapport annuel de gestion 2023-2024*, Québec, Le Fonds, 94 p.

Fonds de recherche du Québec, Société et culture (2023). *Plan stratégique 2022-2025*, Québec, Le Fonds, 24 p., réf. du 5 mai 2025.

Gaebel, Michael et Thérèse Zhang (2024). *Trends 2024: European Higher Education Institutions in Times of Transition*, Bruxelles (Belgique), European University Association, 99 p., réf. du 5 mai 2025.

Gaudreault, Marco et Cédric Bister (2018). *Pour mieux se comprendre en innovant : petit lexique commun de la Belgique francophone et du Québec*, Québec, Réseau Trans-Tech et Namur (Belgique), SynHERA, 20 p.

Gingras, Paul-Émile (1994). « *Les cégeps, d'hier à demain : 7. Le domaine et le modèle de la recherche au collégial* », *Pédagogie collégiale*, vol. 7, n° 3, p. 17-20, réf. du 5 mai 2025.

Gingras, Paul-Émile (1993). « *Les cégeps, d'hier à demain : 6. Le statut de la recherche au collégial* », *Pédagogie collégiale*, vol. 7, n° 2, p. 4-7, réf. du 5 mai 2025.

Gingras, Paul-Émile (1985). « *Le modèle de la recherche collégiale* », *Prospectives*, n° avril-octobre-décembre, p. 59-65, réf. du 5 mai 2025.

Gouvernement du Canada (2025). *Les organismes fédéraux de financement de la recherche invitent leurs partenaires à s'exprimer sur la création du nouvel organisme-cadre*, réf. du 5 mai 2025.

Gouvernement du Canada (2024a). *Ce que nous avons entendu : engagement interorganismes auprès de la communauté de recherche concernant la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche*, réf. du 5 mai 2025.

Gouvernement du Canada (2024b). *Fonds de soutien à la recherche : gouvernance*, réf. du 5 mai 2025.

Gouvernement du Canada (2024c). *Fonds de soutien à la recherche : subventions de projet supplémentaires*, réf. du 5 mai 2025.

Gouvernement du Canada (2024d). *Publication du rapport sur les consultations auprès de la communauté de recherche concernant la modernisation du système fédéral de soutien à la recherche*, réf. du 5 mai 2025.

Gouvernement du Québec (2025a). *À propos du programme NovaScience*, réf. du 6 mai 2025.

Gouvernement du Québec (2025b). *Programmes d'études techniques*, réf. du 5 mai 2025.

Gouvernement du Québec (2024). *Orientations gouvernementales en action communautaire et bénévole*, réf. du 6 mai 2025.

Groupe de travail (2023). *Regards croisés sur les conditions de réussite éducative des premiers cours de littérature et de philosophie au cégep : rapport du groupe de travail mis en place dans le cadre de la mesure 3.5 du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) 2021-2026*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, 230 p., réf. du 5 mai 2025.

Houle, Hélène et Marielle Pratte (2007). *La fonction de conseiller pédagogique au collégial : rapport de recherche*, Sherbrooke, Regroupement des collèges PERFORMA, 273 p., réf. du 5 mai 2025.

InitiaSciences (s. d.). *Notre mission*, réf. du 5 mai 2025.

InitiaSciences (2023). *InitiaSciences : l'initiation immersive à la recherche*, réf. du 13 janvier 2025.

Institut national de santé publique du Québec (2025). *Animer un processus de transfert des connaissances : bilan des connaissances et outil d'animation*, réf. du 5 mai 2025.

Jain, Nick (2023). *Qu'est-ce qu'une culture de l'innovation? : définition, processus et bonnes pratiques*, réf. du 5 mai 2025.

Kingsbury, Fanny et Fanny Bourgeois (2011). *Optimisation des retombées des activités des centres collégiaux de transfert de technologie sur la formation collégiale : pour favoriser des retombées de qualité : rapport de recherche*, Québec, Cégep de Sainte-Foy, 297 p.

Lachapelle, Louise (2009). « Recherche et enseignement, une pratique ambidextre ou autoportrait d'une enseignante en chercheuse », *Pédagogie collégiale*, vol. 22, n° 4, p. 28-32.

Laplanche, Isabelle, Lynn Lapostolle et Jean-Michel Daoust (2017). « [Quel accès à la littérature scientifique pour les chercheuses et chercheurs du réseau collégial? : inventaire des possibilités "in situ" et à distance](#) » dans *Des racines et des ailes pour la recherche collégiale*, Colloque de l'ARC dans le cadre du 85^e Congrès de l'Acfas (Université McGill, Montréal, le 9 mai 2017), Montréal, Association pour la recherche au collégial, réf. du 6 mai 2025.

Lapostolle, Lynn et Sébastien Piché (2017). « Oser la recherche collégiale », dans Justine Lecomte-Rousseau, Mélanie Cormier, Lucie Héon et al. (dir.), *Le réseau des cégeps : trajectoires de réussites*, Québec, Association des cadres des collèges du Québec ; Montréal, Fédération des cégeps, p. 417-426.

Laprise, Marie-Hélène, Sylvie Bessette et Odette Lussier (2009). « L'évolution de rôle de conseiller pédagogique à la recherche », *Pédagogie collégiale*, vol. 22, n° 4, p. 14-18.

Lavoie, Carole (2021). [La réussite au cégep : regards rétrospectifs et prospectifs](#), Montréal, Fédération des cégeps, 151 p., réf. du 6 mai 2025.

Legendre, Rénald (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Montréal, Guérin, 1554 p.

Legrand, Louis (1997). « [Qu'est-ce que la recherche pédagogique?](#) », *Revue française de pédagogie*, n° 120 (juillet, août, septembre), p. 39-47, réf. du 6 mai 2025.

Lemire, Nicole, Karine Souffez et Marie-Claire Laurendeau (2009). [Animer un processus de transfert des connaissances : bilan des connaissances et outil d'animation](#), Montréal, Institut national de santé publique, 59 p., réf. du 5 mai 2025.

Marois, Pierre et Denis Beaumont (2009). « L'impact des centres collégiaux de transfert de technologie sur la formation collégiale : un regard historique », *Pédagogie collégiale*, vol. 22, n° 4, p. 19-23.

Martin, P., K. Potocnik et A.B. Fras (2017). « “Determinants of Students” Innovation in Higher Education », *Studies in Higher Education*, vol. 42, n° 7, p. 1229-1243.

Mayhew, Matthew, Benjamin S. Selznick, Lini Zhang et al. (2018). « [Examining Curricular Approaches to Developing Undergraduates’ Innovation Capacities](#) », *Journal of Higher Education*, vol. 90, n° 4, p. 563-584, réf. du 6 mai 2025.

Méthot, Nathalie, Michel Bergeron, Emmanuelle Marceau et al. (2024). [Conduite responsable et éthique de la recherche collégiale, le guide](#), 2^e éd., Ottawa, La Cité et Montréal, Association pour la recherche au collégial, 20 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (2025). [Programmes](#), réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (2025a). [Dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie \(CCTT\) 2019 – Évaluation](#), réf. du 8 mai 2025.

Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (2025b). [Mission et mandats du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie](#), réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (2024a). [Programme de soutien aux organismes de recherche et d’innovation \(PSO\) : cadre normatif 2024-2027](#), Québec, Le Ministère, 55 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (2024b). [Soutien au fonctionnement d’organismes de recherche et d’innovation](#), réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (2023). *Programme Novascience*, Québec, Le Ministère, 26 p.

Ministère de l’Économie, de la Science et de l’Innovation (2017). [Stratégie québécoise de la recherche et de l’innovation 2017-2022 : oser + innover](#), Québec, Le Ministère, 123 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l’Économie et de l’Innovation (2022). *Programme NovaScience : cadre normatif 2022-2025*, Québec, Le Ministère, 25 p.

Ministère de l'Économie et de l'Innovation (2019). *Dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT): rapport d'évaluation pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2017*, Québec, Le Ministère, 36 p., réf. du 8 mai 2025.

Ministère de l'Éducation (2004a). *Élaboration des programmes d'études techniques: guide de conception et de production d'un programme: partie ministérielle de la composante de formation spécifique: document de référence*, Québec, Le Ministère, Formation professionnelle et technique et formation continue, Direction générale des programmes et du développement, 62 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation (2004b). *Technologie de maintenance industrielle: secteur de formation 14: mécanique d'entretien: programme d'études techniques 241.D0*, Québec, Le Ministère, Formation professionnelle et technique et formation continue, Direction générale des programmes et du développement, 114 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation (2004c). *Technologie du génie civil: secteur de formation 7: bâtiment et travaux publics: programme d'études techniques 221.B0*, Québec, Le Ministère, Formation professionnelle et technique et formation continue, Direction générale des programmes et du développement, 110 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation (2002a). *Élaboration des programmes d'études techniques: cadre général, cadre technique: document de référence*, Québec, Le Ministère, 25 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation (2002b). *Technologie du génie métallurgique: secteur de formation 16: métallurgie: programme d'études techniques 270.A0*, Québec, Le Ministère, Formation professionnelle et technique et formation continue, Direction générale des programmes et du développement, 145 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation (2000a). *Arts: techniques de design industriel: programme d'études 570.C0*, Québec, Le Ministère, 119 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation (2000b). *Techniques de tourisme 414.A0: secteur de formation: 03, alimentation et tourisme: diplôme d'études collégiales*, Québec, Le Ministère, 133 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2006). *Techniques de communication dans les médias : secteur de formation 13 : communications et documentation : programme d'études techniques 589.B0*, Québec, Le Ministère, Formation professionnelle et technique et formation continue, Direction générale des programmes et du développement, 158 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005). *Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique : secteur de formation 8 : environnement et aménagement du territoire : programme d'études techniques 145.B0*, Québec, Le Ministère, Formation professionnelle et technique et formation continue, Direction générale des programmes et du développement, 109 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019a). *Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public : rapport final*, Québec, Le Ministère, 168 p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019b). *Techniques de procédés industriels (210.D0) : programme d'études techniques : secteur 06 - chimie et biologie : enseignement collégial*, Québec, Le Ministère, Direction des programmes de formation collégiale, Direction générale des affaires collégiales, Secteur de la formation technique, 129 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019c). *Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0) : programme d'études techniques : secteur 02 - agriculture et pêches : enseignement collégial*, Québec, Le Ministère, 108 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018a). *Plan stratégique 2017-2022*, Québec, Le Ministère, 45 p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018b). *Technologie du génie physique (244.A0) : programme d'études techniques : secteur 09 - électrotechnique : enseignement collégial : version 2014*, Québec, Le Ministère, 133 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017a). *Arts, lettres et communication (500.A1) : programme d'études préuniversitaires : enseignement collégial*, Québec, Le Ministère, 82 p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017b). *Composantes de la formation générale : extraits des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) : enseignement collégial*, Québec, Le Ministère, 45 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024a). *Histoire et civilisation (700.B0): programme d'études préuniversitaires: enseignement collégial: version 2021*, Québec, Le Ministère, 70 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024b). *Mesure de soutien à la relève en recherche au collégial (MSR) pour le PART, le PAREA et le PREP: guide des subventions 2023-2024*, Québec, Le Ministère, 14 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024c). *Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial (PADRRC): guide des subventions 2024-2025*, Québec, Le Ministère, 17 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024d). *Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART): volet Innovation technologique et volet Innovation sociale: guide des subventions 2024-2025*, Québec, Le Ministère, 45 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024e). *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA): guide des subventions 2025-2026*, Québec, Le Ministère, 28 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024f). *Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP): guides des subventions 2025-2026*, Québec, Le Ministère, 27 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024g). *Régime budgétaire et financier des cégeps: année scolaire 2024-2025*, Québec, Le Ministère, 329 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024h). *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial: année scolaire 2024-2025*, Québec, Le Ministère, 124 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2024i). *Sciences, lettres et arts (700.A1): programme d'études préuniversitaires: version 2022*, Québec, Le Ministère, 77 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023a). *Document consolidé concernant certaines conditions de travail des hors-cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*, Québec, Le Ministère, 72 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023b). *Journées de consultation : chantier sur la recherche au collégial, 3 et 4 octobre 2023 : cahier des participants*, Québec, Le Ministère, 39 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2023c). *Plan stratégique 2023-2027*, Québec, Le Ministère, 32 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2022a). *Plan stratégique 2021-2023*, Québec, Le Ministère, 45 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2022b). *Programme d'aide à la diffusion des résultats de recherche au collégial (PADRRRC) : guide des subventions 2022-2023*, Québec, Le Ministère.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2022c). *Sciences de la nature (200.B1) : programme d'études préuniversitaires : enseignement collégial : version 2021*, Québec, Le Ministère, 83 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2022d). *Sciences humaines (300.A1) : programme d'études préuniversitaires : enseignement collégial : version 2021*, Québec, Le Ministère, 83 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2022e). *Sciences, informatique et mathématique (200.C1) : programme d'études préuniversitaires : enseignement collégial : version 2021*, Québec, Le Ministère, 80 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2021a). *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*, Québec, Le Ministère, 84 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2021b). *Plan de développement des programmes d'études techniques 2021-2024*, Québec, Le Ministère, 19 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2021c). *Techniques de pharmacie (165.A0) : programme d'études techniques : secteur 19 - santé : enseignement collégial*, Québec, Le Ministère, 102 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de l'Enseignement supérieur (2020). *Techniques de recherche et de gestion de données (384.A0) : programme d'études techniques : secteur 1 - administration, commerce et informatique : enseignement collégial : version 2020*, Québec, Le Ministère, 99 p., réf. du 6 mai 2025.

Ministère de la Justice (2024). *Programme de subventions pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles*, réf. du 6 mai 2025.

Ministère des Finances du Canada (2024). *2024 : énoncé économique de l'automne*, Ottawa, Le Ministère, 323 p., réf. du 6 mai 2025.

Mitacs (2025a). *Accélération*, réf. du 6 mai 2025.

Mitacs (2025b). *Explorez nos programmes*, réf. du 5 mai 2025.

Mitacs (2023). *Plan organisationnel 2023-24 pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada*, Montréal, Mitacs, 64 p., réf. du 6 mai 2025.

Mitacs (2021). *Mitacs connecte vos étudiants au monde de l'innovation*, Montréal, Mitacs, 2 p., réf. du 6 mai 2025.

Moffet, Jean-Denis (1992). « *Harmonisation de la recherche aux autres activités des collèges : le point de vue d'un enseignant* » dans, *Actes du 4^e Colloque de l'ARC (Cégep de Sherbrooke)*, réf. du 6 mai 2025.

Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (2023). *Accessibilité financière aux études : quelles conditions pour la réussite étudiante?*, réf. du 6 mai 2025.

Organisation de coopération et de développement économiques (2025). *Cadre d'évaluation des sciences du PISA 2025*, réf. du 7 mai 2025.

Organisation de coopération et de développement économiques (2016a). *Cadre d'évaluation et d'analyse de l'enquête PISA 2015 : compétences en sciences, en compréhension de l'écrit, en mathématiques, en matières financières et en résolution collaborative de problèmes*, éd. rév., Paris, OCDE, 276 p., réf. du 6 mai 2025.

Organisation de coopération et de développement économiques (2016b). *Manuel de Frascati 2015 : lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental : mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation*, Paris, OCDE, 443 p., réf. du 6 mai 2025.

Organisation de coopération et de développement économiques (2005). *Manuel d'Oslo : principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, 3^e éd., Paris, OCDE et Bruxelles (Belgique), Office statistique des communautés européennes, 184 p., réf. du 7 mai 2025.

Paquette, Anne-Marie et Catherine Bélec (2024). « *Les défis du transfert de la recherche en pédagogie collégiale : comprendre les enjeux d'un fossé méconnu* », *Pédagogie collégiale*, vol. 38, n° 1, p. 38-48, réf. du 7 mai 2025.

Piché, Sébastien (2016). « Le rôle de la recherche collégiale dans la modification du paysage éducatif et scientifique au Québec », dans Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 199-206.

Piché, Sébastien et Lynn Lapostolle (2011). « Pour une recherche collégiale diffusée, soutenue et reconnue », dans Association des cadres des Collèges du Québec, *Les cégeps : 40 ans... et après?*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 83-98.

Piché, Sébastien, Lynn Lapostolle et Monique Lasnier (2011). *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 243 p., réf. du 7 mai 2025.

Portail du réseau collégial du Québec (2024). *Cégep de Shawinigan - Programme NovaScience : lancement du projet Les maillons de la science : ouverture sur la chimie et les biotechnologies en Mauricie*, réf. du 7 mai 2025.

Québec (2025). *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*, réf. du 7 mai 2025.

Québec (2024a). *Loi sur l'enseignement privé : RLRQ, chapitre E-9.1*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1^{er} décembre 2024, réf. du 7 mai 2025.

Québec (2024b). *Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation : RLRQ, chapitre M-14.1*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1^{er} décembre 2024, réf. du 7 mai 2025.

Québec (2024c). *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie : RLRQ, chapitre M-15.1.0.1*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1^{er} décembre 2024, réf. du 7 mai 2025.

Québec (2024d). *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel : RLRQ, chapitre C-29*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1^{er} décembre 2024, réf. du 7 mai 2025.

Québec (2023). *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie : RLRQ, chapitre M-15.1.0.1*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 31 décembre 2023.

Québec (2022). *Inventer, développer, commercialiser, SQRI2 : stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*, Québec, ministère de l'Économie et de l'Innovation, 84 p., réf. du 7 mai 2025.

Québec (2009). *Projet de loi n° 44 : Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 30 p.

Québec (1993). *Loi modifiant la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres disposition législatives : RLRQ, chapitre 25 (sanctionné le 15 juin 1993)*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

Radio-Canada, Ohdio (2024). « [Comment donner une seconde vie aux vieux tissus?](#) », *Moteur de recherche*, 23 février, réf. du 7 mai 2025.

Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (2024). [Quand les vêtements se transforment en œuvre d'art](#), réf. du 7 mai 2025.

Réseau de sensibilisation aux sciences et à la technologie (s. d.). [La littérature scientifique](#), réf. du 7 mai 2025.

Réseau des CCTT - Synchronex (2025). [Réseau des CCTT, des centres d'innovation et de recherche appliquée au service de votre croissance](#), réf. du 7 mai 2025.

Réseau des CCTT - Synchronex (2023). [Qu'est-ce que le transfert technologique?](#), réf. du 7 mai 2025.

Réseau des CCTT - Synchronex (2022). [Différences entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée](#), réf. du 7 mai 2025.

Réseau québécois en innovation sociale (s. d.). [L'innovation sociale](#), réf. du 7 mai 2025.

Selznick, Benjamin S. et Matthew J. Mayhew (2019). « [Developing First-Year Students' Innovation Capacities](#) », *Review of Higher Education*, vol. 42, n° 4, p. 1607-1634, réf. du 7 mai 2025.

Selznick, Benjamin S., Matthew J. Mayhew, Christa E. Winkler et al. (2022). « [Developing Innovators: A Longitudinal Analysis Over Four College Years](#) », *Frontiers in Education*, vol. 7, n° 9 May, réf. du 7 mai 2025.

Senécal, Mathilde, Lynn Lapostolle et Hélène Tardif (2023). *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés du Québec au cours des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*, Montréal, Association pour la recherche au collégial et Association des collèges privés du Québec, 78 p.

Tremblay, Hélène p. (2021). *Analyse du cadre de gestion imposé par le ministère de l'Enseignement supérieur aux établissements détenant un centre collégial de transfert de technologie : rapport final*, Québec, ministère de l'Enseignement supérieur, 116 p., réf. du 7 mai 2025.

UNESCO (2018). *Actes de la Conférence générale, 39^e session, Paris, 30 octobre-14 novembre 2017 : volume 1 : résolutions*, Paris, UNESCO, 160 p., réf. du 7 mai 2025.

UNESCO (2005). *Vers les sociétés du savoir : rapport mondial de l'UNESCO*, Paris, UNESCO, 237 p., réf. du 7 mai 2025.

Université de Sherbrooke (s. d.-a). *BiblioPôle Sherbrooke*, réf. du 7 mai 2025.

Université de Sherbrooke (s. d.-b). *Découvrir Performa*, réf. du 7 mai 2025.

Université de Sherbrooke (2024). *Règlement 2575-009 : règlement des études*, Sherbrooke, L'Université, 99 p., réf. du 7 mai 2025.

Université du Québec (2024a). *Qui sont les étudiantes et les étudiants et quels sont leurs besoins? : rapport de recherche de l'IRPÉ*, Québec, L'Université, 99 p., réf. du 7 mai 2025.

Université du Québec (2024b). *Transitions réussies vers les études supérieures*, réf. du 7 mai 2025.

Université Laval (2024). *Règlement des études*, Québec, L'Université, 46 p., réf. du 7 mai 2025.

Van Bellen, Simon (2023). *Le collégial québécois et Érudit*, Montréal, Érudit, 16 p.

Veilleux, Noémie (2020). *Mémoire sur la recherche au collégial*, Saint-Laurent (Montréal), Fédération étudiante collégiale du Québec, 30 p.

MEMBRES

de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial

Nom	Fonction*
Président	
Malika Habel	Ancienne directrice générale, Collège de Maisonneuve
Membres	
Nathalie Nicole Bouchard	Conseillère pédagogique à la recherche, Cégep de Granby
Renée Charbonneau	Enseignante en Technologie d'analyses biomédicales, Collège de Rosemont
Odette Côté	Ancienne directrice générale, Collège régional Champlain
Emilie Doutreloux	Professeure adjointe, Département des fondements et pratiques en éducation, Université Laval
Marco Gaudreault	Chercheur au groupe ECOBES, Cégep de Jonquière
René Gingras	Ancien directeur général, Cégep de Rivière-du-Loup
Édith Gruslin	Enseignante au département de biologie et biotechnologies, Collège Ahuntsic
Marc Rochette	Directeur des études, Campus Notre-Dame-de-Foy
Marie-Josée Sauvé	Conseillère d'orientation, Centre de services scolaire Rivière-du-Nord
Coordonnatrice	
Katie Bérubé	

Les personnes suivantes ont aussi participé à la préparation du présent avis alors qu'elles étaient membres de la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial au cours des travaux, sans toutefois les avoir menés à terme :

Nom	Fonction*
Membres	
Esteban Carrillo	Étudiant en Sciences humaines, Cégep de Saint-Laurent
Verlane Julien Thouin	Aide pédagogique individuelle, Cégep de Sherbrooke
Jean-Benoît Tremblay	Registraire, Université Laval
Charles Vilaisak	Registraire, Collège Marianopolis
Stéphane Villeneuve	Professeur, Département de didactique, UQAM
Anne-Marie Lafortune	Enseignante d'anglais langue seconde, Cégep de la Gaspésie et des Îles
Danielle Combes	Enseignante en techniques d'éducation à l'enfance, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Gabriel Thibault	Étudiant en Technologie du génie physique, Cégep de La Pocatière

* Fonction occupée au moment de leur dernière participation comme membres de la Commission.

MEMBRES

du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction
Présidente	
Monique Brodeur	Présidente du Conseil supérieur de l'éducation
Membres	
Valérie Boudreau	Directrice d'établissement scolaire
Sylvain Bourdon	Professeur associé, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
Scheila Brice	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Laval
Marc-Antoine Charette	Président par intérim du CIRÉ
Claude Corbo	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal
Julie Drapeau	Directrice adjointe, École secondaire des Bâtisseurs Centre de services scolaire de La Jonquière
Malika Habel	Ancienne directrice générale, Collège de Maisonneuve
Michaël Héту	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau
Elsa Mondésir-Villefort	Conseillère en participation citoyenne
David Montpetit	Directeur des services éducatifs, Collège Charles-Lemoyne
Benoit Petit	Conseiller pédagogique du RÉCIT, Service national – Domaine du développement de la personne
Sébastien Piché	Directeur des études, Collège Bois-de-Boulogne
Marie-Hélène Talon	Directrice adjointe, Confédération des organismes familiaux du Québec
Yves-Michel Volcy	Directeur général, Centre de services scolaire de Laval
Membres adjoints d'office	
Marc Sirois	Sous-ministre associé à la réussite éducative et à la main d'oeuvre
Sylvain Périgny	Sous-ministre adjoint, affaires universitaires, recherche et transformation numérique, Ministère de l'Enseignement supérieur
Secrétaire générale	
Marie-Josée Larocque	

* Au moment de l'adoption de l'avis.



50-0570-AV

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec



   @csequebec
cse.gouv.qc.ca